This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DPH
Revue

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

DEUXIÈME ANNÉE.

TOME PREMIER.

Première livraison. — Juillet 1868.

SOMMAIRE :

Les Fortunes diverses d'un fureteur de vieux livres.	Le sieur TREYSOUVILLE.
Le Pays d'autrefois (Confidences d'un ami).	Georges PAVIE.
Sur un livre de M. Eugène Poitou.	Albert LEMARCHAND.
Les Carmes patriotes.	C. PORT.
Chronique.	Albert LEMARCHAND.
Bulletin bibliographique.	
Histoire de l'Université d'Angers (3e *feuille*).	Pierre RANGEARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83

1868

REVUE

DE L'ANJOU

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

DEUXIÈME ANNÉE.

July - Dec. 1868

TOME TROISIÈME.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1869

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

DEUXIÈME ANNÉE.

TOME PREMIER.

Première livraison. — Juillet 1868.

SOMMAIRE :

Les Fortunes diverses d'un fureteur de vieux livres. — Le sieur TREYSOUVILLE.
Le Pays d'autrefois (Confidences d'un ami). — Georges PAVIE.
Sur un livre de M. Eugène Poitou. — Albert LEMARCHAND.
Les Carmes patriotes. — C. PORT.
Chronique. — Albert LEMARCHAND.
Bulletin bibliographique.
Histoire de l'Université d'Angers (3e *feuille*). — Pierre RANGEARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83

1868

REVUE

DE L'ANJOU

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

DEUXIÈME ANNÉE.

July - Dec. 1868

TOME TROISIÈME.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1869

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930933A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1938 L

Printed in U.S.A.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

LES

FORTUNES DIVERSES

D'UN

FURETEUR DE VIEUX LIVRES.

I.

LE BOUQUET DE FLEUR-D'ESPINE.

Lettre au Directeur.

MONSIEUR,

Connaissant ma passion pour la chasse aux bouquins, vous m'aviez demandé de vous faire part de temps en temps des trouvailles que je pourrais faire, principalement lorsqu'elles auraient quelque rapport avec l'histoire des choses ou des hommes de notre province. Tout glorieux de prendre rang parmi des collaborateurs tels que ceux que vous avez su grouper autour de votre *Revue*, je m'empressai de vous promettre la confidence de mes découvertes dans cette *mer Océane* des vieux livres oubliés ou inconnus, dont Leber, le marquis du Roure, Viollet-Leduc, et surtout Charles Nodier, un des plus charmants esprits de ce siècle, ont été si souvent les heureux explorateurs.

Je débute donc aujourd'hui, Monsieur, et, s'il plaît à Dieu et à vos lecteurs, je continuerai, de fois à autre, à vous faire part de mes *Fortunes diverses*.—*Diverses*, vous entendez; peut-être serai-je parfois assez heureux pour étaler sur votre table, au retour de ma chasse, quelque friand morceau, quelque pièce de haut goût; mais je demande d'avance mon pardon, si je rentre la gibe-

cière vide; et puisque vous consentez à risquer l'aventure, je réclame une extrême indulgence de votre part, si j'ai le malheur de vous offrir un de ces maigres régals, qui laissent un estomac irrité réagir sur l'humeur du convive le plus débonnaire. Et, en passant, permettez-moi deux mots de doléances à propos d'un grand art qui me semble dégringoler le long de la pente de la décadence. La cuisine, la vraie, la seule cuisine, la cuisine française donne en ce moment de grandes inquiétudes à ses véritables amis. Nous sommes envahis par la rôtisserie anglaise, par le mode de service à la russe, par l'introduction italienne des sorbets; c'est d'un cosmopolitisme effrayant. L'on me fait remarquer, comme un symptôme bien grave, que deux traités sur la matière ont paru dans le courant de l'année qui vient de finir; l'un de belle apparence, de maintien honorable, *Le livre de cuisine, par Jules Gouffé* (1). C'est un de ces ouvrages sains, substantiels et de bonne digestion qui continuent dignement la grande école, à la tête de laquelle nous retrouvons le nom d'un illustre compatriote, l'angevin Taillevent, le maître-queux de Charles VII, sur lequel M. Aimé de Soland nous a donné de si curieux détails dans le dernier numéro du *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*. Hélas! en livrant à la consommation ce produit essentiellement recommandable, l'éditeur a fait — passez-moi, s'il vous plaît, l'expression, je n'en ai pas d'autre sous la main — l'éditeur a fait un four complet. Ça ne se vend point. L'autre volume, ah! le public s'est rué dessus comme un affamé; il en a dévoré des milliers d'exemplaires, les éditions se succédaient, deuxième, troisième, quatrième, il n'en faisait qu'une bouchée; eh bien! c'est un mauvais livre, et ce qui le prouve, c'est qu'une maîtresse de maison qui se respecte n'ose le feuilleter qu'en cachette. Tout homme sensé devrait en interdire la lecture à sa ménagère. Cela est intitulé l'*Art d'accommoder les restes* (2), sans nom d'auteur, mais avec cette épigraphe fanfa-

(1) Paris, *Hachette et Cie*, grand in-8o, illustré de nombreuses figures en chromo lithographie.

(2) Paris, Ach. Faure.

ronne, *Experto crede Roberto*. Malheureux Robert, que je te plains, et si je te pardonne, ce n'est qu'en faveur de la sauce qui porte ton nom. Mais la douleur m'égare, je reviens à mon projet. Si quelque jour, pris au dépourvu, il m'arrivait de vous présenter ici un de ces menus dont l'ordonnance vous parut manifestement empruntée au susdit *Art d'accommoder les restes*, vous voudriez bien vous persuader que je n'ai agi de la sorte, que par pure conviction littéraire, me croyant tenu de remplir strictement le cadre que je m'étais imposé : « *Fortunes diverses.* »

Aujourd'hui je vous mettrai sous les yeux, si vous le permettez, quelques vers bien inconnus, bien ignorés, et qui, par ce temps d'exhumations littéraires..... et autres (1), me semblent dignes de revoir la lumière au moins pour quelques intants. Il y a plusieurs semaines, lors d'une vente de livres qui fut faite dans notre ville, je devins possesseur, pour une somme très-modeste, d'une petite plaquette jaunie par le temps, et rognée à la lettre hélas, intitulée : *Le Bouquet de fleur-d'espine, reveu, corrigè et augmentè par l'autheur*, M.DC XI. (Sans nom de lieu ni d'imprimeur.) Cette formule devenue sacramentelle, *reveu, corrigè et augmentè*, indique une réimpression, et la lecture de la pièce démontre en effet qu'elle a dû être composée très-peu de temps après la publication de l'édit de Nantes; mais le titre annonce des augmentations, et cette promesse, si souvent illusoire, de la part de certains éditeurs de nos jours, a été, ici, tenue religieusement, car on retrouve en plus d'un endroit la mention de faits tout récents et très-rapprochés de la date de 1611. Les deux pièces en strophes de quatre vers qui composent ce petit recueil sont signées *l'Hermite des Fonteines;* c'est là évidemment un pseudonyme. Sous ce masque, l'auteur a su se dérober jusqu'ici à toutes les recherches que j'ai faites et à celles que j'ai demandées à Paris à de fervents amateurs de notre ancienne poésie, et aux plus heureux collectionneurs de livrets rares; tous jusqu'ici

(1) On croirait ceci écrit à Angers, non loin de la place du Ralliement, en février ou mars 1868 (*Note d'un commentateur*).

m'ont avoué qu'ils n'avaient jamais rencontré ce nom, ni lu nulle part ces strophes énergiques. Et cependant, le poëte qui a écrit le *Bouquet de fleur-d'espine*, et surtout le ravissant morceau intitulé *Imitation,* ne devait pas en être à ses débuts, et n'a pas dû ne livrer carrière que cette seule fois à sa verve satirique. C'est un écrivain trop sûr de sa forme, un poëte trop à l'aise dans son rhythme, pour que l'on puisse attribuer l'oubli profond où il est demeuré, à la disparition fatale, inévitable de ces minces feuillets renfermant toute son œuvre. Quoiqu'il en soit, je fais comme le sphinx, je propose mon énigme aux passants, et je serais enchanté de rencontrer un Œdipe parmi eux.

Il se pourrait bien faire que cette plaquette dénichée à Angers, y eut été imprimée; car elle porte sur le titre un fleuron qui ressemble tout à fait à quelqu'un de ceux que l'on rencontre sur des livres sortis de l'officine d'Anthoine Hernault, de sa veuve ou de son fils, qui exercèrent pendant longtemps l'imprimerie à Angers, dans la seconde moitié du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Il y aurait alors quelque probabilité pour que l'auteur lui-même fut angevin; mais tout cela est un peu problématique. Ce que l'on peut avancer sans crainte d'erreur, c'est que *l'Hermite des Fonteines*, bon gentilhomme campagnard, était un grand amateur de chasses, car il emprunte volontiers ses expressions aux nobles déduits de vénerie ou de fauconnerie. En politique, chaud défenseur des jésuites, il a dû être d'abord ligueur, puis royaliste après l'abjuration d'Henri IV; *le Bouquet de fleur-d'espine* est une satire virulente dirigée contre les Huguenots. En littérature, la figure de rhétorique qu'il affectionne sur toute autre, est l'allusion, il s'en montre prodigue. Je me suis efforcé de saisir et d'expliquer un certain nombre de ces allusions; mais il eût fallu, pour les déchiffrer toutes, quelqu'un de plus versé que moi dans les détails familiers de l'histoire de la fin du XVIe siècle. Il ne détestait pas non plus les jeux de mots sur les noms de certains personnages qui, à titres divers, attirèrent sur eux l'attention publique dans ces années-là, et de peur que ces malices ne passassent inaperçues, il a eu soin d'attirer l'œil sur le mot même en le décorant d'une imposante majuscule.

Comme l'illustre Sancho, qui venait à peine de naître (1), il aime aussi à donner à ses pensées l'appui de la *sagesse des nations;* nos lecteurs remarqueront maints proverbes aussi curieux pour le fond, que frappés au bon coin quant à la forme.

Il débute par une dédicace au roi (Henri IV) :

Sire, ce n'est point pour mesdire
Que l'Hermite a fait ce Bouquet,
Il l'a fait seulement pour dire
Qu'il faut rabaisser le caquet
De ceux qui osent tant escrire
Des affaires de vostre Empire.

Chantres mal concertez pour les modes lyriques
Aussi mal disposez d'humeurs que de cerveau,
L'on descouvre vos noms par vos tons satyriques,
Car l'on dit qu'à la fraize on recognoist le veau.

L'on ne juge que trop à vos voix si grossières
Que vous n'aurez jamais les Delphiques lauriers,
Car vous n'avez chanté que parmi des Beurrières
Où vous n'avez appris qu'un jargon de Beurriers.

Tout ce que vous chantez en si mauvaises nottes,
Vos discours en désordre, et vos tons si mauvais
Ne seront jamais bons à siffler les linottes,
Mais à faire parler les Pies et les Geais.

Ces insolents propos, ces beaux mots de taverne,
Raisons d'Anges de Grève (2), et non de courtisans,
Vous feront recognoistre, au clair de la lanterne,
Pour bouffons sans conduite, et tristes mesdisans.

Vous escrimez au vent, vous combattez vostre ombre
Vous figurez partout des chimères en l'air,

(1) L'édition originale de la première partie du Don Quichotte est de 1605, *Madrid, Jean de la Cuesta*, petit in-4°.

(2) On appelle, par raillerie, les crocheteurs, des *Anges de Grève*, à cause des crochets qui leur tiennent lieu d'ailes, et de la place de Grève où ils se réunissent. (Leroux, *Dictionnaire comique.*)

Et vous ne voulez pas qu'on vous mette du nombre
De ceux qui vont suyvant la fuitte de l'esclair.

Vous avez de tout temps la voix assez hardie
Pour chanter les chansons de quelque esprit malin.
Ainsi les rossignols chantent en Arcadie (1)
Lorsqu'on crible l'avoine à l'asne du Moulin (2).

Tous ces petits livrets que l'on vend sous la càpe
Tous ces mauvais Advis (3) de gens mal-advisez,
Vous servent de couvert pour venir à la sappe;
Mais l'on defait bien tost les soldats divisez.

Ces tristes arguments sans matière et sans forme
Ces mal-plaisants propos, inutiles et vains
Seraient bons au printemps pour jetter vostre gorme
Si vous estiez encor de l'aage des poulains.

Vous roulez le tonneau des folles Danaïdes
Pour faire caqueter la teste de Memnon;
Elle est pleine de vent, les vostres toutes vuides
Ont laissé leur cervelle à l'oracle d'Ammon.

Vous remonstrez au Roy, à la Royne et aux Princes,
Vous faites des Arrests, vous en déterminez
Vous estes Clair-voyans par toutes les Provinces,
Et vous ne voyez pas le bout de vostre nez.

Vous sonnez le Toxin (4), vous donnez des alarmes,
N'est-ce pas un transport de Panique terreur?

---

(1) L'animal à longues oreilles a été nommé *roussin d'Arcadie* par ceux que frappaient surtout la beauté et l'élégance de ses formes; d'autres, plus impressionnés par la mélodie de ses vocalises, l'ont appelé *rossignol*, mais toujours d'*Arcadie*. Le pays n'a rien perdu.

(2) Allusion satyrique à l'un des plus célèbres théologiens calvinistes, Pierre Du Moulin.

(3) Le titre de beaucoup de pamphlets protestants de l'époque commence en effet par ce mot : Advis ....

(4) *Le Tocsin contre les massacreurs et auteurs des confusions en France.* Reims. Jean Martin, 1589, in-8°. Libelle protestant qui fit beaucoup de bruit. (Voyez le *Journal de L'Estoile.*)

Les chardons de Sainct-Clou vous semblent des gens d'armes,
Et desjà dès l'hyver les mousches vous font peur.

Vous criez à l'assaut, vous courez à la bresche,
Si tost qu'on voit en l'air quelque chose briller,
Vous ressemblez l'oiseau qui se bat sur la perche (1),
Pour voler la Marotte il faudrait vous veiller.

D'où prenez-vous l'effroy pour crier gare-gare?
L'on sçait bien que la France est hors du vent marin.
Pour prendre les Ramiers l'on fait le tintamarre,
Mais l'on ne prendra pas le Lièvre au tabourin.

---

(1) C'est un terme de fauconnerie, pour désigner l'oiseau de proie qu'on attachait au sommet d'une perche et qui s'y débattait continuellement. — Ces deux rimes *bresche* et *perche* nous paraissent peut-être insuffisantes aujourd'hui. Cependant il ne faut pas se montrer trop rigoureux quand on trouve dans l'*Art Poétique* de Sibilet, qui fut le manuel classique, on peut le dire, des poëtes du XVIe siècle, et qui eut tant de succès que l'on en connaît au moins six éditions de 1548 à 1576, quand on y trouve, dis-je, indiquées comme rimes parfaitement régulières : *témoigne* et *vergogne*, *règne* et *chesne*. Ronsard fait rimer *septembre* avec *pampre*, *espergne* (pour épargne) avec *gouverne*.

Pierre Le Gaygnard (*) dans son *Promptuaire d'unisons ordonné et disposé méthodiquement pour tous ceux qui voudront composer promptement en vers françois* (Poitiers, Nic. Courtois, 1585, in-8°) (**), qui est le plus ancien dictionnaire de rimes que l'on connaisse, nous fait voir quelles libertés bien plus grandes encore étaient concédées aux poëtes. « Voyez, dit-il, comme gentiment » Ronsard a ajouté un *i* à *sache* pour le faire rimer avec *flèche*. De mesme il ne » craignit point d'ajouter un *u* à *offre* et à *chose*, afin que ces mots *ouffre* et » *chouse* rimassent plus richement avec *gouffre* et avec *espouse*..... » Un peu plus loin il fait cette remarque : « *amble*, *ample*, *enfle*, *angle*, sont renvoyez les » uns aux autres pour la rareté et pour la nécessité à *anle*. »

Il est certain que les principes de versification donnés par Sibilet ou par Le Gaygnard, ne sont plus acceptés aujourd'hui, mais il n'en est pas moins curieux de connaître les lois adoptées à cette époque, quand cela ne nous servirait qu'à n'être plus tenté de reprocher à nos vieux poëtes des altérations de mots ou des rimes hasardées, puisque de telles licences étaient autorisées par les règles comme par la coutume.

(*) Ce Pierre Gaygnard, Le Gaygnard ou le Gaynard (car l'on rencontre ce nom sous ces trois formes), seigneur de La Vergne-sur-Sèvre, figure parmi les ascendants d'une honorable famille de notre ville, qui porte encore son nom.

(**) Le volume est dédié à un angevin, Le Gouz de La Boullaye, baron de Châteaumur.

Si vous estiez dressez à faire la pippée,
Vous auriez desjà pris un grand nombre d'oiseaux,
Mais vostre belle voix seroit mieux occupée
A crier pour Noël les almanachs nouveaux.

Vous dites que jadis le Romain Capitole
Fust sauvé des Gaulois par les cris d'un oyson :
Tout ainsi ce royaume est prins s'il ne s'envole,
Mais l'on n'a pas tendu les gluaus en saison.

Vous tournez en venin toutes les choses bonnes
Depuis que la licence est exempte des Loix,
Osez vous bien heurter ces deux grandes colonnes,
Qui soustiennent de front l'empire des François?

Voudriez-vous commander au patron d'un navire
Sans cognoistre la mer, la boussole ou le vent?
Vous qui ne sçavez pas les mots qu'il y faut dire,
Vous prendriez (1) pour le Nort, la route du Levant.

Quand le puissant Atlas auroit quitté sa charge
Penseriez-vous encor ce globe soustenir?
Le prudent Cinéas (2) vous rendroit tesmoignage (3)
Qu'il faut de grands secrets pour s'y bien maintenir.

Ceux qui portent le ciel sur leurs larges espaules
Sans plier soubz le faix, doivent estre bien forts;
Les Cercles vont par ordre en la sphère des Gaules,
Pour si grands mouvements il faut de grands ressorts.

Laissez gouverner ceux qui ont l'expérience
Et qui sçavent, Prudents, le cours de l'Univers,
Vous n'estes pas esleuz pour si haute science,
Si vous gouverniez tout, tout iroit de travers.

---

(1) *Voudriez, prendriez*, étaient réputés jadis de deux syllabes ; on prononçait communément *vourriez, prenrriez*.

(2) Cinéas était ministre et favori de Pyrrhus, qui proclamait que son éloquence lui avait conquis plus de villes que la force des armes.

(3) *Charge...., tesmoignage.....* Glissez, lecteurs, n'appuyez pas.

De quoy vous meslez-vous? Que ne laissez-vous faire
Ou ce grand Parlement, ou ce Royal Conseil (1)?
Phaéton se perdit pour estre téméraire;
Pensez-vous mieux que luy conduire le Soleil?

Laissez à Jupiter la puissance du foudre,
N'empeschez point Phébus de conduire le jour;
Pour vouloir trop oser les Géants sont en poudre,
Et pour voler trop haut, Icare a fait le tour.

Toutes sortes d'esprits n'ont pas des indulgences
Pour entrer au secret du cabinet des Cieux;
Les affaires des Roys sont des intelligences
Dont l'on ne doibt parler qu'à la table des Dieux.

Que vous sert de semer la dure zizanie
Sur les féconds guérets de nos champs applanis?
De différends accords se forme l'harmonie.
Mais la force Françoise est de cœurs bien unis.

Changez ces visions, ces grotesques grimaces,
Ces Mystères du temps, ces Larmes de la nuict (2);
L'eschelle de Jacob vaut mieux que des eschasses
Pour monter d'asseurance où le soleil nous luit.

Vous voulez vous céler pour dire des sornettes,
Car vostre mesdisance a crainte du retour.
Ainsi font les Freslons, ainsi font les Chouëttes,
L'un cherche l'amertume, et l'autre fuit le jour.

Vous avez condamné le libéral Arbitre (3)
Et si voulez tout faire (4) à vostre volonté.
Où avez vous trouvé ce bienheureux chapitre
Qui met la conscience en pleine liberté?

---

(1) Ce sont probablement là *ces deux grandes colonnes* dont il est question quelques vers plus haut.

(2) Titres de pamphlets de l'époque.

(3) Calvin l'appelait *le serf arbitre.*

(4) Et pourtant vous voulez tout faire.....

Vostre libre vouloir qui vole en phantaisie,
Voudroit bien que l'estouppe eust le prix du Cotton (1),
Pour changer l'escarlatte en toile cramoisie,
Si la bonne teinture estoit à Charenton.

Vous mesprisez par trop ce que jadis voz Pères
Tenoient en révérence avec tant de devoir :
Vous n'estes pas meilleurs que ces esprits syncères,
Moins que vous en malice, et plus grands en sçavoir.

Dieu deffend de mesdire en la Chrestienne Escole,
Par les dix grands Arrests de vie et de trespas,
Que ne suivez-vous donc la divine parole ?
Vous ne l'entendez point, ou vous n'y croyez pas.

Si vous n'y voyez clair, achetez des lunettes,
L'on en vend d'Amstredam qui font voir de bien loin.
Vous aurez bien du Bois propre à vos allumettes
Pourvu que le Fusil (2) ne vous manque au besoin (3).

---

(1) Allusion au nom du confesseur d'Henri IV.

(2) Fusil, briquet.

..... Et tirant un fusil de sa poche
Des veines d'un caillou qu'il frappe au même instant,
Il fait sortir un feu qui pétille en sortant.

BOILEAU, *Le Lutrin.*

(3) Il y eut dans ce temps-là une double abjuration qui causa un grand scandale et eut un fâcheux retentissement ; deux personnages nommés, l'un Du Bois, l'autre, Fusi, sortirent des rangs du clergé catholique pour embrasser les doctrines de la Réforme. — Antoine Fusi, docteur en Sorbonne, prédicateur ordinaire du roi, curé de Saint-Barthélémy, à Paris, se vit un beau jour accusé d'hérésie par les marguilliers mêmes de sa paroisse, à la tête desquels était un conseiller à la Chambre des Comptes, nommé Nicolas Vivian, et il eut quelque peine, paraît-il, à se justifier. A peine tiré de ce mauvais pas, il voulut se venger de maistre Vivian, et lança contre lui un pamphlet aussi bizarre par le style qu'incohérent dans les idées, intitulé : *Le Mastigophore, ou précurseur du zodiaque, auquel par manière apologétique sont brisées les brides à veaux de maistre Juvain Solanicque* (Nic. Vivian), *penitent repenti, seigneur de Morddreet et d'Amplademus en partie, du côté de la mouë ; traduit du latin en françois par maistre Victor Grevé, géographe microscomique.* Furieux, le marguillier riposte par une double dénonciation contre son curé. Il l'accuse de libertinage parce qu'il tient une jeune fille enfermée dans son presbytère, et de sorcellerie à

Ces vénérables saincts dont vous faites la feste
N'ont point fait de miracle au-dessus du Liban,

---

cause d'une certaine recette, donnée dans le *Mastigophore*, mais que nous n'osons pas offrir à nos lecteurs, « *pour esteindre en un moment un feu très cruellement ardent en une cheminée.* » Décrété de prise de corps, le curé de Saint-Barthélémy, qui ne se sentait pas probablement la conscience très à l'aise, s'enfuit à Genève, se fit protestant et se maria. Il écrivit quelques libelles contre la religion qu'il venait d'abandonner, entre autres : *Le Franc archer de la vraye Eglise contre les abus et énormités de la fausse, par noble Anthoine Fusi, prothonotaire apostolique, docteur Sorboniste, etc.....* auquel un catholique répondit par *la Banqueroute de maistre Antoine Fusi, ci-devant curé de Saint-Barthélémy, à Paris, n'a guère devenu apostat à Genève ; ensemble le jugement donné contre son écrit détestable intitulé : Le Franc archer.* Il eut un fils qui marcha sur ses traces et fit aussi, lui, bon marché de sa religion. Le père s'était fait calviniste pour avoir une femme ; le fils se fit musulman pour en avoir quatre. François Le Gouz, sieur de La Boullaye, gentilhomme angevin, raconte dans la curieuse Relation de ses voyages, sur laquelle nous reviendrons peut-être quelque jour, qu'il le rencontra à Constantinople, comme il venait de se faire circoncire, et il rapporte à cette occasion un bon mot d'Antoine Fusi, que notre Hermite avait certainement dans la mémoire lorsqu'il écrivait :

Vous aurez bien du Bois propre à vos allumettes
Pourvu que le Fusil ne vous manque au besoin.

Il raconte donc que quelqu'un l'engageant, avant sa fuite à Genève, à aller à Rome remettre sa cause entre les mains de l'Inquisition, qui détenait justement en ce temps-là un certain abbé Du Bois, il répondit qu'il s'en garderait bien, parce qu'il ne fallait *qu'un fusil pour allumer du bois.*

Du Bois avait été quelque temps capucin dans un couvent que l'Ordre possédait au bas de la rue Saint-Honoré, et dont les terrains étaient contigus au jardin des Tuileries. Fatigué de la vie monastique, il sauta par dessus les murs, et s'encourut tout d'une traite jusqu'en Allemagne où il se fit luthérien, et prit femme aussi lui naturellement, car il est assez remarquable que le vœu de continence paraisse avoir pesé par dessus tout autre aux nouveaux convertis. Il s'adonna aux sciences hermétiques, chercha la pierre philosophale, et, à force de fabriquer de l'or, se vit bientôt réduit à la plus profonde misère.

Voilà tout ce que notre auteur pouvait savoir sur le compte de cet honnête Du Bois, à la date où il écrivait son *Bouquet de fleur-d'espine*, mais s'il vécut encore quelques années, il put apprendre la fin de son histoire.

Initié à tous les mystères de l'alchimie, mais à bout de ressources, Du Bois se résout, un beau jour, à tenter un grand coup. Il arrive à Paris sous un faux nom, va trouver son ancien confrère, chez les capucins, le père Joseph du Tremblay, devenu le confident et le favori du Cardinal de Richelieu, et lui promet de transmuer en or telle quantité de plomb qu'il voudra, à la condition d'obtenir son pardon

L'un avait trop de cœur et l'autre eut tant de teste,
Qu'en dépit de la Mythre, il eust pris le Turban (1).

---

et l'assurance de n'être jamais inquiété pour sa conduite passée. Le père Joseph s'empresse d'annoncer la merveille au Cardinal, qui décide qu'on opérera pour la première fois le grand œuvre en la présence même du roi. Le jour pris, Du Bois se rend au Louvre, et, pour éviter tout soupçon de supercherie, il demande un adjoint. Sa Majesté désigne un garde du corps, nommé Saint-Amour : celui-ci prend la balle du mousquet d'un soldat aux gardes ; sur l'ordre de l'opérateur, la fait examiner par le roi, par la reine, le cardinal et quelques autres des assistants, et la dépose lui-même dans le creuset, au dessus duquel Du Bois se contente de répandre un grain de poudre de projection. Puis on enveloppe le tout d'un amas de matières combustibles et on allume le feu. Chacun se tenait dans une attente anxieuse, et le roi semblait tout particulièrement impatient de connaître le résultat de l'opération magique. Enfin la flamme ayant tout dévoré, Du Bois supplie humblement Sa Majesté de daigner écarter les cendres à l'aide d'un soufflet. Le roi saisit l'instrument qu'on lui présente, et dans son empressement s'en sert avec une telle vivacité que les cendres projetées au loin vont aveugler tous les assistants ; et voilà chacun obligé de se frotter les yeux à poings fermés. Enfin le roi peut risquer un regard au dessus du creuset ; ô merveille ! la balle de plomb était métamorphosée en un joli petit globe de l'or le plus pur. Dans son enthousiasme, Louis XIII embrassa Du Bois, ce qui l'anoblissait *ipso facto*, et le créa président des trésoreries de France, ce qui parut lui causer encore plus de plaisir ; Saint-Amour eut une gratification de mille pistoles, et le père Joseph une abbaye qui valait trois mille livres.

All is well that ends well ; hélas ! notre pauvre *abstracteur de quintessence* n'était pas au bout. Le cardinal mis en appétit par le léger hors-d'œuvre qu'on lui avait servi, fit peu de jours après porter chez le nouveau président un lingot de plomb du poids de douze cents livres, le priant de le lui renvoyer le plus tôt possible converti en bon or monnoyable. Le lingot ne revenant point, Son Eminence pensa que notre philosophe, dont le talent commençait à s'ébruiter, avait au milieu de Paris trop de sujets de distraction pour pouvoir travailler avec un peu de suite, et lui fit donner à la Bastille un logement tranquille et sûr, en lui accordant un délai d'un mois. Acculé, le pauvre Du Bois tenta une expérience et échoua tout net. Furieux de s'être laissé prendre pour dupe, Richelieu nomma une commission pour lui faire son procès comme *hérétique*, *relaps* et *magicien*. Soumis à la question, il nia qu'il fut le moins du monde sorcier, ce qui était assez évident, mais avoua ses fourberies et fut pendu haut et court par une belle matinée de juin 1637. Ainsi finit l'infortuné Du Bois, capucin, luthérien, alchimiste et président des Trésoreries de France.

(1) Il s'agit probablement ici de cet archevêque de Cologne, Gebhard Truchsès, qui, ayant embrassé le Luthéranisme pour épouser la belle Agnès de Mansfeld,

Le Sacré-sainct Sénat des glorieux Apostres
Que vous n'estimez pas digne de vostre abord,
N'avoit point de propos si mordans que les vostres,
Car ils preschoient la paix, vous semez le discord.

La patience armoit, et non pas le mesdire,
De charité leur âme, et de zèle leur cœur;
Et vous qui nous contez qu'un même esprit vous tire,
Portez au cœur la haine, et dans l'âme l'aigreur.

Où vostre liberté commande en conscience
Parler de vos humeurs seroit trop entrepris;
Et vous voulez sans crime avoir cette licence
De tout dire, et tout faire, et sans être repris.

Vous parlez de l'estat en termes de cabale,
Comme si vous estiez meilleurs François que nous;
Si la loy du Royaume, en ce temps, est égale,
Nous devons vivre au moins aussi libres que vous.

Vous estes les esleuz, fils de la poule blanche (1),
Les choisis du Seigneur qui tenez tout en main;
Laissez-nous pour le moins quelque parole franche,
Et ne fermez la bouche à qui deffend son pain.

Si nous voulions traiter par vos propres exemples,
Lorsque vous mesprisiez la Justice et les Loix,
Que vous ruiniez le peuple, et destruisiez les temples,
En saine conscience estiez vous bons François.

---

chanoinesse de Guerichen, mais désireux de garder en même temps son archevêché, y introduisit la Réforme et tenta de séculariser l'Electorat. Ayant levé des troupes à ses frais, il guerroya quelque temps soutenu par les subsides de l'Angleterre et de la Hollande, mais enfin battu en diverses rencontres par l'armée impériale, brouillé avec les Etats, rebuté de l'économe Elisabeth, que fatiguèrent ses demandes incessantes d'argent, il fut réduit à errer à travers l'Allemagne, traînant une existence misérable, et l'on a dit qu'il formait le projet de passer en Turquie, lorsque la mort vint le surprendre en 1601.

(1) Etre *le fils de la poule blanche*, signifie être heureux en toutes choses.

Du siècle les mignons, fils de la poule blanche
Ils tiennent à leur gré la fortune en leur manche.
(REGNIER).

Lorsque nostre grand Roy joüoit à quitte ou double
Et couchoit de son reste à son siège d'Amiens (1),
Vous qui preniez le temps de pescher en eau trouble,
Estiez vous bons François de n'estre pas des siens (2).

Avoir toute la France en deux partis distraitte,
Se mettre hors de page en rechangeant de foy,
Tenir dedans l'estat des villes de retraitte,
Est-ce estre, en bon françois, bons serviteurs du Roy.

Mais baste, il ne faut plus toucher sur ceste corde,
Vous en seriez blasmez selon le droict des gens;
Il faut de tous costez estouffer la discorde,
Et pour servir la France estre plus diligens.

Pour estre vos amis il faut haïr l'Espagne,
Rompre les clefs du Pape, armer les Allemens,
Cercher *(sic)* l'estain sonnant dedans la Grand-Bretaigne,
Et loüer les desseins des Nortdouëstes Flamens.

Respondre à vos pensers, couvrir vostre artifice,
Blasmer le temps passé pour le temps d'aujourd'huy,
Sont de vos belles loix; mais c'est une injustice
De s'absoudre soy-mesme et condamner autruy.

---

(1) Les bourgeois d'Amiens avaient le privilége de garder eux-mêmes leur ville. Après avoir refusé avec obstination la garnison que le roi voulait leur donner, ils se laissèrent sottement surprendre par les Espagnols, pour le plaisir de piller quelques sacs de noix et de pommes. Sentant combien il était nécessaire de chasser au plus vi e ses ennemis d'une place aussi importante, Henri IV résolut de l'assiéger immédiatement. — « Ceux qui discouroient de ce siége publioient tout « haut que là se manioit le destin de la France, que du succès despendoit son « salut ou sa perte, qu'il y alloit de nostre servitude ou de nostre franchise » (*Mémoires de la Ligue*, t. VII, p. 529.)

(2) « De Thou pressa, conjura Bouillon et La Tremouille d'amener à Henri les « secours dont il avait besoin pour reprendre Amiens, non-seulement ils persua- « dèrent à l'assemblée (des protestants) de Châtellerault de lui refuser les troupes « dont le corps des églises réformées disposait, mais ils employèrent même ail- « leurs les soldats qu'ils levèrent dans les provinces du Midi, au nom du roi et « avec ses deniers. » (*Histoire d'Henri IV*, par M. Poirson, t. I, p. 353.)

Par vostre liberté que le temps favorise,
La Religion passe en maxime d'estat;
Osez-vous bien parler du Père de l'Eglise (1),
Et nous ne dirons rien d'un parjure apostat.

Vous ne vous chatoüillés que pour vous faire rire (2),
Vous ferriez (3) en duel qui vous auroit choqué,
De nos plus grands Prélats vous osez bien mesdire,
Et nous ne dirons mot d'un moyne défroqué.

Si dans la plaine paix, dans le cœur de la France,
Au milieu de Paris, à la face des Cours,
Vous osez sans adveu blasmer nostre créance,
Serons-nous sans réplique à vos fascheux discours?

Non, non, la liberté doit estre réciproque,
Laissez le chat qui dort et ne l'esveillez pas.
S'il faut partir (4) les œufs, vous n'aurez que la coque,
Car nous avons pour nous la reigle et le compas.

Vous tirez en fuians, comme faisoient les Parthes,
Vous ferez de beaux coups si la poudre prend feu.
Vous avez de l'esprit pour bien broüiller les cartes,
Mais vous ne sçavez pas la finesse du jeu.

Vous venez, ce dit-on, du Royaume des feintes,
Pour, sous l'air d'un Romain, conduire un Protestant.
Il blasme sans respect les choses les plus sainctes;
Un Moresque d'Afrique en feroit bien autant.

Vous voulez disputer la portion congrüe,
Comme Prestres mytrez du Temple des vertus,
Mais levez vos filets, le monde n'est plus grüe,
L'embusche est descouverte, on ne s'y prendra plus.

Pour estre galant homme en vos cathégories
Il faut lever la paille en diverse moisson

(1) Le Pape.

(2) On dit de quelqu'un qui fait visiblement effort pour paraître gai, qu'il *se chatouille pour se faire rire.*

(3) Férir, frapper.

(4) Partager.

Car selon les secrets de vos allégories,
Un grand homme du temps n'est ny chair ny poisson.

Vous pensez deslaver le pourpre et l'escarlatte,
Et ternir leurs couleurs par un ombre emprunté,
Mais comme chatshuants, lorsque ce lustre esclatte
Vous estes esblouis de si vive clarté.

Vous pensez bien avoir des raisons fort subtiles
Et de grands instrumens pour escheller le Ciel
Mais vous n'estes pas fins de vendre vos Coquilles
Aux pellerins qui vont plus loin que sainct Michel (1).

Pour céler vos secrets vous baillonnez les carpes
Mais souvent vos desseins s'en vont tout au rebours;
C'est faire tout ainsi que les Croquants des Alpes,
Qui devant que chasser vendent la peau de l'Ours.

Vous parlez de vos droits sans tiltre et sans mémoire,
Bien souvent pour la fin vous prenez le milieu ;
Vostre doctrine apprend comme il ne faut rien croire,
Et la nostre plus saincte, enseigne à croire en Dieu.

Vous criez tous haraut contre les Jésuites,
Il les faut reléguer au-delà du Jappon.
Si nous en avions dict autant des Calvinistes,
Nous serions aussi noirs que des sacs de charbon.

Vous avez du subject de les nommer harpies
Car ce sont grands oyseaux qui volent sur leur foy.
Vos petits tiercelets ne sont bons que pour pies,
Mais le vol pour rivière est plus digne d'un Roy.

Vous estes délicats, peu de chose vous blesse,
Ces pères vous font tort de vous parler si haut,

---

(1) Saint-Michel-au-péril-de-la-mer, c'est le Mont-Saint-Michel de la côte normande. Ces deux derniers vers sont bien jolis ; on regrette seulement que *subtiles* et *coquilles*, de même que *carpes* et *Alpes*, dans la strophe suivante, n'offrent pas une rime plus riche..... Après cela, ce n'est pas la richesse qui fait le bonheur.

Vous monstrez bien par là quelle est votre foiblesse,
Qui refuse la lice accuse son défaut.

Ces Pères sont toujours dedans la droicte voye,
Malgré l'effort des vents, fermes comme rochers ;
Vous en crevez de dueil, nous en rions de joie
Vostre humeur les mesprise, et nous les tenons chers.

Ils sont gens de sçavoir, c'est ce qui vous ennuye,
Ils preschent l'Evangile, il les faut donc chasser.
Non, vous les craignés plus qu'un chat ne craint la pluye,
Car qui n'a qu'une cruche a peur de la casser.

Vous inventez contre eux mille choses sinistres,
Car vous ne voyez rien que par vos passions ;
Qui voudroit tout de même attaquer vos ministres,
L'on auroit trop de quoy drapper leurs actions.

Vous pensez vous servir de la fable des sages,
C'est le conte au vieux loup. Ainsi les loups jadis
Demandoient aux bergers tous leurs chiens en ostages
Avant que de traitter de la paix des brebis.

Ces chiens au grand colier, ces forts lévriers (1) d'attache
Qui emportent la pièce au premier coup de dent,
Veillent toujours au guet, et c'est ce qui vous fâche,
Car vous voudriez noyer Neptune et son trident.

Ils se sont fait paroistre en diverses secousses,
La beste a beau ruser dans l'enceinte du fort,
Car sans prendre le change ils sont toujours aux trousses,
Rien ne peut empescher leur courageux effort.

---

(1) La diphtongue *ie* ne se séparait jamais autrefois en deux syllabes. Sibilet donne comme exemple de cette règle les mots *meurtrier*, *prière*. « *Juge toy mesme lecteur, si la naïve prononciation françoise porte à ton aureille, disant ces mots, plus de deux syllabes.* » La Fontaine suivait encore cet usage.

Le gibier du lion, ce ne sont pas moineaux
Mais beaux et bons sangliers, daims et cerfs bons et beaux.
(*Le Lion et l'Ane chassants.*)

L'on dit que les Renards pour attraper la poule
Sont subtils de nature aux ruses du mestier,
Mais quoy qu'ils soient bien fins, à la fin, foule à foule,
Ils se treuvent toujours au croc du Pelletier (1).

Attaquez par raisons et non pas par injures
Un guerrier généreux doit combattre à l'ouvert,
L'on se moque de vous et de vos impostures
Car toujours sur le pré vous êtes pris sans vert.

---

(1) Connaissant l'amour de notre *hermite* pour les allusions, devons-nous croire qu'en écrivant cette strophe, il n'a pas pu s'empêcher de penser à deux personnages qui jouèrent, dans des camps opposés, un certain rôle au milieu des dissensions intestines de la fin du XVIe siècle et qui s'appelaient Renard et Pelletier? Celui-ci était neveu de ce Jacques Pelletier, du Mans, qui entreprit une croisade pour la *réforme de l'ortografe et prononciation françoèze*, selon l'accent manceau naturellement. Nommé curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, il se montra ligueur forcené, et fut, dit *L'Estoile*, l'un des quatre premiers nommés parmi les Seize. Soupçonné d'avoir été l'instigateur de l'assassinat du président Brisson, « *pris à neuf heures, confessé à dix et pendu à onze,* » il fut brûlé, mais en effigie seulement, et vécut de longues années encore. — Moins heureux fut le destin de Jean Renard. Il était angevin et se faisait appeler le capitaine Minguetière, du nom d'un petit fief qu'il possédait quelque part, dans notre province probablement. Huguenot zélé et d'une bravoure à l'épreuve, il avait toute la confiance de Coligny, qui l'employa dans plus d'une entreprise périlleuse Lorsque d'Andelot, après avoir réuni sa petite armée à Beaufort, se laissa cerner par les troupes catholiques et acculer sur les bords de la Loire, près des Rosiers, Minguetière le sauva en lui indiquant un gué *, et protégea sa retraite en se battant vaillamment à l'arrière-garde. Il fut fait prisonnier, mais réussit peu à près à s'échapper. A quelque temps de là, il s'empara de l'île d'Oléron, et y fit un gros butin par le pillage de l'église et du riche couvent de Saint-Georges. Coligny le mit à la tête d'une escadre pour aller attaquer les colonies espagnoles ; on a peu de détails sur cette malheureuse expédition : ce qu'il y a de certain, c'est que ni le pauvre capitaine angevin, ni aucun de ses compagnons ne reparurent jamais. On a dit que surpris par la flotte espagnole dans un port de Saint-Domingue, ils avaient été coulés bas et massacrés jusqu'au dernier.

* « Toute la troupe avec une grande allégresse se mist à l'eau, la chvalerie à gauche pour rompre » le fil, les plus petits dans le milieu des rangs ; mais il s'en fust perdu beaucoup sans un heur non » pareil, ce fust que la rivière s'estant diminuée d'un pied et demy durant le passage de quatre » heures, se renfla vers la fin. Nous dirions avec crainte ces courtoisies de Loire, si nous n'avions » tous ceulx qui l'ont veu pour garimants »

(Ag. d'AUBIGNÉ, *Hist. univers.*, p. 269. Edit. de Mailié.)

Vous avez fait sonner la trompette guerrière
Pour engager le Pape et Venise au combat (1).
Le singe ingénieux en la mesme manière
Va tirant les marrons de la patte du chat.

Vous pensiez animer nostre saincte Sorbonne
Et nos sçavans suppots de l'Université
Pour en venir aux mains. Mais la retraite sonne
Pour n'entrer au cahos de la diversité.

Vous aymez les broüillards par reigles nécessaires,
Car vous estes encor les enfants d'Israël,
Dans la confusion vous faites vos affaires
Au revers des massons de la tour de Babel.

---

(1) Allusion au différend survenu entre les Vénitiens et le pape Paul V (1605-1607).

On trouve rapportée dans le *Magasin historique*, de Lebret, t. II, une anecdote qui montre comment en effet les protestants cherchèrent à envenimer la querelle entre la Sérénisssime République et la cour de Rome. En 1605, un nommé Linckh, agent de l'Électeur Palatin, fut envoyé à Venise chargé d'une mission secrète. Il s'aboucha avec un nommé Pessenti, lequel lui confia qu'il existait une association de plus de mille personnes, parmi lesquelles on comptait trois cents patriciens des familles les plus distinguées, disposées à se séparer du Saint-Siége, et que cette société était dirigée par Fra Paolo Sarpi, religieux servite et célèbre par son *Histoire du concile de Trente*. Linckh eut plusieurs entrevues avec ce moine fameux, dont presque tous les historiens ont fait remarquer les tendances vers les idées de la Réforme, et que Bossuet a accusé de porter sous le froc un cœur calviniste. Fra Paolo lui aurait dit, qu'il était à désirer que la religion s'établit dans les provinces allemandes qui confinent au territoire de Venise ; qu'il serait important que les princes protestants entretinssent des rapports plus intimes avec la République ; qu'ils eussent constamment des agents à Venise, et que ces agents y exerçassent leur culte, parce que les prédications des ministres produiraient un bon effet et ouvriraient les yeux du peuple qui ne faisait point de différence entre les luthériens et les mahométans. — Un auteur qui appartient à l'Anjou, Frain du Tremblay, raconte, dans sa *Critique de l'histoire du concile de Trente*, qu'un ministre de Genève ayant écrit à un calviniste de Paris, que l'on ne tarderait pas à recueillir les fruits des peines que Fra Paolo et Fra Fulgenzio prenaient pour introduire la Réforme à Venise, où le Doge et plusieurs sénateurs avaient déjà ouvert les yeux à *la vérité*, etc., la lettre fut interceptée et remise à Henri IV, qui l'envoya à Champigny, son ambassadeur à Venise.

Vous cherchés les moyens de faire naistre un schisme,
Car les Indifférents vous serviroient beaucoup
Pour tirer le party qui panche à l'Athéisme ;
Mais la Grandeur suprême a destourné ce coup.

Vous ne demandez rien que faire bonne garde,
C'est comme l'Ecossois entrant en garnison,
Vous voulez seulement loger la halebarde,
Pour vous rendre à la fin maistres de la maison.

Vous n'escorchez jamais l'anguille à l'adventure.
L'aigle müe de plume, et le serpent de peau ;
Le loup change de poil, mais non pas de nature,
Car il en veut toujours à l'innocent trouppeau.

Vous avez des desseins et par mer et par terre,
C'est selon vos humeurs vostre propre élément.
Le grand trou Sainct Patrice est bien en Angleterre,
Mais rien n'en sortira qu'au jour du Jugement (1).

---

(1) *L'Hermite* veut dire que les protestants français ne doivent plus espérer de secours de la protestante Angleterre, à cause du traité de paix qui venait d'être conclu entre les deux couronnes.

Le grand trou Sainct-Patrice est bien en Angleterre,
Mais rien n'en sortira qu'au jour du jugement.

Jacques Ier venait en effet de faire combler et détruire de fond en comble la fameuse grotte ou caverne de Sainct-Patrice, un des lieux de pèlerinage les plus célèbres de tout le Moyen-Age, et sur lequel la légende a brodé tant de fantastiques récits. Les vers suivants d'un lai de Marie de France, *Li purgatoire Seint-Patriz* (publié par Roquefort), expliquent ce qui valut à cette grotte sa merveilleuse réputation :

Deus amena
Seint Patriz, e si li munstra
En un desert, un lius gastez
Ki de gent n'ert pas habitez,
Une fosse tute ronde
Si ert dedenz grant e parfunde ;
E sachez k'ele esteit obscure
Espuntable a démesure.
Puis lui dist k'illek ert l'entrée
De purgatoire e trovée.

Or le ciel vous prédit, si vous passez les bornes,
Qu'avant que ceste lune aye fermé son point,

E ki fust de ferme créance
E eust en Deus espérance
E fust confes de ses pechiez
E en après acommuniez
E purreit ci dedenz entrer
E s'il i purreit demurer
Un jour e une nuit entière,
E par ci revenir arère
Tut serreit netz de ses péchiez
E de ses meffaiz espurgiez
De quant k'il out fait en sa vier

Passer vingt-quatre heures dans une grotte quelque « *parfunde* » et « *espuntable* » qu'elle soit, cela ne semble pas bien difficile; or il paraît que si l'affluence des pèlerins autour du *Trou Sainct-Patrice* était énorme, il ne s'en trouvait que rarement parmi eux de disposés à s'exempter à aussi bon marché des peines du purgatoire, et l'on aurait lieu d'en être étonné si l'on ne savait que cette caverne était tellement remplie de « *prodiges effroyables et visions monstrueuses,* » que vous étiez exposés à y mourir de « *male paour,* » et que parmi les audacieux assez déterminés ou assez sûrs d'eux-mêmes pour avoir voulu affronter le mystère, beaucoup n'avaient jamais revu le jour. Dans un récent voyage en Irlande, l'auteur de cet article a tenu à accomplir aussi lui son pèlerinage au purgatoire de St-Patrice. Il partit d'Enniskillen pour se rendre sur les bords du lac Derg, qui n'est qu'à quelques milles de Donegal. Le pays que l'on traverse, entrecoupé d'étangs et de tourbières, est de l'aspect le plus désolé. Un cercle de collines rocheuses et pelées entourent le bassin d'un petit lac, d'une superficie de cinq à six cents hectares. Un batelet en mauvais état sert à passer dans un îlot, où quelques vieux frênes étendent leurs grands bras tourmentés au dessus d'un monceau de pierres moussues et noircies par le temps, qui recouvrent l'entrée de cet autre *antre de Trophonius*,

D'où rien ne sortira qu'au jour du jugement.

Cette promenade qui exige aujourd'hui quelques heures, était jadis entourée d'un peu plus de difficultés, s'il en faut croire un petit volume rangé là-haut sur nos tablettes, qui porte pour titre : *l'Histoire espouvantable du Purgatoire Sainct-Patrice, mise en espagnol par le docteur Juan Perez de Montalvan et traduite en françois par F. A S., chartreux.* Voici ce que rapporte cet excellent docteur : « L'isle est circuite et environnée d'un estang qui fait tant de détours et de » sinuositez que pour le passer il y faut neuf jours » (on n'était tout de même guère pressé autrefois); « d'autant qu'il faut naviger fort posément et ce par la

Comme les limaçons vous cacherez vos cornes ;
Mais l'on dit toutefois que vous n'en avez point.

» prévoyance et ordre du Sainct, affin que le pélerin aye tant plus de temps pour » s'éprouver et mieux consulter son courage et qu'il puisse remarquer et considé- » rer plus à loisir les dangers qui le menacent et l'attendent, puisque c'est une » entreprise non moins difficile que dangereuse. On lui donne un bateau fait d'un » seul tronc de bois et si estroit qu'à peine s'y peut-il tenir, et cela pareillement » pour lui servir d'advis que les portes de la vertu et de la penitence sont tou- » jours laborieuses et fort estroites. Les neuf jours qu'il met à traverser le lac, il » les doit jeûner au pain et à l'eau, et ce pain doit estre sans sel et sans levain, » de façon que quand il s'embarque on luy donne par portion, selon ce qu'il en » peut manger, ric à ric de la juste nécessité ; au bout duquel temps arrivé qu'il » est au couvent, après avoir parlé au prieur, on le laisse reposer deux jours, » après lesquels le dit prieur entend sa confession générale, et l'ayant fait mettre » nuds pieds, il le conduit en cet estat vers une pierre en laquelle on voit impri- » mées les plantes des pieds de sainct Patrice, et, la baisant plusieurs fois, le pé- » lerin prie humblement le glorieux sainct de luy obtenir le courage et la foy » nécessaires pour entrer et sortir à son salut de sa cave espouvantable. Sa prière » achevée, le prieur le mène à des cellules qu'on appelle pénitentielles, chacune » n'estant pas sinon un peu plus grande qu'une sépulture, et demeurant là comme » mort au monde l'espace de sept jours, il fait pénitence pour ses péchez et en » sort néanmoins tous les jours sept fois, pour descendre à l'église et y faire cha- » cune fois une heure d'oraison mentale et cecy toujours nuds pieds et avec autant » d'autres austéritez, pénitences et mortifications qu'il en peut supporter. L'on » voit donc, l'un venir chargé de chaînes, ayant les fers aux pieds, l'autre avec » un baillon, celuy-cy le corps tout couvert d'une haire, celuy-là avec une croix » très-pesante, sous le faix de laquelle il ne peut le plus souvent que se traîner. » Il n'est pas à douter que la seule veuë de tant et de telles pénitences n'édifie » et ne touche vivement les regardans, puisque la seule lecture semble émouvoir » nostre âme, sinon à les vouloir embrasser et imiter entièrement, du moins à en » désirer faire son profit pour la correction de nos mauvaises habitudes. Or cecy » est à considérer qu'à la plus grande gloire de Dieu, il ne se trouve pas là » un ou deux pénitents seulement, mais telle fois un si grand nombre qu'on y a » veu plus de quinze cens pélerins en un mesme temps. Le huictiesme jour, » nostre pénitent redouble ses heures d'oraison, car le suivant qui est le neuviesme » et celui auquel il doit entrer en la cave, il se trouve assez occupé et chargé » d'autres exercices et cérémonies. Et à cet effet, dès l'après dinée on lui donne » une autre cellule beaucoup plus profonde, sans lict, ni siège quelconque, parce » que toutes les heures qu'il y demeure, il les doit employer à invoquer Dieu et » faire le dernier examen de sa vie passée. Et dès ce jour là il ne boit, ni ne » mange, si ce n'est qu'il demande un peu d'eau pour se rafraîchir la bouche ou » pour se laver, et cette eau doit estre de l'étang qui environne l'isle. Le neuviesme

Donc sans tant de bruit, marchons à la françoise,
Portons nos volontez contre nos ennemis,
Arrachons de nos cœurs toute espineuse noise,
Et vivons en repos puisqu'il nous est permis.

» jour venu, le prieur ayant convoqué tous les prestres de la contrée, en présence » du peuple, dont l'affluence en est tousjours très-grande, y venant de tous les » lieux circonvoisins, pour voir ce dévot mais pitoyable spectacle, tout de nouveau » il le confesse et lui donne la saincte communion. Puis on chante pour luy une » messe de Requiem, comme à celuy qu'on fait desjà les obsèques. La messe » achevée le prieur monte en chaire, devant tout le clergé, les religieux et le » peuple, fait entendre à nostre pénitent les grands périls et travaux où il se va » exposer, qu'ainsi il lui conseille de rechef de ne le pas entreprendre témérai- » ment, mais de se contenter des pénitences qu'il a faites jusques là, ou bien d'en » choisir d'autres, parce qu'il luy peut arriver que les forces ou le courage venant » à lui manquer, il demeurera là-dedans perdu à jamais, comme beaucoup d'au- » tres, lesquels on ne sçait quelle fin ils ont eu. Pareillement luy fait scavoir » qu'il sera très-affligé et mal traitté des démons. Tout ceci s'explique par le » prieur avec des raisons si puissantes et des parolles si espouvantables qu'elles » donnent de l'horreur et de la crainte non pas seulement au pénitent, mais mesme » à tous les écoutans, jusques à les laisser en doute du succez qu'il plairra à » Dieu de donner à celuy qui tant courageusement ose entreprendre une telle » témérité chrétienne. Enfin le prieur voyant qu'il demeure ferme en sa résolu- » tion, il le console, l'embrasse et lui donne sa bénédiction, puis faisant sur luy » le signe de la croix, et le mesme tous les assistans avec beaucoup de larmes » et de compassion, il part aussitost après, et marchant en forme de procession » avec la croix, va chantant les litanies avec tous les susdits prestres, religieux et » séculiers, jusques à la porte de ladite cave, et là de rechef, et pour une der- » nière fois, ledit prieur l'exhorte de demeurer constant et inébranlable en la » confiance qu'il doit avoir en Dieu, et croye fermement qu'il le favorisera et le » délivrera, disant et répétant incessamment au rencontre de quelque péril, ou » angoisse où il se puisse trouver les paroles suivantes : *Jésus-Christ, fils de Dieu* » *vivant, ayez pitié de moy, povre pécheur*. Après cela il demande à haute voix » et prie toute la compagnie de vouloir prier pour luy. Cela fait, il luy ouvre la » porte, et aussitost que le pénitent y est entré, il la ferme sur luy, retournant » en procession avec mesme façon et cérémonie qu'ils étaient venus, et aussitost » après tous les prestres qui se trouvent là présens disent des messes pour luy » et demeurent au couvent jusques au lendemain. Et à la mesme heure, ils re- » tournent à la porte de la cave en la forme cy-dessus, laquelle le prieur ouvre avec » un grand désir d'y rencontrer nostre pénitent; que s'il s'y trouve, ils le reçoivent » avec grande feste, rendant grâces infinies à Dieu pour la faveur qu'il luy a pleu » faire à ce bienheureux pélerin, lequel après cela demeure avec les religieux

Embrassons franchement ceste saincte Amnistie (1)
Fille de notre Roy, mère de nostre paix.
Aux champs de la concorde il ne croît point d'ortie,
Et ce sceptre sans trouble est plus fort que jamais.

L'HERMITE DES FONTEINES.

On raconte que l'empereur Auguste trouva le distique suivant affiché sur la porte de son palais :

Nocte pluit totâ, redeunt spectacula manè.
Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.

Touché de la flatterie, César ordonna de rechercher l'auteur pour le récompenser ; mais celui-ci ne se faisant point connaître, un certain Bathylle, poëte médiocre de la cour, pensa que l'occasion était bonne, et qu'il pouvait impunément revendiquer la paternité de ces vers qu'Auguste paraissait tant goûter, et en effet il fut comblé de présents. Mais le lendemain une main inconnue avait tracé à la craie et en les répétant quatre fois ces mots mystérieux,

Sic vos non vobis.....

en priant celui qui s'était déclaré l'auteur du distique de terminer ces quatre vers. Auguste soupçonnant déjà qu'il avait bien pu être la dupe de Bathylle, lui fit présenter aussitôt cette énigme en lui commandant de la lui expliquer Le pauvre homme fut bien empêché, et alors un jeune inconnu demanda à être introduit devant l'empereur, en présence duquel il réclama avec assurance la propriété du fameux distique et ajouta :

Hos ego versiculos feci, tulit alter honores.
Sic vos non vobis mellificatis apes.
Sic vos non vobis nidificatis aves.
Sic vos non vobis vellera fertis oves.
Sic vos non vobis fertis aratra boves.

» autant qu'il veut. Que si aussi il ne se trouve pas à la porte, à l'heure mesme » qu'il y entra le jour précédent, ils s'en retournent fort tristes, tenant pour certain » qu'il est perdu à tout jamais. »

(1) Promulgation de l'Edit de Nantes.

L'empereur charmé tint à faire mentir, au moins pour cette fois, le fatal horoscope de la destinée de tant d'hommes de génie : la fortune de Virgile était faite.

Il paraît que notre *Hermite des Fonteines*, sans être un Virgile, rencontra néanmoins un Bathylle sur sa route, et qu'on voulut lui dérober son *Bouquet de fleur-d'espine*. Il se fâcha aussi lui et riposta de la belle manière. Cette petite pièce qu'il intitule *Imitation* est à notre humble avis un véritable bijou, et je ne sais pas lequel, parmi les poëtes de cette époque, ne serait point flatté de se voir attribuer les charmantes strophes que voici (1) :

IMITATION.

J'avois faict ce petit mémoire,
Un autre s'en veut faire acroire

---

(1) J'ai pensé que l'on serait peut-être curieux de retrouver ici, comme point de comparaison, une autre traduction, à peu près contemporaine, de ces fameux *Sic vos non vobis*. Elle est extraite des *Œuvres de Virgile Maron tournées de latin en françois par Robert et Anthoine Le Chevalier d'Agneaux, frères, de Vire en Normandie. A Paris, chez Guillaume-Auvray, 1582, in-4°.*

Ainsi pour vous le miel vous ne brassez avettes
Ainsi pour vous Oiseaux vos nids point vous ne faites,
Ainsi pour vous Toreaux le soc vous ne traînez,
Ainsi pour vous Troupeaux vos dos vous n'enlainez.

Franchement cela n'est pas très-bien *tourné*. Je penserais faire injure à mes lecteurs, si je croyais nécessaire de leur faire remarquer quelle distance sépare cette lourde et pesante version de la naïve et gracieuse paraphrase qu'ils vont lire. *Vos nids point vous ne faites*, est peu poétique ; *Troupeaux vos dos vous n'enlainez*, outre que le dernier hémistiche n'est guère harmonieux, le mot *troupeaux* est trop vague et par là même inexact ; tous les troupeaux ne portent pas de la laine, ceux, par exemple, que gardait Eumée, au rapport de M. Ponsard, dans son ennuyeux *Ulysse :*

Salut, chef des pasteurs, noble Eumée. On ramène
Les porcs nourris de glands dans les bois du domaine,
. . . . . .
— Salut, pasteurs ; hélas mes peines et les vôtres
Engraissent ces troupeaux pour la table des autres.

Encore une application du *Sic vos non vobis*.

Qui n'a jamais veu le bosquet
Où fut faict ce petit Bouquet.

Ainsi vous petites Avettes,
Qui travaillez dans vos ruchettes
Pour confire le miel si doux,
Vous ne travaillez pas pour vous.

Ainsi vous Oisillons volages,
Qui faites vos nids aux bocages,
Parmy les champs et parmy nous,
Vous ne les faites pas pour vous.

Ainsi vous Brebis de la plaine
Qui portez vos toisons de laine
Pour faire un drap utile à tous,
Vous ne les portez pas pour vous.

Ainsi vous Bœufs teste cornue,
Qui labourez à la charrue,
Subjects à la peine et aux coups,
Vous ne labourez pas pour vous.

Vous donc qui sonnez la doucine (1)
Pour cueillir la Fleur sur l'Espine
Faites vos guirlandes de houx,
Ce Bouquet n'est pas fait pour vous.

Mais vous qui nous pincez sans rire (2)
Qui ne faites ny miel ny cire,
Mouches, guespes d'esprit jalous,
Ce bouquet est tout fait pour vous.

---

(1) Flûte douce ou petite cornemuse à long pavillon. (Roquefort, *Glossaire de la langue romane.*)

(2) Pincer sans rire, c'est chercher à offenser quelqu'un sans faire semblant d'en avoir la pensée. « Cette expression est tirée d'un ancien jeu populaire. On » faisait asseoir une personne sur une chaise au milieu de la compagnie, et avec » deux doigts que l'on avait soin de noircir, on faisait semblant de lui pincer le » visage; barbouillée ainsi, il était difficile que quelqu'un ne se mit à rire, et ce- » lui-là était alors condamné à prendre la place du premier. » (Barbazan, *Fabliaux et Contes*)

Et vous qui soubs double réplique (1)
Croyez que ce Bouquet vous picque,
Si vous hurlez avec les Loups
L'on dira qu'il est faict pour vous.

L'HERMITE DES FONTEINES.

Pour copie conforme :

Le sieur TREYSOUVILLE, *liseur*.

---

(1) Ce vers indique clairement que l'édition du *Bouquet de fleur-d'espine* que nous avons sous les yeux est la seconde. — La strophe précédente s'applique aux jaloux de notre auteur, qui, paraîtrait-il, avaient cherché à lui dérober la gloire de son œuvre; cette dernière est à l'adresse de ceux contre lesquels il avait dirigé sa satire, et qui, à ce qu'il semble, n'avaient guère, dans ce *Bouquet*, ressenti que l'*espine* et pas beaucoup la *fleur*.

LE PAYS D'AUTREFOIS

(CONFIDENCES D'UN AMI).

Jours passés que chacun rappelle avec des larmes,
Jours qu'en vain l'on regrette, aviez-vous tant de charmes?
Ou les vents troublaient-ils aussi votre clarté,
Et l'ennui du présent fait-il votre beauté?

BRIZEUX.

L'ami que nous essayons de faire revivre par son côté le plus intime, n'était point un de ces esprits malades qui ne voient dans l'existence qu'un thème courant de lamentations, et dont les productions multipliées ont valu à tout un genre de littérature particulier à notre époque, le nom ironique de « littérature poitrinaire. »

Il avait l'âme naturellement forte et bien trempée. Ajoutons même qu'un certain fonds de gaîté et d'entrain ne lui manquait pas. Si une mélancolie invincible avait fini par l'envahir, elle était due à des circonstances indépendantes de lui, et contre lesquelles il s'accusa plus d'une fois de n'avoir pas lutté de toute la puissance que la terre ne donne pas. L'histoire qu'on va lire les révélera suffisamment. Peut-être n'ont-elles que trop pesé sur cette âme de jeune homme, qu'un monde d'idées et de sentiments avait séduite et enchantée dès le berceau, et que d'amères déceptions ont mûrie avant le temps. — Type étrange d'une race qui n'est pas encore perdue, particulière, elle aussi, au siècle dont nous sommes, et, dans ce siècle, à la période même que nous traversons.

L'ayant connu assez tard, nous fûmes longtemps sans découvrir chez notre ami le secret de cette tristesse qui réclamait

l'ombre et la solitude, et dont l'accès redoublait chaque fois qu'on évoquait devant lui des souvenirs d'enfance ou de jeunesse. Nous nous hasardâmes un jour, dans un moment d'épanchement intime, à lui demander ce secret, et, après bien des hésitations, il en vint à nous faire les confidences que voici :

Si vous avez suivi la route qui conduit d'Angers à Laval, vous n'aurez pas été sans reconnaître à votre droite, dans le bassin inférieur de la Mayenne, un pays qui, de nos jours, fut encore pittoresque et riche de cette richesse native, fille du sol et des années. On y reconnaît comme les vestiges d'une grandeur qui tend chaque jour à s'effacer. Quelques restes de futaies, qui n'étaient elles-mêmes que des lambeaux de forêt, de noueux châtaigniers, des chênes touffus, de larges prairies à l'herbe haute et pressée, des haies épaisses, parfois même une vieille lande isolée que borde la lisière d'un bois, tout y accuse une nature puissante et une végétation libre. Tout semble encore y protester contre l'envahissement de cette culture à outrance, qui étreint aujourd'hui le sol, peut-être au profit de l'industrie, mais à coup sûr pour la ruine du paysage.

Il fallait, il y a seulement peu d'années, longer cette route par une brillante journée d'été ou par un soir humide d'automne ! L'œil le plus à l'épreuve des séductions de la nature, n'aurait pu rester impassible, à voir le soleil illuminer ces coteaux, ou se coucher enveloppé de brume sur cette mer onduleuse de verdure.

C'est au fond de cette contrée agreste, dans le pli ignoré d'un de ses vallons, que se passa mon enfance. Est-ce là que je suis né ?... je ne sais, ou, plutôt, peu importe. J'entrevois bien parfois, dans le lointain de mon souvenir, une maison haute et resserrée, une cour étroite et comme le pavé sombre d'une ville. Mais si, comme tout homme, je puis dire d'un coin de la terre « mon pays », n'est-ce pas de celui au sein duquel j'ai tout puisé, mes joies comme mes tristesses, mes amours... j'allais dire comme mes haines, et jusqu'à ce caractère intime et sauvage que je tiens, il me semble, de l'âpreté de son sol et de l'ombre épaisse de ses futaies.

C'est donc là que furent enfouies mes premières années. Nous demeurions, ma famille et moi, à peu de distance de Grez-Neuville, vieux bourg coupé en deux par la Mayenne, dans les eaux de laquelle se mirent ses premières maisons, et relié d'un bord à l'autre par une chaussée. Nous habitions un ancien logis du temps d'Henri IV, aux fenêtres allongées, au pignon élancé, avec une tourelle bâtie à l'est, et qui donnait sur un jardin. De l'autre côté s'étendaient de larges prairies conduisant à la rivière.

Quant au jardin, je ne saurais dire s'il était beau, je doute qu'il fut tracé avec art : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on y trouvait quelques arbres et beaucoup d'ombre. Il était terminé à gauche par une futaie de jeunes hêtres ; en face, par un chemin conduisant au bourg ; à droite, par un étang beaucoup plus long que large, ayant son déversoir dans la Mayenne, et à moitié couvert de roseaux. Cet étang était bordé, du côté extérieur au jardin, de trois ou quatre chênes immenses dont il baignait les racines, et qui donnaient à ses eaux une ombre continuelle.

Le manoir que nous habitions portait dans le pays, avec les terres qui en dépendaient, le nom de Beaucoudray. Mon père le tenait par héritage de mon aïeul, qui l'avait acquis d'une façon aussi singulière qu'honorable. A la fin du siècle dernier, le domaine de Beaucoudray appartenait encore en entier à un noble du pays, capitaine dans les armées du roi, et avec lequel mon grand-père resta toujours extrêmement lié, quoique de beaucoup le plus jeune et roturier pur sang. Lorsque vint la Révolution de 89, M. de Beaucoudray quitta le service et émigra. Ses biens ne tardèrent pas à être mis en vente comme nationaux, et mon grand-père, qui avait quelque fortune, en acheta ce qu'il put à vil prix, et dans le dessein unique de le restituer plus tard au légitime propriétaire. Mais quand le capitaine rentra en France, vieux, malade et sans famille, il n'accepta ses biens des mains de son ancien ami, qu'à condition qu'ils lui reviendraient un jour. M. de Beaucoudray ne tarda pas à mourir, et mon aïeul reçut par testament tout ce qui restait de l'ancien domaine.

Mon père venait d'hériter à son tour de Beaucoudray, quand

il se décida à habiter la campagne, et vint s'y installer avec sa famille, qui se composait alors de ma mère, de ma grand-mère maternelle et de moi.

A peine cette résidence était-elle devenue la nôtre, que j'entrai de plain-pied, esprit et corps, dans le monde nouveau qui s'ouvrait pour moi, et pénétrai comme par instinct dans toute l'intimité de la vie des champs. L'admirable nature au sein de laquelle je me trouvais transporté, m'apparaissait, non pas seulement avec ce charme vulgaire auquel nul homme ne restera jamais indifférent, mais avec tout le prestige qu'elle sait jeter aux yeux de ses privilégiés.

Je ne saurais dire que je l'admirais alors cette nature primitive ; j'étais à peine dans l'âge où l'on admire. Mais je sentais son empire et j'étais sous son charme : il me semblait que sa vie refluait en moi. Qui m'eût arraché aux vallons et aux bois dont mon enfance s'était fait comme un second berceau, m'eût sans doute vu languir. L'arbre qui me prêtait son ombre, l'eau qui baignait mes pieds, l'herbe où je me reposais essoufflé, l'oiseau qui m'endormait de son chant ou m'éveillait de son cri : tout cela semblait aussi nécessaire à ma jeune existence que l'était l'air que nous respirions ensemble.

Il faut dire que dans les circonstances qui ont entouré mes premières années, tout concourut à développer en moi cette disposition native que bien des gens trouveraient étrange et que beaucoup d'autres ne comprendraient pas.

Nous vivions dans l'isolement le plus complet. La modeste résidence dont j'ai essayé de vous donner une idée, était assez retirée, et nous n'avions nul contact avec le monde. Mon père joignait à un esprit fort cultivé un cœur bon et affable; mais il était d'abord un homme de famille ; il trouvait dans les ressources de son esprit et le commerce des siens, de quoi remplir les loisirs de son existence de campagne. Ma mère, femme sérieusement chrétienne, avait aimé le monde autrefois, mais elle y avait renoncé de bonne heure, le considérant comme incompatible avec des habitudes qui lui étaient plus chères que tout. Il y avait dans les environs de Beaucoudray plusieurs maisons de

plaisance, où des gens de la ville venaient passer la belle saison; mais nous en fréquentions un très-petit nombre. A part une ou deux familles qui étaient en relations de politesse avec nous, personne ne nous voyait, et nous ne recevions personne. Un pareil isolement, vous le voyez, ne fut pas sans exciter en moi cet amour précoce de la nature. Vivant pour ainsi dire en tête à tête avec elle, je recueillais avidement ces mystérieuses et intimes confidences, auxquelles une vie presque en plein air et la fréquentation assidue des bois, des eaux et des prairies, m'initiaient chaque jour. Aussi l'aimais-je, mais comme aime un enfant : sans que je pusse encore, ni me rendre compte de ses charmes, ni analyser sa beauté.

Cependant mon intelligence grandissait, et je sentis s'y révéler bientôt comme le secret de mes jouissances et de mes naïves prédilections. A ce besoin inné, mais quelque peu vague et inconscient de tout ce qui tient à la nature primitive, s'ajoutait quelque chose. Cette nature tant aimée prenait forme et vie autour de moi; j'en dégageais peu à peu l'idée de grandeur et de beauté.

De mes aspirations naïves d'autrefois, je m'élevais donc ainsi graduellement jusqu'aux hauteurs de la contemplation idéale.

Deux causes contribuèrent alors à favoriser ces tendances, et à étendre du même côté le cours toujours grossissant de mes impressions. Ce furent d'abord les entretiens de mon père. C'était un homme, je vous l'ai dit, d'un esprit cultivé; mais il possédait de plus cette faculté, malheureusement étrangère à beaucoup de lettrés, de ne rester nullement sourd aux séductions du monde extérieur. De bonne heure il sut m'intéresser à toutes les magnificences du paysage. Le premier, il attira mon attention sur la forme d'un arbre, sur l'allure d'un oiseau, et me montra avec enthousiasme le soleil se couchant derrière les coteaux de notre Mayenne.

Durant les longues promenades que nous faisions ensemble, il mettait mon esprit en haleine par des remarques faites à chaque pas, et par l'observation incessante du tableau qui se déroulait devant nous.

Rien n'était oublié, et nos entretiens comme nos pensées s'imprégnaient tout à coup de la variété des lieux et du caractère propre à chaque période de l'année. Pas une haie d'aubépine au printemps; en été, pas un bouquet de bleuets encadré dans l'or des moissons; pas une touffe de chêne rougissante sous le soleil d'automne ; en hiver, pas un arbre ployant sous la neige, ne restaient inaperçus. Sans cesse nous avions l'œil au guet, l'âme ouverte, observant tout, admirant tout, et sans que l'analyse de ce merveilleux détail nous put distraire de l'ensemble.

Vers ce même temps, le commerce des auteurs dont avait à s'entretenir mon éducation littéraire, ne fut pas sans influence sur le fond même de mes idées.

Cette fréquentation des maîtres dans l'art d'écrire, de ceux surtout qui ont excellé dans la peinture des émotions dont j'étais plein et des beautés que j'aimais, en même temps qu'elle nourrissait mon esprit, me faisait étudier la nature de plus près et l'admirer davantage. Mon père s'était lui-même chargé de m'instruire, et, grâce à ses leçons, j'en étais venu en peu de temps à lire couramment les poëtes latins et quelques-uns des poëtes grecs. Mais là, comme ailleurs, mes prédilections étaient formelles. Virgile me passionnait par-dessus tout, à cause de l'attention constante qu'il donne au monde des champs, et de la sève agreste qui circule dans ses vers. Mon père savait aussi m'intéresser dans une juste mesure à la poésie de notre époque. Je me souviens que les méditations de Lamartine et certaines pages de l'auteur de René, faisaient déjà mon ravissement.

J'aimais à voir se réverbérer dans ces œuvres le monde dont je m'enivrais, et à y reconnaître comme un écho sonore et brillant de ce que j'avais mille fois senti moi-même dans l'humble recueillement de mon cœur. Car ce qui nous touche parfois, dans les productions du génie, c'est moins telle conception purement imaginaire, que la traduction vraie quoique idéale des sentiments et des pensées de chacun.

Enfin je ne saurais oublier que ma mère, avec l'instinct de sa mission, favorisait encore les penchants précoces dont j'ai parlé, en les faisant servir au progrès de ma jeune âme. J'avais

des dispositions naturelles à la piété, et ma mère, pour qui mes autres ardeurs n'étaient point inconnues, me faisait admirer Dieu dans son œuvre et reconnaître sa main dans le bienfait de la création.

Je ne vous ai entretenu jusqu'ici que de ces émotions de nature dont s'était nourrie mon enfance, au sein des vallons et des bois de Beaucoudray. Mais il est temps de vous parler d'un sentiment d'un autre ordre, qui vint chez moi à se développer en même temps, et qui en est inséparable dans mon souvenir.

Dans une des rares familles que nous voyions autour de nous, se trouvait une jeune fille appelée Mathilde, avec laquelle j'avais joué tout enfant. Durant les éternels loisirs de cet âge sans soucis, comme aussi sans joies profondes, nous nous abandonnions à toutes les fantaisies de la vie des champs. Courir les nids au printemps, se balancer capricieusement aux branches des chênes centenaires, composer l'un pour l'autre, ou un collier de reine fait des œufs d'un oiseau, ou une couronne de roi tressée avec le jonc des prés, se mêler avec tout le sérieux du jeune âge aux travaux de l'homme des champs, bondir tout un jour sous le beau soleil d'août, dans une aire regorgeante de gerbes, au bruit du mugissement des bœufs et de la cadence des fléaux, parcourir les vergers, sevrer de son arbre le fruit mûr, monter au saule que l'émondeur effeuille... telles se passaient nos deux enfances, unies et comme liées l'une à l'autre, et sans que le plus léger nuage vint jamais à troubler le ciel d'une amitié si pure.

Mais après avoir partagé mes jeux avec Mathilde, j'eus le singulier bonheur de la voir s'associer d'elle-même à toutes les impressions dont une vie aussi agreste, mon caractère, et les circonstances que vous savez, avaient hâté en moi le développement.

Que deux personnes soient unies par un commerce habituel : si bientôt un dissentiment de tous les instants et de tous les points ne les divise jusqu'à l'irritation, vous les verrez se confondre dans un ensemble de pensées et de sentiments identiques. Le principe d'expérience dont je parle entrait peut-être pour

quelque chose dans cette sympathie morale, si prompte à suivre en nous celle du cœur; mais à coup sûr Mathilde y était portée par nature. Dans le repos de nos folâtreries enfantines, j'avais souvent vu ses yeux bleus se tourner vers les lointains horizons avec une expression de mélancolie ardente qui me gagna plus d'une fois. Et quand plus tard nous vînmes à nous révéler mutuellement le fond de nos pensées, je compris que rien ne nous séparait.

Les jeux ne nous offrirent bientôt plus le même attrait, distraits que nous étions par d'autres aspirations comme aussi par d'autres soins. Le temps de l'étude avait commencé pour Mathilde ainsi que pour moi, et c'était après le devoir accompli qu'il nous était donné de nous réunir.

Je vous laisse à deviner alors les chers entretiens, les candides enthousiasmes et les épanchements naïfs de deux cœurs de douze ans, riches de tout l'épanouissement de cet âge, et puisant à un fonds commun des joies et des émotions communes; puis, les courses à l'aventure, les longues promenades la main dans la main, avec un amour naissant dans le cœur et la joie d'être deux.

Jours heureux, jours perdus, n'avez-vous donc passé dans ma vie que pour m'éblouir un instant, et pour y creuser une source intarissable de regrets!

Tantôt errant par des chemins regorgeant de feuillage, nous allions sans but et sans fin, poussés par le besoin irrésistible de voir, d'entendre, et de respirer, suivant les saisons, le parfum des fleurs sauvages ou la verte senteur des halliers. Tantôt nous longions ensemble les vastes prairies qui bordent la Mayenne, foulant de nos pieds l'herbe humide, et nous enivrant à l'envi de soleil et d'air pur.

Durant ces courses à travers champs, la nature répandait autour de nous l'infinie variété de ses épisodes : c'était le chant discret d'un oiseau, une fleur timide s'élevant des bords d'un fossé, un vieux tronc accablé d'années, qui exhale en mourant sa dernière sève, l'épervier qui tournoie au-dessus de la futaie, une vieille mare bordée de saules, d'où les bœufs sortent en ba-

vant, conduits par un pâtre qui fouette et qui siffle.... tout nous enivrait de poésie.

Souvent aussi nos promenades n'étaient pas sans but. Je me souviens que deux points pittoresques et particulièrement intimes se partageaient nos prédilections. C'était d'abord, du côté de la Mayenne où se trouvait Beaucoudray, une prairie descendant d'une pente rapide à la rivière, et toute ombragée de cinq ou six vieux chênes, mais tellement grands, tellement beaux, que nulle part je n'en ai rencontré de semblables.

L'un deux, entre autres, celui aux pieds duquel nous venions le plus souvent nous asseoir, était d'une dimension prodigieuse : quelques-unes de ses branches auraient pu lutter de grosseur et d'étendue avec le tronc de plus d'un, fier de sa force; les ramiers s'y perdaient, et il semble que ce soit pour lui qu'aient été faits ces vers :

Son tronc que l'écorce protége,
Fortifié par mille nœuds,
Pour porter sa feuille ou sa neige
S'élargit sous ses pieds noueux;
Ses bras que le temps multiplie,
Comme un lutteur qui se replie
Pour mieux s'élancer en avant,
Jetant leurs coudes en arrière,
Se recourbent dans la carrière
Pour mieux porter le poids du vent!

Et son vaste et pesant feuillage
Répandant la nuit à l'entour,
S'étend comme un large nuage
Entre la montagne et le jour;
Comme de nocturnes fantômes
Les vents résonnent dans ses dômes,
Les oiseaux y viennent dormir,
Et pour saluer la lumière
S'élèvent comme une poussière,
Si la feuille vient à frémir!

C'est là que se sont écoulés quelques-uns des instants de ma vie dont le souvenir m'est à la fois le plus doux et le plus poignant. J'y

venais souvent durant l'été avec Mathilde, et c'est sous l'ombre de ces grands arbres que nous nous arrêtions, lorsque nous voulions nous reposer d'une longue course, ou nous abandonner ensemble à nos chères extases.

Jamais, dans aucun lieu, je n'ai vu répandu plus d'ombre, de silence et de recueillement. Rien n'y arrivait des bruits de la terre : pas même ce murmure confus qui s'élève des champs, le matin, et qui tombe avec le jour. Le soleil n'y pénétrait que rarement ; l'épais feuillage des chênes en arrêtait les rayons et y entretenait une fraîcheur que favorisait encore une herbe abondante et le voisinage de la rivière.

Du sein de cette solitude ignorée, nous assistions à tout le déploiement de vie, à tout le mouvement idéal — humain ou spontané — dont le monde des champs offre incessamment le tableau et dont l'intensité varie aux yeux de chacun, suivant la faculté qu'il a de s'en imprégner et de s'y complaire.

En face de cette prairie était une petite île qu'on appelait dans le pays l'île aux Ormes. Elle en était bordée, et l'on voyait se réfléchir leur feuillage de ce lieu solitaire et ombragé dont je vous parlais.

Un peu à droite de l'île aux Ormes, était une vieille châtaigneraie placée entre deux collines, et qui, elle aussi, avait toujours eu pour nous un attrait singulier. Pour arriver à cet autre endroit de la rive, le plus sauvage et le plus ignoré de tous, il fallait passer l'eau, et nos visites y étaient moins fréquentes. Nous avions à notre disposition un petit canot que j'avais appris de bonne heure à manœuvrer. Quand nous prenait l'envie de la traversée, j'y montais avec Mathilde ; puis, après l'avoir détaché de notre rive, nous gagnions l'autre, avec le secours de ma manœuvre. Tandis que les regards de Mathilde se promenaient avec ravissement sur les flots, j'éprouvais dans mon jeune cœur un enivrement mêlé de fierté, en conduisant vers un autre bord ce trésor qui se confiait à moi, et que l'amour me rendait plus précieux que l'or d'un royaume ou que la fortune d'un César. Souvent il arrivait qu'au lieu de traverser l'eau, nous nous abandonnions au courant. Et nous voguions ainsi, entre des abîmes de

verdure et des prairies bordées d'ombre, jusqu'au moulin de Sautré, dominé de loin par le château, son maître, dont l'unique tour et l'immense façade semblaient assises sur une forêt. Puis quand venait l'heure du retour, Mathilde m'aidait à remonter le courant, soit à la rame, soit à la voile, suivant le temps.

C'était surtout lorsque l'automne avait doré le flanc des coteaux de la Mayenne, que nous aimions nous enfoncer à travers ces teintes infinies, dont le déclin d'une année multiplie les richesses et colore la moindre rive. Il y a du reste dans cet adieu de la nature, dans ce ciel qui s'assombrit, dans cette pluie de feuilles jaunissantes, et jusque dans l'éclat mourant des derniers beaux jours, un prestige de tristesse qui saisit les plus indifférents et vous pénètre l'âme d'une mélancolie presque inquiète. Mathilde et moi y échappions d'autant moins qu'à cette tristesse universelle répondaient au fond de nous d'amers pressentiments. Car sitôt que venait l'hiver, adieu les belles promenades en plein soleil, et les longues haltes sous les grands chênes, et les douces traversées... Quelle diversion pour ceux dont la vie n'était qu'extase, amour et liberté, de se sentir relégués dans l'âtre et de ne plus se voir pendant de longs mois, si ce n'est de loin en loin, entre les quatre murs d'un logis! Mais là encore, tout ne me souriait-il pas? — Si j'étais séparé de Mathilde, ne trouvais-je pas dans le commerce plus étroit des miens, et dans les ressources que mon intelligence rencontra toujours au foyer domestique, d'amples dédommagements aux privations d'un autre ordre? C'était le temps pour moi des études assidues, des graves entretiens, des lectures au coin du feu, et des retours aimés vers un art que l'on cultive, où l'âme se retrempe avec délices, pour en sortir plus sereine et plus forte. J'avais commencé de bonne heure l'étude de la musique et du piano. Ma mère, excellente musicienne et assez versée dans son art, m'en avait communiqué le goût et les premières notions. Depuis lors, pas un seul jour ne s'était écoulé sans que je m'y exerçasse sous sa direction, avec une assiduité et une ardeur qu'il est rare de trouver chez un enfant. Au bout de peu d'années, je jouais avec entrain certains morceaux, et, grâce à des efforts de plus en plus sérieux, j'en étais venu à

lire et interpréter passablement quelques maîtres. Leur entretien était pour moi une ressource et une jouissance. Tantôt porté sur l'aile enchantée de Mozart, j'aimais à m'élever jusqu'aux régions célestes où plane son génie, et d'où il ne sort qu'en gémissant; tantôt j'écoutais vibrer en moi, au souffle ardent de Beethoven, tout ce que, joie, amour, déchirements, admirations, son âme sait extraire du monde d'ici-bas, et rendre en accents pathétiques. Mais, chose étrange, ce que je cherchais encore, ce que j'aimais à retrouver dans les secrets de cet art le plus étendu de tous, c'était la traduction, en sons vivants, des impressions de nature qui m'ont dominé toute ma vie. De là sans doute mes prédilections marquées pour l'auteur de la *Symphonie pastorale*, et de tant d'œuvres empreintes chacune de sentiments distincts, parmi lesquels celui que je nourrissais le plus chèrement tient sa place.

C'est donc ainsi que la saison d'hiver, traînée par d'autres en turbulents ennuis, me versait encore, dans notre solitude de Beaucoudray, un triple rayon de bonheur, né de la famille, de l'art et de l'étude. Mais qui pourra distraire de leurs aspirations un cœur épris et une imagination passionnée ?..... Que de fois, accoudé à ma fenêtre, me suis-je surpris regardant d'un œil triste, à travers les vitres glacées de ma chambre, nos buissons dénudés, nos arbres grelottant sous le givre, et nos prairies blanches de neige ! Parfois le soleil passait sur cette nature engourdie ; et je me mettais à regretter la belle chaleur d'été, les côteaux de la Mayenne tout inondés de lumière, et mes promenades lointaines avec celle que j'aimais. Aussi quand venait avril avec la pompe de son printemps, ce n'étaient que joies et qu'ardeurs nouvelles : je retrouvais ma Mathilde, et notre vie de liberté sauvage reprenait son essor.

Ainsi m'apparaît aujourd'hui, dans toute la naïveté de son cercle rustique, cet âge d'or de notre vie, où l'âme s'entr'ouvre sans orage au flot naissant de l'enthousiasme, de l'espérance et de l'amour : période enchantée de l'adolescence, que tant d'autres dissipent en soucis mondains, et qui coulait pour moi, partagée entre les paisibles affections du foyer, les intimes échanges d'un

cœur frère du mien, et les émotions écloses au sein de la plus profonde nature qui fut jamais.

Habiter avec les siens une demeure oubliée, où les souvenirs du passé s'unissent aux affections du présent, les joies du dedans aux jouissances du dehors, nourrir son âme du suc de la foi maternelle, son intelligence qui grandit, des leçons d'un père, être initié au beau, à la poésie, à l'art, sous le toit même de la famille, retrouver chaque jour un enfant qu'on aime, puis, quand l'heure arrive, se quitter tristement avec promesse de se revoir le lendemain..... telle fut ma vie, pendant un nombre d'années trop court pour qu'elles ne m'apparaissent pas aujourd'hui comme une brillante vision, trop long pour que le souvenir ne m'en assiége sans cesse. — Mais c'est à peine si j'ose pénétrer trop avant dans ces souvenirs de mon passé. Chaque retour vers les jours heureux de ma vie fait comme une plaie à mon cœur ; et au moment où je vous parle, je le sens près d'éclater en sanglots.

Cependant mon amour pour la compagne de mes jeunes années prenait un caractère de jour en jour plus décidé. A la camaraderie enfantine d'autrefois, avait succédé entre nous une intimité discrète, qu'entretenait une précieuse communauté de souvenirs.

Les traits et les allures de Mathilde avaient acquis cette grâce demi-sérieuse, qui marquent chez la femme, — avec plus ou moins de bonheur, — la transition de l'enfance à la jeunesse. A part cela, rien ne s'était modifié dans nos rapports. Peu de personnes semblaient s'apercevoir de l'inséparable union qui régnait entre nous. Mon père en avait d'abord souri comme d'une fantaisie d'enfant. Parfois, surtout à table, lorsque le nom de Mathilde venait à être prononcé, il lançait sur moi un regard malin qui me faisait rougir jusque dans le blanc des yeux ; mais là se bornaient tous nos échanges sur mon amour. Cependant il le vit persister et grandir ; sa sollicitude s'alarma bientôt, à la pensée qu'une affection de cette nature ne tarderait pas à m'occuper tout entier, et que tôt ou tard une séparation deviendrait nécessaire — ce dont je ne paraissais pas me douter le moins du monde.

Je dois ajouter ici qu'une autre personne semblait encore nous avoir devinés : c'était une vieille bonne appelée Hortense, qui avait vu naître Mathilde, et me témoigna toujours une affection presque égale à celle dont elle entourait sa jeune maîtresse. Mathilde était la dernière à qui j'eusse osé m'ouvrir d'un sentiment déjà aussi timide que profond. Mon idéal, un peu romanesque, je l'avoue, eut été de me révéler d'un seul trait, par un acte de dévouement fortuit, et qui vint à jaillir des circonstances même de notre vie.

L'occasion que j'appelais de mes vœux ne tarda pas à s'offrir. Je ne sais si je dois me féliciter de l'événement qui l'a fait naître ou le maudire à l'heure qu'il est. Car si Mathilde y a vu un instant la révélation tacite de ce dont jamais ma bouche n'avait osé lui proférer l'aveu, j'y reconnais aujourd'hui comme le signal de toutes mes amertumes.

Un soir, — vers la fin de septembre, — nous venions de terminer une de nos promenades favorites sur la Mayenne. La journée avait été superbe, et ce n'était pas sans regret qu'il nous avait fallu remettre le pied sur terre. J'amarrais le bateau ; Mathilde avait pris les devants. Tout à coup je l'entendis m'appeler d'une voix altérée. Je me retournai aussitôt : un taureau marchait vers elle d'un pas résolu. Ces animaux d'ordinaire assez paisibles et presque craintifs dans un chemin, n'aiment pas, une fois livrés à eux-mêmes, qu'on traverse leurs pâturages. Celui-là s'était avancé du fond de la prairie, et semblait n'en vouloir qu'à Mathilde, excité, sans doute, par la robe rose qu'elle portait ce jour-là, et par les appareils de pêche dont son épaule était chargée.

Le péril était imminent : je m'élançai vers l'animal. Mathilde était d'une anxiété mortelle. N'osant courir de peur d'exciter le taureau davantage, n'osant d'un autre côté rester en butte à ses attaques, elle essayait à pas chancelants de gagner la barrière la plus proche. Mais l'animal eut bientôt profité de tout l'avantage que lui laissait cette indécision ; et quand j'arrivai près de lui, il effleurait déjà des cornes le bas de sa robe.

L'ennemi que je me créais était terrible. Mais le danger de

Mathilde m'aveugla sur le mien. J'avais souvent entendu dire que le regard de l'homme a sur les animaux les plus redoutables un empire qu'il suffit de mettre en action pour se rendre maître d'eux. Je saisis par les cornes celui auquel j'avais affaire, et, dans mon impuissance à l'arrêter de mon bras, j'essayai de le terrasser du regard. Ce fut peine inutile.

Le taureau furieux de mon attaque se rua sur moi tête baissée : en un instant je me sentis enlever de terre, et jeté violemment entre la haie et la barrière. J'eus le temps d'entendre Mathilde s'écrier : « O mon Dieu !..... » Mais le coup avait été si rude, que je m'évanouis.

Lorsque je revins à moi, j'étais étendu sur un lit, et entouré de deux ou trois personnes occupées à me donner des soins. Mon premier regard rencontra le regard doux et inquiet de Mathilde : il me sembla que son visage s'éclairait d'un sourire de joie, et ce sourire me ranima. En un instant, je me rappelai ce qui s'était passé. Je compris alors tout ce qu'un événement imprévu, et en apparence aussi chétif, avait introduit de nouveau dans notre vie, et toute la distance qui séparait hier d'aujourd'hui. Mon amour lui était donc prouvé : il s'était révélé selon mes vœux, sans calcul, sans apprêts, sans même les frais d'une parole ; il s'était avoué de lui-même sous le ciel commun de notre enfance, à la face du pays qui l'avait vu naître et grandir.

En jetant un coup d'œil autour de moi, je reconnus l'intérieur d'une des fermes qui avoisinaient la rivière. J'appris bientôt pourquoi et comment je m'y trouvais. Me voyant étendu sans connaissance, Mathilde était allée demander du secours ; et le maître de la ferme venait de m'y transporter, lorsqu'enfin je revins à moi. Après m'être reposé quelque temps, je me levai et voulus me rendre de suite à Beaucoudray. J'étais accompagné du fermier et de Mathilde qui, déjà trop attardée, se sépara de moi à moitié chemin. Je racontai à mes parents ce qui s'était passé, comptant bien alors en être quitte pour un simple évanouissement. Mais je ressentis presque aussitôt une lassitude extrême par tout le corps, et, dans le bras gauche, un engourdissement

lourd et croissant. On envoya chercher le médecin : j'avais le bras cassé.

Je me garderai de vous dire par quel traitement j'eus à passer, ni comment je me trouvai, pendant plus d'une semaine, privé de cette liberté d'action qui fut toujours un élément de ma vie. Rien de plus monotone que ce temps d'arrêt dans l'exercice des facultés, repos forcé de l'intelligence et du corps, durant lequel la première n'a rien à gagner, et le second vous est à vous-même encore plus à charge qu'il ne l'est aux autres.

Cette période de traitement me fut pourtant moins dure que je ne m'y étais attendu, et qu'elle ne l'eût été sans doute après d'autres circonstances. L'événement qui venait de s'accomplir avait laissé dans mon souvenir une trace radieuse, à laquelle je m'attachais obstinément, et qui parfois suffisait à occuper mes pensées. Le nom de Mathilde me revenait en mémoire avec une saveur inconnue. A la lueur de ce souvenir, au seul contact de ce nom si cher, chaque épisode lointain ou récent de ma vie, mes pleurs comme mes joies d'enfant, tout m'apparaissait alors transformé et revêtu d'une tendre et intime poésie. — Mais, il faut le dire, plus ce souvenir m'était présent, plus je souffrais de l'absence de celle qui en était l'âme. Enfin l'instant de la délivrance arriva, et le médecin me déclara un beau matin que j'étais libre.

Mon premier mouvement fut d'aller retrouver Mathilde. Ses prédilections bien connues de moi me faisaient supposer qu'elle se promènerait au bord de l'eau une partie de la journée. Lorsque j'allais mettre le pied hors du jardin, mon père me demanda où j'allais, et, sans attendre ma réponse, me fit une de ces observations qui, bien qu'innocentes en elles-mêmes, empruntent aux circonstances quelque chose d'ironique et de sanglant. Je regardai mon père d'un air moitié surpris, moitié confus, et je m'aperçus alors que l'ironie était sérieuse. Mais n'y reconnaissant pas le caractère d'une défense, je balbutiai une vague réponse et je partis.

Mathilde, je ne sais trop pourquoi, s'attendait à ma venue. En approchant de celle à qui mon amour venait de se déceler d'une

façon à la fois si subite et si décisive, je me sentis hésitant, gêné et comme honteux. Mais en retrouvant dans l'amie de mon enfance l'abandon d'autrefois, je vis renaître au fond de moi la simplicité et la confiance. Seulement, lorsque nous vînmes à traverser la longue prairie où nous nous étions pour la dernière fois trouvés ensemble, huit jours auparavant, nos regards se croisèrent avec un sourire qui semblait dire d'un côté : « Tu m'aimes donc bien ? » et de l'autre : « Peux-tu me le demander ici ? »

Mais en passant près de notre bateau à demi-submergé, je vis venir à moi le domestique de Beaucoudray. En un instant j'eus tout deviné. Je serrai la main de Mathilde et lui dis : « A bientôt. » — « Monsieur vous demande, » me dit le domestique. — « Je le sais bien, » lui répondis-je un peu brusquement; et sans attendre qu'il me suivit, je regagnai la maison au plus vite. Mon père me dit qu'il était temps de me remettre au travail, que j'avais fait peu de chose durant un mois, et qu'au lieu de m'amuser à battre les haies avec une enfant, il fallait songer à mes études. Je n'avais jamais témoigné de répugnance pour le travail; ces paroles m'étonnèrent. D'un autre côté, il ne m'était pas arrivé une seule fois de m'insurger, même en pensée, contre la volonté de mon père. Je me soumis donc à ce que je considérais comme un ordre spécieux, mais dont j'acceptais le motif.

Je ne saurais dire quelle impression de tristesse vint à me saisir, lorsque je me vis éloigné de celle qui depuis longtemps, et aujourd'hui plus que jamais, faisait le rêve de ma jeune vie. Ce ne fut pourtant qu'après coup. J'essayai tout d'abord, avec quelque succès, de me persuader que cette séparation n'avait rien de si inattendu, — qu'elle était raisonnable quant à présent, et que tôt ou tard, avec le progrès de l'âge, elle serait devenue nécessaire. Je me consolais à la pensée que Mathilde ne m'était point ravie, — que je la retrouverais un jour, que cette fois ce serait au pied de l'autel, et que rien alors ne m'en séparerait plus.

Enfin, — dussé-je vous paraître ridicule en revenant une fois de plus sur cet événement de la prairie, — il me semblait qu'ayant risqué ma vie pour elle, je n'avais rien à souhaiter jusqu'au

moment où mon sort s'unirait au sien ; et que, jusque-là, la séparation ne me serait peut-être qu'à demi-cruelle.

Mais lorsque je revis les lieux que nous avions tant de fois parcourus ensemble, lorsque j'errai seul sous les ombrages, où nous nous attendions si fidèlement l'un l'autre, oh! c'est alors que je compris le vide qui se creusait pour moi dans cette campagne, et que je sentis s'échapper de mon cœur, avec les premières larmes que m'ait fait verser l'amour, ce cri du poëte :

Un seul être vous manque, et tout est dépeuplé !

Maintenant, — le croiriez-vous ? — des appréhensions et des doutes vinrent encore se mêler à ces regrets. Une particularité de ma nature, c'est que quand une idée semblable parvient à entrer dans mon cerveau, elle s'y installe avec une ténacité telle, que rien ne l'en peut faire déloger. Mathilde répondait-elle à mon amour ? — Telle est la désolante question que je me posais, et à laquelle aucun de mes souvenirs ne donnait à mon gré de réponse satisfaisante.

J'avais beau me rappeler mon enfance toute entière, les témoignages sans nombre qui eussent peut-être suffi à d'autres, ses soins délicats quand je m'étais fait meurtrir pour la sauver, son inquiétude, sa joie en me voyant revenir à moi, son regard en passant, un mois après, en face du lieu témoin de cette scène.., rien ne parvenait à me rassurer.

J'interrogeais chaque route que nous avions longée ensemble, chaque coin de prairie où nous nous étions assis ; et nulle part dans ces lieux témoins de nos jeunes ébats, nulle part dans ces replis de mon souvenir, je n'entendais répondre à mon ancien appel le mot tant imploré.

C'est alors que je sentis le besoin d'étendre le cercle de mes tournées solitaires, et d'aller demander à des lieux moins familiers quelque diversion aux soucis qui m'obsédaient.

Il m'arrivait souvent de partir à cheval vers le milieu du jour, et de gagner ainsi, à travers des chemins oubliés, quelque village des environs : soit Champteussé, planté d'arbres et de maisons gothiques, dont le presbytère eut rappelé celui d'Arsannô

au poëte de Marie; soit Querré, qui montre encore aux rares visiteurs d'aujourd'hui quelques restes de son antique fierté.

J'aimais à revenir de ce dernier lieu par la route que les seigneurs d'Anjou parcouraient, il y a quelques cent ans, lorsqu'ils gagnaient Laval. Ils y retrouveraient encore, et la vieille lande qui la borde, et le ruisseau qui de temps à autre se fait un lit du chemin, et les chênes gris et rugueux qui surgissent des talus à chaque pas.

L'aspect sauvage et délaissé de ces lieux empruntait à la saison d'alors, et aux insignes mélancoliques de cet automne que j'ai toujours tant aimé, un charme de plus. Car la nature convie à ses joies comme à ses tristesses, à ses splendeurs comme à ses deuils, le plus ignoré aussi bien que le plus glorieux de ses amants.

Mais, hélas! mes enthousiasmes étaient sourds et mes admirations étouffées : il leur manquait un écho chez celle dont le cœur n'avait jusque-là cessé de répondre au mien.

C'est dans de semblables dispositions d'esprit, triste, soucieux, inquiet, que je dus suivre mes parents à un mariage qui eut lieu dans la famille de ma mère. Les noces furent de deux jours, durant lesquels je trouvai plus d'une fois le temps long. On dansa le premier soir. Inutile de vous dire quel y fut mon rôle. Mais si je ne dansai pas, je fus invité à faire danser. Il me fallut donc descendre, — et cela de la meilleure grâce du monde, — des hauteurs idéales de Don Juan, aux polkas de nos salons, de la sonate au quadrille, de Beethoven à Musard.

Les premières notes de mon prélude parurent révéler à l'auditoire une main faite à de plus mâles accords. Je le vis à l'étonnement curieux de plus d'un visage, — étonnement que le tourbillon de la danse eut bien vite dissipé.

En quittant le piano, j'eus à recevoir les félicitations de maintes vieilles dames enrubannées, tandis que les plus jeunes semblaient se dire en me regardant : Qu'il est drôle ce monsieur !... Etre musicien, et ne pas danser !... Je riais en moi-même de bon cœur à toutes ces minauderies. — Si je ne danse pas, mesdames, ne serait-ce pas précisément parce que je suis musicien? Il est vrai que de plus je suis lourd, maladroit et gauche,

et mon aversion pour la danse pourrait bien n'être pas aussi désintéressée que sincère.

En pensant de la sorte, je m'esquivai sous le coup de minuit, et laissai un joueur de polkas se débrouiller avec le piano.

Parmi les nombreux invités de la fête, deux fixèrent tout spécialement mon attention. Et, chose étrange, ces deux hommes étaient les seuls, dans cette réunion, auxquels devait bientôt se relier tour à tour et se heurter ma destinée.

Le premier était un ecclésiastique parent de ma mère, et chanoine de temps immémorial au chapitre de Notre-Dame de Paris. Il fut présent à la bénédiction nuptiale, et je le revis à plusieurs fois. Je sentais mes regards attirés vers cet homme par l'expression de finesse et de bonté que respirait sa physionomie. Il s'y mêlait toutefois une certaine austérité qui m'épouvantait un peu.

Le second de ces personnages était un jeune polytechnicien, élégant et beau danseur. L'uniforme de l'Ecole, qu'il avait su garder pour la circonstance, lui allait à merveille. Il parcourait tous les groupes du salon, s'inclinait avec grâce, offrait son bras aux dames d'une façon aisée et triomphante : bref, il possédait au plus haut point cet air de confiance et de sûreté, que donne souvent, dans les manières, l'étude spéciale des sciences exactes.

Sitôt les noces finies, nous revînmes à Beaucoudray, emmenant avec nous le vénérable prêtre dont j'ai parlé. Il y passa huit jours, durant lesquels rien ne fut changé dans ma vie, ni dans ma situation morale. Toujours mêmes regrets, mêmes inquiétudes sur l'avenir, mêmes excursions solitaires et lointaines.

Le soir à la veillée, — veillée qui ne se prolongeait jamais au-delà de neuf heures, — le bon vieil oncle de ma mère racontait des histoires du temps de sa jeunesse Quelques-unes se rapportaient à des événements politiques dont lui-même avait été le témoin dans la grande ville. On finissait le plus souvent par une partie de *wisth* ou de *boston ;* puis chacun se retirait.

Que de fois alors, tandis que tout reposait autour de moi, ai-je respiré de ma fenêtre le parfum et la fraîcheur des nuits d'au-

tomne ! Je me complaisais dans ce silence. Car, n'est-ce pas lorsque tout se tait, n'est-ce pas quand la nature est muette, et que le mouvement humain, flux et reflux vivant, s'est enfin retiré d'elle, que l'on en subit de plus près le charme et la magique puissance?

Si vous n'avez pas le soleil, vous avez le recueillement ; s'il vous manque la lumière, l'ombre est à vous ; et seul à seul avec ce monde qui, lui aussi, a sa vie propre, vous sentez entre vous s'établir comme un échange intime et mystérieux : à lui l'hommage de vos extases, à vous le flot exubérant de sa poésie.

C'est à cette heure que m'arrivaient en foule, pareilles à des oiseaux qu'attire l'ombre, et rajeunies de toute la force du souvenir, les émotions de ma première vie. Joies du passé, regrets du présent, vagues espoirs de l'avenir, tout renaissait en moi d'un seul coup. Les impressions extérieures du moment se mêlaient à ces pensées. Le bruit de la chaussée m'arrivait à travers les arbres, et le parfum des prairies montait jusqu'à moi : je sentais mon âme pleine de poésie. Puis, quand durant de longues heures, j'avais ainsi aspiré cette fraîche haleine du soir, quand j'avais embrassé du regard toutes mes joies et toutes mes affections à la fois, quand enfin je m'étais retrempé dans l'eau vivifiante de la prière, je me trouvais disposé au repos, et je m'endormais avec un rayon d'espérance dans l'âme, et un commencement de sourire sur les lèvres.

Cependant le séjour parmi nous de l'hôte inaccoutumé qui nous était venu de Paris, touchait à son terme. Un soir, le vieux chanoine, — qui jusque-là ne semblait avoir fait aucune attention à moi, — dit à mon père : — Que comptez-vous faire de ce garçon-là ? Il ne saurait rester ici indéfiniment ; laissez-moi l'emmener à Paris Nous le ferons bachelier : c'est le commencement à tout... Puis, ses idées se formeront, et alors une voie s'ouvrira peut-être pour lui.

L'idée de quitter Beaucoudray pour Paris, le pays de mon enfance pour les rues de la capitale, m'eut révolté quelques semaines auparavant. Mais, grâce aux circonstances qui s'étaient accumulées, cette idée eut pour moi presque de l'attrait. Je me

laissai faire, et il fut convenu que j'irais rejoindre mon oncle dans une semaine.

Je consacrai les derniers jours qui me restaient à revoir chacun des lieux auxquels se rattachait pour moi un souvenir, et où j'avais pu laisser, en dix années d'une assiduité aussi fidèle, une parcelle de ma vie.

Je m'accoudai solitaire aux pieds des vieux arbres qui avaient abrité mon premier et unique amour; j'appuyai mon front contre le tronc de plus d'un chêne centenaire, j'arrosai de bien des larmes les prairies où j'aimais naguère à répandre mes admirations; puis, lorsque j'eus tout revu, lorsque j'eus interrogé un à un tous ces témoins de mes jeunes années, je me recueillis dans l'attente de la séparation.

Cinq ou six jours après le départ de mon oncle, et peu de temps avant que j'allasse moi-même le rejoindre, il y eut à Beaucoudray un retour de noces. En apprenant que les parents de Mathilde s'y trouveraient avec elle, je me sentis pris d'une sorte de fièvre, qui ne provenait ni de la joie, ni de la crainte, ni même de l'émotion : c'était une agitation involontaire, dont j'essayai du moins de maîtriser les apparences quand le moment en fut venu.

Durant le dîner, il fut question de mon départ pour Paris. Je ne sais si je me trompai; mais je crus voir passer alors sur le visage de Mathilde comme un nuage de désappointement. On fit de la musique presque toute la soirée. Des amateurs de talent y avaient été invités. Je payai mon tribut du mieux que je pus par une ou deux de nos sonates favorites. Mathilde y chanta de cette voix fraîche et limpide qui m'était si connue. Il s'y mêlait alors un accent de timidité qui la rendait encore plus charmante. Mais l'instant vint où nous eûmes peine l'un et l'autre, à ne pas échanger un sourire, en entendant un gros Monsieur nous dire d'une voix gutturale et les yeux humides, quelques romances sentimentales.

La soirée allait finir, lorsque Mathilde fut forcée par sa mère de se faire entendre dans un dernier morceau, suivant elle la perle de son répertoire. Après un court examen, l'accompagnateur de la soirée déclina la tâche. A qui donc s'adresser ?.... Mathilde

regarda sa mère; puis, se tournant vers moi, me présenta le morceau d'un air légèrement troublé.... C'était la tendre et mélancolique cantate d'*Adélaïde*.

Je m'en étais enivré assez de fois pour que le morceau me fût devenu familier. Je conduisis Mathilde au piano, tout en cherchant à contenir l'émotion qui me gagnait et qui bientôt allait se faire jour. A peine l'instrument eût-il parlé sous ma main, à peine Mathilde eût-elle abandonné sa voix à l'inspiration du maître, que je sentis affluer en moi la sève de toutes mes ardeurs passées, mêlée, hélas! aux amertumes du présent.

Jamais la poétique élégie de l'auteur de *Promethée* ne m'avait plus pénétré : jamais les convulsions d'un amour qui survit à l'être aimé ne me semblaient avoir trouvé une note plus vibrante et plus vraie.

C'était une plainte humaine, mais large, profonde, infinie. Cette plainte s'élançait vers le ciel; mais, en effleurant la terre, elle semblait en éveiller, comme des notes d'un clavier sonore, toutes les voix et tous les frémissements. La nature entière répondait à cet appel; et ce n'était pas seulement par le concert infini de ses mille voix, depuis le chant discret de l'oiseau jusqu'au mugissement du vent dans le feuillage; il s'y mêlait encore comme un concert de parfums, de couleurs et de mouvement. Et pourtant un sentiment d'immortalité régnait sur toute cette plainte; des transports d'espérance se faisaient jour à travers ces douloureuses évocations, et c'est bercée par elle que s'endormait la mélodie.

L'émotion dont j'étais plein se traduisit bientôt dans mon jeu. L'instrument vibrait sous mes doigts, et se répandait en accords passionnés. J'oubliai peu à peu que je n'étais qu'un interprète. Il me semblait que l'idée du maître était devenue la mienne, et que j'obéissais, pour ainsi dire, à ma propre impulsion.

Mathilde de son côté s'animait visiblement. Sa voix, ce soir-là d'une sonorité inaccoutumée, avait pris cet essor soutenu et cet élan spontané qu'on ne retrouve qu'à certaines heures privilégiées. Nos deux voix se répondaient chacune dans son langage,

mais avec un acccent qui me faisait parfois monter la rougeur au front.

Enfin le morceau dut finir. Un bravo général accueillit la dernière note de ce chant sublime, où nos deux âmes s'étaient une dernière fois confondues. Je me levai et me rendis à ma place : j'étais tellement troublé, que je ne songeai même pas à reconduire Mathilde qui me remerciait d'une voix encore émue. Lorsque ses parents vinrent à se retirer, je ne pus m'empêcher de lui serrer la main. Je la regardai alors, et il me sembla qu'une larme brillait dans ses yeux.

Les deux jours qui suivirent, les seuls qui me restassent à passer à Beaucoudray, furent pour moi pleins de ce souvenir, et un rayon de joie mélancolique vint adoucir la rigueur des derniers adieux. Ils s'adressaient cette fois, non plus à des témoins inanimés de mon premier âge, mais aux êtres vivants et chers qui l'avaient entouré de plus près.

La surveille de mon départ, mon père fut appelé pour affaire à quelques lieues de chez lui. Quand vint l'heure de son départ, il me serra dans ses bras avec une étreinte qui me fit fondre en larmes ; puis il me donna sa bénédiction. Je suivis longtemps du regard la voiture qui l'emportait. Lorsque je l'eus tout à fait perdue de vue, j'allai retrouver ma mère. Nous nous promenâmes ensemble le long de la Mayenne, et nous eûmes là un entretien plein d'épanchement. Ma mère avait vraiment une supériorité de cœur qui jamais ne s'était révélée avec plus d'autorité et plus de douceur à la fois.

Les préparatifs du voyage absorbèrent une partie de mon dernier jour, lequel n'offrit du reste rien de bien nouveau, si ce n'est que mon cœur battait plus vite à mesure que les heures marchaient, et que je sentis s'exhaler toute ma tendresse dans le filial baiser du soir.

Je m'éveillai le lendemain de bonne heure, et j'entendis presque aussitôt le piaffement du cheval qu'on sellait pour moi. Après m'être habillé à la hâte et avoir fait une prière comme d'usage, je me rendis à l'appartement de ma mère. Je lui avais promis de l'éveiller avant mon départ. Mais lorsque vint le moment décisif,

le cœur me manqua, et je redoutai le conflit de nos émotions. Pourtant, m'éloigner sans la voir eût été me faire trop de violence. J'ouvris donc, le plus discrètement que je pus, la porte de la chambre où elle reposait, et je m'avançai à pas comptés jusqu'à son lit. Elle dormait de ce sommeil paisible, privilége d'une âme en paix et d'un cœur pur. Son visage avait gardé cette expression de douceur et de souveraine bonté, qui est comme l'auréole fidèle d'une mère chrétienne.

Je contemplai quelque temps ces traits chéris, où j'avais si souvent puisé l'exemple et le respect de la vertu. Puis, me penchant avec amour, je déposai sur le front maternel un silencieux baiser. Une larme y tomba de mes yeux. Tandis que je me relevais, ma mère fit un léger mouvement, et je crus un instant qu'elle allait s'éveiller. Mais elle s'assoupit de nouveau.

Je me sentais enchaîné près de son lit. Ce repos profond avait quelque chose qui me captivait. Elle si calme, moi si ému !... Tant de sérénité d'une part et tant d'agitation de l'autre !

Mais enfin l'heure s'avançait, l'heure dont le pas grandit et s'accélère aux instants de crise et de douloureuses séparations. Je m'éloignai donc, sans oser regarder derrière moi, et je sortis de l'appartement, chancelant comme un homme ivre, et le cœur navré. — Un quart d'heure après, j'étais en route pour Angers.

Nul n'ignore en vertu de quelle assimilation, les lieux qui vous sont familiers savent s'imprégner tour à tour des pensées et des impressions du moment. Jamais je ne l'éprouvai mieux qu'en traversant, en émigrant de dix-sept ans, les vieux chemins ou j'avais bondi tout enfant, et qui semblaient pour la première fois revêtir à mes yeux un air de deuil.

Quand j'arrivai près de la maison de Mathilde, le silence le plus profond y régnait : en passant sous sa fenêtre, je ralentis malgré moi le pas de mon cheval, et il me sembla que je prêtais l'oreille, comme si j'eusse voulu saisir le léger souffle de son haleine. Pauvre amoureux que j'étais !... A quel vestige de mon bonheur passé, — fût-ce même une illusion ou un rêve, — n'aurais-je pas, pour un instant, suspendu ma fuite ?

Lorsque j'eus enfin dépassé la demeure chérie, je crus voir à

l'entrée du jardin qui donnait sur la route, une forme animée. Quel ne fut pas mon étonnement quand je reconnus la vieille Hortense ! C'était bien elle ; mais qui pouvait l'amener ici, à pareille heure ? Tel fut le sens de l'exclamation qui m'échappa en arrivant près d'elle. — Et vous-même, me dit-elle de ce ton à la fois malicieux et affable que je lui avais toujours connu, vous me semblez courir bien vite pour un garçon qui quitte le pays ?... Et croire qu'il ne me parle pas même de Mlle Mathilde ! — C'est que j'y songe trop. — Vous croyez peut-être qu'on vous oublie ? poursuivit-elle sur le même ton. — Je ne sais. — Tenez, vous ne méritez pas qu'on pense à vous. — Pauvre Mathilde ! repris-je aussitôt, et me repentant d'un mot qui avait trahi mon cœur. — Dites plutôt cela, car la pauvre enfant a bien pleuré. — Elle a pleuré ? m'écriai-je. — Croyez-vous donc qu'on voit partir sans chagrin quelqu'un qu'on aime?..... Et un voyage si long ! — Elle a pleuré, me répétai-je en regardant d'un œil fixe les longues allées du jardin que les premières approches du jour commençaient à rendre distinctes. — Et si je vous disais que c'est elle qui m'a envoyée ici, en me chargeant (devant sa mère, s'entend) de vous remettre cet objet, que vous garderez en souvenir d'elle ?

En parlant de la sorte, Hortense tira un sachet qu'elle ouvrit, et elle en fit sortir une croix d'argent. Je reconnus aussitôt la petite croix que Mathilde portait le jour de sa première communion. Il y avait de cela cinq ans, et elle ne l'avait jamais quittée depuis.

Je n'essaierai pas de vous dire ce que j'éprouvai. Je la tenais donc enfin cette réponse tant cherchée, dont l'incessante poursuite avait fait le rêve et le tourment de ma pensée. N'était-elle pas devant moi, visible et manifeste sous ce modeste emblême ; et n'allait-elle pas me suivre loin du pays natal comme un lien de souvenir et comme un gage d'espérance ? Je saisis d'une main émue l'objet sacré et le baisai avec transport sans pouvoir prononcer un seul mot. Prenant enfin le dessus de mon émotion : — Dis à Mathilde, m'écriai-je, que tout ce que j'ai d'amour, de jeunesse et de virginité, je le garderai loin d'ici, aussi intact et

aussi pur qu'à cette heure qui nous sépare, et le lui rapporterai un jour, muni de ce talisman chéri, qui en sera pour moi le conservateur et la sauvegarde. Puisse ce jour, hélas ! n'être pas trop éloigné, et la trouver aussi fidèle que moi !

A ces mots, les larmes me jaillirent du cœur ; et la petite croix d'argent, que je portais à ce moment à mes lèvres, en fut toute inondée. Je la contemplai quelque temps en silence ; puis tirant un chapelet d'ébène béni par Grégoire XVI et que ma mère m'avait donné la veille, j'y attachai le souvenir de Mathilde. Les affections du foyer, et l'amour le plus pur dont puisse battre un cœur de dix-sept ans, se trouvaient ainsi réunis. Je serrai la main d'Hortense : les yeux de la vieille servante étaient humides de larmes : « Merci, lui dis-je, merci, adieu ! » et je me remis en route.

A un endroit où la rivière fait un coude, et où la route la suit dans son détour, Grez-Neuville tout entier m'apparut, doré par le soleil levant. L'*Angelus* sonnait aux deux églises ; et les eaux de la Mayenne commençaient à s'illuminer. Autour de moi, les oiseaux chantaient à pleine gorge, et les bouvreuils perchés sur les barrières, semblaient me regarder passer d'un air mélancolique. Le plus beau jour d'automne s'annonçait sous le plus charmant matin. Je m'arrêtai encore une fois, et j'embrassai d'un dernier regard les lieux qui avaient abrité mon enfance, et où avaient germé pour moi en si peu d'années tant de joies et tant d'espérances. De tout ce que je pouvais regretter alors, rien ne manquait à ce muet appel de l'œil et de la pensée : ni le clocher du bourg, ni nos deux vieilles futaies, ni le logis de Beaucoudray, ni la maison de Mathilde. Je regardai longtemps encore, après avoir repris mon chemin : chaque mouvement de la Mayenne me dérobait quelque chose. Enfin, à un angle de la route, mon cheval prit le galop, et je ne me retournai plus.

Maintenant vous ferai-je assister, cher ami, aux déceptions et aux amertumes qui n'ont cessé de m'assaillir depuis l'instant où j'ai mis le pied hors du pays natal ? Vous dirai-je comment, durant les quatre années que j'eus à passer à Paris, afin d'y compléter mes études, j'éprouvai toutes les tristesses d'un véritable

exil ? Vous dirai-je comment, l'œil incessamment tourné vers le passé, je m'attachai sans relâche à tout ce qui m'en pouvait rappeler l'image, — tantôt me jetant avec envie sur un simulacre de verdure, tantôt allant demander aux paysages des musées, et jusqu'aux voûtes des gothiques églises de la capitale, l'illusion de nos bois et de nos futaies ? Vous raconterai-je enfin les assauts de cet implacable mal du pays, auquel je n'ai cessé d'être en proie depuis le premier jour jusqu'au dernier ?

Non. De ces deux parts de ma vie, la première, la seule heureuse vous est connue ; pourquoi maintenant vous fatiguer du reste ? Qu'il vous suffise d'apprendre qu'après avoir vainement cherché dans l'étude une diversion à mes tristesses, après avoir vu s'éteindre presque à mon entrée le vénérable prêtre qui devait me servir d'appui, je reçus un jour la nouvelle que mon père n'était plus. Une congestion subite l'avait emporté en quelques heures. Ma mère m'appelait près d'elle : j'arrivai à Beaucoudray juste à temps pour ensevelir celui dont je n'avais pu même fermer les yeux, et repartis huit jours après.

Ma mère avait été rudement frappée de ce coup inattendu. Aussi fus-je peu surpris d'apprendre, un mois après, qu'elle s'était décidée à venir demeurer près de moi. Mais je m'aperçus bientôt que l'atteinte morale était chez elle accompagnée d'une autre non moins persistante et plus ancienne : une maladie de langueur la minait depuis deux ans. Les médecins lui conseillèrent d'aller chercher dans le midi de la France le soleil et la force... — Au bout de six semaines, elle succombait entre mes bras. Je reconduisis son corps, accompagné d'un ancien ami de mon père, et rentrai presque aussitôt à Paris, sans avoir pu renouer connaissance, ni avec les personnes, ni avec les lieux.

Le double vide qui venait de se creuser pour moi me fit sentir impérieusement le besoin de ce qui me restait. Je renonçai peu à peu aux promesses d'une carrière qui m'avait offert quelque attrait, et à laquelle m'encourageaient de bienveillantes protections ; jusqu'à ce qu'enfin, dégoûté de tout, je pris la résolution d'abandonner Paris, et de rentrer au sein du seul pays qui existât pour moi.

Je croyais y recouvrer, hélas! la réalisation de mes vœux. Le souvenir de Mathilde ne m'avait pas quitté l'espace d'un jour, et je puis dire que c'est en elle que ma pensée trouvait son repos.

Que de fois, pendant les longues soirées d'hiver, assis seul près de mon feu, et la tête dans mes mains, avais-je vu passer les jours riants d'autrefois, et m'apparaître chacun des lieux aimés! Cette vision m'enivrait, et je me sentais prêt à bondir, comme si j'eusse eu devant moi l'immensité des prairies de Beaucoudray. Mais la réalité avait bientôt étouffé ces élans. Puis l'espérance renaissait ; la douce image de Mathilde m'apparaissait de nouveau, cette fois plus grave et plus sérieuse; j'échangeais avec elle l'anneau nuptial; nous rendions ensemble la vie à Beaucoudray, vide, hélas! depuis plus d'une année ; évoquant çà et là quelque souvenir d'enfance, donnant souvent une larme aux chers défunts, et reliant ainsi la trame brisée de notre vie commune. — Rêves d'enfants! me direz-vous. — Mais franchement, l'illusion fut-elle jamais plus légitime; et, après le passé que vous savez, de tels rêves pouvaient-ils être taxés de folie?

— Je résolus donc de quitter Paris. Je partis vers la fin d'avril. A peine avais-je touché Angers que je m'élançai sur Grez-Neuville, sollicité par une attraction irrésistible. Je voulus prendre un cheval, comme aux anciens jours; et c'est ainsi que je m'acheminai vers Beaucoudray.

Je me souviens encore de ce court trajet, comme si je l'eusse fait hier. C'était dans les jours qui suivent Pâques. Tout recommençait à me sourire : je renaissais. J'étais à quelques lieues de Beaucoudray, je croyais avoir quitté Paris pour toujours ; j'allais revoir le pays qui m'était cher; j'allais retrouver Mathilde, et, dans quelques mois, dans quelques semaines peut-être, je lui serais uni.

J'avais déjà dépassé Sautré, tout en m'abandonnant à ces pensées, lorsque j'en fus distrait par l'aspect inaccoutumé des lieux que je traversais. Je crus m'être fourvoyé, et revins sur mes pas jusqu'au château..... Le trajet était bien le même. Mais une transformation radicale s'était opérée. Au lieu d'un chemin

ombreux et accidenté, c'était une route aride et presque droite. Les arbres avaient disparu, et les haies étaient replantées à neuf.

Cette découverte coupa court à mes rêveries : je pressai le pas de mon cheval, poussé par un vague sentiment d'inquiétude.

Lorsqu'enfin j'arrivai à Beaucoudray, un silence de mort régnait dans le vieux logis. Une gardienne, dont le visage m'était inconnu, m'ouvrit les portes. Au dedans et au dehors de la maison, tout était resté dans un ordre lugubre. Je parcourus avec un sentiment d'inexprimable tristesse ces longs appartements si vides, et pourtant si pleins de souvenirs. Après m'être installé à la hâte, je sentis le besoin de sortir de cette demeure dont la solitude m'oppressait, et de me promener aux alentours. C'était la première fois depuis quatre ans que cette jouissance m'était donnée.

Mais jugez de mon mécompte : le changement accusé le long du chemin, depuis une lieue, se poursuivait avec une implacable rigueur, jusqu'au cœur du pays que je comptais retrouver vierge. Je me serais volontiers cru victime d'une hallucination ; mais, hélas ! la métamorphose n'était que trop réelle. Je rappelai mes souvenirs ; je cherchai, j'explorai autour de moi : tout s'était transformé comme sous le coup d'un enchantement maudit. Partout des chemins défigurés, des futaies abattues, des prairies mutilées. Je regardai au loin : même spectacle. La vieille chaussée de Grez-Neuville n'était plus qu'une ligne blanche et inachevée ; de chaque côté s'étendaient des chantiers de construction. Rien n'avait survécu de la physionomie d'autrefois.

Dans ma stupeur, je gagnai la première ferme venue, et j'y demandai l'explication de cette douloureuse énigme. J'eus bientôt tout appris. Le maître de cette immense étendue de terrain avoisinant Beaucoudray, était mort, sans que personne l'eût jamais vu dans le pays. La propriété avait été mise en vente ; un spéculateur s'en était emparé ; vous devinez le reste..... ; après l'avoir dépouillée de sa richesse rustique, il l'avait livrée en détail au premier venant.

J'étais attéré : une partie de mon rêve tombait sous le coup de la réalité. Un seul lien semblait encore me rattacher à ce pays

devenu étranger pour moi. Je voulus de suite aller retrouver Mathilde et chercher dans son entretien un soulagement à une douleur qu'elle seule ici pouvait comprendre et que sans doute elle partageait. Insensé que j'étais !..... j'oubliais que quatre années, en passant sur notre vie, avaient fait d'elle une jeune fille et de moi un homme. Je résolus alors de me présenter le lendemain à son père, de lui exprimer de prime abord mes intentions, et de prendre ainsi, si cela était possible, un pied légitime dans la famille.

En sortant de la ferme, je me hasardai à demander si les parents de Mathilde se trouvaient en ce moment dans le pays. Après m'avoir répondu que oui, le fermier ajouta : — Monsieur vient sans doute pour les noces. — Pour les noces ? — .... Et de fameuses. Ah ! je croyais que Monsieur en était. (Un frisson me parcourut tous les membres.) — De qui s'agit-il donc ? — Monsieur est peut-être venu par la route d'Angers. — Oui. — Alors il aura remarqué un grand changement, s'il n'y était pas passé depuis un an..... — Mais quel rapport, repris-je impatienté, entre cette route et ce mariage ? — Attendez donc : c'est que le spéculateur dont je vous parlais a un fils, que ce fils est venu faire connaissance avec le pays, qu'il nous a donné les beaux chemins que vous avez vus, qu'il nous construit à neuf la chaussée de Grez-Neuville... qu'il s'est lié avec plusieurs bourgeois du pays... qu'enfin il épouse Mlle Mathilde après demain. — Malheureux, m'écriai-je, ils m'ont donc tout ravi !

Ce dernier coup acheva de m'abattre. Le passé et l'avenir, tout m'échappait. Je sortis égaré, et me mis à marcher au hasard, sans savoir où j'allais. Les pensées les plus accablantes et les plus diverses se succédaient en moi avec une sorte de tumulte. Ceux à qui de pareilles crises sont inconnues, ne comprendront jamais ce qu'elles ont de cruel et de désespéré. Sentir son âme remplie d'amour, n'avoir plus en ce monde qu'une joie, qu'une espérance, qu'un but, et pouvoir les résumer en un seul nom ; entrevoir dans son rêve un frais visage de jeune fille, la voir, timide fiancée, voilée et vêtue de blanc, vous tendre timidement sa main et dire : « Je suis à toi ; » toucher du doigt la réalisation

de ce rêve..... puis le voir un jour tomber à vos pieds, apprendre qu'un autre a pris votre place, et qu'il s'est emparé d'un cœur fait pour vous !

Tel est, cher ami, le tableau qui se déroulait devant moi, tandis que j'errais seul parmi les lieux témoins de mon désenchantement.

J'errai ainsi longtemps, en proie à une agitation que je n'essaierai pas de décrire. Lorsque je rentrai, la nuit était avancée. Je me sentais accablé de fatigue; un sommeil de plomb s'empara bientôt de moi.

Le réveil du lendemain ne fut point ce réveil alerte et joyeux qui vous surprend, après une arrivée dans un pays longtemps désiré. La cruauté de ma situation me revint de suite à l'esprit : je formai mille projets, tendant tous à m'éloigner tôt ou tard et à me défaire de Beaucoudray. Le soir, je me dirigeai vers le cimetière. C'était le seul endroit du pays qui n'eût pas changé. Je m'agenouillai sur la tombe de mes parents, et priai là près d'une heure. Le temps avait déjà marqué sur cette pierre l'empreinte de deux années ! Lorsque j'allais me relever, mes regards furent attirés par une tombe encore fraîche : j'y jetai machinalement les yeux, et j'y lus le nom d'Hortense, la vieille bonne de Mathilde. — Pauvre fille, elle m'avait témoigné de l'affection ; peut-être, si elle avait vécu, ne m'eût-on pas sitôt oublié ici !

Lorsque je sortis du cimetière, une bande de promeneurs s'avançait tranquillement de mon côté. Je poursuivis mon chemin. Mais en arrivant près d'eux, je faillis tomber sous le coup de l'émotion : j'avais reconnu Mathilde. Elle était au premier rang, parée comme pour une fête et rayonnante de beauté. Un jeune homme lui donnait la main. J'eus le courage de le regarder aussi, et alors un souvenir lointain me revint à l'esprit : je me rappelai le jeune polytechnicien entrevu lors du mariage de ma cousine. C'était lui. La douleur qui m'accablait ne laissa place désormais qu'à l'envie. L'idée de rester, fut-ce même pendant un jour, près de celui qui s'était emparé de mon bonheur, me devint insupportable. Que faire ? J'étais malheureusement à la tête de ma fortune, libre, par conséquent, de disposer de tout

mon bien. Je pris la résolution d'abandonner Beaucoudray, et de repartir dès le lendemain pour Paris.

J'écrivis de suite au notaire du lieu, lui faisant part de mes intentions, et le priant de vendre, à quelque prix que ce fût, la propriété de mon père.

Le lendemain matin, après avoir fait un long détour pour éviter cette fois la maison de Mathilde, j'étais encore sur la route d'Angers. Je l'avais prise, pour une longue absence, quatre ans auparavant : j'étais alors bien triste, mais plein d'espoir. A cette heure nouvelle, rien ne me souriait. Bientôt la cloche de Grez vint à tinter d'un air joyeux : la bénédiction nuptiale venait d'unir les deux époux. Ce son me fit tressaillir. — Le dernier lien qui m'attachât à ce beau pays était rompu.

Depuis lors, pas un jour ne s'est écoulé sans que les regrets ne m'aient assailli, et que je n'aie senti le flot des sanglots me monter au cœur. Quelle est donc, ô passé, la puissance irrésistible de ton souvenir, que sans cesse je m'y attache? Tu n'as pour moi que le triste charme d'une espérance trompée et d'un bonheur qui n'est plus. Et pourtant je me sens attiré vers toi comme par un aimant impérieux. Oh! qui me rendra mon passé! Qui me rendra mes enthousiasmes, et la primeur de mes amours! Qui retrempera mon front brûlé d'ennui à la source tarie de mes fraîches années!....

Après avoir vu s'effeuiller une à une toutes les joies et toutes les illusions de ma jeunesse, que puis-je faire aujourd'hui, si ce n'est de circonscrire ma vie d'ici-bas dans le cercle des affections intimes et dans le culte de cet art, qui, lui, ne m'abandonnera jamais? Un soin me reste encore, c'est de la rendre exempte, sinon de tristesse, au moins de dépit et d'amertume contre certains hommes. Ceux qui m'ont ravi mon bonheur, l'ont fait innocemment et valent sans doute mieux que moi. De quoi leur en voudrais-je, lorsqu'ils ont usé de leur droit, et qu'ils n'ont fait que suivre, après tout, la pente et le courant de l'époque? La poésie a fait son temps; elle s'en est allée avec les vestiges du passé et les derniers lambeaux de cette nature primitive qui en étaient un élément indispensable. Je me suis trop

nourri d'elle; je me suis trop enivré de l'aspect des bois, du cri des oiseaux et du murmure des champs; j'ai trop lié ma vie à cette nature si chère, pour que la hache du progrès, en l'entamant avec tant de rigueur, ne m'ébranlât pas du même coup.

Quant à cet amour éclos si naturellement au sein du pays de mon enfance, je comprends aujourd'hui le sort qu'on lui a fait. Ce que j'eusse volontiers appelé une trahison, il y a peu de temps encore, s'expliquerait au besoin par un mot: « les circonstances. » En est-ce assez pour excuser Mathilde? J'ai su depuis, que les sollicitations de sa famille avaient agi sur elle, bien plus encore que le prestige qui s'attache à la science et au succès.

Maintenant que vous savez tout, cher ami, vous étonnerez-vous plus longtemps de cette mélancolie? Vous m'en avez demandé le secret; je vous l'ai dit — peut-être trop longuement. Néanmoins, permettez-moi en finissant de vous adresser une demande : c'est de revenir aussi rarement que possible sur ces souvenirs de mon passé; car plus ils m'obsèdent, plus ils réclament le silence. Souvenez-vous seulement, lorsque vous me verrez triste, qu'il y a au fond de moi une douleur, qui parfois peut sommeiller, mais qui s'éveille au moindre souffle.

GEORGES PAVIE.

SUR UN LIVRE

DE

M. EUGÈNE POITOU

C'est la règle aujourd'hui qu'un auteur, et surtout un auteur appartenant à la nombreuse famille des critiques, après avoir donné aux journaux ou aux revues un certain nombre d'articles, les rassemble en un volume de grand ou de petit format, et les remette en circulation, ainsi groupés sous un titre qui les relie plus ou moins étroitement les uns aux autres. Nous ne trouvons rien que de très-légitime dans une pareille coutume. Il se publie de nos jours, sans doute, beaucoup de pages qui ne méritent guère les honneurs d'une seconde édition, et qu'on ferait bien de laisser ensevelies dans la poussière des librairies ou des bibliothèques ; mais il en est d'autres qu'on aime à voir reparaître, parce qu'elles renferment une foule de sages ou ingénieuses pensées, sur lesquelles, à une première lecture, on ne s'est pas toujours suffisamment arrêté. Qui ne s'empresse, par exemple, de relire les *Causeries* de M. Sainte-Beuve ou celles de M. de Pontmartin, dès qu'elles renaissent sous la forme attrayante de l'in-18 anglais. Il n'y a pas que les articles de ces deux célébrités à citer, et les études de M. Eugène Poitou, qui viennent d'être réunies sous le titre de *Portraits*, par les soins de l'éditeur Charpentier, nous semblent tout à fait de celles qu'il faut classer au rang des exceptions.

Chacun sait ici quel est l'intérêt et le mérite des travaux de M. Poitou, — car, par une singulière fortune, l'auteur du livre

que nous annonçons aux lecteurs de la *Revue* a pu obtenir des suffrages dans les plus hautes régions littéraires, sans perdre aucune sympathie parmi ses concitoyens. Au milieu des loisirs que lui laissent ses fonctions de magistrat, M. Poitou s'est occupé de sujets très-divers. Nous avions de lui, avant le recueil d'aujourd'hui, un volume sur le roman et le théâtre contemporains, un autre sur les principales écoles philosophiques du XIXe siècle, et un troisième sur l'Egypte. Mais à quelque matière qu'il se soit appliqué, il a fait preuve d'un esprit ferme et pénétrant, ami de la justice et de la vérité, qui sait respecter toute conviction d'un ordre élevé, sans se montrer jamais indulgent aux hâbleries de la fausse science ou aux sophismes de la passion. Peut-être, au début, l'humeur de M. Poitou était-elle un peu grondeuse ? Il est si malaisé de rester dans la mesure, en présence de toutes les théories impertinentes qui cheminent à travers le monde ! Mais M. Poitou — comme plus d'un — a fini par reconnaître que toute critique n'avait pas l'impérieuse obligation de s'armer de lanières, et maintenant, quand il défend un principe, une loi morale (car M. Poitou est essentiellement un moraliste), c'est presque toujours en termes tempérés, d'une voix calme, avec l'accent d'une sévérité contenue, quelquefois même avec cette douceur mêlée de tristesse qui n'est pas sans analogie avec la gravité mélancolique des *Mémoires* de M. Guizot.

Quant au style de M. Eugène Poitou, il peut certainement soutenir la comparaison avec celui des meilleurs publicistes de notre temps. Beaucoup de souplesse et de clarté ; ni manière ni trace de procédé ; une virilité qui n'est exclusive ni de l'abandon ni de la grâce, et cette assurance à laquelle on se confie sans hésitation, parce qu'elle n'a rien de commun avec les allures de la prose arrogante, portant paillettes et grelots : voilà les principales qualités qui s'y remarquent, et elles ne s'expliquent que par une longue fréquentation des grands classiques français. On souhaiterait cependant quelque chose de plus : çà et là une couleur plus ardente, un peu plus d'air et de lumière, le jaillissement impétueux et le tour inattendu, l'image enfin, cette flamme charmante et mobile, qui se joue tout aussi bien dans la phrase du

savant et du penseur que dans celle du poëte et du romancier. Mais M. Poitou, quoiqu'il ait un sentiment très-vif de la poésie et de l'art, se défie extrêmement de la métaphore. La plus timide, la plus indécise lui paraît puérile, et pour peu qu'elle s'enhardisse ou prenne du terrain, il s'indigne, il proteste énergiquement, au nom des maîtres du langage. Balzac, par exemple, l'importune avec ses « landes philosophiques de l'incrédulité, » ses « marais de l'incertitude, » son « regard de circumnavigation » et son héroïne « enveloppée de la ouate des petites attentions. » M. Poitou doit être bien autrement blessé, quand il trouve dans Shakespeare des images telles que celles-ci, qui ne sont pourtant pas des exceptions chez ce prodigieux génie, le plus grand et le plus vrai peut-être de tous les peintres de l'humanité :

L'action ne rattrappe jamais l'intention fugitive. (*Macbeth.*) — Il y a ici des poignards dans les sourires. (*Donalbain*, dans *Macbeth.*) — Laissez-moi dire..... Mes pressentiments préviendront ici vos aveux et votre discrétion ne perdra rien de son duvet. (*Hamlet.*) — Il y a dans son âme quelque chose que couve sa mélancolie, et j'ai peur de voir éclore et sortir de l'œuf quelque catastrophe. (*Hamlet.*) — Vous avez l'esprit alerte; je le croirais formé des talons d'Atalante. (*Jacques,* dans *Comme il vous plaira.*) — Regardez : il monte l'horloge de son esprit; dans un instant elle va sonner. (*Sébastien,* dans *la Tempête.*) — Par la délicatesse de mon teint, crois-tu que si je suis caparaçonnée comme un homme, mon caractère soit en haut-de-chausses ? Un moment de retard de plus est pour moi une exploration aux mers du Sud. Je t'en prie, dis-moi qui c'est ! Vite, dépêche-toi de parler. Je voudrais que tu fusses bègue, afin que ce nom enfoui échappât de tes lèvres comme le vin sort d'une bouteille à l'étroit goulot : trop à la fois ou pas du tout ; je t'en prie, tire le bouchon de ta bouche, afin que je puisse avaler ton mystère. (*Rosalinde,* dans *Comme il vous plaira.*) — O cousine, cousine, ma jolie petite cousine, si tu savais comme je suis plongée dans l'amour ! Mon affection a un fond inconnu comme la baie de Portugal. (Toujours *Rosalinde.*) — Oui, certes, mon âme a maintenant les coudées franches ; elle n'a pas besoin pour sortir de fenêtres ni de portes. Il y a dans mon sein un été si chaud que toutes

mes entrailles s'émiettent en poussière ; je ne suis plus qu'une forme griffonnée à la plume sur un parchemin, et je me racornis sous l'action du feu..... Empoisonné, mort, abandonné, perdu ! Et nul de vous ne veut dire à l'hiver d'enfoncer ses doigts glacés dans ma mâchoire ; nul ne veut faire couler les rivières de mon royaume à travers mon sein brûlé ; nul ne veut supplier le vent du Nord de donner à mes lèvres desséchées le baiser de la bise ! (*Jean-sans-Terre.*) — J'apprendrai à mes douleurs à être fières ; car le malheur est fier et rend imposante sa victime. Qu'ils viennent à moi les rois ! Qu'ils s'assemblent sous le grand dais de mon malheur ! (*Constance,* dans *Jean-sans-Terre.*) etc.....

Il est vrai que Voltaire appelait les drames de Shakespeare des « farces monstrueuses », et qu'il traitait de « huron » l'illustre poëte anglais ; mais cela ne prouve pas que *Zaïre* et *Mérope* l'emportent sur *Hamlet* et sur *Othello*.

Au risque de provoquer l'ironie et le dédain à mes dépens, j'avoue que toutes les figures du style shakespearien ne me déplaisent point. J'oserai même dire qu'elles me ravissent, parce qu'elles ne sont empruntées à aucune des rhétoriques du pédantisme moutonnier ; parce qu'elles sont nées d'impressions personnelles, et que tout en donnant le branle à l'imagination, elles n'éveillent dans l'esprit que des idées justes. Je ferais le même aveu pour beaucoup des images de Balzac ou de Victor Hugo. L'ennui, c'est de rencontrer les métaphores de convention, les vieilles synecdoques poudrées et fardées

Faisant la bouche en cœur et ne parlant qu'entre elles,

ou des vers façonnés comme ceux qui suivent :

Je viens le cœur percé de vos pleurs et des miens. — Vous pourriez ajouter ce comble à mon malheur ! — D'un incurable amour remèdes impuissants — J'entendrai des regards que vous croirez muets. — Et lorsqu'avec mon cœur ma main peut s'épancher. — J'ai reculé vos pleurs autant que je l'ai pu. — Et sans armer mes yeux d'un moment de rigueur. — Et de David éteint ranimer le flambeau, etc...

Voilà ce qui pousserait à des réclamations violentes, pour le

compte de la raison et du bon goût, si l'on n'était retenu par le respect d'une mémoire aussi sacrée que celle de l'auteur de *Phèdre* et d'*Athalie*.

Dix personnages sont reproduits, les uns de face, les autres de profil, dans les *Portraits* de M. Poitou : le duc de Saint-Simon, Vauvenargues, Balzac, Alfred de Musset, Alexis de Tocqueville, le P. Lacordaire, M. Edouard Laboulaye, M. Mortimer-Ternaux, M. Guizot et M. Victor Cousin. Le recueil est donc à la fois philosophique, politique et littéraire : c'est dire que toutes les questions qui préoccupent le plus vivement les intelligences y sont abordées ; et l'auteur a mis dans chaque étude tant de conscience et de talent, que nous défions tout lecteur, non abonné à la *Vie Parisienne*, de ne pas rester attentif jusqu'au dernier feuillet.

Tous les portraits cependant ne captivent pas au même degré. Dans celui de Musset (M. Poitou me pardonnera bien un peu d'allégorisme), la draperie n'est pas assez flottante, le geste est trop composé, et la physionomie ne réfléchit ni toutes les nuances ni tous les contrastes du modèle. Celui du R. P. Lacordaire n'est pas d'une ressemblance irréprochable ; la robe du célèbre dominicain n'a pas tout à fait la coupe monastique ; le scapulaire a été supprimé, et l'on dirait que M. Poitou a voulu plutôt retracer un type de religieux conçu dans sa pensée que l'image fidèle du grand orateur chrétien : il faut convenir que le P. Lacordaire avait parfois des mouvements de tête qui ont pu suggérer l'idée du type. M. Cousin est mieux étudié ; c'est bien là son attitude, qui n'était pas précisément celle d'un philosophe au génie profond et inventif ; on retrouve bien ici son regard limpide et chatoyant ; mais le contour du visage n'avait pas cette fermeté ; le pli des lèvres n'avait pas cette pureté platonique, et le modelé du front, vers les tempes, est légèrement exagéré. Les figures bien saisies, ce sont celles de Tocqueville, de M. Edouard Laboulaye et de M. Guizot. Là tout est vrai et largement dessiné, sans traits forcés ni effets cherchés de lignes ou de lumière. M. Poitou se plaindrait à bon droit si je me donnais les airs de tracer un cercle à sa critique ; mais il me permettra, je l'espère, d'exprimer une pré-

férence marquée pour ses articles sur les hommes politiques de l'école libérale et parlementaire, ce qui n'implique de ma part aucune adhésion aux principes anglo-américains professés par cette école.

Ai-je besoin de rappeler maintenant quelles sont les doctrines philosophiques de l'auteur des *Portraits?* M. Poitou est un spiritualiste qui, par la méthode, appartient au groupe des disciples de Descartes, et qui se rattache en même temps à Théodore Jouffroy, soit par la sévère probité de l'esprit, soit par une certaine âpreté mêlée d'angoisse dans la recherche des graves problêmes de la destinée humaine. Rien ne voile dans son esprit les vérités qui constituent la loi naturelle, et sans lesquelles il n'y a ni moralité ni ordre social. Il les affirme partout avec l'accent d'une inébranlable certitude, et, parmi les philosophes modernes, nous n'en connaissons aucun qui les défende plus vigoureusement ou par de plus solides raisons. Ce n'est pas lui qui, se proposant de combattre le matérialisme, concéderait à ses adversaires que l'âme n'est peut-être qu'une force, et formulerait ainsi son opinion :

Supposez l'être infini un et homogène; supposez-le affecté de phénomènes multiples; supposez enfin qu'il ait conscience de lui-même : il y aura en lui une conscience totale et unique, mais non une pluralité de consciences fermées les unes aux autres, comme le sont les consciences humaines. D'où je conclus qu'entre l'unité primitive, s'il y a une telle unité, et la multitude infinie des phénomènes, il doit y avoir des principes d'unité distincts, des *points de conscience*. Je ne les appellerai pas des substances, puisque la chose en soi m'est inconnue, et que le mot substance en dit peut-être trop pour ce mode d'existence qui tient tant encore au phénomène; peut-être enfin l'être est-il substantiellement indivisible. Cependant il doit y avoir au moins des *forces individuelles qui à leur base échappent à nos regards*, mais qui se manifestent à elles-mêmes leur unité dans le fait de la conscience (1).

Cette prose et cette métaphysique sont de M. Paul Janet, un rationaliste beaucoup trop vanté, à notre avis, et qui ne tardera

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1868.

pas à verser dans le positivisme, s'il persiste à s'enivrer d'une pareille ontologie. M. Poitou, lui, ne parle jamais qu'une langue intelligible, même lorsqu'il s'occupe des questions les plus abstraites de la psychologie, et ses raisonnements sont tous d'un tissu assez serré pour que le sophisme ne puisse jamais facilement passer à travers les mailles. Il se montre toujours d'ailleurs plein de respect, quand il touche au dogme chrétien. Dieu n'enverra-t-il donc pas un jour le rayon surnaturel à cette raison si droite et si vaillante ?

ALBERT LEMARCHAND.

LES CARMES PATRIOTES

(1326)

Quand les religieux Carmes parvinrent à s'installer, sinon, comme les Cordeliers, au cœur de la ville, du moins dans la Doutre et derrière l'enceinte, il y avait près d'un siècle qu'ils campaient aux portes et s'y voyaient refuser un refuge. C'est en 1283 que leur provincial amena sept frères en Anjou et les établit, comme il put, dans une petite maison près Saint-Laud. Un premier don les mit à l'aise, en leur livrant la maison de Caseneuve, où, malgré le curé de la paroisse, l'évêque Guillaume Lemaire les autorisa à fonder couvent, église et cimetière. Mais leur situation restait d'autant plus précaire qu'elle les plaçait sous les coups du château, sur le chemin de tous les assaillants et de tous les routiers, hôtes réguliers des faubourgs. On voit ailleurs combien d'efforts l'ordre tenta pour obtenir l'entrée à demeure en ville ; un document nouveau explique à quelles résistances se heurtaient ces étrangers. La ville se défiait d'eux, non pas le menu peuple peut-être, volontiers curieux des « religions » nouvelles, mais ceux qui tenaient les clés des portes, les gens de justice et les docteurs de la loi, confidents de rumeurs méchantes. On parlait de brigues et de trahisons découvertes en des villes lointaines avec les Anglais, les Bayonnais, les ennemis les plus rapaces de la France, accusation sourde et inavouée qui éclata sans doute dans la rumeur publique à l'heure où l'avénement d'un nouveau comte avait fait essayer d'une tentative nouvelle et à laquelle nos religieux jugèrent alors nécessaire de répondre. La lettre du maire de La Rochelle qu'ils produisent, est un certificat de patriotisme qui leur fait honneur, mais qui ne leur servit guère, non plus qu'à diverses reprises les bulles réitérées des papes, empressés à solliciter pour eux des conditions de sécurité meilleures. Ils étaient encore à Caseneuve en 1363, et, pour fuir les fureurs des guerres anglaises et bretonnes, ils allaient se décider à quitter le pays, où se décourageaient même « les bonnes gens ayant dévotion à leur ordre, » quand une bonne dame, Tiphaine de Moussay, leur abandonna tout son bien dans un des plus pauvres quartiers (1363). Le comte Louis, tout nouvellement évadé d'Angleterre,

se prêta au bienfait, et l'accrut de quelque largesse. Les Carmes entrèrent. Il ne leur resta plus qu'à se défendre,— la guerre dura longues années, — contre leurs voisins, les curés de la Trinité, l'Hôpital, le Ronceray, les Augustins et les Filles-Dieu.

CÉLESTIN PORT.

Certificat de patriotisme délivré par la mairie de La Rochelle aux religieux Carmes (1326).

A tous séneschaus, baillifs, prévos et justicers du Royaume de France, qui ces présentes lettres veiront et orront, Aymeri Du Pois, maire de la commune de La Rochelle, salut et dilection. Complainz se sont à nous les frères de nostre Dame du Carme, demorans dedens les suburbes de La Rochelle, quar aucunes persones, en injure et en grant préjudice des dis religious et grant diffame de leur religion, ont semé et dit et affermé en la cité d'Angers et aillors, que les dis religious donoient et ont donné par le temps passé favour, conseil et ayde aus Angleis et Bayonès et aus autres anemis de nostre sire le Roy de France et de la ville de La Rochelle et que il avoient fait leur peoir de trahir la dite ville de La Rochelle; et par ceste cause, nous ont requis les dits frères, que nous leur donissons et otroissons nous lettres de lour fame et conversacion, à fin de oster les mauvaises paroles dessus dites contre eaus et lour dite religion; pour laquele chouse nous enclinaus à lour requeste raisonable, faisonz assavoir à tous et espéciaument aus justicers de ladite cité d'Angers et aus docteurs et maistres régens et non régens en l'estude de ladite cité, que nous n'avons trové par fait ne par présumption les dis religious en riens ne de riens couppables en vers nostre seigneur le Roy de France ne envers la dite ville de la formise dessus dite ne de aucune autre mauvaité, négligence ou deffaute; ains les avom tenus jusques au jour de la date de ces présentes lettres et encores tenons pour bons et leyaus Religious et de bonne fame et honeste conversacion; et ceu nous vous certeffion par ces lettres pendanz sayelées dau sayau de la mairie de La Rochelle qui furent faites en La Rochelle le semadi emprès saint Ylaire l'an de grâce mil CCC et vingt et sis.

Aventure

Place du sceau qui est perdu.

(*Archives de Maine et Loire.* — Carmes d'Angers. — Parchemin original.)

CHRONIQUE.

J'en conviens, chers lecteurs ; jamais notre ville n'a été plus parée ni plus retentissante, plus animée ni de plus belle humeur que pendant le mois qui vient de s'écouler. Le rose et le bleu, le vert et l'incarnat, toutes les couleurs de l'arc-en-ciel ont brillé dans nos rues ; nous avons vu circuler sur nos boulevards toutes les calèches et tous les vélocipèdes ; nous avons entendu les guitares et les cornemuses, les fifres et les tambours, et, comme sous la tente du *Stéreoscoporama*, le profane et le sacré se sont loyalement partagé l'espace. Oui, sans doute, nous avons savouré ces délices, qui attestent d'une façon si étourdissante les progrès de la civilisation, et un rédacteur du *Figaro* (du grand, pas du petit, journal des Fanuches et des Bruscambilles) vous composerait une bien jolie chronique avec les divers épisodes de nos fêtes de juin. Mais pouvez-vous demander à une plume provinciale et inexpérimentée comme la mienne, ô téméraires amis, d'aller s'aventurer à travers des questions de cette nature, où il ne faut pas moins d'adresse et de légèreté que d'habitude du monde et de connaissance approfondie du code de *high life* ?

Voyons ! Est-ce que je puis vous retracer les courses de chevaux qui ont eu lieu sur l'hippodrome d'Eventard, le dimanche du Sacre et le mardi suivant ? D'abord, il y a parmi nous des gens austères qui ne manqueraient pas de s'écrier que la *Revue* sort de ses limites et qui menaceraient de nous abandonner. Ensuite, comment ferais-je pour vous raconter en termes convenables tous les incidents de ces émouvantes journées ? Ne le savez-vous

pas? Quand il s'agit de turf ou de manége, on ne saurait parler une langue trop pure, employer des expressions trop nobles et trop relevées. D'un agile coureur tel que *The Earl*, par exemple, on dit gravement que c'est « un sujet doté des plus riches qualités morales, et chez lequel se rencontrent toutes les longues lignes qui caractérisent les hautes naissances. » Voilà le style des *sportsmen*, le vrai style du genre hippique, voisin de l'épique, et Buffon, avec ses périodes arrondies, n'en approche point. En revanche, lorsqu'il est question de l'espèce humaine, et particulièrement de la femme, on n'y met aucune façon; le ton doit être libre, dégagé, et si l'on ne descend pas jusqu'au dernier vocabulaire, on s'en tient aux locutions d'atelier. Un membre du Jockey-Club, par exemple, qui a l'honneur d'être marié, et qui vient à s'embrouiller dans les volontés ou les caprices de sa femme, se borne à dire de celle-ci qu'elle est « compliquée, » tout comme il ferait d'une serrure à secret ou d'un coffre à compartiments multiples; après quoi il s'esquive à la hâte, pour aller examiner attentivement les paturons d'un de ses *hacks* ou de ses *hunters*. Oh! il n'y a pas à le nier, une révolution radicale s'est opérée dans le langage comme dans les mœurs, et la réforme a pénétré jusque dans les magasins de nouveautés, où l'on vous offre sans sourciller la « chemise sérieuse » à côté de la « cravate fantaisie. » Or, ce n'est pas, vous le comprenez, au fond d'une vieille bibliothèque qu'on s'initie à tant de piquantes transformations : tout au plus arrive-t-il deux ou trois phrases des idiomes modernes dans notre paisible retraite.

Vous voudriez peut-être que je vous entretinsse du bazar tenu pendant deux jours, à l'Hôtel de la Préfecture, par l'élégance et la charité, associées au profit de l'œuvre de Notre-Dame-des-Champs? Y pensez-vous? Est-ce que j'ai la main assez flexible pour toucher à ces roses, à ces nœuds, à ces dentelles, à toute cette charmante bimbeloterie fabriquée par des doigts de fées — ou de marquises — dans le demi-jour des boudoirs? Je briserais ou je froisserais infailliblement plusieurs merveilles de grâce, et ce serait bien pis encore si je me hasardais à distribuer des compliments aux bouquetières ou aux bijoutières improvisées

du magique étalage. J'oublierais ici une amabilité ou une distinction, là une pieuse inflexion de voix ou une sainte parole, et si je ne me créais de redoutables inimitiés, je m'attirerais pour le moins quelques-unes de ces cruelles railleries dont le souvenir trouble à jamais la sécurité d'une âme fière.

Non, non, je ne céderai point aux excitations de votre indiscrète curiosité. Laissons donc là, je vous prie, les courses d'Eventard et les étagères de la fashion bienfaisante, tout aussi bien qu'un autre sujet non moins inaccessible, où la solennité des circonstances s'ajouterait au caractère imposant des personnages pour augmenter les difficultés. Le seul événement du mois sur lequel nous puissions échanger deux mots de conversation sans trop de péril, c'est le concert donné par M. Camille Saint-Saëns, au Cercle du Boulevard, avec le concours du Quatuor Maurin. J'ai eu déjà l'occasion de parler ici du jeu si large et si expressif de M. Saint-Saëns, et la réputation du Quatuor dirigé par M. Maurin est depuis longtemps établie à Angers. La soirée du 12 juin n'a pas peu contribué à resserrer les liens qui se sont formés entre notre ville et ces éminents artistes. On avait eu le soin de ne choisir pour la séance que des œuvres de premier ordre : trois compositions de Beethoven, deux fragments du duo en *ré* de Mendelssohn, un andante de Baillot, un trio et le concerto en *mi* de Mozart. Avec un tel programme, il était impossible qu'on n'obtînt pas l'attention soutenue d'un public très-sensible aux beautés de la musique classique, et chaque exécutant, se sentant porté par d'intelligentes sympathies, a naturellement déployé sa puissance, manifesté son originalité, sans s'écarter un moment des sévères traditions de l'art. Phrases légères et mélancoliques soupirs, élans passionnés et méditations profondes, mouvements gracieux et tendres sentiments, joie, tristesse, angoisses du doute, timides effusions et audacieuses pensées, tout a été rendu, traduit de manière à charmer l'oreille des juges les plus difficiles, à transporter dans les régions enchantées de l'idéal ou du rêve jusqu'à des disciples de l'école positiviste, s'il y en avait eu dans l'auditoire. Aussi les mains n'ont-elles pas été avares d'applaudissements, et plus d'un instrument a-t-il été obligé de redire cer-

tains passages qui avaient causé une vive émotion. Pour terminer le concert, le jeune et savant organiste de la Madeleine nous a fait la libéralité d'une marche de Richard Wagner. L'exécution a été brillante et magistrale; mais (faut-il l'avouer?) je n'ai rien su discerner dans cette « musique de l'avenir » qui soit comparable au sublime adagio du quatuor en *mi* de Beethoven.

Je voudrais maintenant réparer un oubli de notre dernière livraison. Un peintre fort distingué de l'Anjou, M. Alexandre Soldé, élève de Léon Cogniet, a envoyé cette année à l'Exposition deux toiles que nous n'avons pas signalées. L'omission est grave, car ces deux œuvres, nous écrit-on, sont au nombre des plus fines et des mieux réussies du Salon. L'une, intitulée *Les jeux dans le vieux parc,* représente une troupe de petits génies — ou de folâtres amours — s'ébattant autour de vieux arbres, sur des dalles jaunies et fendillées par le temps. C'est la grâce et l'espièglerie, ou la lumière et la fraîcheur, dans la poésie des ruines. *Lulli enfant chez la duchesse de Montpensier* est le sujet de l'autre tableau. Ici l'esprit s'est mis de la partie, et l'art n'y a rien perdu. Les personnages sont bien groupés, les physionomies sont expressives, celle du jeune Lulli est bien au foyer de la composition, et l'harmonieuse distribution des couleurs ne dérobe nulle part l'élégante fermeté du dessin.

Là-dessus, chers lecteurs, je retourne à mes in-folios en vous disant: Au mois prochain! Peut-être partez-vous — c'est l'heure — pour quelque plage de Bretagne ou de Normandie? Que la grève soit douce à vos pieds, et que le bercement des flots endorme tous vos soucis!

ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

MAMMIFÈRES DE L'ANJOU, par M. AIMÉ DE SOLAND, *Angers*, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1868, in-8°.

Depuis l'année 1828 où parut la *Faune de Maine-et-Loire*, aucun travail important n'avait été publié sur les Mammifères de l'Anjou. Quelques découvertes et plusieurs rectifications rendaient incomplète cette partie de notre zoologie locale; M. A. de Soland a pensé qu'il était temps d'en reprendre l'inventaire.

En ajoutant les nouveaux venus et un certain nombre d'espèces domestiques, M. de Soland est parvenu à recenser 23 genres et 54 espèces, au lieu de 18 genres contenant les 42 espèces décrites avant lui. Ce petit groupe de types, tous classiques et connus, ne prêtait guère à des considérations générales nouvelles; l'auteur a donc pu sans grand inconvénient négliger les progrès que Blainville, Milne-Edwards, Gervais et tant d'autres, ont fait faire à la science en introduisant la physiologie et la paléontologie dans la classification, et s'en tenir à la méthode presque purement morphologique de Cuvier. Les caractères génériques et spécifiques sont donnés d'une manière succincte et claire; aux descriptions tirées des ouvrages classiques, l'auteur ajoute ses observations personnelles et celles du très-libéral directeur du musée de Saumur, M. Courtiller; mais la partie technique n'est ni la plus étendue ni la plus originale de ce travail.

M. de Soland est un archéologue, et l'on sent partout l'explorateur du passé percer sous l'écorce du naturaliste. Les préceptes de la Faculté de médecine d'Angers, qu'il rappelle souvent, ressemblent un peu trop à ceux de l'Ecole de Salerne, et ne feront pas grand honneur à nos anciens docteurs régents, qui heureusement ont fait mieux que cela. En fait de hors-d'œuvre nous préférons à ces prescriptions prétendues médicales, les légendes, la relation des ravages exercés par les loups, et surtout les récits des chasses royales et princières dont l'Anjou fut témoin, y compris les poésies agrestes qu'elles ont fait naître.

Cette part accordée à l'archéologie n'a point empêché M. de Soland d'examiner çà et là certaines questions de nocuité ou d'utilité qui préoccupent à bon droit la zoologie actuelle. Nous aimons la part équitable faite aux services et aux méfaits de la taupe, mieux encore

la défense du hérisson ; les détails sur les chevaux de nos divers arrondissements et sur nos bœufs de race Choletaise sont puisés à bonne source; mais pourquoi l'auteur n'a-t-il rien dit de nos bœufs Manceaux qui ont tant favorisé le développement des races anglaises en Anjou; de cette variété de brebis qui donnent généralement deux agneaux, et même — ajoutons-le sans vergogne — de cette race de porcs Craonnais qui est si justement estimée? Un peu de statistique commerciale et agricole n'eût point déparé ce travail érudit, et lui eût donné une valeur locale que M. de Soland sait mieux que personne rechercher et apprécier.

LES CURIOSITÉS SCIENTIFIQUES DE L'ANNÉE 1867 ; par MM. H. DE PARVILLE, FÉLIX HÉMENT, etc. ; *Paris,* Delagrave, in-18, 154 p.

Voilà un titre bien fait pour allécher savants et curieux, et l'année est heureusement choisie pour les débuts d'une pareille publication. Entre les travaux trop savants pour se prêter à la vulgarisation, et les analyses accessibles à tous, mais un peu trop pauvres de science et de méthode, les auteurs ont vu un vide à combler. Sont-ils arrivés à enseigner vraiment « les personnes qui, s'intéressant aux choses de » la science, n'en possèdent cependant que les premières notions » ? Nous ne pourrions l'affirmer; mais la lecture est facile et l'ouvrage intéressant. Ce ne sont sans doute que des revues scientifiques déjà publiées pour la plupart dans quelques journaux; mais qui n'aimerait à retrouver dans un volume, sous sa main, des documents ou des éclaircissements qui restent perdus dans une feuille quotidienne? Ici, d'ailleurs, il y a mieux : groupées avec ordre et méthode, ces analyses s'éclairent l'une l'autre en se complétant.

L'Exposition universelle a fourni un large contingent pour les instruments de précision, la mécanique générale et la physique ; mais les ouvrages, les mémoires, les discussions académiques, sont heureusement résumés, dans les chapitres consacrés à la chimie, la géologie, l'hygiène et la médecine. On peut espérer que ce petit livre donnera le désir de voir les objets décrits, de feuilleter les ouvrages originaux, et, pour une œuvre modeste, ce ne serait pas un médiocre résultat. Dr E. F.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers. — Imp. E. Barassé.

INDEXED

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

DEUXIÈME ANNÉE.

TOME PREMIER.

Deuxième livraison. — Août 1868.

SOMMAIRE :

Le cardinal de Retz.	Hippolyte DURAND.
Le Coup de Jarnac.	Chevalier DE GLOUVET.
M. Bordillon.	Albert LEMARCHAND.
Stances et Sonnets, par divers auteurs.	
Chronique et Bulletin bibliographique.	Albert LEMARCHAND.
Histoire de l'Université d'Angers (4e *feuille*).	Pierre RANGEARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1868

LE CARDINAL DE RETZ

PORTRAIT LITTÉRAIRE.

> Que le sort de tels esprits est hasardeux, et qu'il en paraît dans l'histoire à qui leur audace a été funeste !
>
> BOSSUET.

I.

On apporta un jour au cardinal de Richelieu l'histoire de la conjuration de Fiesque, composée par un jeune homme de dix-huit ans. Richelieu prit l'ouvrage, et l'ayant lu : *Voilà*, dit-il, *un dangereux esprit*. — L'homme sur qui tombait un pareil arrêt, et d'une telle bouche, c'était Paul de Gondi, plus tard cardinal de Retz, fauteur des barricades, âme de la Fronde, implacable ennemi de Mazarin, redoutable pour tous les partis qu'il a combattus ou servis, et destiné par tant de titres à justifier les pressentiments de Richelieu.

Sa vocation s'éveilla de bonne heure : en dépit de ses proches qui le destinaient à l'Eglise, elle n'était ni pour le repos, ni pour la piété, ni pour les bonnes mœurs. Il y a des instincts plus forts que l'éducation.

Un livre où tant de grands hommes ont trouvé des semences de vertu, les *Vies* de Plutarque, n'excita dans son cœur que des rêves dangereux et de turbulents désirs. Son père l'avait remis aux mains évangéliques de saint Vincent de Paul ; il répondait aux

soins d'un tel maître, à peu près comme l'écolier Voltaire à ceux des Jésuites de Louis-le-Grand.

Sacrifié à des calculs de famille, le jeune de Gondi se révolte, et cette révolte, juste dans son principe, est la cause de sa dépravation, parce qu'il se porte, pour la soutenir, aux plus funestes résolutions.

S'il déployait déjà l'audace de sa volonté, il s'endurcissait au vice et faisait (hélas! pour toute sa vie) l'apprentissage du mensonge et de l'hypocrisie. Duels éclatants, passions scandaleuses, rien ne coûtait pour s'affranchir, à cette âme sans scrupule et sans frein. Sa liberté violée semblait l'absoudre de violer la morale, et dans sa haine pour le sacerdoce, tout ce qu'il faisait pour s'en rendre indigne lui paraissait de légitimes représailles. Etrange erreur! Il n'y a pas de représailles contre le devoir, et c'est un triste moyen de défendre les droits de sa conscience que de se dégrader par le libertinage.

Les signes de ce qu'il devait être un jour parurent dans ce livre écrit presque sur les bancs de l'école. Il y a de tout dans l'histoire de Fiesque, des harangues à l'antique, de la déclamation républicaine selon le goût du XVIe siècle, des allusions contre Richelieu, des paradoxes, de l'éloquence, et même du bon sens. Mais ce qui perce avec une vivacité singulière, c'est l'amour de la rébellion, la science et le goût des complots, l'enthousiasme d'un historien, saisi d'estime et d'admiration pour son héros. L'auteur de la *conjuration de Fiesque* est un homme ivre de fausse gloire; rêvant à des actions d'éclat, sans distinguer l'éclat qui diffame de celui qui honore; tourmenté du désir de se signaler par de grands coups et de grands périls; épris de conspiration, dans un temps où les conspirateurs étaient punis de mort, et fier de braver le soupçon, quand le soupçon conduisait aux échafauds encore dressés des Marillac et des Montmorency. Quoi de plus capable d'alarmer un ministre tant de fois menacé par les factions et qui s'était montré si rude aux factions? Sylla voyait dans César plusieurs Marius; Richelieu fut, à l'égard de Retz, aussi pénétrant.

Cette inimitié s'accrut dans plusieurs rencontres où Retz se fit un jeu de l'irriter. Sa famille prit l'alarme et l'envoya en Italie. Il

en revint pour se jeter dans trois conspirations. Gravement compromis par la dernière (c'était celle du comte de Soissons), il se réfugia, plus qu'il n'entra dans l'Eglise.

Admirons, sans l'estimer, la promptitude de son évolution, et la souplesse de sa volonté. Ce conspirateur, devenu prêtre, se trouva, dès le premier jour, familier avec son rôle (car le sacerdoce ne fut rien de plus à ses yeux). Il avait rêvé autre chose que la mître d'archevêque et le chapeau de cardinal. Destiné à les porter un jour, il ne voulut pas les dégrader, comme faisait son oncle, par la bassesse, l'ignorance, le mépris public. S'il consentait à rester, pour la morale, le moins digne prêtre de l'Église de Paris, il en voulait être le premier pour l'éloquence, la gravité extérieure, la doctrine. Se plonger dans la théologie, s'entourer de savants, hanter les dévots, visiter les pauvres, prêcher la ville et la cour, disputer publiquement sur le dogme, telle était sa vie. Il jouait avec art les vertus de son personnage, affectait le zèle de ses fonctions, s'en donnait toutes les apparences, sans rien relâcher, dans le particulier, de sa licence ni de sa corruption. La fortune s'en mêla : à son propre étonnement, je pense, il convertit un huguenot. Dès lors, le jeune abbé de Gondi, fort goûté dans le monde, fort estimé dans l'Église, très-versé dans l'intrigue, et très-savant dans son état, jouit d'un commencement de faveur et d'une naissante renommée.

La mort de Richelieu arriva. Louis XIII suivit de près son ministre dans la tombe, comme si la Providence n'avait pas voulu rompre une association si redoutable au monde. Anne d'Autriche prit en main la régence, et, dès les premiers jours, Retz, par le crédit de son père, obtint le titre de coadjuteur. L'usage l'obligeait de faire une retraite de huit jours. Il s'y livra à toute la force de ses réflexions. La pieuse maison de Saint-Lazare n'en vit jamais ni de plus sérieuses, ni de plus profanes. Comme elles décidèrent de toute sa vie, essayons de les pénétrer.

S'il regardait au-dessus de sa tête, Retz voyait la reine, les princes du sang, les ministres, et, dans leurs mains, l'objet de sa convoitise, le pouvoir. Comment s'élever jusque-là ? Par la naissance ? La sienne, quoique illustre, n'était pas de celles qui

prévalent, ni qui brisent toutes les résistances. Par la faveur? Mais la route était lente, périlleuse, déjà occupée, sinon fermée par un rival qui allait être bientôt en possession de la confiance, peut-être du cœur de sa souveraine. Outre que son âge était un obstacle, il se sentait, d'ailleurs, mal propre au rôle de favori. Il l'a joué une seule fois (nous savons avec quel succès) et plutôt en manière de comédie. Se glisser au pouvoir comme Mazarin, s'y maintenir par surprise, et dérober plutôt que conquérir la faveur, répugnait à son imagination hautaine. Ce disciple de la Grèce et de Rome, cet admirateur des héros de la faction dans Plutarque, voulait s'imposer par d'éclatants services et par une menaçante renommée. Dès lors, plus d'obstacles du côté de la naissance; plus de sacrifices humiliants pour l'orgueil : un seul instrument de fortune, mais prompt, honorable et puissant, la popularité. La popularité ! telle fut la première idole de Retz, et tel est le secret de sa redoutable influence. Il usa, pour l'acquérir, de hardiesse et de dextérité.

Le clergé de Paris avait concouru et applaudi à son élévation. C'était le fruit de son habile conduite pendant les trois dernières années. Retz se l'attacha par des intérêts plus sensibles.

Comme tous les corps armés de libertés menaçantes, l'Église avait été rudement traitée par Richelieu. Ses plaintes avaient eu le même sort que les remontrances du parlement, et plusieurs prélats avaient cruellement expié leurs velléités d'indépendance.

L'oncle de Gondi, archevêque de Paris, esprit borné, cœur corrompu, avait laissé s'avilir dans ses mains la plus haute dignité ecclésiastique du royaume. Retz, appelé à la partager en attendant qu'il la possédât toute, eut à cœur de lui rendre son ancien éclat. Il l'eut à peine tenté, que tout le clergé se donna à lui. Comment n'eût-on pas vu avec faveur ce jeune homme si haut avec les grands, si familier avec les petits; capable de disputer à un duc de Guise la préséance, et de céder le pas dans son palais au plus humble serviteur de Dieu; jaloux jusqu'au scrupule de la dignité de son Eglise; prêt à en défendre les droits avec vigueur, avec éloquence? On le vit bien dans l'assemblée du clergé, qui le choisit pour orateur en 1645. On le vit encore dans deux

ou trois circonstances, où il tint tête victorieusement à Mazarin, soutenu de toute l'autorité royale.

Les curés des églises de Paris, dévoués à sa personne, lui donnaient quelque pouvoir sur le peuple des paroisses. Par les colonels des milices, il agissait sur la bourgeoisie. Mais le crédit qu'on emprunte et qu'on partage, ne lui suffisait pas. Il voulait la popularité au grand jour; celle qui se donne à la personne, sans intermédiaire; en un mot, la popularité efficace et puissante d'un Gracchus chez les Romains, d'un François de Guise parmi nous.

Il ne devait pas compter sur la passion religieuse. Le temps était loin, qu'il suffisait de la voix d'un moine pour soulever contre son roi toute la capitale. Mais la passion politique commençait à travailler la nation. Le parlement avait donné le branle : la multitude avait suivi. Elle était, selon le mot naïf de Madame de Motteville, *infectée de l'amour du bien public*. Retz n'en tirait pas un médiocre avantage. Ce protecteur des droits religieux du fidèle se faisait l'intrépide défenseur de ses droits politiques. C'était peu de se montrer à l'autel, aux processions, dans la chaire ; de repaître le peuple de la vue et de la parole de son pasteur, il recourait à des moyens occultes.

Un pamphlétaire lui reprochera plus tard « *toutes les maisons* » *bourgeoises qu'il a honorées de sa visite pour haranguer les* » *pères de famille et les engager au parti qu'il brassait au pré-* » *judice de notre repos ; tous les festins qu'il a fait faire pour y* » *traiter les bons bourgeois qu'il voulait gagner* (1) »

Il pouvait lui reprocher encore d'immenses sommes d'argent distribuées, sous couleur d'aumône, aux affamés, aux dissipateurs, aux gueux de toutes conditions qui pullullent dans les grandes villes. La charité, grande et nécessaire vertu, couvrait cette manœuvre. Mais, dès ce temps, une parole imprudente, échappée de sa bouche, révélait la profondeur de son ambition. Comme on lui reprochait d'épuiser son patrimoine et d'emprunter au delà de ses moyens : *J'ai bien supputé*, répondait-il. *César à mon âge devait dix fois plus.*

---

(1) *Anatomie de la conduite du Coadjuteur*, etc., par Dubosc Montandré.

Dans le temps qu'il réussissait à fonder son crédit, Mazarin ruinait le sien. Moins bon ministre qu'habile diplomate, il soutenait mal à l'intérieur du royaume l'héritage de Richelieu. La France, *foudroyée plutôt que gouvernée par Richelieu* (1), avait souhaité la fin de sa longue et sanglante domination. Car un peuple ne subit la dictature que le temps nécessaire pour passer à un état meilleur. Il fallait, pour faire supporter après lui le ministère, une grande équité et une grande vigueur. La vigueur, réduite à elle seule, ne suffisait plus, quand même Mazarin eût été d'humeur à s'en servir. La justice, sans la force, est un fantôme. Que dire si le ministre manquait à la fois de l'une et de l'autre?

Maintes fois, dans ses grands desseins, Richelieu se crut le droit de violer les lois, dure condition de son triomphe qui en resta flétri. Mais il avait d'avance imposé silence aux défenseurs et aux gardiens des lois. Mazarin ne devait pas décréter d'iniques impôts, s'il ne pouvait étouffer la voix du parlement et le murmure des peuples.

Cette voix devenait de jour en jour menaçante. Retz s'en réjouissait. La reconnaissance l'attachait encore à la reine. Mais déjà des causes de ruptures existaient entre le ministre et lui. Mazarin observait et ménageait son rival. Celui-ci battait en brèche dans le public l'autorité de Mazarin. *L'évêque de Paris* (ce nom à demi-féodal flattait sa passion) témoignait pour les maux de *son peuple* une pitié perfide. Il affichait plus haut l'amour de son troupeau, pour maudire plus fort les mains cupides qui le dépouillaient. Sa voix donnait de l'autorité aux doléances. En attendant l'heure d'agir, il se faisait de l'éloquence une arme dangereuse, et, de la chaire chrétienne, je n'ose dire une tribune (mot prématuré), mais un lieu d'accusation, d'où ses traits mal déguisés tombaient sur le ministre.

En 1645, on l'avait entendu, avec applaudissement, haranguer le roi à la tête du clergé de France, et lui *parler avec liberté des libertés de l'Église*. En 1648, quand le cri public maudissait Mazarin, coupable, disait-on, d'entretenir la guerre, Retz prêchant

(1) Expressions de Retz.

devant la cour, le jour de la Saint-Louis, prêtait à ces passions le secours enflammé de son éloquence :

« Sire, Dieu veuille que vos victoires soient bientôt arrêtées » par une bonne paix. Je vous le demande, Sire, au nom de vos » peuples affligés, et, pour parler plus véritablement, consom- » més par les nécessités inséparables d'une si longue guerre. Et » je vous le demande avec liberté, parce que je parle à Votre » Majesté d'un lieu où je suis obligé par ma conscience de vous » dire, et de vous dire avec autorité, que vous nous la » devez.... (1) »

Retz a beau m'apprendre que ce sermon fut loué par Mazarin, qui convia l'orateur à sa table, je crois plutôt le rapport de Jolly, son secrétaire, lequel affirme qu'il passa dans la cour pour *emporté* et *séditieux*.

Nous sommes parvenus à la veille de la Fronde. Retz prêchait le 25 août 1648. Le lendemain, Broussel était arrêté, Paris prenait les armes, le coadjuteur courait au Palais-Royal, assistait à cette tragi-comédie qu'il a retracée d'un crayon immortel, subissait, plus qu'il ne recevait, la mission d'apaiser les furieux, s'y employait de bonne foi, s'il faut l'en croire, courait risque de la vie, réussissait, revenait en hâte auprès de la reine, et pour tout salaire recevait d'Anne d'Autriche cette aigre répartie : *Allez vous reposer, Monsieur, vous avez bien travaillé.*

La régente expia cette parole par les barricades, qui furent le signal de la Fronde.

« Il n'y a rien dans le monde qui n'ait son moment décisif; le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connaître et de prendre ce moment. » Cette maxime est de Retz. Toute son action, dans la journée des barricades, témoigne qu'il sut l'appliquer.

L'épreuve heureuse qu'il fit de sa force le précipita dans la *faction*. Du rang secondaire d'où tout l'éclat de son archevêché le tirait à peine, il monte à la première place ; et parmi tant de personnages qui lui sont supérieurs en naissance, égaux en orgueil et en ambition, il est le premier pour le génie, les lumières,

(1) Panégyrique de saint Louis.

l'importance. L'instant est véritablement venu pour lui de s'écrier, comme il faisait un peu trop tôt peut-être à la mort de Louis XIII :

« *Il me semble que je n'ai été jusqu'ici que dans le parterre, ou tout au plus dans l'orchestre, à jouer et à badiner avec les violons; à présent, je vais monter sur le théâtre.* »

II.

Le suivrons-nous sur ce brillant théâtre? Développerons-nous toutes les complications de ce drame bizarre, qu'il raconte avec tant d'art, après y avoir rempli son rôle avec tant d'ardeur? Mais il faudrait recommencer la narration même de Retz. La critique historique peut le tenter avec fruit; la critique littéraire n'en retirerait que confusion. Lorsqu'un homme tel que lui s'est fait l'historien de sa vie, il ôte le courage de l'imiter. C'est une forme du respect dû à ce grand écrivain, de ne pas flétrir son œuvre par une insipide analyse et de pâles copies. Elevons-nous plutôt au-dessus de la scène. Embrassons toute sa carrière, et marquons d'un trait rapide, tels que nous les concevons : sa *politique* et son *génie*. Ce dernier de préférence à l'autre : ce sont choses différentes. L'une est insaisissable, à force d'être *ondoyante* et *diverse*. L'autre me présente l'unité la plus parfaite. Le politique, ou bien m'échappe, ou m'égare dans le détail infini des faits : l'homme de génie demeure le même dans tous les temps. Qu'il serve la cour ou bien Gaston, qu'il travaille à la prison des princes ou à leur délivrance; il agit au nom des mêmes principes, il triomphe et se perd par les mêmes causes. Les masques sont différents, l'acteur ne change pas. Dépouillons-le de ces costumes d'emprunt; mettons à nu son âme, et montrons-le tel que Dieu l'avait fait, tel qu'il se fit lui-même, moins encore pour la confusion de ses ennemis que pour sa propre perte.

En lui donnant le tempérament d'un ambitieux, la nature ne lui avait pas refusé l'arme la plus nécessaire, la pénétration. La

sienne fut véritablement infinie. Juge excellent des hommes, il savait démêler les desseins à peine conçus, lire dans les cœurs et fermer le sien ; faire jouer les ressorts qui ébranlent ou retiennent; tourner au profit de sa cause les intérêts et les passions. Actif, entreprenant, délié, il saisissait en tout le point décisif, discernait la cause, prévoyait les conséquences. Sa merveilleuse sagacité donnait souvent à ses paroles une apparence de prophétie. Don stérile! Comme son jugement était loin d'égaler les autres qualités de son esprit, et que c'est le jugement qui prévaut dans l'action, puisqu'il décide du choix des moyens, sa clairvoyance ne le mettait pas à l'abri de la catastrophe. Que lui sert d'avoir dit à Gaston, longtemps avant l'événement : *Vous serez fils de France à Blois, et moi cardinal à Vincennes.*

Il savait agir, et il l'a montré. Qui déploya plus de vigueur, de promptitude, de décision? Il me semble pourtant exceller plutôt dans le conseil. En public, malgré tout son art, il n'échappe pas aux disgrâces de sa situation. Un prélat, chef armé d'une faction, joue toujours, quoiqu'il fasse, un méchant personnage. Le désaccord est trop sensible entre ses actes et sa profession. Retz se trompe quand il pense *que les vices d'un archevêque peuvent devenir les vertus d'un chef de parti*. S'il tire un poignard de dessous sa robe, je me moque comme Beaufort du *bréviaire de notre Coadjuteur*. S'il a recours, pour dissiper le peuple, aux bénédictions, arme épiscopale, j'en condamne l'usage impie. S'il passe à cheval dans les rues de Paris, avec une escorte de mousquetaires et de gentilshommes, je fredonne volontiers le couplet d'un frondeur :

Coadjuteur, qu'il te sied mal
De nous exciter à la guerre
En faisant le brave à cheval,
Coadjuteur, qu'il te sied mal.
Tu devrais être le canal
Des grâces de Dieu sur la terre,
Coadjuteur, qu'il te sied mal
De nous exciter à la guerre!

(*Mazarinades.*)

N'étant plus à l'autel, sa place est dans le cabinet; c'est là qu'il triomphe. Donnez-lui deux ou trois auditeurs; qu'il s'agisse de séduire Condé, de saisir dans l'imbécile Gaston l'ombre d'une résolution, de convertir la reine à sa politique, il est admirable. Quelle justesse et quel feu! Quelle lumière et quelle abondance! Abondance excessive, prenons-y garde, et qui nuit à l'objet même qu'il se propose. Un homme moins pénétrant serait un meilleur avocat. Retz me montre tant d'objets, et chaque objet sous tant de faces, qu'il m'éblouit à force de m'éclairer. Toute sa dextérité vint échouer contre Gaston, parce que Gaston étant le prince le plus indécis du monde, Retz, sans le vouloir, augmentait son indécision de toutes les hypothèses où se plaisait son brillant esprit.

Je vais plus loin. Retz s'y embarrassait lui-même. Le don de voir trop loin et trop bien tourne au détriment de sa conduite. Otez aux grands hommes leur audace en partie composée d'ignorance, quel dessein ne mourra dans le sein qui l'a conçu? Chr. Colomb pressent la révolte de ses équipages; il hésite à partir, et l'Amérique reste à découvrir. Retz connaît trop le faible et le fort de chaque chose. C'est une trop grande jouissance pour lui de juger, d'analyser, de résoudre. Il me semble voir un navigateur attentif au phare qui l'éclaire, non pour gagner plus sûrement la rive, mais pour le subtil plaisir d'en étudier la structure, et de diviser un à un ses mobiles rayons. C'est pour cela qu'avec toute sa fougue il manque de passion vraie. Il se moque du vieux Broussel entêté pour le bien public. Que n'a-t-il un entêtement pareil? Mais tout le séduit et rien ne l'attache. Il est flottant, non par indécision, mais par clairvoyance. C'est un sceptique, et le scepticisme, facile à se tourner en ironie, glace ou suspend l'action.

De loin, son audace paraît extrême. Elle est grande dans la pensée, inégale dans l'exécution. La violence n'était pas son fait, quoiqu'il ait excité les barricades, appelé l'armée d'Espagne, et enrôlé ses trop fameux Corinthiens. Lui-même, il avoue que les moyens extrêmes lui répugnent. Aveu honorable, qui m'explique plus d'une contradiction de sa vie. Terrasser un ennemi est sou-

vent un cas nécessaire : il préférait le convaincre. Forcé de combattre, la victoire ne le contentait pas, s'il ne persuadait de l'excellence de sa victoire. Il n'était pas d'humeur à dire comme cet Athénien illustre : *Frappe*. Il disait volontiers : *Ecoute*. Aussi fut-il le premier à joindre à la guerre des épées celle de la plume. Que n'eût-il pas fait de nos jours avec ce merveilleux instrument de la presse ? Il y suppléait de son mieux. Un frondeur lui reproche que « *ses plus grands soins sont de se rendre maître des bruits de Paris* (1). » Non content *d'attacher* à Mazarin le gazettier Marigny, il occupait cinq autres pamphlétaires, Joly, Portail, Caumartin, Patru, Rancé. Lui-même a composé plus de vingt pamphlets. Ce sont les plus nets, les plus sensés, les plus purs pour le style et pour la pensée. Il est honorable pour sa mémoire, et pour nous il est curieux d'opposer le ton mesuré, presque conciliant du Coadjuteur avec les fureurs insensées d'une créature de Condé, véritable boutefeu de sédition (2) :

« Vive Dieu ! s'écrie ce dernier, point de Mazarins, point de » Mazarines. Main basse sur cette maudite engeance ! Point de » quartier ! Tue ! Tue ! (3).... Faisons carnage sans respecter ni » les grands ni les petits, ni les jeunes ni les vieux, ni les mâles » ni les femelles. Alarmons tous les quartiers, tendons les chaînes, » renouvelons les barricades, mettons l'épée au vent, tuons, sac- » cageons, brisons, sacrifions à notre vengeance tout ce qui ne » se croisera pas pour marquer le parti de la liberté (4). »

Ecoutez Retz.

« A quoi donc servent tant d'écrits ? A quoi tant d'invectives ? » A quoi toutes ces apologies si fréquentes ? Unissons nos esprits, » renonçons à nos passions, contribuons tous avec zèle à remettre » la tranquillité au dedans du royaume, pour établir la paix gé- » nérale dans toute la chrétienté. Songeons à conserver l'autorité » légitime de notre jeune monarque, affaiblie par tant de ren-

(1) *Le frondeur bien intentionné aux faux frondeurs*. Pamphl. de 1651.
(2) Dubosc-Montandré.
(3) *La Franche Marguerite*.
(4) *Le point de l'ovale*.

» contres. Cherchons des moyens salutaires pour le soulagement
» des pauvres peuples affligés.... (1). »

Je ne dis pas que tous les pamphlets de Retz parlent sur ce ton : un politique n'est pas un apôtre. Dans tous, il discute, il raisonne, il argumente, et les thèses qu'il soutient valent souvent mieux que ses actes.

Mêmes inclinations dans sa conduite. Creuser des mines, des contre-mines, dresser des batteries, inventer des ressorts, créer des surprises, faire agir la diplomatie féminine, prendre une Chevreuse et une Palatine pour ministres de sa politique; épuiser en un mot toutes les ressources de la stratégie de cabinet, voilà sa passion et sa vie. On l'a très-bien nommé *un artiste en fait d'intrigue,* artiste ingénieux, s'il en fût, mais impuissant comme tant d'autres à dénouer le drame qu'il a conçu.

Un tel homme pourra se faire pour quelque temps tribun; il ne mettra jamais toute sa force dans le peuple. Il l'aurait fait à peine dans une République romaine, où le droit de suffrage rendait la foule souveraine. Dans la France monarchique, en face d'une multitude privée de droits politiques, partie impuissante de l'Etat, sans cesse ballotée de l'extrême révolte à l'extrême servitude, il proteste que *le rôle de tribun est à ses yeux le pire de tous.* Je le crois, mais je lui demande qui le forçait à le prendre, et quand je le vois s'y engager, je conclus une fois de plus à l'infirmité de son jugement.

Au-dessus du peuple, il y a le parlement. Le parlement est, par excellence, le corps éclairé, prudent. Il est l'intelligence de la nation, veillant au maintien des lois : il en peut être la force, car il est armé de priviléges, parmi lesquels celui de limiter l'autorité des rois. Voilà l'instrument qu'il faut à Retz et dont il s'est le plus fréquemment servi. Quand l'orgueilleux Condé s'emportait en gestes et en paroles contre *ces petits bourgeois assez insolents pour résister au roi* (il appelait ainsi les conseillers de la grand'-chambre), Condé faisait preuve d'un sens politique étroit et borné.

---

(1) *Le Solitaire aux deux désintéressés*, p. 7 (1651).

Quand il les livrait, dans l'hôtel de ville, aux balles d'une poignée d'assassins, il ne commettait pas seulement un acte de tyrannie sanguinaire, il ruinait du même coup la fortune de son parti, et rouvrait à Mazarin toutes les portes de la capitale.

Retz avait en même temps plus de modération et d'intelligence, non qu'il se montrât indulgent ou même équitable pour les magistrats. Il les a criblés d'épigrammes. Il ne leur pardonne pas leurs *habitudes lentes et formalistes qui sentent la chicane et le pédantisme.* Il accuse leur témérité suivie de défaillance, leur servilité succédant à l'audace. Il raille la courte vue de ces politiques, la naïveté de ces conspirateurs. Et quant au rôle définitif de la compagnie pendant la lutte, il partage l'opinion d'un chansonnier de la Fronde :

Ce grand corps noir à tant de têtes
Qui ne sont pas de même poids,
Le parlement qui par sa voix
Emeut et calme les tempêtes.
N'a pas à son devoir pleinement satisfait :
Il en a trop ou trop peu fait (1).

Mais ce qu'il pensait et ce qu'il écrivit dans ses Mémoires, Retz se gardait bien de le dire. Sans faire de lui, ce qui serait chimérique, un des ancêtres du régime parlementaire, ce rare et sagace génie avait entrevu le rôle que peut jouer dans l'Etat et pour le bien de l'Etat une assemblée délibérante. Dans un empire, où nul contrat politique n'engage le prince envers ses sujets, il avait senti que l'unique barrière capable de contenir le despotisme, c'était ce corps, gardien jaloux des lois, gardien plus jaloux de

(1) *L'adieu du sieur de Scarron fait au roy, sur son départ pour l'Amérique* (1652). Cette pièce contient sur le peuple un autre couplet que je cite aussi, parce qu'il est d'une justesse assez piquante :

.... L'impertinente populace
Qui ne fait pas ce qu'elle veut,
Qui ne sait pas ce qu'elle peut,
Qui tout rejette et tout embrasse,
S'est laissé sottement sans raison ni discours,
Mener par le nez, comme un ours.

ses priviléges De là, pour les collègues de Broussel, une estime plus grande qu'il ne l'avoue. De là, un soin extrême de les attacher à son parti, mille peines, mille déguisements, des ménagements infinis pour les dominer à leur insu ; de là enfin un grand respect de leur personne et de leur vie. Si Retz eût consenti, comme le voulaient Broussel et Beaufort, à soulever le peuple contre les magistrats, la paix de Ruel était rompue, et la première Fronde évitait ou reculait sa défaite. Il eût versé son sang plutôt que d'y consentir. C'est une belle page dans sa vie comme dans ses Mémoires, que celle où nous le voyons résister, au nom de l'équité, du respect des lois et du bon sens politique, aux desseins meurtriers de ses alliés. Rendons-lui cette justice qu'il épargna un grand crime à son parti : d'autant plus admirable que le triomphe de son opinion consommait la chute de ses espérances.

On se demande comment ce sens droit, cet esprit supérieur ont pu se consumer en agitations si stériles, pour suivre tant de desseins différents, souvent contraires ; enfin comment s'est usée sans honneur et sans fruit une intelligence comblée des dons les plus rares. Il est facile de voir que le défaut de suite en fut la cause. Ce défaut fut extrême en lui, mais non pas pour les mêmes raisons que dans le commun des hommes. Chez la plupart, en effet, ce qui l'engendre, c'est la faiblesse d'un génie, incapable d'exécuter ce qu'il a conçu. Retz ne fut inégal à nulle de ses entreprises. Mais le nombre et la vivacité des impressions, l'incroyable fécondité des ressources, l'impétuosité des saillies, la souplesse et la subtilité de l'esprit exercent sur lui la même influence que les défauts contraires sur les autres politiques. Quand on est si fertile en combinaisons, on n'attend pas pour en produire que la première ait achevé son effet. Quand le génie, plus maniable que la cire, se façonne à toutes les fortunes, se plie à toutes les conditions, comment rester attaché au même dessein? Comment servir la même cause dans le succès et dans le revers? Retz, plus remuant encore qu'ambitieux, chaque jour obsédé de vues nouvelles, ne pouvait se résigner à quitter la scène, à languir loin du théâtre. Il lui fallait un rôle à jouer, des acteurs à conduire, une pièce à monter. Du mouvement, du bruit, de l'impor-

tance, il en voulait à tout prix. De là ses alliances aussi peu durables que ses haines ; ses projets d'un jour, ses plans pris, quittés et repris. Les disgrâces de la politique ne le corrigeaient pas, parce qu'il sentait en lui plus de moyens que la fortune n'avait d'attaques. Et loin de l'éclairer, l'esprit de son siècle contribuait à le corrompre. L'unité, la dignité de la vie publique, vertus rares dans tous les temps, furent complétement bannies de la Fronde. Dans cette mêlée de tous les partis à la poursuite de leur intérêt, chez le peuple ainsi que chez les grands, le sens moral s'est obscurci. Se lier et se délier, servir et puis combattre, s'entendre la nuit avec Mazarin, le jour avec le Parlement, emprisonner les princes, de concert avec la cour, puis les lâcher, tout furieux, sur le ministre et sur la cour, tout cela, bagatelles, jeu plaisant, finesse. L'honneur en gémit? Qu'importe ! La conscience publique était sans force, l'opinion corrompue, et des actes que le cri de la nation devait flétrir comme d'indignes trahisons, se voyaient sans colère, se commettaient sans scrupule. Que coûtait-il à Retz de traiter avec l'Espagne? Voyait-il son renom éclipsé, son parti diminué? Il appelait cela plaisamment *mettre le grain de catholicon dans les affaires ;* et quand un président au parlement s'écrie, les yeux noyés de larmes : *Est-il possible qu'un prince du sang de France propose de donner séance sur les fleurs de lys au plus cruel ennemi des fleurs de lys,* Retz admire la beauté du langage ; il n'est pas loin de sourire de la naïveté de cette politique.

Chose digne d'étonnement ! Ce prélat sans morale, cet ambitieux sans vergogne, ce politique sans constance, a gardé une place élevée dans le souvenir des hommes. Cela vient des qualités de son cœur. Nul n'a mieux justifié la maxime qu'un moraliste, peut-être indulgent, applique à toute notre nation : *Le Français est le seul peuple du monde dont les mœurs s'altèrent sans que le fond du cœur se corrompe* (1). Retz avait le cœur grand, généreux, capable de bonté, et d'une bonté noble et chevaleresque. Quel autre secourut Henriette de France, abandonnée par la cour,

(1) Duclos.

dans une détresse profonde? Qui protesta presque uniquement contre les violences, la confiscation, la mort prononcées contre Mazarin? Qui arracha Molé à la fureur populaire? Qui, seul de tant de nobles présents à cette scène, osa relever et consoler la princesse de Condé, vêtue de deuil et suppliante dans le parlement? Mazarin n'était pas accessible à de telles émotions. Cœur sec et froid, débonnaire plutôt que bon. Retz a très-bien dit de lui *qu'il ne fut ni doux ni cruel, parce qu'il ne se ressouvenait ni des bienfaits ni des injures*. Retz était peu sensible aux dernières. A l'égard des services rendus, de l'aveu même de ses ennemis, sa délicatesse fut extrême. *Fidèle aux particuliers*, a dit Bossuet, dont l'immortel éloge doit protéger sa mémoire.

Il fut désintéressé. L'avarice est un goût des âmes basses, qui ne salit jamais la sienne. Prodigue de son bien pour acheter la popularité et nourrir la faction, il refusa constamment les dons de la cour. Ce qu'il pardonne le moins à Mazarin, c'est de s'être enrichi des deniers de l'Etat, ou, comme il le dit avec une flétrissante énergie, *d'avoir porté le filoutage dans le ministère*.

Il fut, comme les autres chefs de la Fronde, avides de commandements et d'honneurs. *Le bâton de gouverneur de Paris lui semblait d'un plus agréable effet, croisé avec la crosse épiscopale*, et l'on sait ce qu'il fit pour le chapeau rouge. Mais ces vues d'intérêt ne l'occupaient pas uniquement. Dès sa tendre jeunesse, le désir de la gloire avait touché son cœur, et toute chimérique qu'elle fût, toute funeste à l'Etat, cette passion exaltait et purifiait son ambition. L'amour du bien public ne prévalut pas dans sa conduite autant de fois qu'il voudrait le persuader. Il en eut pourtant des étincelles, faibles lueurs, j'en conviens, et bien vite éclipsées, mais qui suffisent pour le distinguer d'un duc de Lorraine, d'un prince d'Elbœuf, d'un Gaston d'Orléans.

Retz, par toutes ces qualités, méritait-il de triompher de Mazarin, et devons-nous regretter sa défaite? Question hasardeuse et compliquée.

Vers la fin de la Fronde, parut un pamphlet sous ce titre : *Consultation chrétienne et politique, savoir lequel est le plus expédient et le plus avantageux à la France que le cardinal de Retz*

ou le cardinal Mazarin gouverne l'Etat (1). L'auteur est fort en peine de répondre, car il n'aime ni l'un ni l'autre : forcé de choisir, il se décide pour Mazarin. J'éprouve le même embarras, et j'en triomphe de même. D'une part, j'ai peu de goût pour le retour du cardinal qui ramène avec lui le rétablissement du despotisme : mais c'est un grand bien que la paix. D'autre part, l'indépendance de Retz flatte mon humeur, mais je crains que l'anarchie n'entre avec lui au pouvoir. Entre ces deux extrêmes, quel esprit raisonnable, aimant sa patrie et connaissant l'histoire, ne ferait le même choix que les parlements, le peuple, la France entière?

Retz, je le crois, eût porté dans le ministère les plus pures intentions. A l'intérieur, il eût déployé une grandeur ou une dignité dont l'absence abaisse Mazarin. Il avait un caractère plus libéral que l'Italien. Seul de son temps, il avait senti l'excellence de la constitution anglaise et les bienfaits de la grande charte. Il avait médité sur le passé, et redoutait les excès de la monarchie absolue. L'arbitraire, même tempéré par la sagesse du prince, effrayait et choquait sa raison. Il était de ceux qui ne confient qu'aux lois la garde de tous contre le pouvoir d'un seul. Belles et salutaires maximes! Mais à supposer qu'il leur restât fidèle, que de conditions ne fallait-il pas pour qu'il pût les appliquer dans le gouvernement? Il fallait que la petite fille de Philippe II oubliât le sang qui coulait dans ses veines et consentît à se démettre du droit divin et absolu des rois. Il fallait que l'impérieux jeune homme qui allait bientôt prendre en main les rênes, abjurât les maximes sucées avec le lait et si parfaitement d'accord avec ses instincts et sa volonté. Il fallait que la noblesse, les princes du sang et le clergé fussent d'humeur à sacrifier les priviléges oppressifs pour lesquels, à chaque nouveau règne, ils menaçaient de rallumer la guerre civile et la guerre étrangère. Il fallait que le parlement acquît, je ne dis pas plus de patriotisme, mais plus de lumière, de force, de confiance dans ses droits, plus de courage pour les faire valoir. Bref, il fallait qu'une révolution s'ac-

(1) Paris, 1652.

complît, non pas dans les faits, comme il faillit arriver sous la Fronde, mais dans les mœurs de la nation, et qu'elle renouvelât de la base au faîte l'édifice social et politique. Qui donc l'aurait faite? Qui donc y songeait? Il ne faut pas que quelques lignes échappées à la verve audacieuse des pamphlétaires nous fassent illusion. Il ne faut pas attacher trop de poids à des chimères républicaines que la Fronde, au milieu d'une si grande confusion, fit éclore. Cent ans avant Voltaire, Montesquieu, Rousseau, qui donc aurait appris à la nation ses droits légitimes? Qui aurait posé à la prérogative royale ses limites? Ce sera l'œuvre des siècles aussi bien que du génie des hommes. Ni Retz, ni personne ne pouvaient la devancer.

Ajoutez que le cardinal de Retz renfermait en lui-même d'autres obstacles. De factieux devenu ministre, d'agitateur chef d'Etat, il aurait vu se retourner contre lui toute sa vie passée. Trop d'attaches le retenaient aux partis. Il avait donné à tous des gages trop sensibles de révolte et d'indocilité. Ou l'autorité lui eût manqué, ou la violence, comme sous Richelieu, était la loi de son triomphe. Que devenait alors la liberté?

Enfin, pour la politique étrangère, placée si haut depuis le ministère de Richelieu, fallait-il préférer au négociateur des traités de Munster, à ce ministre qui préparait déjà la paix des Pyrénées, l'allié de Fuensaldague et du moine Arnolphini?

Loin de moi le rôle de courtisan du succès; loin de moi cette opinion impie, que la cause victorieuse est nécessairement la cause juste et aimée des dieux. J'honore dans beaucoup de leurs actes ces magistrats et ces bourgeois qui firent la première Fronde, et furent opprimés après la seconde; je reconnais en eux les précurseurs de nos assemblées modernes, les ancêtres de nos grands citoyens; je plains leur défaite, mais une chose m'en console. Dans cette lutte où la liberté s'éclipse et ne s'éteint pas, la féodalité tombe pour ne plus se relever. Cette implacable ennemie du repos et de la grandeur de la France, tant de fois attaquée par Louis XI, Henri IV et Richelieu, disparaît à jamais de la scène. La royauté triomphe, et la nation absorbée dans son roi, triomphe avec elle. L'Etat, c'est moi, s'écrie Louis XIV, et

l'admiration populaire justifie pour un temps cette orgueilleuse parole. Le parlement obéit et se tait, quand, le fouet à la main, éperonné et botté pour la chasse, Louis commande aux magistrats de cesser *leurs assemblées*. Mais ayez patience. Ces bourgeois auront leur revanche. Dans cinquante ans, aux applaudissements du royaume, ils casseront le testament du vieux monarque. Trente ans plus tard, leur voix grondera aux oreilles de son petit-fils ; enfin naîtra le jour où convoquant les Etats libérateurs de 1789, ils ouvriront à l'esprit nouveau les portes de l'avenir.

III.

Revenons à Retz et à ce qu'il y eut de meilleur en lui, son génie d'écrivain. Certes, quand il composait ses Mémoires pour occuper sa vieillesse et tromper l'ennui de sa solitude, Retz ne savait pas que ce livre deviendrait son principal titre à la gloire. On l'eût bien étonné sans doute, en lui disant que la postérité ferait bon marché de sa politique, mais que ces feuilles couvertes de ses pensées, animées du souffle de son génie, égaleraient son nom aux plus grands de son siècle.

S'il fallait juger les Mémoires de Retz d'après les règles ordinaires de la composition historique, la critique trouverait facilement à s'exercer. On blâmerait le défaut de proportion des parties, l'importance attribuée à de minces objets au détriment du fait capital, nul ensemble ; vingt digressions qui rompent hors de propos le fil du récit, divisent l'attention, affaiblissent l'intérêt ; l'abus du raisonnement qui fatigue et qui dérobe un des grands plaisirs de la lecture : celui de juger et de conclure. Retz ignore aussi l'art discret de s'effacer à propos, de céder la place, de livrer le théâtre à d'autres acteurs, de varier la perspective. Sa personne occupe toujours la scène et toute la scène. Il se souvient à peine qu'il y ait eu une Fronde en Guyenne, en Normandie, dans l'Anjou. Les belles manœuvres de Turenne et de Condé sur la Loire et devant Paris, sont rappelées d'un mot, tandis qu'il développe à l'infini les plus fastidieux incidents de sa vie.

Ces défauts sont communs à la majeure partie des Mémoires. C'est la condition et comme l'infirmité du genre. Qu'il s'accuse comme saint Augustin, qu'il se vante comme Rousseau, un auteur de Mémoires éprouve un secret plaisir à parler de soi, à se mettre en lumière, à exposer les scènes de sa vie active. L'orgueil s'y glisse sous le manteau de la modestie comme sous celui de la pénitence. Que dire s'il éclate et triomphe comme dans les Mémoires de Retz ?

S'agit-il de sa vie privée, n'attendez aucun repentir des désordres qui la souillèrent. Loin d'en rougir, loin de les ensevelir dans un profond silence, il les étale avec une cynique gaîté. Il expose à nos yeux ses plaies les plus secrètes, il semble goûter une volupté malsaine dans le souvenir de sa corruption passée.

En politique, ne lui demandez pas l'aveu des fautes commises, ou n'en demandez que sur des points de détail, sur de chétives questions dans lesquelles la réputation n'est pas engagée. Il a, sur la fin de la Fronde, des pages qui feraient tort à sa sagacité, si l'on ne savait quel épais bandeau l'orgueil abaisse sur les yeux des vaincus. Quel prodigieux aveuglement l'empêche de voir et de saisir les causes du triomphe de Mazarin ! A l'entendre, c'est Retz qui fut jusqu'au bout le prudent et le sage, et toute la conduite de Mazarin, depuis la bataille Saint-Antoine, est d'un insensé. Cette âme hautaine se console d'avoir vu périr sa cause, en soutenant que le calcul et la politique ont péri avec elle. De là, un art merveilleux de couvrir ses torts, de masquer sa défaite, de déguiser la vérité, de donner le change. Arguments captieux, pensées subtiles, habile ajustement des moyens aux événements, logique spécieuse ; tout lui est bon pour éblouir. C'est un Protée, d'autant plus dangereux, qu'il se prend lui-même dans le piége où il nous attire. Ce sophiste est sincère : l'orgueil opère de ces surprises. L'absence de sens moral égarait sa conduite ; elle fausse et pervertit son jugement d'écrivain. Il n'est pas rare qu'une action coupable lui inspire une belle maxime, ni qu'en vertu d'une maxime honnête il commette une action injuste.

Par un contraste assez commun, ce fourbe admirait la droiture, ce vicieux aimait la vertu. Il avait cette grandeur qui consiste

à sentir la grandeur d'autrui. Avec quelle chaleur il célèbre dans un Molé l'idéal réalisé de l'intrépidité civique? Comme il parle d'un Condé qu'il a tant combattu! D'un Richelieu qu'il a tant détesté! Que reproche-t-il à Larochefoucault, sinon *ses maximes qui ne marquent pas assez de foi dans la vertu?*

Passionné pour les belles actions, il est froid pour les vices. Trahisons, lâchetés, bassesses, le trouvent indifférent et railleur. Il sait louer, il sait médire, il ne sut jamais s'indigner et flétrir. Et de quel droit l'eut-il fait? De quel repli de sa conscience corrompue seraient partis ces traits enflammés qui abondent sous la plume de Tacite ou de Saint-Simon? Chez Retz, l'enthousiasme s'allume plus facilement que la colère, et dure plus de temps. Il n'eut qu'une haine vivace dans sa vie : celle de Mazarin, parce que, vaincu et proscrit, il se fit de cette haine une question de dignité suprême. Vous savez le mot de Bossuet, et vous voyez encore *ces tristes et intrépides regards* qui menacent le favori jusqu'à sa mort (1).

Retz a son éloquence, mais ce n'est pas celle où Saint-Simon se rencontre dans le sublime avec Bossuet. L'éloquence de Retz est alerte, subtile, insinuante, armée à la légère, munie de bon sens, de justesse d'esprit, habile à redoubler ses assauts, forte de sa verve intarissable. Tel est le caractère de ses discours dans le tête-à-tête, avec la reine, avec Condé, avec Gaston. Il a une autre sorte d'éloquence plus grave, plus mesurée, plus imposante, tempérée dans son éclat, solide dans sa marche, sans rien perdre en mouvement non plus qu'en élévation. J'en vois le modèle dans ces réflexions sur la constitution des Etats qu'il a mises avant la Fronde. Retz n'a rien écrit de meilleur. Ce n'est plus un chroniqueur, c'est un historien, il touche au grand art.

Il l'atteint pleinement dans ses scènes et ses portraits.

Retz excelle à peindre un personnage; c'est un art qu'il avait étudié dans les modèles antiques; mais le goût de son temps altéra sensiblement le sien. Il met dans sa peinture trop de finesses et de saillies. Il y a bien de la malice dans le portrait de la

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de Michel Letellier.*

reine : chaque trait efface l'autre, chaque coup de crayon rend le dernier inutile. Mais à force d'être subtile, la touche devient insaisissable, et ce n'est pas un éloge de dire que l'hôtel de Rambouillet y eût admiré le chef-d'œuvre du précieux (1).

Peindre les personnages n'est rien sans le talent de les faire agir. Toutes les galeries de portraits ne valent pas, à mes yeux, une scène bien composée. Retz en a qui sont achevées. Les barricades, quelques séances du parlement, quelques scènes sur la place publique, ses soirées au Luxembourg, sont présentes à toutes les mémoires. Le chef-d'œuvre du livre est la comédie du Louvre, le 26 août 1648, deux heures après l'arrestation de Broussel. Quelle science de composition ! Quel coloris ! Quel style ! Que Retz est un grand peintre, et qu'il sait bien grouper les personnages, varier les attitudes, graduer la lumière, éclairer les figures, percer les masques, exprimer les passions, exposer sous un jour malin le contraste des pensées et du langage ! C'est la science profonde d'un Tacite, peignant la cour de Tibère, mais dans un sujet plus égayé, avec un peintre qui se joue du tableau qu'il expose.

Retz a la verve comique, *vis comica*. Il excelle à saisir le ridicule. Il n'en tire pas d'aussi grands effets que Saint-Simon, parce qu'il ne mêle pas le comique au terrible. Mais pour être moins fort, son dessin n'est pas moins expressif : sa touche a plus de grâce et d'aisance. Saint-Simon a trop d'emportement et de raideur. Il n'épargne pas plus quand il raille que lorsqu'il flétrit. Sa satyre perce ou meurtrit ceux qu'elle touche. Son rire est amer et malveillant. Celui de Retz est plus fin, plus léger, plus attique, ou, si l'on veut, plus français. Dans ses plus grandes gaîtés, Saint-Simon reste janséniste, Retz est un frondeur aimable qui

(1) Voici ce portrait : « La reine avoit, plus que personne que j'aie jamais vue, de cette sorte d'esprit qui lui étoit nécessaire pour ne pas paraître sotte à ceux qui ne la connaissoient pas. Elle avoit plus d'aigreur que de hauteur, plus de hauteur que de grandeur, plus de manière que de fond, plus d'inapplication à l'argent que de libéralité, plus de dureté que de fierté, plus de mémoire des injures que des bienfaits, plus d'intention de piété que de piété, plus d'opiniâtreté que de fermeté, et plus d'incapacité que tout ce que dessus ».

persifle, qui badine, qui amuse. Ses traits se jouent autour du cœur, comme un ancien le disait d'Horace. Ils effleurent sans déchirer. C'est pour cela qu'il met les rieurs de son côté. Il les aurait encore pour une autre raison. Saint-Simon, dans sa verve hautaine, assène sur tout le monde ses coups redoutables; il n'épargne que lui. Retz ne s'épargne pas même; il rit de soi comme des autres, avec la même grâce, avec le même enjouement, et ce procédé rassurant pour le prochain, est le dernier attrait qui achève de le lui gagner.

Les contemporains admiraient déjà la beauté du langage dans la conspiration de Fiesque, dans le panégyrique de saint Charles Borromée, celui de saint Louis et quelques autres discours (1). Cependant il y a bien de la rhétorique dans Fiesque, et les sermons sont plus fleuris que solides. Qu'auraient-ils pensé du style des Mémoires? On n'y sent pas seulement le progrès de l'écrivain parvenu de l'adolescence à la maturité. On admire celui que la langue a fait avec un Corneille, un Pascal, un Molière. Les événements que Retz raconte, appartiennent à la Fronde; par la date de la composition, par la perfection de la forme, le livre appartient au grand siècle. Nul doute que le commerce de Corneille et de Molière, qu'il ne lisait pas seulement, mais qu'il voyait familièrement chez Madame de Sévigné, n'ait contribué à retremper son génie. Le talent d'écrire qui ne fut qu'un don naturel pour tant de grands seigneurs, Retz en fit un art savant et médité (2). Sa prose est la vraie prose française, nerveuse, juste, précise, solide dans le raisonnement, vive dans la narration, parée sans coquetterie, agréable sans prétentions, familière sans bassesse, à qui ne messied pas même un certain air de négligence. L'imagination l'embellit d'images, l'esprit l'assaisonne d'un sel fin. L'alliance de l'imagination et de l'esprit, obtenue sans effort, compose un style d'un goût exquis, d'une verve particulière, qui fait la propre originalité de Retz.

Est-ce le style sans défaut d'un Racine? Non. Rappelons-nous

(1) Conservés dans un manuscrit de la Bibliothèque Impériale.
(2) Il faut l'entendre seulement de ses pages achevées et travaillées.

930933A

que le cardinal est contemporain de Corneille. Il a ses négligences, ses incorrections, ses tournures lentes, embarrassées, obscures, suites évidentes d'un travail incomplet et précipité. Il est trop enclin à détourner le sens des mots, à forger des locutions, souvent vulgaires, pour rendre sa pensée qui ne l'est pas. L'usage ne leur a pas donné cours ; avouerai-je que quelques-unes me semblent marquées d'un bon coin? Fénelon plaidait devant ses confrères en faveur de la vieille langue de nos pères. Au moment où l'Académie ouvre aux mots nouveaux les portes du dictionnaire, dirais-je que je regrette quelques termes du langage de Retz? Ainsi je lui pardonne d'exposer les ministres aux « *frottades* » du parlement. « *Les* RAVAUDAGES *de Mazarin* » me semble expressifs dans sa trivialité. Je ne hais pas « *exagérer* » pour dire *exposer avec éloquence* (1). Et quant à « *girouetterie* » je l'appliquerais de bon cœur aux évolutions de nos politiques.

HIPPOLYTE DURAND.

---

(1) « Le premier président parla avec une grande force. Il exagéra la nécessité de ne pas ébranler ce milieu qui est entre le peuple et les rois. »
(RETZ, t. I, p. 72.)

LE COUP DE JARNAC.

Plus je consacre mes loisirs aux études historiques, plus j'apprends — entre autres choses — que l'Histoire à l'usage des gens superficiels est un Codex de traditions admises, de nomenclatures routinières, où l'erreur joue un rôle considérable, et que le contrôle de la critique ne révise jamais, parce qu'en histoire la vérité est mieux cachée encore qu'au fond de son puits antique; elle se dissimule au milieu d'une pile d'in-folios presque indéchiffrables, trop lourds dix fois pour nos petits meubles en vogue, et scellés d'un triple fermoir en toiles d'araignée. Allez donc chercher la pauvre Vérité en pareil lieu ; alors surtout que tant d'hommes charmants se chargent de vous présenter, en jolie tenue de fantaisie, les rois, les princes et le reste dans des feuilletons qu'on tient sans peine d'une main, et qui ne coûtent qu'un sou, avec un article de modes et une biographie de lorette par-dessus le marché !

Il faut réellement s'adresser aux graves et sérieux lecteurs de la *Revue d'Anjou* pour avouer qu'on préfère l'in-folio au roman ; et, puisque me voici advenu aux confidences faites en petit comité, je confesse sur-le-champ que mon intention modeste est d'indiquer çà et là aux ennemis impartiaux de tout préjugé quelques-unes des erreurs historiques le plus accréditées. Ce n'est assurément ni une innovation ni un effort isolé ; beaucoup d'autres écrivains, plus autorisés à coup sûr, ont déjà vaillamment entrepris cette tâche : mais la campagne est rude, et ils ne se plaindront sans doute pas d'avoir un soldat de plus dans leur troupe.

Demandons-nous tout d'abord ce qu'est un préjugé historique. Ce n'est pas une erreur : c'est la croyance sans motifs à un fait

qui n'est pas démontré. Ainsi, pour prendre un exemple frappant d'actualité, l'innocence de Lesurques est un préjugé historique. Après que cet homme eût été déclaré coupable, la découverte d'un Sosie, certains mystères insondés de la cause, et, plus que tout cela, la croisade énergique entreprise avec conviction par un ami de la famille, firent planer des doutes considérables sur cette culpabilité. Plus d'un publiciste médiocre, plus d'un orateur avide de popularité, crurent trancher du Voltaire en criant au nouveau Calas; une intéressante famille les appuya de ses plaintes touchantes; le drame du boulevard intervint, et le bill d'indemnité fut acquis. Mais, de bonne foi, qui a jamais prouvé l'innocence de Lesurques? Qui a démontré l'erreur du juge? Qui a même compulsé le dossier de l'affaire? Je pourrais citer tel homme aussi éminent que compétent, dont l'opinion mûrie n'est pas favorable à cette innocence; et, pour ma part, après avoir lu, annoté et comparé tout ce qui a été publié sur ce procès criminel, je trouve au moins téméraire l'affirmation quand même de tous les avocats d'inspiration du « malheureux Lesurques. » Voilà donc un préjugé historique: on affirme sans savoir. Et la preuve que l'opinion vulgaire n'a pas de bases, c'est qu'un solennel examen de cette procédure va être fait, comme étude décisive, par nos criminalistes les plus illustres.

A côté du préjugé, il y a l'erreur historique, et c'est là que je veux en venir. Quelques contemporains passionnés, ou quelques ignorants de la génération suivante, ont avancé dogmatiquement un fait faux. Ceux qui sont venus ensuite, au lieu de le contrôler en remontant à sa source, ont accepté tout simplement l'opinion émise. La tradition s'en est alors emparée; l'erreur a reçu sa consécration; et toutes les portes vont lui être ouvertes, à commencer par celle du collége. Advenue à ce point, elle peut défier toute attaque.

Nous pourrions sur-le-champ citer beaucoup de ces erreurs, les unes se rapportant à des époques reculées, les autres, plus singulières, ayant à peine un siècle de date. Nous y reviendrons quelque jour, s'il nous est possible; mais, puisque notre choix est

fait, occupons-nous seulement dans cette causerie du *Coup de Jarnac*.

Coup de Jarnac signifie communément coup de traître. Ce dicton est essentiellement du domaine public ; mais je ne crois pas que beaucoup de ceux qui l'emploient sachent d'une manière précise ce que fut le coup de Jarnac, ni même peut-être ce que fut Jarnac. On s'en fait, dans tous les cas, une idée bien noire. Or, il s'agit tout simplement d'un certain coup d'épée porté en duel par le seigneur de Jarnac au seigneur de La Châtaigneraie, en 1548 ; et nous allons, dans un récit puisé aux meilleures sources, faire l'histoire de ce fameux duel et démontrer que Jarnac s'y conduisit avec une loyauté irréprochable, devant plusieurs milliers de spectateurs dont pas un ne songea à l'incriminer. Je demeure toutefois bien convaincu, et c'est la morale de mon article, qu'on n'en dira pas moins, après avoir lu ces lignes : « Coup de Jarnac, coup de traître. .. »

En 1547, Guy de Chabot, fils du seigneur de Jarnac, jeune gentilhomme Angoumoisin, vivait à la cour de François Ier, où il s'était lié d'amitié avec un de ses compatriotes, François de Vivonne, puîné des d'Auville, plus connu sous son nom distinctif de La Châtaigneraie.

A ce moment la chevalerie française était bien loin. Plus de quarante années de campagnes incessantes dans le pays de Boccace avaient singulièrement altéré les mœurs. L'agglomération d'une noblesse oisive autour d'un monarque trop galant, avait fait le reste ; et les dames d'alors, qu'elles fussent jugées par quelque Brantôme ou quelque reine de Navarre, subissaient le plus souvent de plus cruelles qualifications que dans le distique poinçonné sur une vitre du château de Chambord.

Donc M. de Chabot, disons M. de Jarnac, le jeune et passionné courtisan de François Ier, commit — par la faute de sa triste éducation morale — une de ces odieuses actions que nul ne pourrait excuser, et qui révolta jusqu'aux hommes dissolus de son temps. Dans ses entretiens intimes avec son ami La Châtaigneraie, il se vanta d'avoir les bonnes grâces de la jeune dame de Jarnac, se-

conde femme de son père ; et son ami se montra bien digne d'une telle confidence en colportant partout cette infamie qu'il rendit bientôt publique à la cour

Quelque temps après, le gentilhomme étant retourné en Angoumois, fut sévèrement reçu par son père aux oreilles duquel cette honteuse vanterie était déjà parvenue ; et il y eut entre eux une orageuse explication qui eut pour résultat immédiat de faire revenir Guy de Chabot à Paris.

Là, dans une réunion de seigneurs, le fils, devenu enfin soucieux de l'honneur de sa famille, déclara que « quiconque avait tenu un tel propos sur lui et sa belle-mère était un malheureux, un méchant et un menteur. »

La Châtaigneraie, seul coupable du scandale, prit naturellement le défi pour lui, et demanda le combat.

Demander le combat n'était pas, en 1547, une vaine formalité. Les règles du duel judiciaire avaient été conservées, et toute rencontre en champ clos, solution solennelle d'un grave différend, devait être précédé d'une autorisation royale et d'une véritable procédure aux complications salutaires de laquelle étaient soumis également les moindres gentilshommes et les plus grands seigneurs du royaume.

Or dans cette affaire — où il ne vit, sans doute, qu'une plaisanterie envenimée — François Ier refusa l'octroi du combat, basant son refus sur ce sage motif qu' « un prince ne doit jamais permettre une chose de l'issue de laquelle on ne peut rien espérer (de bon). »

Mais ce roi, si sage parfois, mourut précisément à cette époque, et La Châtaigneraie présenta bientôt la même requête à son nouveau maître Henri II, dont il était devenu le favori. Sa faveur même était si grande que le monarque ne se consola pas de longtemps du résultat fatal de cette rencontre et fit serment de ne plus accorder à l'avenir un seul octroi de combat.

Ce fut dès lors le signal des duels sans règles et sans frein, le début du duel moderne, la fantaisie dans le danger, le point d'honneur, c'est-à-dire l'amour-propre, sans un principe pour le contenir.

Ces hommes du XVIe siècle, encore éduqués et armés à l'antique, n'étant plus renfermés dans les liens de la procédure du duel judiciaire qu'ils avaient dès l'enfance appris à respecter, restèrent sourds à des prohibitions de circonstance, et les évitèrent railleusement en allant se battre chaque jour en Italie, où le maréchal de Brissac commandait une armée. Le mal fut alors immense et passa dans les mœurs. Mais le spirituel maréchal montra à quel point il connaissait le caractère français, et trouva le remède là où l'autorité royale se reconnaissait impuissante. Il permit à tout le monde de se battre en duel dans son camp, mais aux simples conditions suivantes : les combats ne pourraient se livrer que sur un pont étroit, dépourvu de garde-fou ; le vaincu serait jeté à l'eau immédiatement, comme une bête tuée ; et il n'y aurait pas de spectateurs : on ne se battit plus.

Mais revenons à nos moutons.

Lorsque La Châtaigneraie demanda au roi l'autorisation de se battre, il était déjà condamné par l'opinion. Les gentilshommes casuistes de la cour avaient jugé et déclaré que la reproduction publique d'une confidence d'ami était un crime contre l'honneur ; et le vieux sire de Jarnac était arrivé à Paris, jurant qu'à défaut de son fils, il provoquerait lui-même le diffamateur. Mais La Châtaigneraie, bien qu'assumant les premiers torts, avait été publiquement insulté par son ancien compagnon ; il devint donc, comme on dit au palais, demandeur au procès. Et maintenant va se dérouler la procédure de ce duel, curieuse à plus d'un titre, et comme affirmation de l'idée de justice attachée traditionnellement aux combats singuliers, et comme dernière manifestation de l'esprit moyen âge au milieu des mœurs transitoires du XVIe siècle.

Le demandeur rédige son cartel, le fait signifier à la partie adverse par procès-verbal d'un héraut d'armes, et le dépose aux mains des gens du roi. Le roi convoque et préside le conseil des maréchaux, qui examine le cas, en fait et en prudhomie, puis déclare qu'il y a lieu d'accorder le combat. La Châtaigneraie, duement autorisé par cette décision, la signifie par procès-verbal à son adversaire ; et celui-ci, en sa qualité de défendeur, a le choix des armes et des conditions matérielles de la rencontre. Il fait

rédiger par-devant notaires un cartel où sont consignées ses clauses, et le fait également signifier par un héraut d'armes. Voici venue l'heure où les conditions définitives vont être réglées; chaque partie a fait choix d'un parrain pour les discuter. La Châtaigneraie est assisté du comte d'Aumale; le second du sire de Jarnac sera le grand écuyer de Boissy.

Ce fameux combat se livra à Saint-Germain-en-Laye, au milieu d'un concours immense de noblesse et de peuple entassé sur des estrades et autour des lices du champ clos. Le roi et les principaux seigneurs de la cour occupaient une vaste tribune surmontée du dais royal. Madame de Jarnac, mise en accusation et arrêtée, était là, devant être déclarée innocente ou coupable suivant l'issue du duel. Et à la porte des lices deux chapelains priaient pour le triomphe du juste, pour le salut du coupable. C'était bien encore cette fois l'idée de chevalerie et de justice; c'était encore le duel judiciaire.

J'ai souvent entendu nos purs modernes s'étonner qu'un brutal combat ait jamais pu sembler, même à des barbares, le *jugement de Dieu*.

Mais je leur réponds ce que j'ai déjà écrit ailleurs : Pour bien juger une époque, il faut s'y reporter, se faire un instant l'homme de ce temps-là, voir avec ses yeux, sentir avec ses préjugés; on n'arrive certes ainsi ni à admirer ni à absoudre, mais du moins on comprend.

Eh bien! si vous songez qu'au moyen âge la fréquence des crimes, l'absence de toute police, les conflits incessants de juridictions, l'inchoérence des édits locaux et souvent contradictoires, rendaient à peu près impossible la répression des actes violents, vous concevrez qu'à cette époque où l'épée décidait toujours, on ait compté sur l'épée pour résoudre les cas insolubles, et qu'à cette époque où la Foi parlait de Dieu aux plus durs, on ait cru que Dieu, le premier des juges, achèverait l'œuvre des juges en guidant l'épée des champions.

Et vous pénétrant des sentiments et des idées du temps, assistez au combat lui-même. Entre ces deux hommes qui ont toute leur vie manié le glaive, il y a, pour un coup de glaive, pré-

somption d'égalité de chances. Regardez le coupable : il va tuer ou va mourir avec le remords du crime en son cœur ; il voit près des lices la claie d'infamie qui attend, aux mains du bourreau ; il sent peser sur lui les regards de tout ce peuple affamé de justice ; il croit au roi, et les princes sont là, dans leur pompe ; il croit en Dieu, et il vient de se parjurer en affirmant son innocence, la main droite étendue sur les Évangiles que tenait un évêque mitré ; et derrière lui, plus loin, s'élève le chant terrible du *Dies iræ*.... Vous admettez bien que celui-là doit être troublé, que l'épée vacille dans sa main.... tandis que son adversaire, calme dans son innocence et fort de son bon droit, puise une énergie nouvelle dans la solennité tutélaire de ce grand *jugement*. Eh bien ! n'y avait-il pas là plus qu'une bataille barbare ? Le grand principe de justice, si obscurci qu'il fût sous les ténèbres de l'ignorance, ne dominait-il pas ces sanglantes épreuves ? Et le coupable ne devait-il pas être bien souvent le vaincu ?

Souvenez-vous de ce chien terrassant en duel un homme armé, comme le Remords terrasse le Criminel, et vous comprendrez au moins le sens et l'idée du duel judiciaire.

J'ajoute bien vite qu'en 1548 ce mode de combat était singulièrement suranné ; les mœurs françaises étaient tout autres ; mais aussi ce fut le dernier.

Rien n'y fut oublié de l'antique cérémonial. Le roi rendit un édit défendant aux spectateurs, *sous peine de la vie*, de pénétrer dans l'enceinte, de parler, de tousser ou cracher, de huer ou battre des mains. Les deux adversaires furent appelés à prononcer les serments d'usage : chacun d'eux jura qu'il défendait bonne cause, et ne portait sur lui charmes ni sortiléges d'aucune sorte. Après quoi on les habilla de vêtements défensifs semblables, choisis et examinés par leurs parrains ; on leur remit à chacun deux épées et deux dagues, comme armes de combat et de rechange ; et le signal étant donné, La Châtaigneraie en sa qualité de demandeur eut le privilége de la première attaque.

Il faut dire ici que Jarnac avait appris de son maître d'armes ce qu'on appelle une « botte secrète » ; et le professeur émérite, enthousiasmé de sa belle « raison démonstrative », avait annoncé

avant le combat que son élève serait vainqueur. On ne peut imputer à Jarnac cette sinistre prophétie, et tout le monde sait d'autre part qu'il faut être indulgent envers les maîtres d'armes. Quoiqu'il en soit, dans le triste métier de fendeur de crânes, la connaissance d'une botte secrète est un avantage permis, avouable, légitime; c'est un degré d'adresse ou de science accessible à l'adversaire, et qu'il est loisible à tous d'acquérir et d'utiliser. Jarnac ne peut donc être accusé d'avoir connu et employé le coup particulier qu'il tenait de son maître. Ce coup consistait à abattre brusquement le glaive par une feinte rapide, en le lançant obliquement vers le jarret. Il le réussit deux fois de suite, puis rompit, se mettant hors d'atteinte pendant que La Châtaigneraie tombait.

On aura dit sans doute, à cette époque où son duel fit bruit, « coup de Jarnac » pour « feinte habile », et le sens véritable de la locution se sera altéré par la suite; telle est pour moi l'explication la plus probable du dicton injuste qui a cours, car le seigneur de Jarnac se conduisit, à part cela, de la façon la plus chevaleresque.

D'après les règles du duel judiciaire encore en vigueur, le corps du vaincu appartenait au vainqueur qui avait le droit de l'achever, sinon il était relevé par le bourreau.

Ainsi, beaucoup plus tard, sous Henri IV, MM. de Saint-Just et de Fossé se battant à cheval, le premier se coupa dans une volte, et involontairement lâcha son épée : Fossé ne se fit aucun scrupule de se ruer dessus et de le tuer. On n'a cependant jamais dit : « le coup de Fossé. »

Or Jarnac, le prétendu traître, se contenta de supplier son adversaire d'avouer ses torts; et n'en pouvant obtenir de réponse, le donna au roi, seule manière de le sauver. Le roi d'abord n'en accepta pas l'hommage, terrible sentence contre La Châtaigneraie. Que fit Jarnac? Il répéta à deux reprises sa prière, ne voulant pas de la vie d'un homme abattu à ses pieds. Et le blessé, dont on a fait une victime, profita de ces pourparlers, qui n'étaient plus le combat, pour se dresser sur un genou et lancer un coup d'épée à son vainqueur généreux, qui eut l'heureuse fortune de l'éviter.

Voilà le véritable coup de traître. Alors le duc de Vendôme s'interposa ; et le roi, prenant enfin sous sa sauvegarde La Châtaigneraie qu'il fit aussitôt panser, dit au sire de Jarnac : « Vous avez fait votre devoir, et votre honneur vous est rendu. Vous avez combattu en César. » Ces paroles, adressées par le monarque au vainqueur de son favori, étaient la plus éclatante consécration d'une innocence que l'histoire devait méconnaître ; mais elle n'eut même pas ce caractère isolé qui la pourrait rendre suspecte, car tous les seigneurs de la cour louèrent et applaudirent à l'envi Jarnac, qui eut beaucoup de peine à éviter un retour triomphal à Paris. Son véritable triomphe, c'était d'avoir réparé son odieuse calomnie en arrachant sa belle-mère à une accusation infâme, et son père au plus complet déshonneur.

La Châtaigneraie, perdu de réputation, ne voulut pas survivre à sa défaite : il déchira violemment son appareil et mourut de fureur.

Jusqu'ici, je le pense, on n'a pu voir un traître dans Jarnac, ni rien de perfide en sa conduite. Wulson de la Colombière, entre autres chroniqueurs, le justifie entièrement dans son livre si compétemment écrit du *Vrai théâtre d'honneur et de chevalerie*. Un écrivain du temps, Audiguier, n'est pas si tendre pour lui et l'accuse — non d'avoir porté un coup de traître — mais d'avoir déloyalement procédé en faisant prendre à La Châtaigneraie un brassard qui ne jouait pas au coude, par ce motif, suppose-t-il, que Jarnac étant beaucoup moins vigoureux que son ennemi, voulait enlever à celui-ci la possibilité de le saisir à bras-le-corps.

Mais la victoire de Jarnac n'est pas venue de là. Et d'ailleurs, je vais expliquer ce qui se passa relativement à ces brassards.

Jarnac en fit effectivement présenter deux au comte d'Aumale, parrain de La Châtaigneraie, qui les refusa d'abord, alléguant que ce n'était pas là « armes usitées. » Les trois gentilshommes qui les avaient apportés insistèrent. Alors le conseil des maréchaux, présidé par le connétable de France, les examina, discuta leur qualité et l'opportunité de leur emploi, puis déclara qu'on ne les pouvait refuser. C'est à ce moment que La Châtaigneraie, auquel on les présenta tous deux, en choisit un et laissa l'autre à son adversaire.

Pourrait-on admettre qu'ainsi examinés par des hommes de guerre, ces brassards aient pu être dissemblables ou mal ajustés? Non ; et d'ailleurs La Châtaigneraie n'a pas dû sa défaite à son harnais ni à ses armes, mais seulement au coup savant, à la feinte habile de son ennemi. Or les règles du duel, les principes de l'escrime, le jugement des quatre ou cinq mille spectateurs de ce combat, tout affirme et tout démontre la loyauté et la légitimité des moyens auxquels Jarnac dut sa victoire. Le coup le plus perfide de cette journée est celui porté par La Châtaigneraie vaincu à son ennemi qui avait cessé le combat pour lui sauver la vie. Qu'on épargne donc enfin, après plus de trois cents ans d'erreur injuste, le nom de cet homme auquel un roi de France, entouré de la noblesse la plus chevaleresque du monde, déclara que dans ce duel accompli sous les yeux de tous, « il avait combattu en César. »

Il y a assez d'autres procès à faire à ces durs gentilshommes d'autrefois sans venir les taxer gratuitement de déloyauté ou de couardise ; d'autant que c'est bien rarement par là qu'ils péchèrent. Laissons donc les deux champions de 1548 reposer côte à côte sans affront et sans flétrissure sous le marbre du Préjugé auquel ils s'immolèrent ; et si l'Histoire a besoin de nous apporter à tout prix, comme symbole de la Perfidie, quelque grand nom du XVIe siècle, elle en possède, hélas ! sans éveiller l'innocent Jarnac, plus d'un mémorable dans ses annales.

10 juin 1868.

Chevalier DE GLOUVET.

M. BORDILLON.

La vie politique en province. Etude sur G. Bordillon, suivie d'un choix de ses lettres, par ELIE SORIN. *Paris, 1868, un vol. in-18.*

Un jour du mois de septembre de l'année 1845, je descendais la Loire, d'Angers à Nantes, en bateau à vapeur, pour aller visiter la Bretagne, où ne sifflait alors aucune locomotive. Bien que les ardeurs de l'été fussent déjà très-atténuées, le soleil avait encore de chauds rayons, sous le feu desquels scintillaient vivement les eaux et les îles du fleuve, et la plupart des voyageurs se tenaient sur le pont du bateau, les regards tournés vers les belles rives, qui semblaient se mouvoir comme les paysages des visions magiques, en nous montrant tour à tour avec complaisance leurs vieilles ruines et leurs jeunes villages, leurs collines ardues et leurs molles prairies, leurs légères saulaies enveloppées de roseaux, et leurs verts taillis entrecoupés de sinueux sentiers.

Mais les spectacles les plus variés ne peuvent enchaîner indéfiniment toutes les imaginations, et à peine avions-nous dépassé les pittoresques débris du château de Montjean, qu'une conversation, où la politique alternait avec les thèses philosophiques et religieuses, s'engagea, non loin de l'habitacle, entre plusieurs passagers, qui ne se ressemblaient pas plus par la physionomie que par les opinions. Celui-ci avait la figure et le timbre d'un de ces spéculateurs vulgaires, qui pèsent tous les cultes et tous les systèmes de gouvernement aux balances d'un comptoir. Celui-là, disciple folâtre de Saint-Simon ou de Fourier, soufflait gaîment au nez de ses adversaires des bulles irisées, qui s'évanouissaient au contact de la brise, avant d'avoir pu seulement s'élever au

niveau de la tête du timonier. Cet autre, qui paraissait un docteur, avait le sourire fin, l'œil perçant, la parole railleuse et se bornait à des arguments de sceptique.

Le principal personnage du groupe était un homme de haute taille, aux traits accentués, et dont le visage avait les teintes du jaspe sanguin. Un large chapeau à la main, il secouait au vent, tantôt avec une noble fierté, tantôt avec une audace un peu théâtrale, sa chevelure noire et emmêlée ; ses longs bras s'agitaient sans cesse ; il allait et venait à larges enjambées sur le pont, et de temps à autre il jetait dans la discussion des mots vibrants, des antithèses étranges ou d'hyperboliques paradoxes qui faisaient éclater toutes sortes de clameurs confuses parmi ses interlocuteurs.

Ce personnage si original et si vivant, chez qui dès le premier abord tant de contrastes se révélaient, dans les sentiments comme dans les attitudes ; dont le langage était un composé bizarre d'élégance naturelle et de trivialité d'emprunt ; qui mêlait à chaque instant l'imprécation et le blasphème à des élans de générosité chevaleresque ou de fraternité primitive, c'était M. Bordillon, le chef le plus éloquent, ou, si l'on veut, l'agitateur le plus prestigieux du parti démocratique en Anjou.

M. Bordillon était en pleine maturité, et je n'étais guère qu'un écolier fraîchement émancipé ; mais, comme presque tous les jeunes hommes de cette époque, je m'enflammais vite au bruit des controverses, et je ne craignis pas de me lancer dans la mêlée, au risque d'y recevoir quelque mortelle blessure. Le moment était propice. M. Bordillon expliquait en style théophilanthropique comment le catholicisme avait été définitivement vaincu par la Révolution, et formulait une nouvelle épitaphe pour l'Eglise, qui renaît sans cesse, heureusement, du fond de tous les sépulcres qu'on lui creuse.

— Il y a encore des disciples du Galiléen, s'écriait-il ; mais la Convention a été le premier des conciles modernes, et les nations ne subiront plus désormais le joug de la papauté ?

J'essayai de défendre l'Eglise, en ramenant sous la lumière des principes le passé des sociétés chrétiennes, et je me déclarai

hardiment l'admirateur de tous les noms, de toutes les institutions antipathiques à l'école révolutionnaire. M. Bordillon ne fut assurément ni terrassé ni ébloui par mon argumentation, moins savante, on le pense bien, qu'effervescente; mais l'accent de ma conviction plut à la droiture de son cœur, et, loin de rudoyer ma témérité, il me témoigna de suite une bienveillance qui ne cessa pas de se manifester jusqu'au terme de la discussion, où le dernier mot naturellement lui resta.

Bien des fois, après cette rencontre fortuite sur un bateau de la Loire, j'ai revu M. Bordillon. Ma jeunesse, à laquelle il avait souri, bien qu'elle n'eût pas la nuance de son goût, n'était pas plus persistante que toute autre floraison d'ici-bas, et partout cependant il s'est montré le même à mon égard, me laissant en toute circonstance, avec une affabilité rare chez les polémistes, combattre ses opinions les plus chères, de tout l'effort que je pouvais opposer à la stratégie de son agile parole. Aussi, n'ai-je jamais éprouvé le moindre embarras — l'aveu, je le sens, est naïf — quand il m'a fallu parler de M. Bordillon, publiquement ou dans l'intimité. Le lendemain de sa mort, si triste et si soudaine, j'ai dit tout haut ce que je pensais de son caractère et de ses doctrines. C'est avec la même liberté que j'écris aujourd'hui ces lignes, à l'occasion d'une œuvre composée pour perpétuer son souvenir.

Depuis trois semaines on s'entretient beaucoup parmi nous du livre de M. Elie Sorin. Il a eu les honneurs d'une publicité peu usitée encore dans nos villes de province, où la perfection parisienne, malgré les obligeants avis et les salutaires exemples, ne pénètre qu'avec lenteur, et un habile critique en a étudié la matière, dans un des journaux d'Angers, avec une attention qu'on n'accorde point aux médiocrités. Notre Revue manquerait à la tâche qu'elle s'est imposée, si elle ne fournissait aussi sur ce volume sa page d'impartial examen.

J'ai parcouru d'abord avec rapidité le récit que M. Elie Sorin a intitulé, un peu ambitieusement peut-être, *La vie politique en province*, et cette première lecture — à ne rien dissimuler — m'a laissé l'esprit plus incliné à la plainte qu'à l'éloge. Voici, me suis-je dit, un jeune écrivain pourvu de qualités sérieuses, qui a du

goût et de l'ardeur, qui sait tourner un obstacle avec adresse et ciseler une phrase avec art, mais qui, trop impatient de commencer sa fortune littéraire, écrit et se prononce sur un homme d'une physionomie exceptionnelle, avant d'avoir assez recueilli et médité, et qui ne nous présente ici qu'une relation très-insuffisante des événements, petits ou grands, au milieu desquels s'est passée la vie de M. Bordillon.

Telle a été mon impression pendant quelques jours. Puis, j'ai repris le volume ; je l'ai relu avec une application plus consciencieuse, et l'idée que j'en avais conçue s'est notablement modifiée.

Oui, sans doute, M. Sorin a glissé trop vite sur certains détails, et omis bien des incidents. Il fallait, par exemple, nous retenir plus longtemps sur les premières années de M. Bordillon ; sur les vacillations de sa pensée hasardeuse et sur les aventures de son imagination intempérante ; sur les adversités qu'il a secourues, les espérances qu'il a vu s'évanouir et les pieuses amitiés qu'il a contristées. On eût aimé aussi une description plus étendue des divers aspects de notre ville, un tableau plus animé des luttes et des rivalités dont elle a été le théâtre, depuis la Restauration jusqu'à nos jours ; et cette place donnée aux souvenirs, aux intérêts du pays, se fût d'autant mieux expliquée qu'il a été dans la destinée de M. Bordillon de ne jouer aucun rôle important au delà des limites de sa cité natale.

Dans les proportions où elle se produit, l'Etude sur M. Bordillon n'en est pas moins une œuvre d'un mérite réel. La délicatesse des pensées s'y rencontre fréquemment à côté de la justesse des observations, et rien d'amer ni de perfide ne se cache sous les jugements portés. M. Elie Sorin écrit d'une plume très-ferme et amie de la concision ; il sait échapper aux piéges de l'emphase et de l'afféterie, tout en s'éloignant prudemment de cette importune vulgarité qui, pour s'attirer les cœurs, usurpe le nom de l'aimable naturel ; et son style, sans cesser jamais d'être limpide, se revêt parfois de couleurs assez vives, distribuées avec le tact le plus fin à travers les sévérités du sujet. Les pages où sont décrites nos ardoisières et l'inondation de 1856 témoignent en particulier du talent de notre jeune concitoyen, et de la sagacité dont

il est doué pour saisir le caractère exact des lieux ou des spectacles qui se déploient sous son regard : elles feraient honneur à plus d'un écrivain en renom, et il se pourrait qu'elles fussent l'indice d'une de ces vocations qui ne sont pas précisément sur leur sol dans la région politique.

Il n'y a d'ailleurs aucune teinte fausse, aucune ligne infidèle dans le portrait, ou plutôt dans les divers portraits que l'auteur a tracés de M. Bordillon. Les reliefs principaux sont indiqués, et, dans l'une des effigies, se retrouvent même plusieurs des nuances légères qui tempéraient les tons pourprés dans la figure de l'impétueux républicain. Evidemment, M. Sorin a cherché surtout à être vrai — non en ouvrier qui prend une empreinte, mais en artiste qui choisit ou met en lumière le trait distinctif — et les impulsions d'un attachement respectueux ne l'ont pas plus entraîné à l'exagération qu'au déguisement. Il a dit avec force tout ce qu'il y avait de fervent patriotisme, de jaillissante franchise et d'aspirations généreuses chez M. Bordillon ; mais il a eu la loyauté de laisser entrevoir aussi tout ce qu'il y avait de dangereuse véhémence, de contradictions et de chimères dans cette nature frémissante.

Aux dernières lignes de son travail, M. Elie Sorin a cru devoir déclarer que ses opinions n'étaient pas en tout semblables à celles de M. Bordillon, et marquer — d'une main très-discrète, du reste — le point où la séparation se dessine. M. Bordillon, bien qu'il eût souvent le mot de liberté sur les lèvres, était un démocrate de la première manière, c'est-à-dire de l'école qui transmet à l'Etat les droits qu'elle enlève à l'Eglise, qui a son *Décalogue* et son *Credo*, et qui entend placer ses dogmes sous la protection de la loi. M. Sorin se range, lui, dans l'école libérale, dite « américaine », qui veut que les gouvernements gouvernent le moins possible, et que chaque citoyen soit aussi peu gêné dans sa religion, sa morale ou sa philosophie, que dans l'administration de sa maison ou la culture de son jardin. Les ultra-révolutionnaires ne sont plus aujourd'hui très-nombreux ni très-écoutés, et nous en bénissons le ciel. M. Sorin sera donc certainement félicité d'avoir acheminé sa jeunesse vers un libéralisme qui, malgré les

encycliques, continue d'être fort en vogue. J'ai le regret de ne pouvoir lui offrir ma part de compliments à ce sujet, par la raison que les ondoyantes doctrines de son école me semblent avoir trop d'affinités avec les théories anarchiques de M. de Girardin.

Je sais bien que beaucoup d'esprits honnêtes et vivement préoccupés des intérêts sociaux s'efforcent de justifier le système, en nous invitant à remarquer que l'indépendance individuelle doit avoir toujours pour barrière l'ordre public et la liberté d'autrui. Mais voudraient-ils bien nous indiquer au juste où l'ordre commence à être troublé, où se trahit la première atteinte portée à cette liberté? Quand ils nous auront donné une réponse précise, nous examinerons si la limite est tellement invariable qu'il ne soit jamais légitime de la reculer. En tout cas, ils peuvent être sûrs qu'une foule de libres penseurs du groupe radical se rueront aussitôt sur l'obstacle, en criant à l'inquisition, ce qui rendra peut-être le libéralisme modéré moins cruel qu'il ne l'est à l'égard des ultramontains.

Non, il n'est pas possible qu'un mélange confus de toutes les croyances et de toutes les philosophies soit favorable au progrès de la civilisation. Les sociétés, comme les individus, ont la faculté de discerner la vérité de l'erreur, dans l'ordre naturel; elles sont aptes à recevoir l'enseignement chrétien, à reconnaître la mission divine de l'Eglise, et elles ont le droit de mettre leurs richesses religieuses et morales sous la garde de leur législation. Mais elles ont en même temps le devoir, sous peine de susciter des divisions ou des révoltes funestes, de ne réprimer qu'avec circonspection et sagesse, dans le seul intérêt des âmes et selon la santé des esprits.

Pour refuser à l'Etat le droit de répression, dans l'ordre naturel, il faut nier, avec les réformateurs absolus, jusqu'aux principes fournis par la raison, ou prétendre qu'aucune autorité ne peut punir, même ici-bas, si elle n'est investie du privilége de l'infaillibilité; et alors plus de tribunaux, plus de famille, plus de société.

Pour contester à une nation le droit de défendre son domaine religieux, comme elle défend ses intérêts temporels, contre

les volontés perturbatrices, il faut affirmer et démontrer qu'il n'y a pas de vérités surnaturelles, ou que ces vérités n'ajoutent rien à la solidité ni à la hauteur de l'édifice social; car le droit de s'élever n'est pas moins sacré que celui de vivre.

M. Bordillon comprenait fort bien ce raisonnement. Pour lui, le catholicisme, c'était l'erreur ou la superstition, et voilà pourquoi il voulait le mettre hors la loi. L'idée était logique. Seulement M. Bordillon ne donnait pas de preuves convaincantes à l'appui de ses affirmations, et voilà pourquoi je me permettais quelquefois de le combattre. Reste à savoir ce qui se passait au fond de son cœur : c'est là le secret de Dieu, et il n'appartient à aucun de nous de s'ériger en arbitre des consciences.

A la suite du travail de M. Elie Sorin, se trouvent reproduites plusieurs lettres de M. Bordillon, adressées à des parents ou à des amis. Cette correspondance peu volumineuse, et qui pourtant n'embrasse pas moins de quarante années, s'adapte bien à la biographie, dont elle est comme le complément nécessaire. Le spirituel causeur que nous avons entendu tant de fois jacobiniser dans nos rues et sur nos places publiques, s'y retrouve avec toutes ses affectueuses effusions et tous ses projets immodérés, avec ses rêves, ses audaces, ses colères, et jusqu'à ses formules démagogiques, entremêlées de textes sacrés, qu'il aimait tant à redire aux adversaires comme aux amis. N'allons pas, après cela, chercher dans les lettres de M. Bordillon une grande science, une littérature supérieure, ni des vues très-profondes; car il dépensait trop de temps en conversations pour en réserver beaucoup aux fortes études; il feuilletait les livres plus qu'il ne les lisait; il effleurait les questions plus qu'il ne les creusait, et sa philosophie n'atteignait pas au delà de ce rationalisme rudimentaire qui voit Dieu, l'admire et ne le prie pas.

ALBERT LEMARCHAND.

POÉSIE

A UNE RUINE.

Sombre débris, spectre d'aïeux,
Pourquoi, du sein de ta ruine,
Dresses-tu devant moi, morne et mystérieux,
Parmi les buissons d'aubépine
Pleins de fleurs et d'oiseaux joyeux,
Ton grand front chauve qui s'incline?
Est-ce pour nous donner cette leçon divine
Que la Vie et la Mort sont sœurs toutes les deux?

Si je heurte en passant tes voûtes sépulcrales,
Il me semble éveiller des mondes endormis.
Tout le Passé se dresse aux fissures des dalles :
Barons puissants, soudards cruels, serfs insoumis;
Troubadours inspirés des grandeurs idéales,
Châtelaine guettant le message promis;
Fourrures de loups morts, dépouilles d'ennemis....
Et la Foi, lavant tout de ses eaux baptismales!

Mais quand, l'œil effaré, je sonde ces décombres,
Cherchant la vision des âges féodaux,
Je ne vois plus, dans tes coins sombres,
Que du lierre sur des tombeaux!

Je m'arrête pensif au pied des tours penchées.
Hier c'était le géant; c'est de l'herbe aujourd'hui!
C'était le choc des chevauchées;
C'est le chant d'un oiseau de nuit!

Et quand, épouvanté de ce néant des choses,
Je te jette un regard d'adieu,
Par dessus le granit, plus loin que les fleurs roses,

Par dessus les grands pins où l'épervier se pose,
Mon œil découvre le ciel bleu.
Et je comprends alors qu'au delà des vieux chênes,
Des châteaux forts, des rocs, et des dates humaines,
Plane l'éternité de Dieu.

6 *mai* 1868.

Chevalier DE GLOUVET.

AU BORD DE LA LOIRE.

DIALOGUE SUR L'AME.

Etincelle de Dieu qu'on nomme la pensée,
Qui franchis la limite aux étoiles tracée,
Tu nais !..... Mais l'infini pour toi n'a pas d'instants ;
L'Eternel t'a donné l'univers et le temps.
Partout et nulle part !..... Toujours insaisissable,
Aux flots de l'Océan comme à ses grains de sable
Librement tu te joues, et tu les compterais,
Si d'un pôle sans cesse à l'autre tu n'errais.

Dès l'éveil d'une vie à peine encor sensible,
L'esprit autour de nous flotte-t-il invisible ?
Ou bien réside-t-il dans notre corps mortel,
Le guidant à son gré jusqu'à l'heure du ciel ?
Ainsi je méditais, assis auprès du fleuve,
Dont les flots s'écoulaient vers l'abîme des mers ;
Ainsi je demandais cette sublime preuve,
Echappant dans la nuit à nos doutes amers ;

Ainsi j'interrogeais !..... Tu répondais : — « Mon âme !
» Elle est en moi ; mon cœur le dit à mon esprit ;
» Celui qui l'a créée y mit en traits de flamme
» Son image, et son nom, d'un doigt divin écrit.
» Il me suffit d'y lire, et mon regard paisible
» A travers le présent entrevoit l'avenir,
» L'avenir radieux du bonheur indicible
» Où finissent nos maux, où finit le désir ! »

N. PLANCHENAULT.

A UN PÈRE.

Toi qui, sur un rocher battu par la tourmente,
Comme un oiseau des mers posas ton vol hardi,
Qui n'as d'autre horizon que la vague écumante
Battant au loin l'écueil par les algues verdi ;

Toi qui, les yeux en pleurs, tourné vers ta patrie,
Tant de fois sur la grève as plié les genoux,
En songeant à la tombe où ta fille chérie
Dans l'éternel sommeil dort près de son époux.

Ne reviendras-tu plus aux bois des Feuillantines
D'où l'ange, qui jadis caressait tes cheveux,
En gazouillant tout bas ses chansons enfantines,
Vous quittant pour toujours remonta vers les cieux ?

Ne reviendras-tu plus à ces fleurs desséchées,
Ajouter un bouquet de roses du printemps ?
Ne reviendras-tu plus parmi les croix penchées
Retrouver un écho de ta foi de vingt ans ?

A LA BARONNE DU V.

« Fille de la douleur, harmonie, harmonie,
» Langue que pour l'amour inventa le génie ! »

Quand l'artiste paraît, son regard illumine
Notre profonde nuit comme un rayon des cieux,
Et la foule se tait en voyant dans ses yeux
Etinceler soudain une flamme divine.

Ainsi quand vous jouez, une voix argentine
S'échappe de l'ivoire en sons harmonieux,
On dirait le soupir tendre et mélodieux
Du zéphyr caressant le soir l'algue marine.

Votre âme s'exhalant lentement sous vos doigts
Emporte sur son aile au pays des doux rêves
L'essaim des souvenirs et des chants d'autrefois ;

Et l'humble pélerin arrêté sur les grèves,
Sentant l'espoir soudain refleurir en son cœur,
A repris plus joyeux son chemin de douleur.

ANDRÉ JOUBERT.

CHLORA IMPERFOLIATA.

A la Barre de Mont, sur la fin de l'été,
Quand l'haleine du jour est plus chaude et plus brève,
Quand du coup qui l'atteint le soleil irrité
Darde en flèches de feu son courroux sur la grève;

Il est une humble fleur, — cherchez, cherchez sans trève! —
A la corolle d'or, au feuillage attristé,
Dans le pli de la dune enfermant sa beauté.
Vous la rencontrerez. Je l'ai cueillie..... en rêve!

Sur sa piste acharné j'ai bien couru pourtant.
Qne de fois au retour, confus et haletant,
J'ai rayé de mes vœux cette fleur oubliée!....

Revienne Sirius enflammer la saison,
Et tourné vers la mer, dans le vague horizon,
Je me reprends à toi, *chlore imperfoliée!*

LES CHASSEURS.

Aussi moi, par instants, le fusil sur l'épaule,
Au dos la gibecière, et de guêtres chaussé,
Je pars, et me voilà, souple et vert comme un saule,
Franchissant la barrière et sautant le fossé.

Mais seul; à peine un chien pour guide et pour boussole.
— Etrange! — C'est mon goût. Tout chasseur, je le sai,
A recruter aspire, et voit d'un œil blessé
Le morne compagnon qui s'esquive et s'isole.

Nul intérêt d'ailleurs ne me gouverne ici;
De vos gibiers vantés ni cure ni souci,
Tirez, jurez, frappez, ô chasseurs. — Ce que j'aime,

C'est, loin des cris humains et des hurlantes voix,
De vaguer librement dans l'épaisseur des bois,
Contre tous les fâcheux armé, — contre vous-même.

MARIE.

J'ai revu ta beauté, poëte de Marie!
Des sommets d'Arzannô, par un soir enchanté,
J'ai cherché tes amours, j'ai revu ta beauté,
Sur ces bords où l'Izole à l'Ellé se marie.

L'année ainsi mêlait, dans sa coupe attendrie,
Les soupirs de l'automne aux ardeurs de l'été,
Et de Gueligomard, nid de mousse abrité,
L'arome s'exhalait avec la rêverie.

Oh! n'y reviens jamais, poëte! — C'est demain
Qu'on verra s'aligner sous leur brutale main
Les jalons précurseurs de la hache inflexible,

S'ébranler sous leurs pas les troupeaux ébahis,
Et des prés aux coteaux frémir le beau pays
A leurs coups meurtriers livré comme une cible.

VICTOR PAVIE.

MEMORIOLAE.

Le front sur une fleur, je pensais à la tombe
(Journal d'Eugénie de Guérin.)

Couchés l'un près de l'autre en leurs tombes de marbre,
Oh! que ces deux enfants sont bien là, frère et sœur!
Tendres fruits que le vent a détachés de l'arbre,
Si jeunes qu'au rameau tenait encor la fleur!

On leur a fait un nid de roses et de lierres,
Où vient chanter l'oiseau qu'effarouchent nos bruits;
Le soir, des pleurs sacrés scintillent sur leurs pierres,
Où rayonne au matin l'écrin brillant des nuits.

Quand, aux bras de la croix, la couronne est posée,
Quand du cœur déchiré s'éteignent les accents,
Qu'on n'entend plus vibrer dans la plaine apaisée
Que les accords plaintifs des cèdres frémissants,

Ces pâles chérubins, ouvrant leurs blanches ailes,
Autour de leurs tombeaux planent silencieux ;
Ils couvrent de baisers les traces maternelles,
Ils respirent les lis qu'on a cueillis pour eux,

Et si, dans le sentier, quelque amitié timide,
Une branche à la main, s'approche à pas discrets,
Ils la laissent prier, et sur le sol humide
Effeuiller tristement la fleur de ses regrets.

A ANDRÉ JOUBERT.

Au printemps quelquefois, quand tout s'éveille et chante,
Quand, à l'ombre des bois, se tissent les doux nids,
Quand l'hirondelle joue avec l'eau murmurante
Ou tournoye au-dessus des gazons rajeunis,

Un nuage léger, une vapeur flottante
Alarme le regard, au fond des cieux ternis ;
On dirait que déjà s'ébauche la tourmente
Dans la blonde saison des espoirs infinis.

C'est qu'ici tout se voile, et l'heureuse jeunesse
A, comme le printemps, son ombre et sa tristesse :
Chaque sérénité récèle son sanglot.

Qu'importe ? si le cœur est plein des vertes sèves,
Si l'esprit vigoureux, comme l'oiseau des grèves,
Sait braver l'ouragan sur la cime du flot !

ALBERT LEMARCHAND.

CHRONIQUE.

M. Jules Dauban vient de terminer une nouvelle fresque à l'hospice Sainte-Marie, dans cette chapelle que, par suite d'une intelligente libéralité, il a été appelé à décorer, en collaboration avec MM. Appert et Lenepveu, et sous la voûte de laquelle il a déjà passé tant d'heures consacrées au plus noble travail. Le directeur de notre Musée est un de ces artistes studieux et méditatifs dont le pinceau se plaît surtout aux sujets graves, aux scènes tour à tour solennelles et touchantes de la Bible ou de l'Evangile. Une médaille lui a été décernée à l'Exposition de 1864, pour son beau tableau de la *Réception d'un étranger chez les Trappistes,* que possède aujourd'hui le Luxembourg, et deux toiles signées de son nom (*Marie Alacoque* et *la Résurrection de Lazare*) se font remarquer dans l'une des chapelles de l'église Saint-Bernard, à Paris. Quant à ceux de ses ouvrages qui appartiennent à Angers, ils excitent fort, nous assure-t-on, la jalousie de plusieurs cités voisines, fidèles, jusque sous les étreintes de l'industrialisme, au culte des beaux-arts. Il est donc tout naturel que nous nous empressions de dire ici deux mots d'une composition où M. Dauban nous révèle une fois de plus les sérieuses inclinations de son esprit et la ferme habileté de sa main.

Lorsqu'un peintre a toute une variété de surfaces à couvrir de couleur, il suit la marche qui convient le mieux à son inspiration ou à sa fantaisie. M. Dauban a commencé par la *Mort de la Vierge.* Il nous donne aujourd'hui l'*Éducation de Marie.* Qu'importe? La condition nécessaire, c'est qu'au terme du travail, chaque scène soit à sa place, et que tous les sujets se relient bien entre eux.

L'œuvre récente présente un harmonieux mélange d'innocence

suave, de mystérieux recueillement et d'austère sérénité. Au centre du tableau, la jeune Marie est agenouillée devant sa mère, qui l'instruit. Ses cheveux blonds sont tressés avec soin, mais sans recherche. Elle est vêtue d'une robe bleue dont les plis sont distribués avec grâce, mais qui n'est pas trop flottante, et elle écoute avec une pieuse assiduité la leçon qu'on lui donne. Assise dans un grand fauteuil, qui semble avoir été taillé dans l'érable, sainte Anne penche vers l'enfant son grave visage, émacié par l'ascétisme autant que par les ans. Elle tient un livre dans l'une de ses mains osseuses ; mais ce livre est fermé, et de l'autre main, la sainte femme montre le ciel à sa fille, comme pour lui enseigner que là seulement est la vraie science, celle qui fait les grandes âmes et les cœurs purs. Du côté opposé, le père de Marie, vieillard au front chauve et à la barbe blanche, est assis sur un banc. Lui aussi, il prête l'oreille à la leçon ; car sainte Anne parle des choses surnaturelles, et la vieillesse à cet endroit n'a pas moins à apprendre que l'enfance. Seulement l'attention de Marie est celle d'un esprit déjà tout imprégné de grâce, et qui a le vague pressentiment d'une incomparable prérogative ; tandis que l'attention de saint Joachim n'est que celle du voyageur fatigué qui entrevoit la cité longtemps désirée, à travers les ombres du soir. Enfin, dans un nuage, au-dessus de ces trois figures, et au milieu d'une troupe d'anges portant des branches de lis, apparaît Gabriel, le divin messager. Cet archange, aux ailes d'argent et d'azur, ira bientôt révéler à la jeune vierge les sublimes desseins de Dieu sur elle, en lui remettant l'une des belles fleurs que les anges balancent dans le ciel. Mais, en attendant le jour de cette Annonciation, il se borne à contempler les mains jointes, la modestie et la docilité de celle qui sera un jour « bénie entre toutes les femmes. »

Cette fresque de M. Dauban n'est peut-être pas son plus savant ouvrage, la composition qui lui a coûté le plus de soucis et de recherches. Il a peint des tableaux d'un arrangement plus complexe et d'un caractère plus pathétique. Nous ne croyons pas qu'il ait jamais déployé plus de grâce sévère, ni mieux attesté son intelligence des principes de l'art chrétien.

Dans l'*Education de Marie*, tout nous semble heureusement conçu et bien coordonné. La pensée ne se sépare pas du sentiment, et le symbole ne disparaît pas sous la réalité. Le dessin est correct, et nul artifice ne s'est glissé dans la disposition des personnages. L'expression des gestes, des attitudes, n'est pas moins vraie que celle des physionomies. Aucun ton trop chaud n'éblouit le regard, et la lumière qui se dégage du groupe des anges adoucit de sa molle transparence tous les contours.

La réputation de M. Dauban ne peut manquer de grandir, s'il continue à produire des œuvres de ce style. Nous ne redoutons pour lui qu'un seul péril : c'est qu'il ne se complaise trop aux combinaisons, aux idées subtiles, et qu'une raison trop spéculative n'entrave parfois l'essor de son imagination. N'est-ce pas rendre encore hommage à son talent que d'exprimer une telle crainte?

ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ÉLÉMENTS DE GÉOLOGIE, à l'usage des Séminaires et des Colléges, par M. L'ABBÉ C. P. Seconde édition, entièrement refondue et enrichie de 31 planches contenant plus de 140 vignettes. *Angers.* Barassé, 1868. 1 vol. in-12.

Nous n'avons pas assez de connaissances en géologie et en paléontologie pour juger, comme il conviendrait, le mérite d'un pareil volume. Mais nous croyons pouvoir, sans témérité, assurer à nos lecteurs que le livre est très-bien conçu, écrit avec soin, et que grands et petits ne perdront point leur temps à le lire. Un de nos amis, qui envoie ici quelquefois d'excellents articles, saurait en dire plus long. En attendant qu'il veuille bien nous donner son avis sur ces *Éléments de Géologie,* nous reproduisons le passage suivant de la Préface :

« Ce petit Traité élémentaire n'est pas écrit pour des savants; il n'est destiné qu'à de jeunes élèves qu'il s'agit d'initier aux principes généraux de la Géologie.

» Nous ne pouvons entrer dans de grands détails sur les caractères minéralogiques et paléontologiques de chaque terrain; car les descriptions que nous donnerions devraient être si étendues, pour être intelligibles et complètes, qu'elles dépasseraient les limites d'un ouvrage de cette nature. D'ailleurs, d'un côté, la composition minéralogique d'un même terrain est très-variable avec les localités et offre une infinité de nuances diverses; de l'autre, les espèces animales et végétales fossiles, si nombreuses dans l'écorce du globe, se trouvent partout en plus ou moins grande abondance et sont dans toutes les collections. Nous avons donc dû nous borner à exposer les résultats généraux auxquels est arrivée la science moderne et à ne mettre sous les yeux des enfants que ce qu'ils peuvent retenir avec plus de facilité. C'est aux professeurs à donner à leurs élèves des détails spéciaux sur les terrains qui caractérisent les localités qu'ils habitent.

» La Géologie est essentiellement une science d'observation. Il faut voir les terrains sur place pour comprendre les théories; une longue expérience nous a appris, en effet, que les élèves profitent plus de l'étude de quelques carrières et de quelques coupes géolo-

giques naturelles ou artificielles, que de six mois de leçons données en classe par le meilleur professeur et sur les collections les plus complètes.

» Nous avons adopté un plan simple et méthodique. Le Traité se divise en quatre parties : la *première* renferme les notions générales, les définitions et les classifications géologiques; la *seconde*, la division et la description des terrains suivant leur ordre de superposition, abstraction faite de toute théorie sur leur origine; la *troisième*, l'étude de leur mode de formation; enfin la *quatrième*, les rapports entre la Géologie et la Genèse.

» Dans chaque partie, nous avons fait imprimer en caractères fins et compactes certains détails que l'élève doit lire, mais qu'il peut se dispenser d'apprendre mot à mot, pour ne pas surcharger sa mémoire.

» Enfin, nous avons disséminé dans le texte un grand nombre de vignettes représentant les fossiles les plus caractéristiques de chaque étage, beaucoup de coupes géologiques des plus remarquables, et deux cartes qui montrent la formation progressive du sol de l'Ouest de l'Europe et particulièrement de la France et de l'Angleterre.

SAINT BERNARD, poëme historique, par HENRY JOUIN. *Angers.* P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau. 1868. in-8°.

Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le croire, d'un long poëme, divisé en douze ou vingt-quatre chants, à la façon des épopées. Nul n'oserait s'aventurer aujourd'hui dans des entreprises de ce genre, qui exigent des années de travail et n'obtiennent pas les sourires du public. M. Henry Jouin nous donne simplement quelques strophes composées, si je ne me trompe, pour une fête de jeunes gens de la classe ouvrière. Le sujet prêtait aux élans lyriques, et l'auteur a trouvé, pour louer le célèbre moine de Clairvaux, des idées et des images qui sont bien celles de la poésie et de la foi. Le rhythme et la forme des vers rappellent trop peut-être la manière d'Edouard Turquety. Mais beaucoup trouveront que ce n'est pas là un défaut, et M. Jouin lui-même ne nous en voudra certainement pas de le comparer à l'auteur des *Hymnes sacrées*.

A. L.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers. — Imp. E. Barassé.

INDEXED

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

DEUXIÈME ANNÉE.

TOME PREMIER.

Troisième livraison. — Septembre 1868.

SOMMAIRE :

Un professeur à l'Université d'Angers : Joseph du Mabaret.	Dom Paul PIOLIN.
Les Théories et la Science.	A. BIÉCHY.
Des droits et usages extraordinaires et abusifs de la féodalité, spécialement en Anjou.	Albert BRUAS.
Chronique et Bulletin bibliographique.	Albert LEMARCHAND.
Histoire de l'Université d'Angers (5e feuille).	Pierre RANGEARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83,

1868

UN PROFESSEUR

A L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

JOSEPH DU MABARET.

Au XVIIIe siècle, la ville d'Angers, et spécialement l'université de cette ville, comptaient un grand nombre d'esprits distingués, si ce n'est éminents. Dans cette phalange d'hommes studieux se faisait remarquer Joseph du Mabaret, que l'Anjou connaît assez peu aujourd'hui, mais qui vient comme de ressusciter de nos jours dans le Limousin, grâce aux recherches de M. Arbellot, curé-archiprêtre de Rochechouart et chanoine honoraire de Limoges. Ce savant ecclésiastique, connu depuis vingt ans par un grand nombre de travaux historiques qui jouissent de l'estime de tous les hommes d'étude, a publié, l'an dernier, une *Notice* sur son docte compatriote, remplie de documents ignorés ou peu connus jusqu'à ce jour (1). C'est dans cet écrit et dans les ouvrages mêmes de Joseph du Mabaret que nous allons puiser les éléments de ce mémoire.

Joseph du Mabaret naquit à Saint-Léonard, dans la Marche, aujourd'hui département de la Haute-Vienne, le 25 mars 1697,

---

(1) *Notice historique sur l'abbé du Mabaret.* Limoges, veuve Henri Ducourtieux, in-8o de 22 pages.

au sein d'une ancienne famille bourgeoise de cette ville. Il était fils d'Antoine Mabaret, sieur dudit lieu, et de Françoise Fargeaud.

Au collége de Limoges où il fut placé de bonne heure, il eut le bonheur de rencontrer des maîtres habiles et dévoués dans les religieux de la Compagnie de Jésus qui dirigeaient cet établissement. En 1712, il suivait le cours de rhétorique sous le P. Lemir.

En 1713, il fut témoin attentif des fouilles qui furent exécutées sur la place d'Orsay, nommée alors place des Arènes, et il fit sur la construction de cet antique amphithéâtre des remarques qui prouvent son goût précoce pour la science et un certain talent d'archéologue.

La même année, ses parents le placèrent au grand-séminaire d'Orléans, dirigé alors comme aujourd'hui par les prêtres de la société de Saint-Sulpice. Il ne tarda pas à s'attacher à cette société, de laquelle Fénelon disait, à cette époque : « On ne peut rien voir de plus apostolique et de plus vénérable. » En 1718, étant au séminaire de Paris, il entra dans les ordres sacrés. Peu de temps après il fut reçu licencié en théologie, ayant subi les examens sévères par lesquels il fallait passer pour obtenir ce grade.

Ce fut en 1720 que ses supérieurs l'envoyèrent à Angers pour y professer la philosophie. Il n'avait encore que vingt-trois ans, et déjà il révélait un talent précoce d'écrivain. Sur toutes les matières qu'il devait enseigner dans sa chaire, il composait des traités qu'il écrivait avec tout le soin possible. Méthode excellente et qui contribue beaucoup aux développements des facultés, lorsqu'elle est employée par un esprit libre et puissant comme celui de Joseph du Mabaret. Les querelles du jansénisme et du baïanisme tenaient en éveil les maîtres et les élèves dans les universités du monde entier; celle d'Angers ne pouvait les ignorer, elle avait même des raisons spéciales pour en être profondément agitée. Des disciples de Baïus se montrèrent mécontents de l'enseignement du nouveau professeur; mais il se défendit vigoureusement dans un mémoire qui a pour titre : « Lettre de M. du Mabaret, professeur de philosophie à l'université d'Angers, à M. *** (*nom effacé*), à l'occasion de la critique qu'il avait faite

de ses cahiers sur la possibilité de l'état de nature pure. » Ce travail est resté manuscrit, et il est daté du 6 janvier 1721.

Le jeune professeur de philosophie occupa sa chaire avec tant de distinction, qu'il se vit bientôt appelé à professer la théologie au séminaire d'Angers. Durant longtemps, il fut chargé de la direction des études, et par le zèle et l'habileté qu'il déploya, il communiqua à ses disciples une nouvelle ardeur pour le travail. Le respect et la sympathie qu'il inspirait à tous ceux qui l'approchaient, ajoutaient puissamment à la force de ses exhortations et de ses exemples. Qui de nous n'a éprouvé dans les premières années de ses études les douces influences d'une voix amie et les avantages des avertissements partis d'un cœur affectueux?

Dès lors, Joseph du Mabaret s'était mis en relation avec plusieurs des plus importants représentants de la science ecclésiastique. Le plus illustre de ses correspondants était le savant évêque de Tulle, Charles du Plessis d'Argentré, sur lequel nous reviendrons; puis dom Remi Ceillier, bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, auteur d'ouvrages très-utiles sur les Pères de l'Église; le P. le Quien, de l'ordre des frères prêcheurs, connu par des travaux d'érudition qui dénotent une profonde connaissance de l'antiquité sacrée et ecclésiastique, et enfin le P. Hardouin, dont l'esprit paradoxal faisait trop souvent tort à une vaste et solide érudition, ainsi qu'à des vues profondes et étendues. D'autres hommes distingués se faisaient honneur de correspondre avec le professeur d'Angers, quoique celui-ci n'eût encore rien publié; mais il entretenait un commerce plus suivi avec les jésuites, ses anciens maîtres, en qui il trouvait la science et les vertus qui la rendent aimable et utile.

Ce fut par l'intermédiaire des jésuites qu'il débuta dans la carrière des lettres. En 1725, ayant vingt-huit ans, il envoya aux *Mémoires de Trévoux* le plan d'un ouvrage latin dont voici le titre : *Veritatis triumphus, seu Tractatus de vera religione :* — *Triomphe de la vérité, ou Traité de la vraie religion.*

L'auteur avait divisé son travail en quatre parties : dans la première, il démontrait l'existence de Dieu, et s'attachait spécialement à réfuter le matérialisme et le panthéisme de Spinoza : il

écartait de sa démonstration les preuves dites métaphysiques, parce qu'il les regardait comme trop subtiles ou peu solides; mais en cela il se trompait assurément. C'est une erreur aussi de dire d'une manière absolue que Descartes le premier a mis ces preuves en honneur : saint Augustin, saint Anselme et saint Thomas, pour ne nommer que les princes de la science, avaient fait valoir les mêmes arguments longtemps avant que le philosophe tourangeau pût songer à les employer. Pour beaucoup d'esprits, ce sont encore les arguments les plus clairs et les plus concluants. Joseph du Mabaret pensait différemment ou croyait devoir suivre le goût de son temps. Dans la seconde partie de son Traité, il établissait la vérité et la divinité de la religion chrétienne, et résumait les preuves démonstratives employées par les apologistes du christianisme, tirant ensuite ses conséquences contre le déisme et les fausses religions. La troisième partie de l'ouvrage était consacrée à la divinité de l'Église catholique et à la réfutation du protestantisme. La quatrième, enfin, était dirigée contre le jansénisme, et traitait de l'autorité infaillible de l'Église.

Les rédacteurs des *Mémoires de Trévoux* publièrent, au mois de janvier 1725 (1), une analyse détaillée de cet ouvrage, et annoncèrent que l'auteur « devait le donner incessamment au public. » Qui a empêché la réalisation de ce projet? Peut-être les scrupules de l'auteur, désireux de revoir son traité, ou plutôt les hésitations de ses supérieurs à raison des matières de la troisième partie, car Joseph du Mabaret n'avait pas cessé de faire partie de la société des prêtres de Saint-Sulpice. Quoiqu'il en soit, l'ouvrage ne parut pas, et, en 1783, le manuscrit était déposé à la bibliothèque du séminaire de Limoges; mais la révolution a passé par là comme par tant d'autres lieux, et nul ne sait ce qu'est devenu le livre de Joseph du Mabaret.

Le résumé que l'auteur avait envoyé aux *Mémoires de Trévoux* ne portait pas son nom; il garda encore l'anonyme dans un article publié l'année suivante dans le même recueil.

En mourant, en l'année 1718, Baluze laissait imparfaite une

(1) Art. IX, p. 115-125.

édition nouvelle des œuvres de saint Cyprien ; ce fut dom Prudent Maran, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui fut chargé de continuer et d'achever cette belle édition. Ce dernier ajouta une savante préface, la vie du saint docteur, et corrigea un grand nombre de notes qui laissaient à désirer sous le rapport de l'exactitude. Ce travail allait paraître en 1726, à l'imprimerie royale, lorsque Joseph du Mabaret fut informé qu'on avait retranché du livre de l'*Unité de l'Église* un passage dès longtemps célèbre dans les controverses religieuses et toujours invoqué avec raison contre les sectaires de tous les temps. Voici les paroles de l'évêque de Carthage : « Et primatus Petro datur, ut una Christi Ecclesia et » cathedra una monstretur. Et pastores sunt omnes, et grex unus » ostenditur, qui ab apostolis omnibus unanimi consensione pas- » catur, ut Ecclesia Christi una monstretur.... Hanc Ecclesiæ » unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit? Qui Ecclesiæ » renititur et resistit, qui cathedram Petri, super quem fundata » est Ecclesia, deserit, in Ecclesia se esse confidit?.... (1). » Persuadé que le passage était authentique, Joseph du Mabaret rédigea sur-le-champ une dissertation vigoureuse et savante pour en démontrer la véritable origine et la valeur dogmatique. Cette dissertation parut dans les *Mémoires de Trévoux*, au mois d'octobre 1726. Les jésuites du collége Louis-le-Grand à Paris, qui rédigeaient les *Mémoires*, la communiquèrent, avant de la publier, au cardinal de Fleury, qui, après en avoir pris connaissance, la fit examiner par des juges compétents. Un rapport favorable fut présenté au cardinal-ministre, et celui-ci chargea le duc d'Antin de traiter cette affaire. Dom Maran reçut l'ordre de conférer à ce sujet avec l'abbé de Targny : la conclusion fut que le passage serait rétabli, ce qui fut exécuté au moyen d'un carton. Baluze avait fait une longue note pour appuyer son opinion : le nouvel éditeur l'abrégea et indiqua les manuscrits anciens et les écrivains qui autorisaient la version définitivement adoptée (2).

La dissertation, imprimée dans les *Mémoires de Trévoux*, porte

---

(1) *Liber de Unitate Ecclesiæ*, § IV.
(2) *Sancti Cypriani opera*, col. 500 et 501, éd. Migne.

pour titre : *Lettre d'un savant d'A...* (d'Angers) *aux auteurs des Mémoires de Trévoux, pour réclamer un passage important de saint Cyprien prêt à être enlevé par de célèbres éditeurs* (1).

Voici le début de cette dissertation :

« MM. **. Le fameux passage *Primatus Petro datur ut Ecclesia una monstretur, etc., qui Cathedram Petri, super quem fundata est Ecclesia, descrit, in Ecclesia se esse confidit?* qui se lit au livre de l'Unité de l'Église de saint *Cyprien,* de l'édition de *Pamelius, etc.,* est si glorieux au Saint-Siége et si avantageux à la Religion, que tout Catholique zélé doit souhaiter qu'il soit authentique, et faire même tous ses efforts pour le conserver, si la vérité ne s'y trouve point offensée. Et, comme par la miséricorde de Dieu, j'ai quelque zèle pour la Religion, j'ai appris avec peine par deux personnages qui tiennent des premiers rangs dans la République des Lettres, que dans l'édition de saint *Cyprien* de M. *Baluze,* qui s'imprime sous la direction des *Bénédictins*, ce passage avoit été retranché. Les éditions de *Rigault,* de *Lambert* et de *Felle,* évêque d'Oxford, où ce vieux passage avoit été supprimé, ne m'embarrasseraient pas extrêmement. Monsieur Rigault, outre qu'il est peu exact dans tout ce qu'il traite, et qu'il est partout favorable aux calvinistes contre l'Église Romaine, n'a jamais examiné le fait dont il s'agit que très-superficiellement. Monsieur *Lambert* n'est qu'un copiste de Rigault, comme il l'avoue lui-même. Pour Monsieur *Felle,* on ne devoit point s'attendre à autre chose : il y a longtemps que le passage importune les protestants. Mais je ne puis dissimuler l'embarras que me cause cette nouvelle édition. Je crains bien qu'elle n'entraîne les Catholiques, et que le passage ne soit enfin ravi à l'Église.... » L'auteur de la dissertation poursuit en prouvant qu'on ne peut rejeter un passage d'un écrivain ancien que pour les quatre raisons suivantes : une différence sensible de style ; une interpolation mal cousue et évidente ; une fraude signalée par les auteurs contemporains ou au moins voisins de l'écrivain dont il s'agit ; le silence, enfin, de plusieurs manuscrits de bonne note et considérables par la date

(1) *Mémoires de Trévoux,* octobre 1726, p. 1877.

à laquelle ils se rapportent. Or, aucune de ces raisons ne milite contre le passage qui faisait l'objet de la controverse. Ce qui démontre, au contraire, l'authenticité du texte de saint Cyprien, c'est qu'il est cité comme étant de ce Père de l'Église, non-seulement par des écrivains du XIVe, du XIIe et du XIe siècle (1), mais encore par le vénérable Bède, au VIIe siècle, et, ce qui est plus fort, par le pape Pélage II, prédécesseur de saint Grégoire-le-Grand, au VIe siècle.

Joseph du Mabaret rappelle aussi que dom Mabillon (2) et Noël Alexandre (3) s'étaient prononcés énergiquement en faveur de l'authenticité du passage et l'avaient défendue par de bonnes et solides raisons. De pareilles autorités l'emportent assurément sur les quelques manuscrits fautifs où le texte en question ne se trouve pas. Aucun manuscrit, d'ailleurs, ne remonte au VIIe ou VIe siècle.

La lettre de Joseph du Mabaret obtint tout le succès qu'elle méritait, et, plus tard, les *Mémoires de Trévoux* en firent mention à plusieurs reprises, et toujours avec de justes éloges (4).

En lisant cette lettre, on s'aperçoit qu'elle a été rédigée à la hâte comme le dit l'auteur; aussi jugeant ce point de critique trop important pour n'être qu'ébauché, il l'examina de nouveau, le discuta à fond, et fit une dissertation en règle sur ce sujet.

Un peu plus tard, la note originale rédigée par Baluze, dans le but de prouver la supposition du passage de saint Cyprien, étant tombée entre les mains de Joseph du Mabaret, il l'apostilla, et en fit une réfutation en latin, sous ce titre : *Primigenia Baluzii nota in hæc Cypriani* PRIMATUS, etc., *censoria virgula castigata*. A cette dissertation, le savant professeur en ajouta une seconde pour expliquer ce que l'évêque de Carthage entend par la primauté de saint Pierre, c'est-à-dire non pas une primauté de temps,

---

(1) Au XIVe siècle, Pierre d'Ailly; au XIIe, Gratien; au XIe, Yves de Chartres.

(2) *De liturgia gallicana*.

(3) *Historia ecclesiastica*, dissert. XII, in sæcul. XIII et XIV, no 12.

(4) *Mémoires de Trévoux*, mars 1727, p. 520; — décembre 1728, p. 2279 et 2291. En renvoyant à la dissertation de Joseph du Mabaret, les rédacteurs ajoutent eux mêmes de nouvelles raisons. — Voir encore mars 1728, p. 520, et juin, p. 1035.

comme l'expliquait le P. Hardouin, mais une primauté de puissance et d'autorité.

Poursuivant toujours la ligne de ses idées, il composa une troisième dissertation, pour développer ce que signifie, selon le docteur africain, la *chaire de saint Pierre*, c'est-à-dire, non pas l'Église, l'épiscopat, mais le Saint-Siége apostolique.

Ces trois parties étaient réunies sous ce titre : « Dissertations critiques, historiques, dogmatiques, sur l'authenticité et sur le sens de ce passage de saint Cyprien : *Primatus*, etc., avec des remarques sur la note originale de M. Baluze sur ce passage. » L'auteur se proposait de publier cet ouvrage, et déjà même il avait obtenu l'approbation du censeur royal; mais pour quelque raison demeurée inconnue, il renonça à son dessein, et se contenta de déposer son manuscrit à la bibliothèque du séminaire de Limoges.

Durant son séjour à Angers, Joseph du Mabaret composa encore trois autres écrits qui n'ont pas non plus été livrés au public, quoique l'auteur y eût travaillé avec une grande application et durant de longues années. Le premier lui coûta cinq années de recherches et de veilles; il est intitulé : *Sedes romana erroris nescia, ex Matth.*, XVI, 18. Il traite de l'infaillibilité du Saint-Siége, démontrée par ce passage de l'Évangile : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, etc. » Désireux de dédier cet ouvrage au Souverain Pontife, Joseph du Mabaret écrivit d'Angers une lettre à Benoît XIII pour lui demander la permission de faire paraître son ouvrage sous ses auspices. Cette lettre est datée du 23 mars 1729. Par une autre du 29 du même mois, le docte professeur priait le nonce en France de faire parvenir au Pape sa première lettre, et engageait le prélat à lui donner son avis sur les ménagements qu'il avait cru devoir conserver à l'égard de la doctrine gallicane. Il est probable que le représentant du Saint-Siége n'approuva point les ménagements du docte professeur, et l'ouvrage dormit en paix dans les cartons de son auteur.

Un autre ouvrage latin resté manuscrit, a pour titre : *De necessitate cum sede Petri communionis, libri tres : — De la nécessité d'être en communion avec le Saint-Siége.* Ce travail fut terminé

vers l'an 1734. Comme les précédents, il accuse chez l'auteur une vaste érudition, un esprit solide et studieux, une logique pressante, mais peu d'originalité et de force entraînante.

C'était toujours sur le même plan que Joseph du Mabaret composa un troisième ouvrage ayant pour titre : *De presbyterii romani præstantia et auctoritate : — De la dignité et de l'autorité du sacré-collége des cardinaux.* Ces travaux suffiraient assurément pour témoigner de l'étendue et de la variété des connaissances acquises par le professeur d'Angers; d'autres traités composés encore par lui dans le même temps sont des témoins irrécusables de sa vie laborieuse, et aussi des tendances de son esprit; ainsi nous trouvons, outre quatre traités de théologie, comme en composaient alors presque tous les professeurs studieux, trois écrits qui s'attachent à des questions spéciales et qui supposent une portée de vue plus qu'ordinaire : le premier est une Vraie notion du Saint-Siége apostolique; le second, La clef de toutes les questions sur la Pâque ; la troisieme, un Système ancien et nouveau sur la prédestination et l'économie de la grâce expliqué à la manière des géomètres.

Jusqu'ici nous n'avons vu dans Joseph du Mabaret que le théologien; mais la théologie, cette reine des sciences, a besoin d'être éclairée par l'histoire, et notre professeur avait étudié avec beaucoup d'application les annales des peuples, et surtout les annales de l'Église. Lorsque le P. Longueval, jésuite, fit paraître, en 1732, les deux premiers volumes de son grand ouvrage intitulé *Histoire de l'Église gallicane,* Joseph du Mabaret fit des observations critiques sur la dissertation placée en tête du premier volume, et qui traite de l'établissement du christianisme dans les Gaules. Il lui reprochait entre autres choses : 1° de ne rien dire de nouveau, et de paraître avoir copié le docteur de Launoy, et plus particulièrement encore la préface de la nouvelle édition du *Gallia christiana* (1), par dom Denis de Sainte-Marthe (1715, t. I); 2° de mal poser l'état de la question : « Il s'agit, dit le P.

(1) Il y a une grande différence entre les doctrines soutenues par le docteur de Launoy et celles défendues par dom Denis de Sainte-Marthe, et ses continuateurs, dans le *Gallia Christiana.*

Longueval, de savoir si le christianisme a été établi dans les Gaules par les disciples des apôtres dès le premier siècle de l'Église, ou si l'on doit différer l'époque de son établissement jusqu'au milieu du IIIe siècle. » « Qui peut nier, en effet, répond Joseph du Mabaret, que le christianisme n'y fût établi dès le second siècle de l'Église? Qui doute que les Églises de Lyon, de Vienne et d'autres encore n'aient été fondées pour le moins en ce siècle? Rien n'est plus certain que l'histoire ecclésiastique : aussi personne n'a jamais avancé que la religion chrétienne n'ait été établie dans les Gaules que vers le milieu du IIIe siècle ; » il prétendait encore que l'ouvrage cité sous le nom de Lactance, *De mortibus persecutorum,* n'est pas de cet écrivain ; 4° il reprochait au P. Longueval de rapporter d'une manière inexacte plusieurs points de la discussion engagée entre le pape saint Étienne Ier et saint Cyprien de Carthage : « Saint Étienne, dit-il, monta sur la chaire de saint Pierre le 3 mai 253; saint Cyprien lui écrivit en 254; ils se brouillèrent en 256. Si cela est vrai, il y a trois fautes en cet endroit. La lettre de saint Cyprien que l'on cite ici est la 67e, et non pas la 68e. »

Le savant professeur ajoutait quelques observations sur le texte de saint Épiphane, relatif à la prédication de saint Crescent dans les Gaules. Dans toute cette discussion, il se montre imbu des préjugés que le docteur de Launoy avait fait prévaloir contre l'évangélisation de la Gaule au Ier et au IIe siècle, préjugés dont plusieurs écrivains de notre temps ont fait bonne justice. Ce fut par l'intermédiaire de Jacques-Pierre Cotelle de la Blandinière (1), continuateur des Conférences d'Angers, ancien élève du P. Longueval, et qui était en correspondance avec le savant jésuite, que Joseph du Mabaret fit parvenir ses remarques à ce dernier. Le P. Lon-

(1) Jacques-Pierre Cotelle de la Blandinière, vicaire-général de l'évêque de Blois, supérieur des prêtres du Mont-Valérien, né à Laval vers 1709, mort à Paris à la fin de 1795, est auteur de plusieurs ouvrages ; mais le plus connu est sa continuation des *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers*. Voir sur ce prêtre vénérable et vraiment savant les *Annales catholiques*, t. III, p. 92 et suiv. Dans notre ouvrage intitulé : *L'Eglise du Mans durant la Révolution*, nous donnons de nouveaux détails sur Jacques de la Blandinière.

gueval lui répondit le 24 décembre 1732, et nous rapportons sa lettre qui a trait à l'histoire littéraire du Maine et de l'Anjou.

« Je vous remercie des remarques que vous m'avez envoyées : elles sont de bonne main, et je profiterai avec reconnaissance de quelques-unes. Je crois pouvoir me justifier sur d'autres : 1° je puis certainement assurer que je n'ai pas copié la préface du P. de Sainte-Marthe, parce que je ne l'ai jamais lue : ce discours a été composé à La Flèche, où nous n'avions pas cette édition du *Gallia christiana*, mais seulement celle de Messieurs de Sainte-Marthe et de M. Robert ; 2° depuis que M. Baluze a donné au public l'ouvrage de Lactance, *De mortibus persecutorum*, tous les savants l'ont reconnu pour être de cet auteur, et il ne faut que le lire pour s'en convaincre, car l'ouvrage est dédié à un saint confesseur qui avait souffert pendant les persécutions et avant que Constantin eût donné la paix à l'Église ; 3° je n'ai point prétendu rien dire de nouveau, mais j'ai trouvé un tour nouveau pour concilier les différents sentiments, et d'habiles gens m'en ont fait compliment : c'est en accordant quelque chose aux uns et aux autres que j'ai tâché d'éclairer les difficultés. Quand je serai plus libre, je pourrai m'étendre plus au long là-dessus et sur les autres points. Je suis cependant obligé au savant qui vous a communiqué ces remarques. Je m'en tiendrai à la maxime dont j'ai parlé dans ma préface : *Refelli sine iracundia, et refellere sine pertinacia* (1). »

En 1733, Joseph du Mabaret dut renoncer à sa chaire de l'université d'Angers et à la compagnie de Saint-Sulpice, pour voler au secours de sa famille privée de son chef par la mort du frère de notre professeur. Mais en quittant l'Anjou, il ne rompit point les liens qui l'attachaient à plusieurs personnages distingués par leurs vertus et leur science, et qui faisaient l'honneur de cette province.

Retiré dans sa patrie, il fut pourvu de la cure de Saint-Michel.

---

(1) Cicero, lib. II, *Quæst. Tuscul.* init.

C'était un très-petit bénéfice, mais qui offrait l'avantage de lui laisser des loisirs commodes pour se livrer à ses études chéries.

Il publia alors, dans les *Mémoires de Trévoux*, quatre articles dignes de fixer l'attention. Le premier est intitulé : *Mémoire sur la vie et les ouvrages de messire du Plessis d'Argentré, évêque de Tulle; par M. l'abbé du Mabaret, curé de Saint-Michel de la ville de Saint-Léonard* (1). Cette monographie d'un prélat qui passait pour l'homme de France le plus savant de son temps en théologie scolastique, est fort curieuse sous plus d'un rapport. Né au château du Plessis d'Argentré, près de Vitré, le 16 mai 1673, Charles du Plessis d'Argentré fut tenu sur les fonts du baptême par Charles, duc de la Trimoüille et de Thoüars, pair de France, prince de Tarente et de Talmont, comte de Laval, etc. Il devint successivement docteur de la maison et société de Sorbonne, aumônier du roi et évêque de Tulle. Malgré l'éclat de sa naissance, on le voit s'attacher avec persévérance aux études les plus ardues pour conquérir ses grades académiques, et même professer durant plusieurs années un cours de philosophie dans un collége, pour être reçu de la maison et société de Sorbonne. Les thèses qu'il soutint pour sa licence furent très-remarquées; mais on parla surtout de celle de sa majeure. « Encore aujourd'hui, les plus belles thèses qu'on voit, on croit leur faire honneur, en disant que *c'est le petit d'Argentré*. Il la soutint le 28 août 1699, et, le 29 mars 1700, il reçut le bonnet de docteur. » En 1699, le roi lui donna l'abbaye de Sainte-Croix de Guenkamp, et Charles de la Trémoüille le nomma doyen du chapitre de Saint-Thugal, de Laval, en 1702. Il fut sacré évêque de Tulle le 10 juin 1725, et mourut le 27 octobre 1740. Joseph du Mabaret n'énumère pas moins de dix-huit ouvrages de ce prélat écrits en latin, et onze écrits en français, encore néglige-t-il quelques travaux inédits. Plusieurs de ces ouvrages sont d'une grande étendue, et tous prouvent clairement combien sérieuses étaient les études du clergé, et par quels efforts les clercs se rendaient dignes des faveurs du sanctuaire.

---

(1) *Mémoires de Trévoux*, février 1743, p. 223-235.

« M. d'Argentré, ajoute Joseph du Mabaret, a eu toute sa vie une sorte d'inclination pour l'étude. Avant d'être élevé à l'épiscopat, il s'y employait tout entier. Avait-on besoin de lui, c'était à la bibliothèque de Sorbonne qu'il fallait l'aller chercher; il n'en bougeait pas. Devenu évêque, il étudiait régulièrement sept heures par jour, hors le temps de ses visites.... Vu son assiduité à l'étude, on aurait dit qu'il ne faisait qu'étudier, et que de l'ôter de là, c'était l'ôter de son centre, et lui faire violence : à voir le soin qu'il prenait de son diocèse, on aurait cru qu'il ne faisait rien plus, et qu'il ne pensait pas même à autre chose... Tous les vendredis de l'année, il faisait manger à sa table un pauvre de l'hôpital... Ce que le Saint-Esprit a dit de Moïse, qu'il était chéri de Dieu et des hommes, on peut le dire de M. d'Argentré. Le meilleur homme du monde, et de la plus grande simplicité; parfaitement honnête homme, et d'une droiture ravissante; bon chrétien, et d'une innocence de mœurs qui ne s'est jamais démentie en aucune rencontre; grand prélat, et avec toutes les qualités que l'apôtre demande... Le diocèse de Tulle l'a pleuré amèrement; ses larmes coulent encore, et si quelque chose est capable de les essuyer, c'est le respectable prélat que la Providence lui a donné pour le remplacer, dans la personne de M. l'abbé d'Autichamp, grand doyen de l'Église d'Angers (1). »

On éprouve un charme si puissant à contempler des figures comme celle de Charles d'Argentré, que nous n'avons pas craint de nous écarter un moment de notre sujet. Mais l'évêque de Tulle est presque un étranger pour nous; à peine jouit-il d'un foyer dans notre pays. François Babin, au contraire, dont Joseph du Mabaret publia en 1743 la vie, eut son berceau et sa tombe dans la capitale de l'Anjou. Le travail que Joseph du Mabaret lui a consacré est intitulé : *Mémoires historiques sur la vie et les ouvrages de M. l'abbé Babin, doyen de la faculté de théologie d'Angers, recueillis par l'abbé du Mabaret, curé de Saint-Michel de la*

(1) François de Beaumont d'Autichamp, évêque de Tulle du 11 juin 1741 au 20 novembre 1761.

ville de Saint-Léonard (1). L'auteur avait connu particulièrement le théologien d'Angers, et il retrace avec fidélité son portrait en ces termes : « M. Babin n'était pas un génie vif, brillant, sublime ; mais il avait beaucoup de savoir et un grand sens, qui ne souffrirent presque rien des infirmités de la vieillesse. » Par la manière dont il s'exprime sur les sentiments de Babin à l'égard du cartésianisme, on voit clairement qu'il était lui-même un partisan très-enthousiaste du philosophe tourangeau (2).

Ces *Mémoires* ayant été attaqués par un anonyme de la ville d'Angers, Joseph du Mabaret se défendit avec une certaine vivacité et avec une franchise qui honore beaucoup son caractère.

Il nous apprend lui-même que c'était à la prière de Goujet qu'il avait écrit ces *Mémoires* destinés à entrer dans une édition nouvelle du Dictionnaire de Moréri. Réviser et compléter ce grand *Dictionnaire historique,* tel est le travail le plus considérable auquel Joseph du Mabaret se soit livré durant sa longue carrière. On lit, en effet, dans l'article *Moréri* de la dernière édition de ce recueil, revue et publiée par Drouet en dix volumes in-folio : « M. l'abbé du Mabaret... a aussi fourni des corrections et additions, dont M. l'abbé Goujet a fait usage dans l'édition de 1732 et dans ses suppléments. » Mais Claude Goujet ne rendit pas jus-

---

(1) *Mémoires de Trévoux*, octobre 1743, p. 2575-2583, — avril 1746, 2e vol., p. 917-929. On trouve encore dans le même recueil, octobre 1746, t. II, p. 2248-2275, une dissertation de Joseph du Mabaret, sur la *Pâque des Hébreux*.

(2) Pocquet de Livonnière a parfaitement caractérisé François Babin dans l'inscription qu'il composa pour sa tombe :

HIC
Franciscus Babin, S. th. d. et decanus
Scholasticus et canonicus
Resurrectionem et misericordiam expectat
Episcopum consiliis
Diœcesim consultationibus atque collationibus
Universitatem et Academiam doctrina
Hoc templum et orphanotrophium donis
fovit
Obiit die xxv januarii
MDCCXXXV.

tice à son collaborateur limousin pour la savante coopération que celui-ci avait donnée au *Dictionnaire historique,* et voici en quels termes celui-ci s'en plaint dans une note manuscrite tracée par lui sur un exemplaire du Supplément de 1735 :

« Les éditeurs de la dernière édition de Moréri et de ce Supplément ne m'ont guère rendu justice. J'ai fourni un nombre prodigieux de corrections et d'additions, qui ont été insérées mot à mot tant dans l'édition de 1732 que dans ce Supplément, et cependant dans la préface de l'édition de 1732 il n'est pas plus fait mention de moi que si je n'avois en rien contribué à sa perfection, et dans le Supplément, pour tout tribut, on se contente de me mettre le troisième et le dernier de ceux qui ont communiqué des recherches sur les illustres d'Anjou, ce qui n'étoit que la plus mince partie de mon travail. Ce n'est pas bien agir. L'éditeur s'est acquis assez de gloire pour son travail personnel, sans dérober le peu d'honneur qui peut revenir aux autres. »

Vivement froissé de l'injustice commise à son égard, Joseph du Mabaret ne laissa pas de continuer à travailler pour le perfectionnement d'un ouvrage auquel il attachait le plus grand prix, et il rédigea six gros volumes in-4° de remarques destinées pour une édition future. Malheureusement ces remarques n'ont pas été utilisées ; mais le manuscrit, conservé aujourd'hui à la bibliothèque du Louvre, a servi au savant Barbier pour son *Examen critique, ou complément des dictionnaires historiques les plus répandus.*

Joseph du Mabaret fournit aussi des renseignements à Expilly pour son grand *Dictionnaire des Gaules et de la France,* ainsi qu'à Fernet de Fontette pour son utile édition de la *Bibliothèque historique de la France* qui parut en 1768, en cinq volumes in-folio. Mais il travailla plus encore pour le *Dictionnaire de Trévoux ;* il écrivit d'abord trois volumes in-4° de mille pages chacun pour l'édition publiée en 1771, en huit volumes in-folio ; puis il entreprit une révision complète de tout le travail qui forme une véritable encyclopédie, et il consigna ses remarques dans un manuscrit qui se composait de huit gros volumes in-4°. En 1777 — il avait alors quatre-vingts ans — il publia, en gardant l'anonyme, une

Lettre à M. le rédacteur de la nouvelle édition du Dictionnaire de Trévoux; à Amsterdam et à Paris, chez Clousier, in-4° de 32 pages.

Tous ces travaux occupèrent les dernières années de la vie de Joseph du Mabaret. Il s'était démis de sa cure depuis plusieurs années, et vivait uniquement occupé de la prière et de l'étude, lorsqu'il mourut le 19 mars 1783, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Jusqu'à ses derniers jours, il avait continué le même genre de vie; car, au témoignage de l'un de ses neveux, « il travailloit constamment chaque jour depuis quatre heures du matin jusqu'à une heure, qui étoit l'heure du dîner; il se promenoit ensuite, et reprenant le travail à deux heures jusqu'à six heures, moment du souper: il restoit en famille jusqu'à neuf heures. »

On peut certainement attribuer à Joseph du Mabaret ce qu'il disait lui-même de François Babin: « Il ne possédait pas un génie vif, brillant, sublime: mais il avait beaucoup de savoir et un grand sens, qui ne souffrirent presque rien des infirmités de la vieillesse. » Il semblait avoir pris pour règle de vie cet axiôme d'un Père de l'Église : *Vive, quasi quotidie moriturus; stude, quasi semper victurus.*

DOM PAUL PIOLIN.

Abbaye de Solesmes, 26 mai 1868.

LES THÉORIES

ET

LA SCIENCE [1].

Quand nos recherches partent d'un fait, elles ont pour but une démonstration des trois rapports de causalité, de temps et d'espace, la connaissance d'une cause et de sa loi. Quand elles partent d'une théorie, elles ont pour but de la vérifier.

Une théorie est l'explication d'un objet imparfaitement connu.

Notre esprit ne peut concevoir un phénomène sans l'attribuer à une cause, et sans attribuer à cette cause une loi, une manière d'agir dans l'espace et dans le temps. Nous ne percevons ni les causes ni leurs lois ; nous les concevons d'après la connaissance que nous avons des phénomènes auxquels nous les rapportons. Un phénomène étant donné, nous lui attribuons une cause douée de la propriété de le produire ; nous attribuons à des phénomènes semblables des causes semblables ; à des phénomènes différents des causes différentes ; à des phénomènes se produisant d'une certaine manière dans l'espace et dans le temps, des causes agissant de cette manière ; aux phénomènes se produisant autre-

(1) Cet article est extrait d'un ouvrage que M. A. Biéchy, professeur au Lycée impérial et à l'Ecole supérieure d'Angers, se propose de publier prochainement sous le titre de : *L'Induction, Essai sur les Principes, les Procédés, la Valeur et la Portée de la Méthode expérimentale.*

ment des causes soumises à d'autres lois ; et enfin aux phénomènes subordonnés des causes concourant à une fin commune. Nous formons ainsi, des causes et des lois conçues par notre esprit, un système correspondant à la connaissance que nous avons des choses. Si cette connaissance était parfaite, le système correspondrait à la réalité, et serait la science.

Mais il n'y correspond que rarement et tard, parce que la connaissance que nous acquérons des choses ne se perfectionne que lentement et successivement par la découverte de leurs phénomènes caractéristiques ; tandis que nous sommes forcés naturellement de leur appliquer, quelque imparfaitement qu'elles nous soient connues, les principes de causalité, de temps et d'espace.

Nous ne connaissons pas, en effet, au premier aspect, toutes les qualités des objets : nous nous arrêtons d'abord au phénomène le plus saillant, bien qu'il ne soit ni le seul ni même toujours le plus important. Rien ne nous avertit des lacunes de cette première connaissance. Nous la tenons donc pour complète, et en faisons consister l'objet tout entier ou principalement dans le phénomène que nous en connaissons. Nous expliquons cet objet, en en rapportant le phénomène à une cause capable de le produire et en déterminant la manière d'agir de cette cause dans l'espace et dans le temps, d'après les circonstances qui accompagnent la production du phénomène. Cette explication est vraie relativement au phénomène connu, et fausse relativement aux phénomènes non connus encore. Aussi disparaît-elle pour faire place à une autre dès qu'un nouveau phénomène vient à être connu, et les explications se succèdent ainsi jusqu'à ce que, la connaissance des phénomènes étant complète, et les rapports de causalité, d'espace et de temps de l'objet étant connus parfaitement, le système de la connaissance de cet objet corresponde à la réalité et en constitue la science.

La comparaison des phénomènes nous fait reconnaître entre eux des ressemblances et des différences d'après lesquelles nous les distribuons en espèces et en genres, que nous rapportons à des causes correspondantes, et dont nous déterminons la manière

d'agir d'après les circonstances où elles interviennent. Cette explication des espèces et des genres de phénomènes est, comme celle des faits, vraie relativement aux caractères connus des phénomènes, et fausse relativement à ceux qui sont encore inconnus et qui motiveraient une autre classification s'ils étaient connus. Elle disparaît donc pour faire place à une autre explication dès qu'un caractère nouveau vient à être connu, et les explications se succèdent ainsi jusqu'à ce que, tous les caractères spécifiques étant connus, et le système des causes et de leurs lois correspondant aux espèces et aux genres réels, la vérité absolue, la science générale soit constituée.

Quoique agissant diversement, toutes ces causes et ces lois concourent à une fin commune et produisent un même effet, qui est l'ordre universel. Notre esprit applique à ce phénomène les mêmes principes qu'aux phénomènes isolés et aux phénomènes classés ; il l'attribue à une cause, dont l'action introduit l'unité dans les actions diverses des autres causes et les rapporte à une fin commune. La conception de cette cause et de sa manière d'agir dans l'espace et dans le temps, est l'explication du phénomène de l'ordre, aux caractères connus duquel elle correspond toujours. Cette explication est donc toujours en partie vraie et en partie fausse, parce qu'il nous est également impossible de n'avoir pas quelque connaissance du phénomène universel, et d'en avoir une connaissance complète. Elle est d'autant plus vraie que l'ordre est mieux connu, et à chaque progrès dans la connaissance de cet ordre correspond un progrès dans la connaissance de la cause, qui serait parfaitement connue, si l'ordre universel était connu de même.

Ainsi expliquer des faits, des espèces et des genres, et l'ordre universel, c'est toujours appliquer des rapports de causalité, de temps et d'espace à des phénomènes, c'est toujours déterminer des causes et des lois.

Or, les phénomènes sont de trois ordres, à chacun desquels correspond un moyen de connaître. Aux phénomènes internes correspond la perception interne; aux phénomènes externes, la

perception externe ; et au phénomène de l'ordre universel, la raison. L'application du raisonnement, notre quatrième moyen de connaître, à chacun de ces ordres de phénomènes, nous donne d'abord leur distribution en espèces et en genres, et ensuite leurs causes spéciales et générales, dont les caractères et la manière d'agir dans l'espace et dans le temps sont d'autant mieux connus que nous connaissons mieux les phénomènes par lesquels leurs actions respectives se manifestent.

L'application du raisonnement aux phénomènes internes nous les fait classer en espèces et en genres, que nous rapportons d'abord à des causes spéciales et à des causes générales, à nos facultés sensibles, intellectuelles et morales, dont nous déterminons les caractères et les lois d'après les caractères des phénomènes et les circonstances qui en accompagnent la production ; — et ensuite à une cause commune et unique, qui est l'âme, dont nous déterminons les caractères d'après les caractères de ses phénomènes et de ses facultés, et la loi d'après les circonstances qui accompagnent la production des phénomènes et l'action des facultés.

L'application du raisonnement aux phénomènes externes nous les fait classer en espèces et en genres, que nous rapportons d'abord à des causes spéciales et à des causes générales, aux forces physiques, chimiques et biologiques, dont nous déterminons les caractères et les lois d'après les caractères des phénomènes et les circonstances qui en accompagnent la production ; et ensuite à une cause commune et unique, à la nature, dont nous déterminons de même les caractères et la loi d'après les caractères de ses phénomènes et de ses forces, et d'après les circonstances qui accompagnent la production des premiers et l'action des dernières.

Enfin, appliquant le raisonnement à cette dualité de l'âme et de la nature, nous la rapportons à une cause suprême, qui est Dieu, dont nous déterminons les caractères et la loi d'après la connaissance que nous avons des phénomènes, des forces et des lois de l'âme et de la nature.

L'application des principes de cause et de loi aux trois ordres de phénomènes nous conduit donc d'abord à la connaissance de l'âme, de la nature et de Dieu, considérés : l'âme, comme cause des phénomènes internes ; la nature, comme cause des phénomènes externes, et Dieu, comme cause de l'une et de l'autre réunies ; et ensuite à la détermination de leurs caractères et de leurs lois d'après la connaissance que nous avons de leurs phénomènes et de leurs manifestations.

Si cette connaissance était parfaite, la détermination des causes et de leurs lois serait exacte, et l'explication de l'âme, de la nature et de Dieu correspondrait à la réalité et serait la science de l'âme, de la nature et de Dieu ; mais comme la connaissance des phénomènes est imparfaite, l'explication n'en correspond point exactement à la réalité.

Cette explication imparfaite, résultat de l'application instinctive des lois de notre esprit aux phénomènes, constitue ce que nous appelons une théorie.

Les théories diffèrent des principes et de la science.

Les principes, tels que les principes de causalité et d'ordre, sont indémontrables, incontestables, universels, impersonnels et immuables. Ils sont indémontrables, puisqu'ils sont les raisons de toute démonstration ; incontestables, parce que, même pour les contester, il faudrait les appliquer, toute croyance relative à l'expérience les impliquant ; universels, parce qu'ils s'appliquent également aux trois ordres de phénomènes ; impersonnels, car ils sont à la fois les conditions de l'intelligence et de l'intelligibilité des choses, et immuables, parce qu'ils sont les mêmes pour tout homme et pour toute intelligence quelconque, en quelque point de l'espace ou de la durée qu'on la suppose placée.

La science est démontrée, incontestable, universelle, invariable et impersonnelle. La science expérimentale, par exemple, est démontrée, étant essentiellement la connaissance démontrée par la détermination exacte des rapports de causalité, de temps et d'espace des phénomènes ; elle est incontestable, l'effet de la démonstration étant de faire voir que la chose démontrée ne peut être autrement qu'elle est démontrée, et l'esprit n'ayant

d'ailleurs aucun moyen d'infirmer une vérité démontrée ; elle est universelle et invariable en ce qu'elle a pour objets des causes agissant partout et toujours de la même manière ; enfin elle est impersonnelle en ce qu'elle est la même pour tous les hommes, en tous temps et en tous lieux.

La théorie diffère des principes et de la science en ce qu'elle est démontrable, contestable, particulière, variable et personnelle.

Tandis que les principes sont indémontrables et que la science est démontrée, la théorie est démontrable et n'existe qu'à cette condition, puisqu'elle cesse d'être une théorie et devient une science dès qu'elle est démontrée. Elle est particulière, c'est-à-dire que l'objet en est limité dans l'espace et dans le temps, puisqu'il n'est connu qu'imparfaitement ; elle est variable, puisqu'elle change à chaque progrès que l'esprit fait dans la connaissance des phénomènes ; enfin, elle est personnelle, car il y en a autant et même plus que d'individus. Les théories changent d'homme à homme, selon les dispositions intellectuelles, les goûts, les préjugés, les croyances, le degré d'instruction, les passions, les préventions, les occupations habituelles ou professionnelles, le tempérament, le sexe, l'âge de chacun ; selon le degré de civilisation du peuple, selon le climat et les aspects divers de la nature. Chaque génération a les siennes, vraies pour elles, parce qu'elles correspondent à son état intellectuel, et fausses pour la génération passée, qui connaissait moins de choses, et pour la génération suivante, qui en connaît davantage ; mais de plus en plus vraies à mesure que la connaissance des faits se perfectionne, et que l'explication s'en rapproche de la démonstration, de sorte que les théories de chaque époque résument et complètent les théories des époques précédentes, et que l'esprit humain ne cesse de s'avancer vers cette explication parfaite et définitive qui constitue la science.

Cependant chaque théorie a la prétention d'être cette science, et, à défaut des caractères qui lui en manquent, elle invoque des titres : la qualité de dernière venue, de dernière expression du progrès, la faveur du public, l'assentiment des hommes les plus compétents, les plus autorisés, des hommes de génie,

des corps savants ; l'éloquence de ses adeptes, l'accord avec les croyances reçues, avec les institutions, avec l'esprit du temps présent et des siècles antérieurs; la confirmation de l'expérience donnée par les faits. Mais aucun de ces titres ne peut tenir lieu de la démonstration, et n'a rien de commun avec elle. Les invoquer est même dangereux : c'est introduire, parmi les procédés scientifiques, des éléments hétérogènes, qui peuvent en fausser l'action en nous disposant à croire que telle théorie est vraie, ou à désirer qu'elle le soit, et à tout faire pour qu'elle le paraisse.

L'esprit scientifique tient la théorie pour suspecte d'erreur, n'admet que les principes qu'il applique aux phénomènes constatés, et cherche la vérité par les seuls procédés de la démonstration, indépendamment de toute prévention et de toute considération étrangère à la science. Dans une indifférence parfaite à l'égard de la théorie, il est toujours prêt à l'abandonner dès que se manifeste un fait en contradiction avec elle, ou qu'elle conduit à une conséquence condamnée par les principes logiques, à un phénomène qui n'aurait pas de cause ou à une cause qui n'aurait pas de loi. Tout désir autre que celui de la vérité et toute crainte autre que celle de l'erreur, dirigeraient l'attention dans un sens plutôt que dans un autre, feraient attribuer aux phénomènes plus ou moins d'importance qu'ils n'en ont réellement, et demander aux recherches, non la vérité quelle qu'elle soit, mais la confirmation ou la réfutation de la théorie.

Mais si l'esprit scientifique croit aux principes et ne croit pas à la théorie, il n'en est pas de même de la pratique, où la théorie a une valeur réelle, dont il est impossible de ne pas tenir compte. Il faut vivre et agir conformément aux théories généralement reçues, si l'on ne veut pécher contre le sens commun et se heurter à mille obstacles. La vérité de la théorie n'est sans doute jamais certaine, la certitude en matière de raisonnement étant réservée à la démonstration ; mais cette vérité est probable, d'autant plus probable, que les phénomènes sont mieux connus, et cette probabilité, qui supplée les lumières souvent défaillantes de la science et suffit d'ailleurs dans le gouvernement de notre conduite, où il faut laisser beaucoup de choses au hasard, peut être

telle que, dans la pratique, elle équivaille à la certitude. Il faut donc tenir grand compte de la théorie dans le cours ordinaire de la vie.

Sans valeur, mais non sans portée scientifique, elle n'est rien par elle-même qu'un instrument, mais elle est un instrument indispensable et d'une fécondité inépuisable.

Elle est indispensable, car elle remplit dans l'acquisition de la science la même fonction que le volant remplit dans les machines à vapeur : elle nous fait franchir le *point mort* en nous entraînant au delà des faits connus. Notre penchant à tenir pour complète toute connaissance des phénomènes, quelque incomplète qu'elle soit, et à les rappeler aussitôt à des causes agissant partout et toujours de la même manière, nous fait franchir la limite de ce que nous connaissons réellement et étendre nos affirmations à l'inconnu. Sans ce penchant aux explications prématurées, nous nous bornerions à rapporter chaque phénomène perçu à une cause et à constater les circonstances dans lesquelles il s'est produit, sans en tirer aucune indication sur l'action de cette cause en dehors de ces circonstances, et sur d'autres phénomènes perceptibles dans l'espace et dans le temps. Cette connaissance serait donc stérile pour nous, puisqu'elle ne nous apprendrait rien au delà des faits constatés. Nous n'expliquerions rien prématurément, mais ne ferions aussi aucun pas vers la science.

Ainsi le penchant aux théories est un instrument indispensable. Il est encore d'une fécondité inépuisable.

Il est fécond par les recherches qu'il suscite. Les additions qu'il nous fait faire à la réalité, quand il nous la fait dépasser dans nos explications, sont le produit de notre travail intellectuel, notre œuvre personnelle, notre propriété, une partie de nous-mêmes, en laquelle nous mettons notre complaisance, que nous aimons, que nous désirons fortifier, étendre, protéger contre toute attaque. Nous en cherchons donc l'extension et la confirmation dans l'étude des phénomènes de tout ordre, dans la comparaison incessante avec les données de l'expérience fortuite, consultée, interrogée et provoquée, enfin dans la discussion et la réfutation des théories différentes. Mais, au lieu de découvrir ce que nous

cherchons, ce que nous nous ingénions à découvrir, des faits à l'appui de notre théorie, nous en trouvons souvent de tout autres, de nouveaux, d'imprévus, qui l'infirment, la contredisent, nous en démontrent l'imperfection, nous forcent à la modifier, à l'abandonner pour lui en substituer une autre qui corresponde à la réalité mieux connue. C'est ainsi que notre penchant aux explications prématurées est pour nous une source de découvertes par les recherches qu'il nous fait faire.

Et une source inépuisable par le but qu'il nous propose et qu'il nous fait poursuivre sans cesse, bien que nous ne puissions jamais l'atteindre.

En effet, ce but n'est rien moins que la connaissance parfaite de l'univers, et notre penchant aux théories nous met perpétuellement en présence de deux infinis : l'infini objectif, qui est l'univers, et l'infini subjectif, qui est la science de l'univers, laquelle ne peut être parfaite qu'à la condition d'être infinie aussi, d'être un système intellectuel infini, correspondant parfaitement au système infini de l'univers.

Chaque progrès que ce penchant nous fait faire dans la connaissance des choses, nous découvre des mondes nouveaux de plus en plus vastes et riches en phénomènes, et dont nous ne soupçonnions pas même l'existence, sans que nous puissions concevoir aucune limite à cette extension incessante des objets de notre connaissance possible. L'infiniment grand et l'infiniment petit dans le temps et dans l'espace s'ouvrent également devant nous, et les objets de notre connaissance, quelle qu'elle soit, nous paraissent comme perdus entre ces infinis.

Il en est de même de notre science comparée à la science parfaite : ce que nous savons est infiniment peu, comparé à ce que nous ne savons pas. La science parfaite consisterait à connaître la raison d'être et la fin de chacun des phénomènes et des êtres qui remplisssent l'espace et la durée infinie, et constituerait un système logique adéquat à l'univers réel. Or, notre science ne comprend qu'une partie limitée de cet espace et de cette durée, que notre intelligence conçoit sans pouvoir les comprendre ni les représenter ; elle ne comprend même pas tous les phénomènes

et tous les êtres qui remplissent cette partie; et bien moins encore la raison d'être et la fin de chacun d'eux; de sorte que le système de nos explications, loin d'être adéquat à l'univers, ne l'est pas même au nombre relativement si petit des objets de notre connaissance.

Mais *l'homme*, a-t-on dit, *est un être ténébreusement sage*. Notre science, malgré son imperfection, est l'œuvre de principes supérieurs, qui découvrent à notre intelligence des perspectives sans limites. Si nous ne pouvons acquérir la science parfaite, nous la concevons, en reconnaissons les caractères et désirons en approcher, tout en sachant que l'infini nous en sépare. C'est un idéal de vérité que la nature nous a condamnés à poursuivre, comme elle nous a condamnés à poursuivre un idéal de beauté dans l'art et un idéal de bien dans le gouvernement de la conduite. Quelles que puissent être nos découvertes, il nous restera toujours infiniment de choses à découvrir dans l'univers; et, quelque parfaites que soient nos théories, elles seront toujours infiniment loin de la science parfaite.

En plaçant ainsi en nous un penchant aux théories, et hors de notre portée le but proposé à leurs explications, la nature nous a imposé des recherches perpétuelles, mais aussi d'une fécondité inépuisable, ni l'objet à connaître ne pouvant être épuisé, ni le désir de connaître satisfait.

A. BIÉCHY.

DES DROITS ET USAGES

EXTRAORDINAIRES ET ABUSIFS

DE LA FÉODALITÉ

SPÉCIALEMENT EN ANJOU.

La féodalité avait donné naissance à de nombreux droits seigneuriaux. Les uns étaient justes, ou, du moins, ils avaient une cause presque légitime. Les seigneurs étaient devenus peu à peu propriétaires absolus et héréditaires des bénéfices qui leur avaient été concédés. Puis le régime féodal se développant, les hommes libres, pour échapper aux vexations des seigneurs, avaient donné, soit au roi, soit à d'autres seigneurs, leurs *alleux*, achetant ainsi par l'inféodation la protection de leur suzerain. En échange de cette protection, les seigneurs avaient acquis sur leurs sujets des priviléges et des droits de suzeraineté. De là ces nombreuses redevances que les vassaux devaient à leurs seigneurs, ces rentes et ces dixmes si soigneusement inscrites sur la *liève* ou le *cuilleret* de l'intendant. De là les corvées ou *arbans*, les banalités, les droits des foires et marchés, le ban et l'arrière-ban... De là « les *loïaux aides* coutumièrement dus pour chevalerie du seigneur ou de son fils aîné, pour mariage de fille aînée, pour » rançon et voïage en la Terre Sainte, » loyaux aides qui étaient « presque ordinairement le doublage des devoirs (1). » De là tant de priviléges, et entre autres les droits de pêche et de chasse ex-

(1) Loisel, *Institutes coutumiers*, liv. IV, tit. III, règles 54-56.

clusivement réservés aux seigneurs (1); et encore les vassaux devaient nourrir les chiens des meutes seigneuriales; cette obligation portait le nom de *brenaige :* « le brenaige vaut quinze muids » d'avaine par an. » (Cf. Glossaire de Ducange, v° *brennagium.*) De là enfin ces innombrables droits seigneuriaux d'indemnité ou de mainmorte, de censive, de lods et ventes, de quint, de rachat, de relief, de prélation ou retrait féodal..., droits qui rendaient si précaire la position du vassal et soumettaient la condition de l'homme à celle de la terre.

Mais il était d'autres droits qu'on peut qualifier de ridicules, d'abusifs et même parfois de scandaleux. Comment les expliquer? « On a présumé, dit Chopin, que ces charges exorbitantes de » vasselage ont esté autrefois extorquées par terreur et par » crainte. » En effet, il est impossible de comprendre sur quels principes de droit et d'équité les seigneurs se sont autrefois appuyés pour exiger de leurs vassaux de semblables devoirs; on ne comprend pas non plus comment des hommes ont pu consentir à de telles exigences. Il a fallu qu'ils fussent bien faibles, et ils ont dû exagérer le sentiment de leur infériorité, sous l'influence d'une crainte excessive, pour subir un pareil asservissement. Mais « *la raison du plus fort est toujours la meilleure.* » Cependant on doit dire que tous ces droits n'ont pas subsisté jusqu'à la Révolution. « Ces droits ineptes, ridicules et abusifs ne devaient » pas estre maintenus et soufferts, quelque possession ou appa- » rence de tiltre qu'on pouvait alléguer (2). » Aussi la plupart ont-ils été successivement supprimés des coutumes par les parlements du royaume. « La grossièreté et la barbarie de certains » siècles d'ignorance avaient introduit certains devoirs où mal- » honnestes, ou ridicules, ou bizarres, que les seigneurs exi-

(1) Toutefois on reconnaissait le droit de suite. Le seigneur vassal qui levait un animal sur ses terres pouvait en le poursuivant traverser les terres de son suzerain. « Défense au vassal d'entrer ès terres de son seigneur pour la chasse, sinon en poursuivant la beste qu'il avait fait lever ès siennes et qui fuyrait ailleurs. » Arrêt du 12 septembre 1587.

(2) Charondas Le Caron, *Responses ou Décisions du droit français*, liv. VII, res. 79.

» geaient de leurs vassaux et sujets; mais, dans la suite, les » parlements les ont ou abolis ou changez en d'autres devoirs » plus conformes aux maximes de l'honneur, aux principes de » la vertu et aux règles du christianisme (1). » En agissant ainsi, les parlements tendaient à régulariser les coutumes, à les rendre plus conformes à la justice, en appliquant ce principe reconnu dans l'antiquité que les maîtres ne pouvaient exiger de leurs affranchis des devoirs malhonnêtes. « En matière de police publique » ou d'abus contraire à l'honnesteté civile, le temps ne les juge- » ments sur ce donnez n'emportent auctorité de coustumes, ne » de chose irrévocablement jugée, et partant ne faut tirer en » conséquence ce qui a esté premièrement introduit contre la » raison du droict. » (Charondas.)

Nous n'avons pas l'intention d'énumérer la liste trop étendue de ces droits extraordinaires et abusifs. Chaque pays avait les siens; car chaque coutume avait toléré quelques abus. Il nous suffira d'en indiquer certains pour en faire saisir l'étrangeté et pour faire comprendre que de pareilles servitudes ne devaient ni ne pouvaient subsister. C'est en consultant nos vieilles coutumes et leurs commentateurs que nous pouvons constater ces droits seigneuriaux; du reste, tous ces auteurs s'accordaient pour blâmer de semblables abus et en réclamer l'abolition. Les commentateurs de la Coutume d'Anjou, Chopin, Dupineau, Du Moulin, Pocquet de Livonnière, nous fournissent spécialement des détails curieux et intéressants sur cette partie de notre législation heureusement réformée.

Les vassaux devaient d'abord faire *hommage* à leur suzerain. La forme de l'hommage, acte de respect et de révérence, variait suivant les coutumes, mais parfois elle était humiliante. Du reste, on distinguait ordinairement l'hommage simple et l'hommage lige. « En Anjou, il y a diverses formes de faire la » foy par les hommes de foy simple et par les hommes de foy

(1) Pocquet de Livonnière, *Arrêts célèbres pour la province d'Anjou*, liv. V, ch. 24. — Tome II de la *Coutume d'Anjou*.

» lige, comme il paraist par les deux inscriptions de la Coustume » d'Anjou : de la réception en foy simple et de la réception en » foy lige (1). » Le plus souvent, le vassal se présentait nu-tête, sans ceinture, et, s'il était lui-même seigneur, sans éperons ni épée ; il se mettait à genoux aux pieds de son suzerain assis, lui présentait « les deux mains jointes, lesquelles le seigneur enser- » rait des siennes ; » ensuite il se reconnaissait l'homme du seigneur et jurait de le servir et le défendre envers et contre tous, fors contre le roi ; enfin ils se donnaient un baiser. Voici, d'après Loisel, la formule de l'hommage : « Le vassal disait : Sire ou » Monsieur, je deviens votre homme, vous promets foi et loyauté » dès ce jour ; en avant viens en saisine vers vous, et comme à » seigneur vous offre ce. » Le seigneur répondait : « Je vous » reçois et prends à homme et en nom de foi vous baise en la » bouche, sauf mon droit et l'autrui (2). » Cet hommage était accompagné d'un droit de *chambellage* (pièce d'or donnée au chambellan du suzerain). Pour les femmes et les enfants, les formalités différaient un peu : « Les enfants ne doivent coutumiè- » rement que bouche et mains... En quelques contrées, la femme » ne doit que la main ; mais la *courtoisie française doit aussi la* » *bouche.* » (Loisel.) — En Dauphiné, les nobles prêtaient la foi et hommage debout, et baisaient le seigneur à la bouche ; mais les roturiers la portaient « un genouïl en terre et baisaient le » seigneur au pouce. »

En cas d'absence du seigneur, certaines coutumes forçaient le vassal, pour tenir lieu de l'hommage, à *baiser le verrou* de la principale porte du fief dominant. (Coutumes d'Auxerre, du Berry...) Loisel nous apprend que le vassal ne trouvant son seigneur en son hôtel doit heurter par trois fois à la porte, l'appeler aussi par trois fois, et, après avoir baisé la *cliquette* ou *verrouïl* d'icelle, faire la déclaration d'hommage. « La Coutume du » Berry veut que le vassal qui ne trouve point le seigneur ni per- » sonne de sa part au lieu du fief dominant, fasse le devoir en

(1) Chopin, *Commentaires sur la Coutume d'Anjou*, liv. II, ch. 1, 1°.
(2) Liv. IV, tit. III, 6°.

» baisant le verrouil de la porte, à l'exemple de Prusias, roi de » Bithynie, qui, entrant au sénat de Rome, baisait le seuil de la » porte et s'appelait esclave du Sénat... (1). »

C'était une formalité puérile; mais enfin elle valait mieux que les exigences de certains seigneurs. Si on ajoute confiance aux annales de Normandie, Charles le Simple, roi de France, voulut forcer Raoul de Normandie à lui baiser les pieds au lieu de la bouche. Mais, paraît-il, quand Raoul vint faire hommage, il prit, sans se baisser, le pied du roi et « le leva si haut que le roi chût » dont il sourdit grande risée. » D'après une autre version, le duc refusa de faire cet hommage ; mais il le rendit « par procu- » reur qui mordit le pied du roi dont il fut renversé. » Dans le midi de la France, il y avait un seigneur, le baron de la Roche, encore plus exigeant: un de ses vassaux, au nom de la communauté, se présentait nu à la vue du peuple : mais un arrêt du 17 juin 1604 ordonna que cet hommage serait réformé de telle sorte que dans le nouvel hommage ne serait comprise aucune chose « contraire aux bonnes mœurs, l'honnesteté publique et » religion catholique, apostolique et romaine (2). »

Quelques seigneurs, s'appuyant sur leur privilége de rendre la justice, exigeaient à tort des *plaideurs* certains droits excessifs. Ainsi dans la Coutume d'Avensac, près Toulouse, on trouve un article par lequel « ceux qui voulaient plaider estaient tenus de » payer 4 deniers au seigneur pour chaque introduction d'in- » stance, et ceux qui succombaient en playdant, deux sols pour » livre. » Cet article fut rejeté par un arrêt de la cour souveraine du parlement de Tolose (ou Tholose), le 12 mai 1628. Cette décision était juste ; car on doit pouvoir, sans payer de subsides, poursuivre ses droits en justice. Les rois et seigneurs, « qui te- » naient les juridictions de la grâce du prince, » devaient donc

(1) Salvaing, *Traité de l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux*, ch. 4, Forme des hommages.

(2) D'Olive, liv. II, ch. 1.

la justice à leurs sujets. Cependant il est vrai de dire qu'il ne faut pas encourager les procès et qu'une peine peut être infligée aux plaideurs téméraires. Mais à qui appartient-il de les punir? Ce droit pouvait-il rentrer dans les prérogatives du seigneur justicier? Non. Les lois et les ordonnances ont toujours suffisamment pourvu à ce point, et jamais il n'a pu appartenir aux seigneurs « d'adjouster quelque chose à ce que nos rois ont si sagement » estably pour l'ordre des jugements et pour les distributions de » la justice. »

D'Olive, qui nous fournit ces détails, parle d'autres droits qui sont « insolites et qui vont contre les bonnes mœurs. » En effet, du livre censuel de la vicomté de Lavédan en Bigorre de l'an 1297, et d'une sentence arbitrale du 9 mars 1310, rendue avec les habitants de Beausans, il résultait que, si le seigneur de ce lieu avait un bâtard et lui faisait poursuivre ses études, chacun des habitants devait lui donner annuellement « une rente de 12 deniers » *morlas,* un quarteron avoine, et une charge de foin et paille. » Le même seigneur avait un autre droit sur les enfants de ses vassaux, lorsqu'ils atteignaient l'âge de sept ans : il pouvait ou exiger cinq sols de chacun d'eux, ou les forcer de servir un an à son château. De plus, sans son autorisation, les habitants ne pouvaient « promouvoir leurs enfants aux ordres sacrez sous peine de 10 » *morlas* en cas de contrevention. » Mais tous ces articles furent rejetés par arrêt du 11 mars 1625, comme « contraires aux bonnes » mœurs, à la liberté, piété et religion. » Ces diverses décisions nous montrent que la religion était une des causes puissantes mises en avant pour faire supprimer ces droits abusifs. D'autres motifs non moins puissants pouvaient être invoqués : c'étaient la liberté de l'homme et la dignité de l'homme libre. Cependant ces droits « ineptes, insolites et pleins d'opprobre, » étaient pratiqués à la fois par les seigneurs temporels et par les personnes ecclésiastiques.

Parmi les droits extraordinaires de la féodalité, il en est un bien connu, qu'on trouve dans plusieurs coutumes. Les anciens châ-

teaux féodaux étaient entourés de fossés larges et profonds, qui alors constituaient un puissant moyen de défense. Mais parfois les grenouilles y étaient si nombreuses que leurs croassements empêchaient les seigneurs de dormir. Aussi, en vertu des servitudes de la terre, ordonna-t-on aux vilains de battre l'eau durant la nuit; et voilà comment le sommeil du château ne fut plus interrompu. Quant au villageois, qu'importait son sommeil? Il avait besoin, il est vrai, de sa journée pour travailler la terre du seigneur et tâcher de lui faire produire au moins les dixmes qu'il devait payer, et, le soir venu, il lui eut été utile d'avoir un peu de repos pour prendre de nouvelles forces. Mais ce sommeil réparateur, il pouvait bien, il devait le sacrifier au repos plus précieux de son seigneur et maître !

C'est ainsi que tous les habitants de Montreuil-Bellay, lorsque le seigneur voulait faire sa méridienne à son château de Gaillard, dans la commune de Saint-Hilaire-le-Doyen, devaient venir avec des gaules battre l'eau du Thouet, pour faire taire les grenouilles, dont le croassement eut troublé le repos de Monseigneur (1).

N'est-ce pas le cas de dire avec Monteil (2) : « C'est pour les » loisirs du château que le village suait dans les champs, dans » les prés, dans les vignes; c'est pour que le château dormît » jusqu'à midi, que le village se levait avant le jour; c'est pour » que le château eût des hors-d'œuvre, du rôt, des sucreries, » fît fête, que le village se nourrissait de pain noir, jeûnait. D'un » côté, du côté de la faiblesse, durée de la force; de l'autre, du » côté de la force, durée de la faiblesse. »

Quelquefois les seigneurs exigeaient des redevances dont on a peine à comprendre l'utilité. Ainsi dans le Lyonnais et le Forez, les *langues* et *les pieds des bestiaux* leur appartenaient (3).

Par contre, les bouchers de la ville d'Orléans prétendaient qu'un banquet leur était dû par le chapitre de la ville, tous les ans, au mois de novembre. En vertu de quel droit? Ils appuyaient, il est

(1) Bodin, *Recherches historiques sur Saumur*, I, ch. 31.
(2) *Histoire des François des divers états*, tome V, XVIIIe siècle, décade 26.
(3) Denisart, *Collection de jurisprudence*, III. — Monteil, I, épître 23.

vrai, leurs prétentions sur plusieurs arrêts, même du temps du roi Charles VII. Mais le parlement jugea la possession de ce droit « incivile et abusive (1). »

Ailleurs, ce qui était dû consistait soit en provisions, soit en un festin. « Le prieur et les religieux de Cunault, dit Rigault, doivent » le jour du mardy gras une pièce de bœuf d'un pied en carré, » un baril plein de vin, contenant trois pintes, une miche de » cloître rendable à la borne qui sépare les fiefs de Cunault et de » Trèves. Le cuisinier du couvent de Cunault, avec une lardoire, » le boulanger avec son bluteau, doivent y estre, et lorsque le » prieur et les religieux ont présenté la pièce de bœuf, pain et » vin, le seigneur baron donne le tout aux pauvres de la paroisse » de Trèves. »

Le propriétaire de la prévôté de Corné devait aux officiers de la sénéchaussée de Beaufort, chaque année, le mardi d'après les fêtes de la Pentecôte, un « festin et dîner, composé d'une soupe » safranée, un trumeau de bœuf, un côté de mouton entier, un » chevreau entier, à cornes, tête et pieds dorés et un oison, le tout » farci, et d'autres viandes à suffire, ensemble du pain et du vin » blanc et noir, sans compte, tant qu'il en était besoin, avec un » sursumeau de cerises, si la saison permettait d'en pouvoir » trouver, sinon et à défaut desdites cerises, deux douzaines de » liasses de pieds de mouton fricassés... Cette cérémonie avait » lieu, chaque année, pour la conservation des droits de Sa Ma- » jesté comme comte de Beaufort (2). »

Non-seulement les vassaux devaient aller moudre leurs grains au moulin du seigneur, moyennant la rétribution de *moute* (3), pressurer leur vin à son pressoir, cuire leur pain au four banal; ils n'avaient pas la permission de couper leurs foins et leurs blés, ni de faire leurs vendanges avant la publication des *bans* faite par le suzerain; bien plus ils devaient demander l'autorisation de ce-

(1) Cf. Charondas le Caron, *Responses*, liv. VII, res. 79.

(2) Procès-verbaux publiés par M. Godard-Faultrier.

(3) Si les grains étaient récoltés sur un autre fief que celui de la résidence du vassal, le droit de *moute* était remplacé par celui de *verte moute*.

lui-ci pour faire aiguiser le soc de leur charrue, et pour cela ils payaient un droit (1) ! Un autre droit était perçu en argent et en nature sur la vente des farines dans les marchés, c'était le droit de *minage*. Ce droit donnait aux seigneurs la faculté de contraindre leurs sujets de vendre les farines dans un certain lieu appelé *minage*. Dans ce lieu, les marchands avaient « une huche ou coffre où mettre leur farine commodément; » ils étaient aussi à l'abri des injures de l'air. Pocquet de Livonnière dit qu'il y avait des minages à Brissac, à Rochefort, à Chalonnes... A Rochefort le droit était d'une *esculée par septier de farine*. Ce droit était tel, qu'on ne pouvait vendre de la farine ailleurs qu'au minage, dans le lieu où il était établi. Mais allait-il jusqu'à donner le pouvoir de forcer les vassaux d'amener là leur farine avec défense de les vendre ailleurs? Le point était en litige (2).

Le commerce des bestiaux sur le fief du seigneur donnait lieu à la perception du droit de *moutonage*. (Denisart.) A cette époque, les seigneurs mettaient impôt sur toute sorte de chose. C'est ainsi qu'en Dauphiné existait le droit de *pulvérage*. Qu'était-ce? Salvaing nous l'apprend: « Ce n'est autre chose, dit-
» il, qu'un droit que les seigneurs fondés de titres ou de posses-
» sion immémoriale ont accoutumé de prendre sur les troupeaux
» de moutons qui passent dans leurs terres, à cause de la pous-
» sière qu'ils excitent, comme Pline dit en son histoire naturelle
» (liv. XII, ch. 1), que les Romains prenaient un tribut pour
» l'ombre des arbres, *ac tributarium etiam detinens cœlum, ut*
» *gentes vectigal pro umbrâ pendant* (3). »

Le seigneur de Pocé, « châtellenie » près de Saumur, sur la route de Doué, exigeait des droits singuliers. « Tous les chaudron-
» niers qui y passaient étaient obligés d'aller au château offrir d'y
» raccommoder la batterie, et pour payement le seigneur leur

(1) Monteil, tome I (XIVe siècle), épître 22: art. 15 des *priviléges des habitants de la ville de Lauserte*, confirmés par Charles V le 2 juillet 1379.

(2) C. Pocquet de Livonnière, *Sentences du présidial d'Angers*, mars 1690. Manuscrit de la Bibliothèque d'Angers, no 342.

(3) *Traité de l'usage des fiefs*, chap. 34.

» devait donner une miche et chopine de vin (1), » et ce, sous peine de confiscation de leurs marchandises. « Les marchands de » verres en devaient faire autant sous la même peine, et devaient » laisser le plus beau verre au seigneur, qui était obligé de leur » donner dans un autre verre un coup de vin à boire (2). »

Ce même seigneur avait un droit fort humiliant pour ceux qui devaient s'y soumettre. Le jour de la Trinité, il pouvait faire amener par ses officiers ou ses gens toutes les femmes *jolies* (sages) de Saumur, les obliger à donner chacune auxdits officiers quatre deniers et un chapeau de roses, et enfin les forcer à danser avec eux devant la dame du château; si elles refusaient, les valets pouvaient les piquer par trois fois avec un aiguillon marqué aux armes de leur maître. Quant aux femmes *non jolies*, elles devaient aussi venir avec les autres ou payer cinq sols d'amende. Leur présence rendait plus humiliante l'obligation des femmes *jolies* (3).

Le seigneur de Montreuil-Bellay avait aussi un droit exorbitant. C'était celui de faire jeter, le jour de la Trinité, l'abbé dans le Thouet, par-dessus le pont. Ainsi tous les ans on promenait le prieur, ou un homme appelé l'Abbé, dans la ville, à reculons sur un âne dont il tenait la queue en guise de bride; après quoi on le jetait à l'eau, mais des gens étaient postés pour l'en retirer. Quelle était l'origine de cette singulière cérémonie? Le baron de Montreuil avait fait construire dans le Thouet une chaussée pour contenir les eaux et les amener sur son moulin, au bas du château; mais ces eaux ainsi retenues inondaient le jardin des Bénédictins, et le prieur avait trouvé bon de faire couper la chaussée. Cité comme coupable de félonie, il avait été condamné à mort; puis cette sentence avait été changée en cet usage fort ennuyeux et dangereux pour le prieur et ses successeurs. Plus tard, un homme ayant été ainsi tué, cette exécution cessa, moyennant une grosse rente de blé. Cependant, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, on jeta, tous les ans, dans la rivière, un mannequin habillé en moine « de

(1 et 2) Piganiol de la Force. *Nouvelle description de la France*, XII. Anjou : Pocé

(3) Piganiol de la Force. — Bodin, *Recherches sur Saumur*, I, 31.

» par monseigneur le baron. » Tel est le récit de Bodin (*Recherches sur Saumur*, I, 31). Mais ce dernier point est contesté ; en tous cas, la cérémonie de l'*abbé dans l'eau* fut supprimée par une transaction entre le seigneur et le prieur, le 3 novembre 1767.

Dans la même ville de Montreuil, un des chanoines du chapitre jouissait d'un droit spécial et extraordinaire : il pouvait, le jour de la prise de possession de son canonicat, « faire son entrée » dans l'église de Notre-Dame du Château, à cheval, botté, épe- » ronné et portant le faucon au poing. » (Bodin.)

Le seigneur de la Foucherie avait aussi le droit d'entrer dans l'église de Maulévrier, à cheval et armé de pied en cap, de s'avancer ainsi jusqu'au sanctuaire pour recevoir la communion des mains du curé ; après quoi il allait couper les cordes des cloches avec son épée dans la tour du beffroi.

Nos vieux auteurs, en traitant du mariage, signale une coutume fort ancienne qui, du reste, a subsisté. « Les secondes nopces et » principalement entre personnes inesgales en aage, ou préci- » pitées dans l'an du décès du mary ont été exposées de tous » temps parmy nous à l'injure, à l'outrage et à coutume-lie du » *Charivary* et autres exactions et extorsions qui se faisaient en » suite sur les nouveaux mariez (1). » Du reste, cette coutume était défendue par les lois canoniques. D'où venait-elle? Pourquoi portait-elle ce nom? Nous l'ignorons; nous voulons simplement indiquer sa vieille origine.

Quelques coutumes édictaient contre l'adultère des peines extraordinaires et contraires aux bonnes mœurs; le remède était pire que le mal. « En la comté de Dunois, » la femme qui avait failli à ses devoirs devait en faire la déclaration à la justice, « sur » peine d'un écu d'amende, laquelle était exigée comme un droit » feudal par le fermier de seigneurie qui, portant un *balay* à la » main, se transportait au logis de l'accouchée, dont il ne sortait » point qu'il ne fût satisfait de l'amende qu'on appelait *droit des*

(1) Brodeau, *Commentaires sur la coustume de la Prévosté et Vicomté de Paris*, art. 37, nos 11 et suiv.

» *fillettes* (1). » La Coutume d'Avensac renfermait aussi pour le même fait une peine qui fut abolie par arrêt de la cour de Tolose, le 12 mai 1628, sur un appel d'une décision du séneschal de Tolose, « comme contraire aux bonnes mœurs et à l'honnesteté pu-
» blique, sauf par le juge, le cas y eschéant, d'estre pourveu à la
» punition des adultères (2). » Quelle utilité pouvaient avoir de tels châtiments ? Pourquoi livrer à la publicité ce qui devait demeurer dans le secret ?

N'était-ce pas aussi d'un de ces droits « indécents et malhon-
» nêtes qui doivent être retranchez et supprimez » que celui prétendu par les seigneurs de Souloire ou Somloire en Anjou, en vertu duquel le sergent de la seigneurie pouvait prendre des dames galantes passant sur la chaussée, quatre deniers ou la manche du bras droit de la robe, ou plus, à son choix? La dame de Souloire, ayant voulu être maintenue dans ce droit, fut déboutée de sa demande par sentence du présidial d'Angers du 4 mars 1600, qui ordonna que « cet article de ses aveux serait rayé, défense
» à elle de s'en aider ny de demander lesdits droits. » Cette décision fut confirmée par arrêt de la cour du parlement de Paris, le 6 mars 1601 (3).

« Véritablement une charge honteuse, sordide et ridicule que
» la simplicité ancienne aurait imposée sur le fief, doit être re-
» mise aux vassaux, ou bien la changer en une autre plus hon-
» neste et plus civile. Car le droit ne favorise point les délicats,
» ny les créanciers trop rigoureux. Joint que toute disposition et
» établissement des choses s'entend toujours sauf l'honnesteté, la
» civilité, la bienséance et l'authorité des loix civiles, autrement
» on l'anéantit entièrement, ou bien on la change en une autre :
» et pour cela il est raisonnable de changer une condition illicite
» ou déshonneste en une autre licite et plus recevable en l'usage
» vulgaire (4). »

(1 et 2) D'Olive, liv. II, 1.

(3) C. Pocquet de Livonnière, *Arrêts célèbres pour la province d'Anjou*, liv. V, chap. 24.

(4) Chopin, *Commentaires sur la coutume d'Anjou*, liv. I, art. 31.

Toutefois il n'était pas aisé de s'exempter des charges imposées par la loi du fief. Mais si le vassal était incapable de les remplir, ou les trouvait trop onéreuses, il en était exonéré, en abandonnant la chose dont elles étaient inséparables, ou bien en les faisant exécuter, dans certains cas, par procureur.

Certaines de ces charges du fief et de ces redevances étaient fort ridicules. Ainsi, chaque vassal nouveau du seigneur d'Argenton, baron de Montcontour, qui relevait du château de Saumur, devait, en vertu d'un ancien droit seigneurial, lui présenter « une *allouette* chargée et liée curieusement sur un char à bœufs. » Mais un arrêt du parlement de Paris avait changé ce « service seigneurial déshonnête » en une redevance en argent. La même coutume existait à Nueil-sous-Passavant : les habitants devaient, tous les ans, faire traîner, dans une charrette attelée de 24 bœufs, un tout petit roitelet perché au sommet d'une gaule.

Le seigneur de Lausac devait « porter sur ses espaules, la veille » de la feste de la Nativité de N. S., une grosse *busche* dans le » feu de la maison de son seigneur suzerain, ou bien la faire » porter par un autre, si quelque cause légitime ne l'excusait de » faire ce service personnel (1). »

Quelques seigneurs forçaient leurs tenanciers à venir, une fois par an, faire devant eux, les uns des grimaces, les autres des gambades. Monteil ajoute qu'après avoir ainsi sauté ou bien chanté, ils avaient le nez et les oreilles légèrement tirées par le maître d'hôtel qui donnait aussi avec beaucoup de dexterité quelques petits soufflets. Nous empruntons ses expressions pour parler d'un autre droit inqualifiable. Il raconte une audience dans laquelle un seigneur, le sire de Montbazon, reçoit de ses vassaux toutes sortes de redevances et d'hommages, et il dit : « A leur » suite venait une jeune fille un peu confuse, un peu honteuse, » qui s'est présentée ; elle devait une de ces incongruités qui, » dans les écoles, font crier : Sortez ! oh ! le mal élevé ! Le sire » de Montbazon, au grand regret de l'assistance, lui a dit, en » riant, de se retirer, qu'il la quittançait sans recevoir (2). »

(1) Chopin, *loc. cit.*
(2) Tome I, ép. 23.

D'après Pocquet de Livonnière, qui s'appuie de l'avis de Salvaing, ce même devoir indécent et déshonnête devait être rempli par un vassal, tous les ans au jour de Noël, devant le roi d'Angleterre. Voilà jusqu'à quel point étaient parfois poussées les exigences des seigneurs. De tels usages ne pouvaient servir qu'à abaisser la condition des vassaux.

Que dire de l'étrange redevance due à la baronnie de Montreuil-Bellay par le châtelain de Sourches ou Chourée? (Cette châtellenie était située dans les paroisses d'Ambillou et Louresse, près de Doué.) « Le seigneur de Chourée est obligé, lorsque la dame de » Montreuil-Bellay va la première fois à Montreuil-Bellay, de la » descendre de sa haquenée, ou cheval, chariot ou carosse, et » de lui porter un plein sac de mousse *ès lieux privés de sa* » *chambre.* » Ainsi s'explique Piganiol de la Force dans sa description de l'Anjou (1); il a, dit-il, extrait ce fait curieux des registres du Châtelet de Paris, dans l'aveu de la terre de Montreuil-Bellay. Le même droit insolite est cité par Michel Rigault du Poirier, procureur avocat fiscal et receveur général des terres de la famille de Condé, dans un procès-verbal dressé au commencement du XVIIIe siècle : « Le seigneur de Sourches doit se trouver » quand Madame la baronne de Montreuil-Bellay fait son entrée » audit lieu de Montreuil-Bellay, et la doit porter sur ses épaules » jusque dans son château, lui doit donner de la mousse, *ut ipsa* » *clunes suas in foricâ tergeret!* Cela fait, le cheval ou la haque- » née appartient au seigneur de Sourches qui monte dessus et le » mesne chez lui (2). » Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que par suite de l'acquisition de la châtellenie de Sourches faite par le prince de Condé, le 27 septembre 1661, ce devoir humiliant dût être rempli, comme charge d'un fief servant, par le premier prince du sang, par le grand Condé !

D'autres vassaux devaient à leurs seigneurs une *chanson gail-*

---

(1) Tome XII, p. 203.

(2) *Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, étude faite par M. Godard-Faultrier.

larde, ou bien quelque passe-temps. N'était-ce pas là encore un service qui ne pouvait être honnêtement rendu? Comment un seigneur pouvait-il contraindre ses sujets à danser et chanter devant son château? Dans un fief « du païs du Maine, » le vassal était obligé, pour toute prestation de foi et devoir seigneurial, de *contrefaire l'ivrogne* et *de dire une chanson gaillarde* à la dame du fief, ensuite de courir la *quintaine* à la manière des paysans et de jeter son chapeau ou une perche en courant. Ce droit était exigé de chaque nouveau vassal par le seigneur de Levaray du Maine. En 1580, il donna lieu à un procès pendant aux requêtes du palais entre Jean des Vaux, seigneur de Levaray, et Guillaume de Mégaudais, chevalier de l'Ordre, son vassal; celui-ci combattait cette demande, à cause « de la bassesse et vilité du devoir peu » convenable à sa qualité de chevalier et encore de l'ordre de » chevalier du roy (1). » Ce fut Chopin, le commentateur de la Coutume d'Anjou, qui défendit devant le parlement Guillaume de Mégaudais, et il soutint qu'il ne devait être assujetti à ce devoir invétéré et féodal. Par arrêt du 12 septembre 1587, rendu au profit du seigneur de Mégaudais, la deuxième chambre des enquêtes ordonna que les nobles, propriétaires du fief chargé de ce droit, seraient à l'avenir exonérés de cette servitude, moyennant qu'ils la fissent rendre par une autre personne.

Nous avons parlé de l'obligation de *courir la quintaine.* Qu'entendait-on par ces mots? La quintaine est un pal ou poteau qu'on mettait en terre et auquel on attachait un bouclier pour faire des exercices militaires à cheval, jeter des dards et rompre la lance. Telle est la définition du Dictionnaire de Trévoux. On a dit aussi que la quintaine ou quitaine était un jacquemar, un homme de bois planté en terre, auquel on tirait au blanc. (Le *jacquemar* est l'homme de fer représentant un guerrier armé qui est placé dans les horloges, un marteau à la main, pour frapper l'heure sur les cloches.) Ainsi la quintaine servait ordinairement pour les exercices à cheval. C'était un but sur lequel les cavaliers venaient

(1) Chopin. — Salvaing.

ou jeter un dard ou rompre une lance : de là l'expression de *courir la quintaine*, pour désigner ce qui se fait encore aujourd'hui dans les carrousels. En quelques lieux, on disait « *courre » le faquin ;* » c'était encore là un ancien exercice de manége. Dans un sens spécial, quintaine signifiait un droit seigneurial, par lequel le seigneur obligeait des meuniers, des bateliers ou des jeunes gens à marier, à venir devant son château, tous les ans, rompre quelques lances ou perches pour lui servir de divertissement. (Trévoux.) Cet exercice se faisait tantôt à cheval, tantôt en bateau.

C'est ainsi, comme nous l'avons vu, que le seigneur de Levaray exigeait de ses nouveaux vassaux de venir courir et frapper la quintaine à la façon des paysans et roturiers, et jeter leurs chapeaux ou une perche en courant.

Ce jeu de la quintaine était connu en Touraine. Nous en trouvons la trace en la coutume locale de la baronnie de Mezières. Dans ce lieu, en effet, « les mûniers doivent, une fois par an, » frapper par trois coups le pal de la quintaine en la plus proche » rivière du château du seigneur baron ou châtelain, et s'ils se » feignent rompre leurs perches ou s'ils défaillent au jour, lieu » et heure accoutumez, il y a 60 sols d'amende au seigneur. — A » Mehun-sur-Evre, en Berry, les hommes nouveaux mariez de » l'année sont tenus, le dimanche jour de Pentecoste, tirer la » quintaine au-dessous du château, et par trois fois frapper de » leurs perches un pan de bois qui est planté au cours de l'eau.. » Et doit le fermier des exploits, défauts et amendes fournir des » ménestriers et joueurs d'instruments. Toutefois ceux qui ont eu » des enfants de leur mariage dans l'année sont excusez de tirer » la quintaine. En Vendômois, en Bourbonnais et ailleurs, les » nouveaux mariez estant à cheval tirent d'une perche contre un » poteau (1). » En Anjou, même coutume : tous les ans, le jour de la Trinité, à Saumur, les nouveaux mariés devaient se réunir sur le Chardonnet ; ils devaient être à cheval et courir au grand galop pour rompre une gaule en la mettant dans un trou fait en

(1) D'Olive, liv. II, ch. 1.

un poteau qui servait de but à leur course. Les ris et les huées des spectateurs accompagnaient les trop nombreux maladroits (1).

D'après Rigault, que nous avons déja cité, la quintaine de Pocé devait se tirer dans les Chardonnets, à Saumur. « Tous les » mariés qui couchaient la première nuit de leurs noces sur le » fief de Pocé doivent tirer la quintaine, et la femme doit un » chapeau de roses au seigneur de Pocé, dans ledit lieu des » Chardonnets. » Les mêmes usages avaient lieu sur les fiefs de Brezé et sur la baronnie de Trèves.

D'une pièce communiquée par M. Port, archiviste, à M. Godard-Faultrier, il résulte que le 24 mars 1739, devant le sénéchal de la châtellenie de l'abbaye royale de St-Florent, près Saumur, a été tirée la quintaine dans la rivière du Thouet, au lieu appelé la Poterne, par les nouveaux mariés de Saint-Hilaire-de-l'Abbaye et de Saint-Barthélemy. Nous copions ce passage qui décrit la manière de tirer la quintaine sur les rivières : « Ils sont entrés » dans un bateau, tenant une lance ou baguette à la main, qui » leur a esté fournie de la part de monseigneur de cette cour, » pour laquelle ils ont payé chacun huit deniers, et à force de » ramer ont tiré droit à l'écusson attaché au posteau qui est au » milieu de ladite rivière, et icelles baguettes rompues, les unes » au premier tour, et les autres au deuxième. Ensuite de quoy » sont sortis dudit bateau et ont lesdits... présenté leurs femmes » à Dom René Le Cureuil, prestre religieux et procureur de la » dite abbaye, desquelles il a receu les baisés et les bouquets en » la manière accoutumée. »

Des détails curieux sur ce jeu de la quintaine se trouvent dans un manuscrit du XVIe siècle, appartenant à la Bibliothèque d'Angers (n° 751 du Catalogue) : « Papier à Monsieur le Celerier de » Sainct Aulbin d'Angers, là où sont les noms et surnoms des » nouveaux mariez estant au fief de Sainct Aulbin des Ponts de » Sée, qui doibvent courir la quintaine audict lieu des Ponts de » Sée et les aultres doibvent chacun trois esteufs à leur seigneur, » et aultres droits seigneuriaux. » M. Albert Lemarchand, dans

(1) Bodin, *Recherches historiques sur Saumur*, tome I, ch. 31.

son Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque d'Angers, en a publié un extrait que nous reproduisons : « Sommaire en brief, » touchant le droit de quintaine que Monsieur le Celerier de Sainct » Aulbin d'Angers a, quand il luy plaist faire courir ladite quin- » taine à S. Aulbin des Ponts de Sée, au lieu des Pas ruraulx, en » son fief, le jour de dimanche d'après la Penthecoste, qui est le » jour de la Trinité ; premièrement tous noulveaux mariez an et » an dudict fief, lesquelz sont laboureulx ou vignerons, qui ne » sont d'aucun mestier, doibvent courir ladite quintaine à cheval » et rompre la lance au posteau, laquelle lance doit estre de bois » de aulne que le sergent dudict celerier fournit, et pareillement » du bocquet qui est au bout avec une corde de fisselle, et quand » la lance est rompue, que ledit bocquet tombe, en appartient » 4 deniers au dit sergent ; et sy la femme de celuy qui court la » quintaine et romp ladite lance peut prendre premièrement le » bocquet, ledit sergent n'a rien ; aussi ledit sergent au celerier » doit fournir d'une grosse nappe en longueur de toile, pour » mettre en arrest ladite lance à celuy ou ceux qui la courrent : » et après les lances courrues et rompues, les femmes des nou- » veaulx mariez doibvent chacune une chanson et un baiser à » Monsieur le celerier ou à son commys pour luy ; et après ce faict » pareillement, les femmes des aultres nouveaulx mariez qui ne » courrent point la lance, qui sont de mestier et qui doivent à » leur seigneur chacun trois esteufs blancs, leurs femmes doib- » vent pareillement la chanson, le chappeau et le baiser au dict » celerier ou son commys et député de par luy. Et puis en après » tout ce que dessus est dict, le seigneur ou son commys doit » *jecter les esteufs* pour les courir par ses subjects, emmy ses pas- » tureaulx et aux environs, puis après ce faict mondit sieur le » celerier leur doit une jalle de vin revenant à dix pintes, et de- » mye douzaine de pains blancs d'un liart ou 4 deniers chacun » pain... Lesdits nouveaulx mariez qui courent ladite quintaine » doibvent demander *cougié à leur seigneur de leur esperonner* » et de monter à cheval premièrement que de courir, et pareil- » lement de descendre, s'ils ne tombent de cheval. »

On voit que ce service de « courre la quintaine » était exigé

tantôt des nouveaux vassaux, tantôt des nouveaux mariés. En Berry, les nouvelles mariées devaient bailler un chapeau de roses ou d'autres fleurs au procureur du roi, et à goûter au greffier du juge, sous peine de 60 sols d'amende.

Quelquefois la quintaine était remplacée par un autre exercice. A la Chapelle d'Angilon, en Berry, les jeunes hommes à marier et les nouveaux mariés de l'année devaient « *jeter la pelotte* les » uns contre les autres au jour de la Pentecoste (1). »

La jetée des pelottes était aussi en usage dans l'Anjou. Cette coutume existait dans la ville de Beaufort pour les jeunes mariés, ainsi que cela résulte de procès-verbaux de 1671 à 1773 publiés en partie par M. Godard-Faultrier dans une étude lue à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. « De la ferme des droits » domaniaux de prévoté de la ville et comté de Beaufort dépen- » dait celui de la Pelote. Tous les nouveaux mariés qui cou- » chaient la première nuit de leurs noces dans la ville et faubourgs » de Beaufort devaient fournir, chaque année, au comte de » Beaufort, ou à son fermier, ou au receveur desdits droits, » chacun une pelote d'une grosseur compétente, à défaut de quoi » ils devaient tous payer chacun 15 sols audit fermier ou rece- » veur qui les fournissait pour le prix d'icelle, et, en outre, 3 fr. » d'amende contre chacun des contrevenants qui refusait de se » trouver à la jetée de trois desdites pelotes qui se faisait ordi- » nairement tous les ans de dessus l'archet des grands moulins de » cette ville dans le ruisseau desdits moulins, le lendemain de la fête » de Noël... savoir une par le sénéchal de Beaufort, la seconde » par le procureur du roi, et la troisième et dernière par le re- » ceveur du comté. Lesquelles pelotes devaient être courues par » les nouveaux mariés, avec les anciens mariés contradicteurs, » et étaient réputées gagnées, lorsque les uns ou les autres pou- » vaient les atteindre et toucher aux buts fixés par le sénéchal... » *Nota*. La pelote était prise dans l'eau et gagnée si elle était » portée au but déterminé Les vainqueurs recevaient du fermier

(1) D'Olive, liv. II, ch. 1.

» du droit, chacun 15 sols et quelquefois davantage, selon le » bon vouloir du sénéchal. »

La course des pelotes était faite encore dans la commune d'Epinard, au profit du couvent du Ronceray, possesseur de la châtellenie, terre et seigneurie d'Epinard. Les jeunes mariés d'Epinard étaient obligés de courir la pelote comme sujets *estayers* dudit lieu pour « leurs estaiges et droits d'usage et pasturage » qu'ils avaient esdits communs, pays et pastures. » Cela résulte d'une pièce publiée aussi par M. Godard-Faultrier et communiquée par M. Port, archiviste. Elle est ainsi conçue : « *Course de* » *plotte.* — Le jeudy 30e jour d'octobre 1670, après midy. Par- » devant nous René Pétrineau, licencié es-loix, avocat au siége » présidial d'Angers, sénéchal de la chatellenye d'Epinats, estant » ès-communes dudit Epinats, en présence de... Ont comparu : » (ici le nom des nouveaux mariés), lesquels mariés ont dit estre » prêts, ainsi qu'ils y sont obligés.... Pour leurs femmes, ont » offert et consenty qu'elles rendent leurs devoirs de chacune un » bouquet de fleurs, faire les autres obéissances, comme il est » de coutume, dont leur avons décerné acte, et audit procureur » de la cour luy ce requérant de ce que les susnommés mariés » ont procédé à la course des pelottes, et commencé la dite » course, après avoir été par nous jetté une desdites pelottes dans » lesdites communes, le long et vis à vis d'une pièce de bois et » terre appelé Beaulieu ;.. continué icelle course,.... (suit le dé- » tail de la course). Et à l'égard des dites femmes, en présence » et du consentement de leurs dits maris, ont présenté et baillé » chacune un bouquet de fleurs, dit les chansons et fait les au- » tres obéissances accoustumées. »

Les pelotes étaient couvertes de cuir, « l'un des quartiers es- » tait de cuir rouge, un autre de cuir jaulne, l'autre vert, l'autre » quartier blanc. Ladite pelotte semée par dessus de croissants » et de crosses. » (Procès-verbal de juillet 1554.)

A Maulévrier existait une coutume curieuse et bizarre : la *bachelerie.* Le jour de la Pentecôte, les jeunes gens à marier ou *bacheliers* se réunissaient à cheval devant leur seigneur, près de

Maulévrier. Là, ils devaient, en franchissant un large fossé, jeter une pièce d'argent dans une étroite ouverture pratiquée au centre d'une meule de foin. Celui qui réussissait était proclamé le *roi de la Bachelerie,* et avait le droit de se choisir une escorte. Le lendemain, le roi et sa suite se rendaient dans une métairie où devaient se réunir tous les jeunes mariés de l'année. Alors avait lieu le jeu de paume : on lançait une balle trois fois à chacun des jeunes mariés, et ils devaient la renvoyer au moins une fois avec leur raquette; on appelait cela : « *Toquer la pelote.* » Après ce jeu, les jeunes mariées devaient aller chanter quelques couplets devant le seigneur qui, en échange de leur chanson, leur donnait un baiser. Ce jour-là, le roi choisissait une reine parmi les *bachelettes.* Le dimanche suivant, le roi assistait à la procession l'épée au côté et la cocarde au chapeau. La journée était employée à divers jeux et exercices, entremêlés de libations chez les aubergistes qui devaient des pots de vin au roi. Quant à la reine, elle se composait une cour de bachelettes et recevait un bouquet des bacheliers. Un souper offert par le roi finissait cette partie de la fête. Le lendemain, la reine invitait à son tour le roi et sa suite à un festin de laitage donné à la Roulière. Le métayer de ce lieu devait ensuite ramener les souverains à Maulévrier, dans une charrette attelée de quatre bœufs, ornée de fleurs et escortée par des gens à cheval. Mais il avait le droit, et jamais il ne se privait d'en user, de verser le roi et la reine, soit dans la boue, soit sur un tas de fumier. Tant mieux si le roi était assez heureux pour protéger sa compagne. La fête se terminait dans la cour du château. Le seigneur embrassait la reine, le roi donnait un baiser à la châtelaine; puis bacheliers et bachelettes dansaient la jolie danse vendéenne de la *Pilée* (1).

Tous les roturiers ou vilains qui se mariaient sur le fief d'Ecottiers, canton de Doué, étaient obligés de se trouver, le jour de la Trinité, près le ruisseau nommé le *Saut des mariés,* « sauter ledit

(1) Nous empruntons ces détails à un article sur Maulévrier, publié par M. Alb. Lemarchand, dans la *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire,* 3e année, 1854, t. I.

» ruisseau en travers, et où ils défaudraient à icelui sauter et qu'ils » tombassent dans l'eau, ou qu'ils fissent défaut de se trouver » audit lieu, devaient payer 15 boisseaux d'avoine d'amende. » Ce ruisseau du Saut des mariés a, dit Bodin, six mètres de largeur (1).

Ces droits perçus lors du mariage des vassaux, s'ils étaient ridicules et excessifs, n'étaient pas, du moins, scandaleux. On a désigné sous le nom de *maritagium* le droit qu'avait le seigneur de marier son vassal ou sa vassale, ou de lui vendre la permission de se choisir un conjoint, et ensemble les redevances que devaient les nouveaux mariés.

Parmi ces redevances, il en était une presque généralement admise par toutes les Coutumes, mais dont la nature et l'importance variaient suivant les fiefs. Il s'agit du régal de mariage ou *plat nuptial,* auquel avait droit le seigneur. Ce plat lui était porté ordinairement avec une certaine solennité, « ménestriers précédants. »

Les hommes de serve condition, les bâtards, les aubains, les affranchis, ne pouvaient se marier, sinon avec une personne de leur condition, sans le congé du roi ou de leur suzerain, à moins d'une amende de *forlignage.* Du reste, même avec cette permission, ils étaient tenus de payer un droit de *formariage.* (Coutumes de Rheims, de Vermandois, de Châlons.) Cette amende était due au seigneur par l'homme de serve condition qui, sans avoir eu son congé et licence, se mariait à une femme d'une autre justice et seigneurie. Monteil nous parle d'une fille qui, à cause de l'affranchissement de son père, ne paya pas l'amende de *mesmariage* pour s'être mariée à un homme libre, mais qui, suivant la Coutume, fut obligé d'aller chanter une chanson au milieu de la place (2).

Parmi les droits abusifs relatifs au mariage, Maynard (3) cite la

(1) Bodin, *Recherches historiques sur Saumur,* I, ch. 32.

(2) Tome I, ép. 72.

(3) Notables et singulières questions du droit escrit, décidées et jugées par arrests mémorables de la cour souveraine du Parlement de Tholose, avec la conférence des jugements et arrests des autres parlements, liv. I, ch. 70.

rétribution exigée par un évêque des nouveaux mariés pour la licence de la première nuit des noces. Charondas le Caron signale aussi ce droit allégué par l'évêque d'Amiens. Mais un arrêt de la cour du parlement de Paris, du 19e jour de may 1409, le débouta « du droit de ladite prestation pécuniaire, nonobstant » l'ancienne coustume de son diocèse. Et depuis a esté donné » aultre arrest contre l'abbé de Rebais, en semblable espèce (1). »

On trouve dans les mêmes auteurs la trace d'un autre droit un peu analogue, mais auquel ils donnent chacun un nom différent. Voici en quels termes ils en traitent. Maynard range au nombre des droits abusifs « un droit de *masle* sur chacun qui se marie » dans une ville et pour iceluy un plat de rosty, un plat de bouilly, » une quarte de vin, un pain du prix de quatre deniers, en chan- » tant une ridicule chanson en l'ensemble du festin nuptial (2). » Quant à Charondas, il parle « d'un droict de *masse* sur chacun qui » se marie dans la ville de Nevers ès quatre croix d'icelle; et » pour iceluy un plat de rosty, un plat de bouilly, une quarte de » vin, un pain de poids et 4 deniers, en chantant une ridicule » chanson en l'assemblée du festin nuptial (3). » Comme on le voit, c'était une redevance perçue à l'occasion du mariage. Pourquoi? C'était, sans doute, le prix du rachat de l'obligation qu'imposait autrefois l'Eglise aux futurs mariés de consacrer quelques jours au jeûne et à la prière. En réalité, quel nom faut-il donner à ce droit? Masse ou masle? Nous n'avons pu rencontrer dans d'autres auteurs mention de ce droit. La dénomination de masse, venant de *massa (mansio)*, dans le sens de maison, demeure, pourrait s'expliquer; elle signifierait alors un droit perçu pour l'établissement d'une nouvelle demeure, d'une nouvelle famille. Malgré cela, nous croyons que le vrai nom de cette redevance était celui-ci : « droit de masle. » En effet, les vieilles Coutumes désignent souvent le mari sous le nom de *masle*. Pour nous, cette explication nous paraît la plus admissible.

(1) Charondas le Caron, *Responses ou décisions du droit français*, liv. VII resp. 79.

(2) Id., liv. I, ch. 70.

(3) Id., liv. VII, resp. 79.

Du reste, ce droit fut aboli, comme le dit Charondas : « La cour » du parlement de Paris, en infirmant la sentence du sénéchal » de Bourbonnais ou son lieutenant à Moulins, entre Me Jean » Brung et consorts, les religieux, prieur et couvent du bourg » Saint-Etienne de Nevers, joincts avec eux, appelant de ladite » sentence du 27 jour de janvier 1582, et Anthoinette de Grand- » rye et consors inthimez d'autre, a déclaré les inthimez non re- » cevables en la complaincte par eux intentée pour la possession » d'un droit de masse (?) qu'ils prétendaient, soutenant tenir ce » droit exorbitant de toute raison en fief du duc de Nevers (1). »

Malheureusement les exigences des seigneurs allaient encore plus loin sur ce sujet, si l'on en croit certains auteurs ; ils s'arrogeaient sur leurs vassales qui se mariaient un droit tellement « malhonnête et intolérable » qu'il ne put subsister, et qu'on en conteste même l'existence. Ce droit dit de *marquette,* appelé aussi « *droit de braconage sur filles et fillettes* (2) » fut d'abord adouci par les comtes de Lyon et les seigneurs de l'Anjou, et converti enfin en celui d'assister au festin nuptial. (Brodeau-Chopin.)

On donnait le nom de *noçage* au droit qu'avaient anciennement les seigneurs d'être invités à la noce de leurs vassaux, huit jours avant la célébration du mariage. Ce droit donna lieu en 1600 à un curieux procès dans la province d'Anjou, entre Charlotte du Bois, veuve de Joachim Barillon, écuyer seigneur de Souloire, garde noble de ses enfants mineurs, et Gabriel Ragot, seigneur de la Faye, avec damoiselle Renée de Guynemoire, sa femme, qui prirent la défense de Michel Bremont, fermier de la métairie de Guynemoire. C'était à l'occasion du mariage de celui-ci qu'é-

---

(1) Charondas le Caron, liv. VII, resp. 79.

(2) Brodeau cite ce droit de *braconage* (com sur l'art. 37 de la *cout. de Paris*) et dit qu'il en est parlé « dans quelques anciens adveux et dénombrements et » autres titres, et dans les comptes du domaine de Chaulny et du comté de Pon- » thieu. » — Ducange cite un titre de 1228, c'est la « *recognitio feudalis* » du seigneur de Mareuil : « Et mi comme sire de Mareuil puet et loit avoir droit de » braconage sur filles et fillettes en medite seigneurie ; si se marient et si ne les » bracone échent en 2 sols envers ledite seigneurie. »

tait née la contestation. La dame de Souloire ou Somloire (ce fief relevait de Maulévrier) prétendait être maintenue dans divers droits seigneuriaux sur ses vassaux et sujets, comme étant fondée en titres et possession et ne devant pas les laisser perdre ni diminuer pendant la minorité de ses enfants. Entre autres droits était celui-ci : « qu'à toutes les noces qui se feront par ses sujets dans » son fief, son sergent y sera invité huit jours auparavant, y as- » sistera si bon luy semble, placé devant la mariée, disnera » comme elle, *ayant à ses côtés deux chiens courants et un lévrier* » *qui auront aussi à disner :* qu'après le disné, le sergent mènera » la mariée et dira la première chanson (1). » Une sentence du présidial d'Angers du 4 mars 1600 rejeta les demandes de la dame de Somloire. Mais celle-ci fit appel de cette sentence, soutenant que ce droit des noces n'avait rien de tyrannique ni d'indécent, Pocquet de Livonnière nous apprend que la cause fut plaidée par deux avocats angevins, Chopin et Gourreau. Ils eurent pour adversaire M. Servin, avocat général, qui prétendit que la sentence devait être maintenue ; d'après lui, la présence du sergent, face à face de la mariée, avec une escorte de chiens, ne pouvait que troubler la fête ; c'était là un devoir insolite et extraordinaire ; il conclut donc « pour la liberté et le bien jugé (2). » Malgré cela, un arrêt du parlement de Paris, en date du 6 mars 1601, infirma la sentence du sénéchal d'Anjou et maintint le seigneur « en la » possession et jouissance dudit droit » Voici comment Bouchel, dans son *Trésor du droit français*, rapporte cet arrêt : « Par ar- » rêt du mardi matin 6 mars 1601, jour de carême prenant, » plaidans Chopin le jeune et Gourreau la Proustière ; un seigneur » féodal, ayant haute justice, moyenne et basse, fut maintenu en » la jouissance des droits spécifiés par les aveux qu'icelui sieur » féodal avait rendu à son seigneur féodal dominant, et en la pos- » session et jouissance desdits droits verifiés par l'information, » dont fut fait récit par M. Servin, avocat du roi.... » Ainsi, par cet arrêt, qui décida d'ailleurs que les droits *contre les bonnes*

(1) *Arrêts célèbres pour la province d'Anjou*, liv. V, ch. 24.
(2) Cf. D'Olive. — Denisart, v° *Noçage*. — Servin, *Playdoyers*, liv. II, ch. 72.

mœurs, indécents et malhonnêtes, devaient être retranchez et supprimez, la cour a jugé « qu'il ne faut pas aussi que les sujets » soient sur cela trop délicats, et qu'ils doivent se soumettre aux » conditions de leur accensement quand elles ne sont pas intolé- » rables quoique onéreuses. »

Tels étaient certains droits féodaux. N'avions nous pas raison de le dire en commençant? Aujourd'hui on a peine à comprendre que de pareils droits aient pu exister, et que pendant plusieurs siècles les vassaux aient eu à subir de telles servitudes si contraires à la dignité humaine.

Heureusement, ces abus ont disparu, et les progrès de la civilisation nous ont donné une législation qui, si elle n'est pas parfaite, a du moins pour base la justice.

ALBERT BRUAS.

CHRONIQUE.

Chronique, que me veux-tu? L'été avait des ardeurs inaccoutumées, et notre ville, qui de noire est devenue si blanche, crépitait comme un champ de blé mûr sous les flammes du soleil; les fauvettes ne chantaient plus dans nos jardins; les moustiques nous harcelaient, comme si l'Anjou eût été transporté subitement aux régions équinoxiales, et de tous côtés on s'enfuyait vers la mer, qui garde les brises, vers les lacs bleus ou les cimes neigeuses. Le supplice était trop cruel, et l'exemple trop entraînant. J'ai replacé doucement mes livres sur leurs rayons, glissé mes papiers dans leur layette, enflé ma modeste montgolfière, et je me suis envolé par une porte secrète aux côtes de Bretagne, n'étant pas assez muni de lest pour tenter un plus long voyage. Le crime est-il si grand? Me voilà maintenant, il est vrai, dans l'impossibilité de reproduire la physionomie d'Angers pendant le mois d'août. Eh! bien, je vais offrir une petite marine à nos chers lecteurs. Plus d'une fois déjà j'ai mis leur bienveillance à l'épreuve, et je suis sûr qu'aucun d'eux n'aura le courage de me regarder de travers, pour cette légère infraction au pacte juré.

Donc, j'arrive du pays breton, d'un petit port de la Manche, situé dans les environs de Saïnt-Malo. Oh! ce n'est pas de Dinard, comme vous vous l'imaginez peut-être. Je sais bien que Dinard, avec sa plage de sable fin — non moins éclatante que celle de Césembre, — avec ses vertes collines de la Vicomté, et sa large baie où se croisent sans cesse les voiles malouines et sérvanaises, est un lieu très-fréquenté de la haute compagnie, des fronts pâles et des riches ennuyés. Mais précisément à cause de cette vogue, Dinard, qui a eu sa phase charmante de simplicité ignorée, m'inspire un certain effroi. J'ai jeté un regard au

passage sur ce qu'on appelle ses embellissements, et je déclare, à mes risques et périls, que l'impression a été presque douloureuse. Au-dessus des plus fiers et des plus sauvages rochers s'élèvent sans grâce des constructions qu'on prendrait de loin pour des cartonnages bariolés; à la place des onduleux sentiers tracés par les pieds des pêcheurs, on ne voit plus que des chemins aux durs talus et aux courbes géométriques, où les calèches circulent comme dans les allées d'un parc; la population locale, asservie au caprice des visiteurs, perd son caractère distinctif, et mille bruits confus, particuliers aux cités, des vibrations de pianos, des jaseries de parisiennes, des exclamations d'enfants maniérés, déroutent partout l'esprit avide d'écouter les entretiens de la mer avec le rivage.

L'endroit où j'ai passé mes courtes vacances, c'est Saint-Briac, qui est d'Ille-et-Vilaine, comme Dinard, mais qui confine aux Côtes-du-Nord. Là, rien encore n'a été défiguré ni mutilé par les citadins opulents, et l'on peut suivre en toute liberté ce que fait la mer avec les noirs écueils ou le sable des grèves.

Saint-Briac est bâti sur le flanc d'une colline assez ardue, au fond d'une anse toute parsemée d'îlots, qui reçoit de la façon la plus courtoise le mince tribut de l'humble rivière du Fremur. Pour bien juger de la configuration de Saint-Briac et des déchirures de sa baie, il faut gravir jusqu'auprès d'un moulin à vent qui domine le bourg, du côté du nord. A droite, par dessus le solide promontoire de la Garde-Guérin, c'est la haute mer, où louvoyent les bricks et les goëlettes. Ce sont aussi les dunes aux contours arrondis, dans les plis desquelles s'abritent les villages, et qui se projettent le soir en masses si sombres, si veloutées, sur le ciel. A gauche se succèdent des presqu'îles dont le profil va s'allongeant toujours, à mesure qu'elles s'éloignent. La plus proche est celle de Lancieux, qui cache tout ce qu'elle possède d'arbres dans le creux d'un vallon, pour les sauver des ouragans. Vient ensuite celle de Saint-Jacut, où gisent les restes d'un ancien monastère bénédictin : elle est facilement reconnaissable à ses deux ormeaux effilés, pareils, dans le demi-jour des crépuscules, à deux gigantesques vieillards devisant, en

tricorne et en culotte courte, de révolutions ou de tempêtes. La troisième presqu'île est celle de Saint-Cast, où les Anglais ont été si bien battus pendant les hostilités de la Guerre de Sept ans. Enfin, au dernier plan, cette longue bande de terre hérissée de granit, qui se termine par un roc escarpé, et vers l'extrémité de laquelle on aperçoit, en haut la tour d'un phare, en bas les murs d'une forteresse, c'est la presqu'île du cap Fréhel.

Pour tous les marins de la côte armoricaine, depuis Saint-Malo jusqu'à Saint-Jacut, le cap Fréhel est un sujet de graves sollicitudes, et c'est avec cette pointe d'un accès difficile, où les mouettes et les goëlands se donnent rendez-vous, qu'on a coutume, suivant l'expression des anciens, de « prendre les augures. » Fréhel est-il brumeux? C'est que le vent tourne à l'ouest et qu'il y aura des grains à essuyer. Fréhel est-il clair, et son rocher à pic se détache-t-il nettement sur l'azur du ciel? C'est que la brise va souffler de l'est ou du nord-est, et que les petites barques pourront tendre au large, sans craindre la pluie ni les bourrasques.

Quant à cette île d'un brun-verdâtre, qui porte à sa crête, en face de nous, une vieille tour effondrée, on la nomme l'île des Ebbiens, et d'elle dépendent toutes les joies comme toutes les tristesses de la baie de Saint-Briac. Les flots et le soleil sont constamment occupés de cette beauté mélancolique, que tantôt ils caressent, et tantôt ils boudent ou menacent; à chaque marée basse, une foule de petites roches, enguirlandées d'algues ou de varechs, surgissent autour d'elle, comme pour lui faire cortége, et toutes les voiles sont obligées d'évoluer un instant dans ses eaux, en sortant du port ou quand elles veulent y rentrer.

Pouvais-je mieux choisir, et ne suis-je pas très-excusable d'avoir, en regard de tels aspects, oublié pendant quelques semaines, les livres, les revues et les journaux? Si vous avez un peu de loisir, avant les brouillards de novembre, allez à Saint-Briac, ô mon aimable lecteur, et, à moins que votre âme ne recèle une de ces âpres afflictions dont aucun spectacle d'ici-bas ne peut distraire, je vous promets que les heures passeront au-dessus de votre tête, sans vous effleurer même du bout de leurs ailes. Mais tâchez d'aller là, par une fortune égale à la

mienne, avec des amis tendres et vrais, qui partagent vos sentiments et vos goûts ; car la vivacité des impressions s'augmente de tout ce qu'on échange de pensées, vagues ou précises, dans l'abandon et la sécurité du cœur, sur les sublimes et innombrables jeux de la création.

Ne vous bornez pas d'ailleurs à contempler le tableau que je viens de vous indiquer, et parcourez avec soin tous les alentours de Saint-Briac. Votre attention sera partout provoquée : ici, par une grandeur austère ou par les vestiges d'un formidable conflit entre la terre et l'eau ; là, par une nuance délicate, une gracieuse inflexion, ou par les traces d'une de ces clémences inattendues, comme savent en avoir parfois les océans, frères des lions. Un jour, vous gagnerez, par les sentiers du rivage, Saint-Lunaire, dont l'église à demi-enveloppée d'arbres renferme plusieurs tombeaux de granit, qui datent de la meilleure période du moyen âge. Un autre jour, vous vous acheminerez vers le Guildo, antique manoir délaissé, dont la mer achève de ronger les débris, au fond de la baie qui sépare les presqu'îles de Saint-Jacut et de Saint-Cast. Le Guildo est la demeure où fut arrêté, en 1446, Gilles II de Bretagne, ce pauvre prince calomnié, à qui le bonheur d'avoir épousé la belle Françoise de Dinan coûta de si longs supplices. Par une sorte de prodige, un reste de village de quinzième siècle s'est conservé intact près des tours lézardées du château, et de l'autre côté de la baie, dans le voisinage de « la pierre sonnante, » les vagues qui ont battu les vieilles murailles féodales vont mourir à l'ombre des épais ombrages du Val, appartenant aux La Morvonnais, dont le nom se relie si étroitement, par la poésie et l'affection, à celui de Maurice de Guérin.

J'ajoute deux recommandations à mon itinéraire : l'une, d'aller jeter par les temps calmes, du haut de la colline où tourne le moulin du bourg, quelque nom ou quelque chanson au double écho qui se cache derrière les buissons du chemin de Pleurtuit ; l'autre, d'aller voir, aux heures des grands reflux, les femmes et les jeunes filles de Saint-Briac poursuivre à la pelle, sur les grèves humides, les lançons argentés, entre le port du Béchet et l'île des Ebbiens.

En revenant de Saint-Briac, je me suis arrêté à Saint-Malo. Parmi les navires de toute dimension et de toute voilure qui se pressaient dans le port, il y avait un beau trois-mâts « en partance » pour l'Amérique du Sud. Je suis resté longtemps à l'examiner, de la poupe à la proue, des vergues aux sabords, et Dieu sait dans quel monde de rêverie cette étude a jeté ma pensée ! Tout à coup les matelots se sont mis à chanter, en hissant je ne sais quelles voiles, un de ces *alohés* étranges et plaintifs que connaissent seuls les gens de mer, et qui allégent les cœurs autant qu'ils soutiennent l'effort des bras. Que signifiait ce chant ? La plupart des paroles qui arrivaient à mes oreilles étaient inintelligibles pour moi ; mais l'air exprimait comme un adieu mêlé de prière et de vagues appréhensions. Déploie tes voiles, ô hardi vaisseau, répondais-je tout bas au chœur des marins, et fasse le ciel qu'aucune tempête ne s'abatte sur ta légère mâture ! Mais dût l'orage t'atteindre et te blesser, je ne saurais gémir sur ta destinée.

Et maintenant, que dois-je consigner ici, pour sauver l'honneur de la *Revue ?* Est-il nécessaire que je rappelle les décorations données le 15 août à plusieurs de nos concitoyens, et les prix décernés par l'Académie française, dans sa dernière séance solennelle, à deux de nos collaborateurs, MM. Gidel et Alfred Bonneau ? Toutes les feuilles de notre département ont répété ces nouvelles, et personne ne peut croire qu'elles aient été accueillies par nous avec indifférence.

J'aime mieux, pour prendre congé, signaler à l'attention de nos lecteurs un article publié par M. de Falloux dans la dernière livraison du *Correspondant*. Il ne s'agit cette fois ni de politique ni d'agriculture, qui ne sont point, au reste, matières à dédaigner, quand c'est M. de Falloux qui parle ou tient la plume. Les pages dont nous conseillons la lecture ont pour objet la musique, ou, comme cela se dit dans les hautes écoles, la philosophie de la musique, et sont une réponse à certains paradoxes de M. de Laprade, suscités, sans doute, par les refrains lanci-

nants d'un orgue de Barbarie. Jamais peut-être l'art des Beethoven et des Mozart n'a été mieux apprécié ni mieux défendu. On n'écrit ainsi qu'après avoir beaucoup senti et médité. Les raisons avec lesquelles M. de Falloux combat son éminent collègue ne sont pas ingénieuses : elles sont vraies et profondes, et nous ne supposons pas qu'on puisse se plaindre de les trouver toujours en compagnie de l'esprit et de l'urbanité. Heureux *Correspondant*, et que notre Revue serait fière si de pareils articles lui étaient réservés !

ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

AUX TRAVAILLEURS, par le R. P. MARCHAL, missionnaire apostolique. *Nancy*, Bordes frères. 1868. In-32.

Les ouvriers ne manquent pas de conseils, et il se publie beaucoup de livres à leur intention. Tous les avis sont-ils sages et inspirés par un sincère dévouement à la famille si nombreuse de ce qu'on nomme « les travailleurs. » On peut répondre non, sans témérité et sans vouloir diriger la moindre allusion contre l'A B C de M. Edmond About. Voici du moins un petit ouvrage dont les exemplaires peuvent être répandus avec confiance par les vrais amis de l'ouvrier. Le R. P. Marchal n'est ennemi ni de l'industrie ni des progrès de l'instruction; mais il s'occupe surtout des intérêts de l'âme, et il parle avec une éloquence trop fine et trop douce pour qu'elle ne soit pas persuasive.

POÉSIES DE CHARLES DOVALLE, précédées d'une lettre de VICTOR HUGO et d'une notice par M. LOUVET. Nouvelle édition, augmentée de morceaux inédits. *Paris*. Charpentier, 1868. 1 vol. in-32.

La première édition des *Poésies* de Charles Dovalle parut en 1830, c'est-à-dire à une époque où tout fermentait en France, art, littérature et politique. C'étaient les vers d'un jeune homme de vingt-deux ans qui venait d'être tué en duel, pour un article de critique théâtrale, et dont on connaissait déjà quelques strophes gracieuses, insérées dans le *Mercure de France*. En tête du recueil, les éditeurs avaient placé une lettre de Victor Hugo, avec une touchante notice de M. Louvet (de Saumur), et le dernier feuillet du volume reproduisait une plaintive élégie, mutilée par la balle qui avait si brutalement interrompu la voix du jeune poëte de Montreuil-Bellay. La publication ne pouvait manquer de rencontrer beaucoup de sympa-

thies. Les femmes lurent le livre avec émotion, les journalistes en parlèrent avec éloge, on récita le *Sylphe* dans tous les cercles romantiques..... et puis l'œuvre de Dovalle disparut dans le tourbillon soulevé par les dramatiques productions de la nouvelle école littéraire. On essaye aujourd'hui de la reprendre et de la remettre en faveur. L'idée n'est peut-être pas si mauvaise, et ce n'est pas en Anjou d'ailleurs qu'on sera tenté de faire obstacle au succès de la seconde édition. La poésie n'est pas en ce moment dans une phase de fécondité ni d'éclat, et des stances mélancoliques comme celles-ci pourront faire verser encore quelques pleurs :

J'ai perdu la meute et la chasse,
Je jette ma voix dans l'espace...
Nul ne répond. . j'appelle en vain !...
Je vais attendre sous les aulnes,
Près de ces joncs pliants et jaunes,
Mon fusil couché sous ma main.

Après les stériles fougères,
Après les arides bruyères,
Après l'épaisseur des forêts,
Quand un air frais vient me surprendre,
Sous mes yeux j'aime à voir s'étendre
Le morne aspect d'un grand marais.

J'aime les corsets bleus et frêles
Des innombrables demoiselles
Qui vont bourdonnant sur les fleurs,
Et qui mêlent au vert des plantes
Leurs paillettes étincelantes
Et leurs diaphanes couleurs.

Souvent alors mon front se penche,
Docile au vent, comme la branche
Du saule qui frémit là-bas;
Et, las des plaisirs éphémères,
Je rêve de douces chimères
Que l'avenir ne verra pas.

Les tendres chansons du jeune Dovalle ne sont pas toujour

assurément d'une très-haute ni d'une très-pure inspiration; mais ses vers ont de la souplesse, du naturel, et ils sont nés des effusions d'une vraie sensibilité : ce sont là des qualités qui charment toujours et que bien des esprits préfèrent aux effets phonétiques ou aux savantes ciselures.

NOTIONS DE CHIMIE, avec applications aux usages de la vie, par M. l'abbé C. *Angers*, Barassé, 1867. 1 vol. in-12.

A qui s'adresse ce livre ? Est-ce à de jeunes élèves, à des instituteurs primaires, à des ouvriers ou à des gens du monde ? L'auteur n'a pas jugé à propos de nous donner deux lignes de préface, et nous ne saurions trancher la question. Peut-être les *Notions de chimie* de M. l'abbé C. ont-elles été composées pour tous ceux que nous désignons ici en termes généraux ? Quoiqu'il en soit, l'œuvre nous paraît d'une excellente facture, et très-digne d'être recommandée. Les divisions sont simples, les définitions très-claires, et presque partout, les formules abstraites sont accompagnées d'intéressants détails historiques, ou d'utiles conseils pour l'application des vérités scientifiquement établies.

ARCHIVES DE L'OUEST ; recueil de documents concernant l'histoire de la Révolution (1789-1800), publiés par M. ANTONIN PROUST. — Série A. Opérations électorales de 1789. n° 4 : **Anjou, Maine** et **Berry**. *Paris*, Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1868, 1 vol. gr. in-8°.

De nos jours — c'est une passion fort légitime — on aime singulièrement les recueils de pièces, et en particulier de pièces relatives à l'évoque révolutionnaire. Il y a donc lieu de penser que la publication de M. Antonin Proust sera fort bien accueillie, et, pour aider parmi nous à sa fortune, nous donnons la liste de tous les documents concernant l'Anjou, qui s'y trouvent reproduits :

ANJOU. — Introduction.

Opérations préliminaires : Liste des brochures publiées en Anjou

à la veille de la convocation des États généraux (*Bibliothèque d'Angers et autres*).

Lettre de M. Milscent, lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Angers, à Mgr le garde-des-sceaux (*Archives de l'Empire*).

Lettre de M. le comte de la Gallissonnière, sénéchal d'épée, à Mgr le garde-des-sceaux (*Archives de l'Empire*).

Clergé. Lettre de MM. les députés des curés d'Angers à M. Necker (*Archives de l'Empire*).

Projet d'un mémoire des curés du diocèse d'Angers relativement à la convocation des États-généraux (*Collection particulière* et *Archives de l'Empire*).

Lettre de l'abbé de La Brosse à Mgr le garde-des-sceaux (*Archives de l'Empire*).

Demandes et doléances du clergé d'Anjou (*Archives de l'Empire*).

Liste des députés (*Bibliothèque du Louvre*)

Noblesse. Procès-verbaux des séances de l'assemblée particulière de la noblesse (*Archives de l'Empire*).

Instructions et pouvoirs donnés par la noblesse d'Anjou à ses députés (*Archives de l'Empire*).

Instructions particulières pour les députés de la noblesse d'Anjou (*Archives de l'Empire*).

Liste des députés (*Bibliothèque du Louvre*).

Tiers-état. Vœux et demandes des cinq sénéchaussées de la province d'Anjou (*Archives de l'Empire*).

Mémoires des maîtres ouvriers d'Angers à M. Necker (*Archives de l'Empire*).

Liste des députés du tiers-état d'Anjou (*Bibliothèque du Louvre*).

Mémoire des officiers municipaux de La Flèche (*Archives de l'Empire*).

La Bibliothèque d'Angers a reçu du Gouvernement les publications suivantes :

Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, publiés par les soins du Ministre de l'Instruction publique. — **Appendice au Cartulaire**

de l'abbaye de Saint-Bertin, par M. FRANÇOIS MORAND. *Paris*. Imprim. impér. 1 vol. in-4°.

Œuvres complètes d'Augustin Fresnel, publiées par MM. H. DE SÉNARMONT, E. VERDET et L. FRESNEL. Tome II. *Paris*. Imprim. impér. 1 vol. in-4°.

Statistique monumentale de Paris, par ALBERT LENOIR. 36e et dernière livraison. In-fol.

Animaux fossiles et Géologie de l'Attique, par ALBERT GAUDRY. 19e et dernière livraison. In-fol.

Annuaire encyclopédique (1866-1867). 1 vol. in-8°.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome I de la 6e série, 1 vol. in-8°.

Le Cabinet historique, publié par M. LOUIS PARIS. 13e année (1867). In-8°.

Dictionnaire de la Langue française, par LITTRÉ. 16e et 17e livraisons (LAR-MIS). In-4°.

Dion Cassius, traduction de GROS, continuée par BOISSÉE. Tome IX. *Paris*. Firmin Didot. 1 vol. in-8°.

Histoire littéraire de la France, publiée sous la direction de M. PAULIN PARIS. Tome VIII. In-4°.

Recueil de Mémoires de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie militaires. 3e série. Tomes XIII et XIV. *Paris*, V. Rozier. 2 vol. in-8°.

Revue et Magasin de Zoologie, par GUÉRIN-MÉNEVILLE. Année 1867. In-8°.

Revue historique de droit français et étranger. Tome XII. In-8°.

Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique Septentrionale au moyen âge, recueillis par M. L. de MAS LATRIE. *Paris*, H. Plon, 1868. 1 vol. in-4°.

De l'enseignement secondaire en Angleterre et en Ecosse. Rapport au

Ministre de l'Instruction publique par MM. DEMOGEOT et MONTUCCI. *Paris.* Impr. impér. 1868. In-8°.

Recueil de rapports sur les progrès des lettres et des sciences en France ; publication faite sous les auspices du Ministre de l'instruction publique. *Paris,* Impr. impér. 23 vol. in-8°.

Revue générale de l'architecture et des travaux publics, par César DALY. tome XXV. In-4°.

Revue artistique. Tome XIII. In-8°.

Histoire de la peinture flamande, par ALFRED MICHIELS. Tome V. In-8°.

Dictionnaire de l'Académie des beaux-arts. Tome II, 4e livraison. In-4°.

Flore ornementale, par RUPRICH-ROBERT. Livr. 16 à 20. *Paris.* Dunod. Pet. in-fol.

Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France — Normandie. Livr. 22 à 27. In-Folio.

Les Thermes de Luxeuil. 5e livr. (complément). In-folio.

ALBERT LEMARCHAND.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers. — Imp. E. Barassé.

INDEXED

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

DEUXIÈME ANNÉE.

TOME PREMIER.

quatrième

~~Troisième~~ livraison. — Octobre 1868.

SOMMAIRE :

Etudes sur la littérature allemande. — l'Ecole Souabe : André-Justin-Kerner. — C. DIEZ.

Etude sur la signification des noms de lieux du département de la Mayenne (*1er article*). — Hippolyte SAUVAGE.

Les stalles et les tapisseries de Saint-Pierre-de-Saumur. — C. PORT.

Chronique et Bulletin bibliographique. — Albert LEMARCHAND.

Histoire de l'Université d'Angers (6e *feuille*). — Pierre RANGEARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1868

ÉTUDES

SUR LA

LITTÉRATURE ALLEMANDE CONTEMPORAINE

L'ÉCOLE SOUABE

ANDRÉ-JUSTIN KERNER.

Ce qui distingue les poëtes de l'*École Souabe,* ce n'est pas seulement un goût intelligent pour le moyen âge, un ardent amour de la patrie, un sentiment profond de la nature, c'est aussi une grande indépendance personnelle vis-à-vis d'Uhland, le chef de l'école. Les disciples du maître ne sont point de vils imitateurs de sa façon; ce sont, au contraire, des esprits indépendants, vivant d'une vie à eux. S'ils puisent l'inspiration aux mêmes sources, ils n'emploient point de la même manière la vigueur et la puissance que communique à leur génie la forte et substantielle nourriture des grandes idées de Dieu, de patrie et d'amour. Ce sont des fleuves sortis de la même montagne, mais dont le cours est différent; ce sont des eaux salutaires, mais avec des propriétés diverses; ce sont des frères, ils se reconnaissent aux généreux instincts du cœur et du sang, mais sur le tempérament desquels la même nourriture n'a point produit les mêmes résultats; ils ont entre eux de nombreuses ressemblances, mais avec des nuances bien tranchées; ils se complètent mutuellement. Justin Kerner, que l'on ne sépare jamais de son ami et maître Louis Uhland, est loin d'avoir cet esprit clair, calme, actif et intrépide, sachant unir la douce rêverie à la réalité de la vie positive et politique qui distingue le chef de l'*École Souabe.* Kerner, c'est le rêveur timide, craintif et plein de candeur, pour qui l'amour est

un devoir et la poésie un besoin. Aussi tous ses *lieder,* comme il nous l'apprend lui-même dans la préface du « *Dernier Bouquet de fleurs,* » ne sont-ils que des poésies de circonstance intimement liées aux événements de sa propre vie, — et rien ne peut mieux le faire connaître que ces poëmes courts et vifs, où l'on sent un souffle rapide, une âme profondément émue en même temps qu'une main habile, un artiste supérieur. Car, chose remarquable, ce rêveur a su éviter les détails oiseux, les ornements inutiles. Tous ces petits tableaux ravissants sont sortis de son cœur, et de son cœur seul, dans lequel la flamme divine de l'inspiration ne s'est éteinte qu'avec la vie : « Elle coule encore, dit-il, dans les » *fleurs* d'hiver, la source de mes lieder, car cette source c'est » la douleur. Elle haussera et baissera dans mon cœur jusqu'à ce » que ce vieux cœur cesse de battre. Ce n'est plus que par elle » que je sens encore mon cœur, dont le battement est faible, les » forces disparues. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'il s'arrête, le moulin » qui a fonctionné soixante-dix années durant.

» Le rire ne vient pas souvent du cœur, je le sais pour l'avoir » éprouvé souvent ; mais les douces émotions des larmes, elles » sont toujours voisines du cœur.

» Quand je mourrai, mes lieder ne seront bientôt plus connus » que d'un petit nombre, car ils ne sont point le produit de l'i- » magination, mais de mon cœur trop plein dans son étroite en- » veloppe. »

La mélancolie, l'amour et la douleur, voilà donc la source des chants de notre poëte, et ils vivront, malgré ses craintes, aussi longtemps qu'il y aura des cœurs dans la souffrance. Kerner, par sa position de médecin et ses relations sociales, fut à même de connaître toutes les misères de l'humanité, et cette connaissance répandit dans son âme une espèce de mélancolie compatissante qui forme le fond de sa poésie et le distingue d'Uhland. Kerner, n'ayant, pour ainsi dire, comme il nous l'apprend lui-même, chanté que lui et ses amis, nous pensons que le meilleur moyen de le faire connaître est de traduire un certain nombre de ces charmants tableaux, miroirs fidèles de son âme rêveuse, tendre et pure. Nous puiserons surtout dans les deux derniers volumes

qu'il a publiés, le dernier bouquet de fleurs 1853, et *les fleurs d'hiver* 1859, où le poëte se montre à toutes les époques de sa vie si utilement employée au service de l'humanité et de la patrie et au culte de la poésie. Néanmoins avant de faire connaissance avec le poëte, il est nécessaire de dire quelques mots de l'homme.

I.

André-Justin Kerner naquit, le 18 septembre 1786, à Louisbourg, petite ville du Wurtemberg. En 1795, sa famille quitta Louisbourg pour Maulbronn, où le père de Kerner avait été nommé bailly. A la mort de ce dernier, en 1799, la famille revint à Louisbourg, et Kerner fit, sous la direction du poëte Philippe Conz, les premiers pas dans l'étude des belles-lettres, étude que la position gênée de sa mère l'obligea bientôt d'interrompre pour entrer dans une fabrique de draps de sa ville natale, au moment même où s'éveillait en lui l'amour le plus ardent pour la poésie et les sciences naturelles. Etrange début dans la vie pour un poëte ! Rien d'étonnant donc s'il fut le poëte de la douleur et de la mélancolie. Toutefois il ne resta pas longtemps dans cette position. Conz, qui, sans doute, avait deviné tout ce qu'il y avait de poétique au fond de l'âme de son élève, ne le perdit point de vue. Appelé lui-même à une chaire de littérature à Tubingue, il facilita au jeune Kerner les moyens de suivre les cours de cette université. Nous l'y retrouvons, en effet, dès 1804, étudiant les sciences naturelles et la médecine, sans négliger les muses qu'il cultivait en compagnie d'Uhland devenu son ami et son maître. Un même penchant pour les antiquités nationales, et surtout pour la vieille poésie populaire, possédait l'étudiant en droit aussi bien que l'étudiant en médecine. *Le cor enchanté de l'enfant,* recueil publié par d'Arnim et Brentano, exerça sur leur talent une heureuse influence. Kerner obtint le titre de docteur en 1808 et quitta l'université. Mais, voulant compléter par les voyages son éducation de poëte et de médecin, il partit pour Hambourg en 1809. Il vi-

sita ensuite Berlin et Vienne ; s'établit quelque temps à Wilbad comme médecin des eaux, et profita de ce séjour pour publier une étude célèbre sur les eaux minérales de la Forêt-Noire (1813). Enfin, après avoir passé quelques années à Gaildorf en qualité de médecin du bailliage, il vint (1819) au même titre à Weinsberg, où il se fixa pour toujours et qu'il a immortalisé. Mais en vrai chantre du passé, en véritable amant des souvenirs féodaux, il commença par arrêter la démolition de Weibertreue, vieux château, à la restauration duquel il mit la plus grande activité. C'est au pied de ce glorieux témoin des âges passés que Kerner établit sa propre demeure, voulant sans cesse avoir sous les yeux un échantillon des époques qu'il essayait de faire revivre dans ses légendes et ses ballades. En même temps, image des misères de cette pénible vie et des espérances de la vie future, il fit placer, sous un chalet adossé à sa maison, une grande image du Christ, avec cette inscription : « Dans le monde vous avez bien de la » peine, mais consolez-vous, j'ai vaincu le monde. »

Cependant, malgré cette disposition à la mélancolie, il ne faudrait point croire que Kerner ne connût jamais la gaieté. Au contraire, par une singulière bizarrerie, s'il faut en croire Varnhagen, il passait parfois de la tristesse la plus profonde à la joie la plus bruyante. Il possédait à un très-haut degré ce que les Anglais appellent l'humour, et une aptitude incroyable à saisir avec délicatesse le ridicule des événements et des hommes, et à peindre les scènes comiques. C'est ce que prouvent abondamment les *Ombres de voyage du fantastique Lux* publiées en 1811. Du reste, Kerner se montra, dès sa plus tendre jeunesse, l'ennemi juré de la mode et des préjugés. Pendant toute sa vie, il ne porta qu'un vêtement brun à la manière des moines, avec une corde autour des reins. Ce mépris de la mode et des préjugés dans les usages ordinaires de la vie, le rendit d'une grande tolérance au point de vue religieux. Sans partager les opinions du docteur David, Frédéric Strauss, l'auteur fameux de la Vie de Jésus, il se lia avec lui d'une amitié étroite, ce qui ne l'empêcha point d'entretenir les meilleures relations avec d'éminents jésuites et les membres les plus influents des Missions catholiques, aimant à

discuter avec eux sur des sujets religieux, mais toujours avec le plus grand calme. Car s'il voulait la liberté la plus grande dans toutes les conditions de la vie humaine, il aimait la tranquillité et la paix aussi nécessaires au bonheur des particuliers qu'à celui des peuples. Ennemi de toute lutte, il avait pour tout être humain un amour aussi profond que respectueux. Et nous pouvons dire que toute sa conduite comme sa religion a eu l'amour pour base. Il voulait ainsi rendre au monde ce qu'il en avait reçu. « C'est » l'amour, dit-il, qui m'a fait naître, l'amour qui m'a porté sur » les bras quand j'étais enfant, qui m'a accompagné dans toute » ma vie ; et c'est encore l'amour qui me recevra dans ses bras » maternels après cette vie. »

Loin de se croire obligé de dédaigner le moyen âge catholique, il l'étudia avec un enthousiasme que l'on rechercherait en vain chez les plus fervents catholiques. Il se rendit si familiers les usages, les mœurs, les croyances et les superstitions de cette époque, que l'on croirait lire les récits d'un pieux auteur de ce temps, dans les légendes religieuses qu'il nous raconte, et que l'illusion serait complète si la perfection du style ne nous ramenait aux temps modernes. Il suffira, du reste, pour bien faire saisir en France la plénitude avec laquelle il s'assimila le moyen âge allemand, de rappeler que les auteurs du recueil « *Le cor enchanté de l'enfant* » reçurent et firent imprimer, comme un vieux chant populaire, le *Lied du compagnon*, composé par Kerner, devenu ainsi un autre Macpherson. Laquelle choisir parmi toutes ses ballades religieuses, ces légendes gracieuses ou terribles ? Faut-il traduire les *Quatre frères insensés*, la légende de sainte Elisabeth ou celle de saint Alban ? Nous nous contenterons des *Quatre frères insensés*, regrettant de ne pouvoir rendre la lugubre et sombre expression du rhythme :

« Desséchés comme des squelettes, quatre personnages sont » assis dans le séjour de la démence ; de leurs lèvres pâles ne » sort aucune parole ; ils sont en face l'un de l'autre, les yeux » de plus en plus caves et sombres.

» Cependant, quand sonne l'heure de minuit, leur chevelure » se dresse, et de leur bouche retentit chaque fois en un chœur » sourd : *Dies iræ, dies illa, solvet sæcla in favilla.*

» Il y avait jadis quatre frères méchants ; ils ne faisaient que » boire, tapager, passer joyeusement les saintes veillées à chanter » d'infâmes chansons. Ni les avis de conseillers bienveillants, ni » la voix de leur père n'y pouvaient rien.

» En mourant, le vieillard dit encore à ses quatre méchants » fils : *La mort, la froide mort ne vous sert-elle point d'avertis-* » *sement? Elle enlève tout d'ici-bas. Dies iræ, dies illa,* etc.

» Il dit et mourut. Mais ils ne furent point touchés de ses pa- » roles. Il s'en était allé au repos éternel ; quant à eux, ils furent » poussés à travers les tourbillons du monde vers le tribunal » suprême, vers l'enfer et loin du ciel.

» Ils se livrèrent de nouveau et pendant de longues années à » la débauche et à la dissipation ; le malheur d'autrui ne les af- » fligea jamais ; personne n'est arrivé à une plus grande vieil- » lesse. Joyeux frères, n'ayez pas d'inquiétude : Dieu et le diable » ne sont qu'une fable.

» Une fois que, minuit passé, ils revenaient tumultueusement » d'un festin, voilà que soudain, dans l'église voisine, retentit le » chant des fidèles. *Chiens, cessez vos aboiements*, s'écrièrent- » ils de leur bouche satanique.

» Ces drôles maudits se précipitent en mugissant à travers la » porte sainte. Mais, comme pour le jugement dernier, le premier » chœur fait alors entendre : *Dies iræ, dies illa,* etc.

» Et leur bouche reste toute grande ouverte. Cependant pas » le moindre petit mot n'en sort : la colère de Dieu les a frappés ; » tous restent immobiles comme des statues de pierre ; leurs » cheveux deviennent gris et pâles leurs joues ;

» Desséchés comme des squelettes, ils sont maintenant tous » quatre assis dans le séjour de la démence ; de leurs lèvres ne » s'échappe aucune parole ; ils sont en face l'un de l'autre, les » yeux de plus en plus caves et sombres.

» Cependant, quand sonne l'heure de minuit, leur chevelure » se dresse, et de leur bouche retentit chaque fois en un chœur » sourd : *Dies iræ, dies illa, solvet sæcla in favilla.* »

Quelle leçon de morale, mais en même temps quelle fidélité historique dans ce tableau des croyances et de la foi de nos pères ! Ne dirait-on pas entendre comme un prélude du jugement dernier

dans ce terrible refrain : *Dies iræ, dies illa*, dont Gœthe, lui-même, a su tirer un effet si puissant dans *Faust?*

Mais, comme tout ce qu'il y a de grand en littérature et en politique au moyen âge, se rattache essentiellement à la religion, Kerner, en étudiant d'un manière spéciale ce côté du caractère national, n'est cependant pas resté indifférent au côté politique. Et si, sous ce rapport, il ne s'est point élevé à la hauteur d'Uhland, il occupe une place honorable après lui. Ainsi que son illustre maître, il sut garder aux hommes et aux choses la physionomie de leur époque, sans tomber dans le ridicule, comme la plupart des poëtes de l'école romantique. Tantôt c'est le vieux château des Hohenstaufen qu'il fait sortir de ses ruines pour nous le montrer avec toute la vie qui l'animait au temps de sa magnificence.

« Dans le silence du crépuscule s'élève l'antique rocher, nu » et dépouillé; les oiseaux de nuit au vol pesant tournoient en » gémissant autour de sa cime couverte de mousse.

» Néanmoins, quand la lune perce les nuages et que l'armée » étincelante des étoiles inonde le rocher d'une lumière fantas- » tique, il s'en élève d'augustes images.

» Des nuages transparents y prennent la forme du vieux châ- » teau avec sa tour et sa porte; l'antique tilleul étend ses rameaux, » et tout redevient comme autrefois.

» Les sons de la harpe et les accents de la trompette se répan- » dant dans la vallée; porté sur son noir coursier, arrive Barbe- » rousse, ce héros bardé de fer.

» Philippe et sa fidèle Irène se dirigent vers le tilleul, la main » dans la main; un oiseau au doux ramage chante le beau pays » de Grèce.

» Et le vertueux Conradin, ce tendre adolescent, est là, dans » le jardin, pauvre et dépouillé, muet et pâle; ce lis incline tris- » tement la tête.

» Cependant voilà que, du fond de la sombre vallée, le coq à » tête rouge annonce l'aube du jour; le rocher redevient alors » solitaire et chauve, le château s'est évanoui.

» A la place s'élève un buisson d'épines; le vent froid du » matin souffle sur les hauteurs, et, tout autour, la campagne

» allemande paraît aussi froide et aussi déserte que le rocher. »

Tantôt c'est une assemblée de princes qui se disputent entre eux pour savoir lequel est le plus riche, et qui se caractérisent eux-mêmes dans leurs propres paroles.

« Jadis beaucoup de princes allemands étaient assis à Worms » dans la salle impériale, et louaient en termes magnifiques la » valeur et le nombre des contrées qui leur étaient soumises.

» Il est magnifique, dit le prince de Saxe, mon pays, ainsi que » sa puissance ! Ses montagnes renferment de l'argent dans plus » d'une mine profonde.

» Voyez ma patrie avec sa luxuriante abondance, dit l'électeur » palatin du Rhin ! Dans les vallées, des moissons dorées; sur » les montagnes, un vin généreux.

» De grandes villes, de riches cloîtres, dit Louis, seigneur de » Bavière, font que ma patrie ne le cède en rien à la vôtre en » fait de trésors.

» Eberhard (1), le barbu, maître adoré du Wurtemberg, dit : » Mon pays n'a point de ville, nulle montagne n'y produit d'argent;

» Cependant il renferme un trésor caché : c'est que dans ces » forêts si vastes encore, je puis hardiment reposer ma tête sur » le sein de chacun de mes sujets.

» Et ils s'écrièrent, le seigneur de la Saxe, celui de la Bavière » et celui du Rhin : Comte, le barbu, c'est vous qui êtes le plus » riche ! Votre pays renferme un trésor ! »

II.

Kerner nous donne dans cette dernière ballade un résumé de ses idées politiques. Sans être indifférent au bien-être du peuple au milieu duquel et pour lequel il a toujours vécu, nous dit-il, mais qu'il ne flatta jamais, pas plus qu'il ne se fit le panégyriste

(1) Il s'agit ici d'Eberhard le barbu, premier duc de Wurtemberg, né en 143[illegible] et mort en 1497. Il fut si bon pour le peuple, que ses sujets disaient naïvement : Que si le Père céleste venait à mourir, Père Eberhard pourrait seul le remplacer

quand même des princes de son temps, ce ne fut point un poëte politique, un poëte de combat à la manière des Kœrner, des Uhland, des Arndt, etc. Ce fut le Nestor de l'école souabe; néanmoins, comme rien de tout ce qui intéressait l'humanité, et surtout sa chère Allemagne, ne laissait Kerner insensible, il fit un grand nombre de pièces politiques, dont le ton calme contraste singulièrement avec les accents belliqueux des poëtes de la *Jeune Allemagne*. L'odeur de la poudre est remplacée chez lui par le parfum de la paix et de la charité. Plein de nobles et pures intentions, il pensait qu'il valait mieux prendre les princes par la douceur et les conseils que par la menace et la violence. Aussi désapprouva-t-il de la manière la plus énergique le mouvement révolutionnaire de 1848 et 1849 en Allemagne, et se garda bien d'y prendre part comme son ami Uhland. Ce n'était pas que son cœur ne bondit à l'idée de l'*Unité allemande*, et qu'il ne la désirât vivement, mais la chose lui semblait impossible à réaliser en ce moment. Et surtout elle lui paraissait devoir être achetée au prix de trop de sang généreux. Il fit donc tous ses efforts pour détourner de cette voie les jeunes gens qui allèrent le visiter à Weinsberg en se rendant au fameux parlement de Francfort, dont ils étaient membres. A cette aversion pour les moyens violents qui fait honneur à l'humanité de Kerner, nous pouvons ajouter qu'il fut aussi conservateur, mais conservateur libéral, par reconnaissance et par affection envers plusieurs membres de la famille royale tant de Wurtemberg que de celle de Bavière, avec lesquels il était en rapport sans qu'il eût jamais été ni flatteur, ni courtisan. Il avait 63 ans, nous dit-il, la première fois qu'il vit le roi et lui parla. Sa politique, la politique de l'attente et de la confiance dans les progrès de l'humanité, se trouve dans ces lignes écrites lors de l'occupation française :

« Aussi longtemps que les montagnes et les vallées se couvri-
» ront de fleurs ; que les ruisseaux les parcourront avec un mé-
» lodieux murmure ; qu'un oiseau planera dans l'azur du ciel ;
» que des épis dorés ondoieront avec éclat au souffle du zéphyre ;
» que les montagnes seront debout, que le cor des Alpes reten-
» tira ; tant que ce monde n'aura point cessé d'exister ; tant que
» ce que feront et produiront les hommes, qu'ils soient esclaves

» ou libres, ne pourra se dérober à la lumière du ciel, nul op-
» presseur ne me poussera jamais au doute. Fût-il un diable de
» tous les diables, il ne peut changer l'éclat du soleil. »

Ce qui ressort de ce *dernier vers,* c'est la croyance au triomphe de la raison et de la justice dans le domaine de la politique : la liberté constitutionnelle, affermie par l'amour réciproque du roi et de la nation, voilà ce qu'il rêve. « Que t'apporter, dit-il, le 30
» octobre 1848, à la princesse Marie, que t'apporter pour cadeau
» de fête? Oh! si seulement ce pouvait être ces jours de fidélité
» qui s'en sont allés du monde !

» Ces jours où le prince et le peuple s'aimaient d'un amour
» sincère, et où chacun était l'orgueil de l'autre ! »

Cette horreur des révolutions violentes rend Kerner conservateur, quand la plupart de ses amis prennent une part si vive au mouvement. Il loue, dans toute la sincérité de son âme, la fidélité inébranlable des vignerons de Stuttgart, en même temps qu'il ridiculise les efforts insensés de la jeunesse allemande qui se laisse aveuglément entraîner par des chefs ambitieux qu'un mot à double sens permet à notre poëte de qualifier de *Taupes* et de *fauteur* de désordres (wühler). Le gouvernement constitutionnel lui paraît un arbre fécond qui promet et peut produire tout ce qu'il y a de meilleur en fait de liberté. Mais comme à l'arbre, il lui faut du temps pour arriver à produire des fruits. Vouloir hâter la maturité, c'est perdre tout par trop de précipitation. Les événements lui ont donné raison. Et si, grâce à l'esprit intelligent et libéral du roi, la liberté n'a point été détruite dans le Wurtemberg, elle a, du moins, subi un instant d'arrêt dans son glorieux développement :

« Un jour, j'eus un songe brillant. Il est facile maintenant de
» l'expliquer : J'entendis des pas impétueux se diriger vers un
» immense arbre en fleurs....

» C'était avec des mugissements et non avec des chants qu'on
» s'y rendait. —

» Arbre, entendis-je hurler, cesse de fleurir! donne des fruits!
» Camarades, le feu sous l'arbre ! Il donnera plus d'activité à la
» sève. —

» Et les insensés mirent aussitôt le feu au pied de l'arbre en

» fleurs. Ils voulaient, dans leur illusion, changer au moyen du
» feu les fleurs en fruits.

» La flamme dessécha l'arbre en fleurs, et les fruits ne virent
» jamais le jour. Oh! c'est ainsi qu'*Ils* ont aussi réduit à néant
» le beau rêve de l'Allemagne! »

Cependant, au milieu même du naufrage presque général des antiques vertus de la Germanie, Kerner conçoit, un instant, l'espérance de voir le torrent rentrer dans son lit, et la bonne foi, l'ordre et la fidélité renaître en Allemagne à l'arrivée de l'archiduc Jean au parlement de Francfort. En effet, ce prince, qui, en digne descendant de Joseph II, avait, dix ans auparavant, prononcé ces paroles célèbres : *Plus de Prusse, plus d'Autriche, mais une Allemagne une et forte,* semblait à Kerner capable de mettre fin à ce terrible mouvement, en ralliant tous les cœurs. C'est pour cela qu'il l'accueillit avec tant d'enthousiasme :

« Vaillant chasseur, fils des montagnes au regard étincelant et
» libre, Dieu soit avec toi et avec ton œuvre! Puisses-tu, avec
» son aide, l'accomplir avec force et fidélité!

» Toi qui jadis n'as porté qu'à regret tes pas dans les palais,
» préférant adresser tes saluts au rocher où repose le nid de l'aigle;

» Toi qui souvent aux rayons du matin, au milieu du parfum
» des plantes alpestres, t'es abreuvé à la puissante coupe de la
» nature de l'air des montagnes;

» Toi qui as conduit la charrue.. ... et dont les courtisans ont
» été jadis les simples paysans du Tyrol,

» Fais-nous sortir de cette atmosphère, conduis-nous sous un
» ciel libre, procure-nous à tous l'air de la montagne. »

Le double meurtre commis par la populace de Bockenheim sur d'Auerswald et le prince Lichnowski, mit le comble à la douleur et au désespoir de Kerner. « C'est assez maintenant, s'écrie-t-il!
» Là ne doit plus être ton séjour; sors bien vite de cette atmos-
» phère funeste, et retourne dans les plaines de ta patrie, vers
» ses montagnes, ses prairies, vers les hommes simples de la
» nature. Secoue la poussière de tes pieds.... Va de nouveau res-
» pirer l'air des montagnes d'où s'échappent des sources vives! »

Cette aversion pour le mouvement populaire n'empêchait pas

Kerner d'entretenir d'excellentes relations avec ses vieux amis agités de sentiments contraires aux siens. Il les aime et les accueille toujours avec la même bienveillance. La révolution apaisée, le *vieux troubadour*, comme il s'appelle, n'a que des paroles de pardon, de concorde et de paix pour ses frères égarés; il espère des jours meilleurs. « Priez donc aujourd'hui le ciel avec moi, » qu'il envoie le repentir à celui qui est tombé; l'humilité à celui » qui s'est élevé; qu'il vous envoie l'amour, la fidélité, la prière. » Et alors l'étendard de la liberté pourra flotter de nouveau. » Paroles admirables qui peignent mieux que tout ce que nous pourrions dire l'âme tendre et pieuse du poëte.

III.

Kerner a vécu d'amitié et d'amour, et c'est l'amour surtout qui l'a fait poëte : « Aussitôt que je suis venu au monde, d'où suis-je » venu? C'est ce que je ne sais, une mère pleine d'amour m'a » reçu dans ses bras. Un berceau était préparé pour mes mem- » bres bien longtemps avant que je naquisse... L'amour qui m'a » si volontiers prévenu par ses soins dans ce monde, m'a sûre- » ment préparé une maison paternelle dans l'autre. »

Mais ce n'est pas seulement aux destinées de l'humanité que veille l'amour, il est répandu dans la nature entière.

« Nuit silencieuse, permets-moi d'étudier tes mystères! On » n'entend que le murmure des eaux, l'amour seul veille.

» Du haut de cette forêt retentit un doux chant, c'est le rossi- » gnol qui chante son amour.

» L'oiseau se tait, la lune s'est retirée, la fleur s'incline vers » la fleur.

» La plénitude de l'amour inonde la plaine. La nature s'endort » dans le silence et le repos. »

Et lui aussi fut assez heureux, comme il nous le dit, pour voir l'amour présider à chacune des époques de sa vie. Quand ses devoirs de citoyen et d'homme l'appelèrent loin de sa mère, il

rencontra une femme qui sut comprendre tout ce qu'il y avait de grand, de noble, de pur et d'aimant dans son cœur, il vécut satisfait et content à côté d'une épouse adorée et affectueuse, au milieu d'enfants joyeux, l'espoir de ses vieux jours. Et c'est ce bonheur qui déborde dans des flots de poésie, quand il célèbre les joies du foyer domestique. L'amour dans le mariage n'a pas eu de chantre supérieur à Kerner. Rien de plus tendre, ni de plus délicat que les nombreuses pièces qu'il dédia à son épouse vivante; rien de plus mélancolique que celles qu'il lui consacre après sa mort. Ici, comme dans les ballades, nous n'avons que l'embarras du choix parmi tous ces petits chefs-d'œuvre où il épanche journellement son cœur que les ans ne peuvent refroidir. Oh! qu'il y a loin d'un amour fondé sur la vertu à ces affections sensuelles, la honte de l'humanité et le tombeau de l'amour véritable! C'est ce que Kerner exprime en huit petits vers sur Aphrodite :

« La déesse de l'amour sort du sein de la mer, où se haïssent » tous les êtres, où ils se donnent des baisers mortels au milieu » de merveilleux jardins émaillés de fleurs.

» Ne te fie point à la déesse sortie de la mer, souvent elle a » présenté un paradis, tandis que d'un trait empoisonné elle » faisait pénétrer la mort dans le cœur. »

L'amour, tel que notre poëte le conçoit et le pratique, semble, au contraire, pareil à un feu bien entretenu, prendre plus de forces et d'expansion à mesure que les années augmentent.

« Oh! si dans ma vieillesse j'étais encore en état d'entonner » un chant juvénile, comme je vous chanterais sa main et tout ce » qu'elle a fait d'affectueux!

» Sa main chérie, sa main laborieuse qui porte les traces du » travail; elle n'a jamais écrit un livre, elle ne s'est jamais agitée » sur un clavier.

» Sa main chérie, sa main laborieuse, a souvent tourné le fu- » seau, cousu maint vêtement jusque bien tard dans la nuit.

» Son activité à préparer mes aliments, à tricoter pour moi, » l'a souvent colorée d'une vive rougeur. Il l'a souvent pressée » le voyageur à qui elle avait offert en abondance les mets et les » rafraîchissements.

» Je sens encore à l'heure qu'il est dans ma main son premier » serrement de main ; avec quelle force il pénétra, comme un » courant magnétique, au fond de mon cœur.

» Et quand cette main chérie et fidèle se repose sur mon cœur, » mon cœur attristé, je reconnais bien le charme que porte en » elle-même cette main silencieuse.

» Ma bouche la baise avec une ardeur juvénile ; de cet œil » éteint descendent souvent sur elle des larmes brûlantes. Cette » main n'est-elle point de la poésie ! »

Voilà comme la puissance de l'amour dans les cœurs honnêtes transforme, poétise jusqu'aux moindres détails de la vie domestique ! Tout, en effet, dans un objet aimé, intéresse vivement notre cœur. Mais en même temps que l'amour transfigure les moindres actions, il adoucit les plus grandes épreuves. Que peuvent être, pour des cœurs attachés l'un à l'autre par une sainte affection, toutes les afflictions terrestres ? Rien, tant qu'ils ont le bonheur d'être réunis. La séparation seule, voilà ce qu'ils redoutent. Quant à la mort, ils ne la craignent point. Le comble du bonheur pour Kerner serait que le ciel frappât du même coup son épouse et lui. La mort, alors, n'aurait plus rien d'effrayant pour son cœur. Voyez avec quelle délicatesse il a su exprimer ces sentiments :

« Bien des objets m'ont déjà été ravis, comme, par exemple, » la vue. Cependant il est un malheur qui n'est point encore venu, » et je prie Dieu qu'il ne vienne point.

» C'est, ô ma bien-aimée, de te voir mourir avant moi ! Comment le monde pourrait-il encore me retenir ? Je dépérirais » comme un arbre dont on a coupé la racine à demi.

» C'est, ô ma bien-aimée, de mourir avant toi ! Car que deviendrais-tu ? Je crois qu'il n'y aurait plus pour toi qu'un deuil » muet et sombre ; tu ne serais plus qu'un rameau arraché de » l'arbre.

» Puisse le ciel ne jamais permettre que de deux cœurs qui » s'aiment intimement, l'un s'en aille, tandis que l'autre prolongera une vie languissante !

» Puisse-t-il frapper de mort, à la même heure, ceux qui s'ai-

» ment ainsi, afin qu'un seul cercueil et un seul tombeau les
» renferment dans une étroite union ! »

Mais quoi ! la mort même n'a pas le pouvoir de séparer ceux qu'un amour fondé sur la vertu a unis sur cette terre, elle ne peut qu'un instant les éloigner l'un de l'autre pour les réunir ensuite au delà de la tombe. Et encore sont-ils, en dépit même de la mort, en communion par la pensée et l'affection plus puissante que la mort.

Cette pensée console, rassénère l'amour du poëte. Il se remet tranquillement entre les mains de Dieu. « Tu me regardes avec
» bien de la tristesse ! Qui peut te la causer ? Je t'ai cependant
» bien tendrement aimée pendant toute ma vie !

» Si tu vois déjà la mort en moi, oh ! ce n'est point ma volonté.
» Et, si c'est le dessein de mon Dieu, il faut m'y conformer en
» silence.

» Il me faut quitter ta main, tendre la mienne à la mort qui
» conduira mon corps dans la région où sont réunies les cendres
» de ceux qui m'ont précédé.

» Mais elle n'y conduira point mon amour !

» L'amour ne peut se changer en cendres. Des ténèbres de
» tous les tombeaux, il fait jaillir une lumière éternelle ! »

Loin donc de redouter la mort, Kerner semble, au contraire, la désirer de toutes ses forces, tant il a hâte d'arriver dans la patrie des purs esprits. La mort n'est à ses yeux que le sceau mis à une vie de vertu et de piété.

Mourir, pour le chrétien, pour Kerner, c'est attester sa maturité pour la vie éternelle. « Tu étais mûr, dit-il dans l'ode sur la
» mort de Gustave Schwabe, et un ange a déposé sur ton cœur
» d'Elu un léger baiser : tu t'es écrié lorsque le bras de l'ange
» t'a enlacé et que tu as senti ton vol dans les régions de l'au-
» rore : A Dieu, à tous ! Seigneur J.-C. !

» Tu l'invoquas, et il t'a retiré du milieu des luttes pénibles
» d'ici-bas, du sein de l'erreur et de l'égarement. Maintenant tu
» es dans l'éclat du Sauveur et tu nous cries : *Ecoutez ! écoutez !*
» *Il est la vérité ! Sa parole seule est votre salut !*

» J'entends retentir les chants de ta foi, je t'entends adresser

» à mon cœur ici-bas : Aie confiance dans le Seigneur comme » j'ai eu confiance dans le Seigneur ! »

Avec des sentiments de foi aussi ardents, que peut être la mort d'un être chéri, et que fut, en effet, pour notre poëte la perte terrestre de celle qu'il avait choisie pour compagne de sa vie ? Dira-t-il comme l'athée dont il nous fait un portrait frappant en quatre petits vers ?

« Ainsi te voilà donc morte pour moi ! et que m'est-il resté de » toute mon affection et de tout mon amour ? — Une mèche de » cheveux dans un papier ! »

Non ! si la douleur l'accable, la foi le soutient ; si l'homme succombe, le chrétien le relève. « Quand soudain la nuit la plus » sombre vient interrompre l'éclat de ta vie, que tu ne comprends » point d'où elle vient, et à quoi elle t'est utile ; quand une dou- » leur profonde te rend muet, que cette pensée-ci te console : » Dieu sait pourquoi. » Ses roses, nous dit-il ailleurs, ont disparu, la tempête la plus furieuse a sévi sur son jardin ; la nuit ne lui offre plus que le vide ; il ne peut parler, tant la douleur l'oppresse ; il n'a plus de muse, les cordes de sa lyre se sont rompues ; il n'a plus de ciel ici-bas ; il erre brisé par l'orage sur une mer ténébreuse. Puis tout à coup il se sent renaître à la pensée de revoir un jour celle qu'il a perdu, quand il sera devenu lui-même assez pur pour jouir de la lumière du ciel. Il espère dans la parole de Dieu ; car « dans ma douleur, dit-il, je sens que celui qui t'aban- » donne, est lui-même abandonné. » Et c'est alors qu'il s'écrie : « Au repos, au repos, ô membres fatigués ! Fermez-vous forte- » ment, ô mes paupières ! Je suis seul, la terre a disparu pour » moi ; mais il faut qu'il fasse nuit pour que la lumière vienne » pour moi.

» O puissances mystérieuses, conduisez-moi tout à fait vers » l'éclat des plus profondes ténèbres, loin de ce séjour des dou- » leurs terrestres, à travers la nuit et les songes, vers le lieu où » m'attend le cœur d'une mère ! »

Telles sont les paroles admirables par lesquelles Kerner termine une longue suite de chants consacrés à exprimer les regrets que lui a causés la mort de cette épouse qui avait si bien compris son

cœur, et dont il nous peint la tendresse dans un petit chef-d'œuvre de grâce et de sentiment par lequel nous terminerons ce que nous avons à dire de Kerner comme chantre de l'amour. Il est intitulé l'*Epreuve de la mort :*

« Son œil est éteint, il est vrai ; son pouls ne bat plus, et chacun » s'éloigne de la défunte en gémissant.

» Cependant il se pourrait qu'elle fut encore en vie ! Froid » mortel, aspect de cadavre, mauvais signes ! Vite, apportez son » enfant !

» Posez-le sur son cœur glacé ! Si son cœur alors ne s'agite » plus, hé bien ! elle est morte pour toujours ! et il n'y a plus de » souffrance pour elle ! »

IV.

Cette pensée de la mort mêlée à l'amour, ce sentiment de tristesse profonde et de mélancolie, cette espérance d'une vie supérieure que l'on a pu remarquer dans toutes les citations que nous avons faites, se retrouvent même dans les sujets qui en paraissent les plus éloignés.

« Dernièrement j'entendis les reproches que la vigne adressait » au sapin : Orgueilleux, lève ta tête vers le ciel, tu n'en de- » meures pas moins raide et froid !

» Moi aussi, je ne dispense, comme toi, qu'un ombrage avare » aux voyageurs fatigués ; mais mon jus, quelle légèreté il com- » munique aux hommes fatigués, pour retourner dans leur » patrie !

» Et en automne, quelle joie j'apporte dans la demeure de » l'homme ! Je lui procure un nouveau soleil quand le vieux s'est » éteint.

» Ainsi parla la vigne en se rengorgeant. Cependant le sapin » ne resta pas muet ; et, d'une voix murmurante, il dit : Volon- » tiers je t'abandonne, ô vigne, la louange ou la gloire.

» J'ai néanmoins un avantage, c'est de soulager mieux que » ton vin les voyageurs fatigués de la vie. Quelle paix renferment » les ais qu'on taille dans mes flancs !

» Si la vigne s'avoua vaincue par le sapin, je l'ignore ; toute-
» fois, elle se tut, et je vis des larmes brillantes perler dans ses
» yeux ! »

Ces dispositions à la mélancolie, Kerner les devait à la connaissance qu'il avait des douleurs et des misères de l'humanité. Ce fut sans doute pour y échapper qu'il reporta son attention vers la nature. Il l'aima d'un amour tendre et sincère, en même temps qu'il l'étudia attentivement dans l'intérêt des hommes sans cesse présents à sa pensée. Ses travaux d'histoire naturelle et de médecine jouissent d'une certaine réputation en Allemagne. Mais partout dans la nature, la pensée de l'homme et de ses misères le poursuit encore. Toutefois un rayon bienfaisant vient toujours éclairer ses tableaux qui tourneraient bientôt au sombre. Le plus souvent la peinture gracieuse des fleurs, d'un paysage et des saisons n'est pour le poëte qu'une occasion de nous rappeler les tristes réalités de la vie. On dirait un écho des nuits d'Young, une réminiscence de Klopstock.

« Que peux-tu encore attendre, vieil homme fatigué ? s'écrie-
» t-il, dans l'hiver au jardin. Ton jardin est maintenant une image
» de toi, regarde-le !

» Les fleurs ont disparu ; de l'arbre le fruit est tombé ; le
» petit ruisseau enchaîné se tait, l'oiseau a pris la fuite.

» Parfois encore une feuille lutte, en frémissant, contre sa
» chute ; et parfois, au sein de la nuit, retentit légèrement le son
» du cristal formé par la gelée.

» Oui, oui, vieillard fatigué, il en a été de toi comme de ton
» jardin. Que peux-tu encore attendre, sinon de t'endormir dou-
» cement ?

» Et si Dieu te réveillera comme ton jardin, tu ne peux que
» l'espérer avec foi et en silence ! »

Quelle vérité frappante dans ces vers ! Quel contraste, hélas ! souvent trop réel dans les suivants !

« Il pleut, il pleut ! Cependant le soleil est riant ! Au ciel pas
» le moindre nuage qui puisse donner de la pluie.

» Il pleut, il pleut ! Où cela peut-il être ? Il pleut, il pleut dans
» mon cœur. »

Que d'hommes, en effet, ont le cœur saignant au milieu des splendeurs et des sérénités d'un ciel qui semble d'azur ! Avec quel charme et quelle douce résignation il peint ses propres afflictions en nous parlant du mois de mai et de la lumière éblouissante de l'été !

« Des voix me crient : Viens ! viens dans cet océan de fleurs ! » viens, viens dans ton jardin dont tous les arbres resplendissent » de lumière ! Viens ! viens, viens ! me disent les petits oiseaux » dans leur aimable gazouillement. Je vais à la fenêtre et m'é- » crie tout haut : Terre, gloire à toi dans ton vêtement de » lumière, en face de ce noir bandeau qui recouvre mes pau- » pières.

» Lumière du soleil, aimable lumière, tu chasses les ténèbres » de la nuit ; l'alouette s'élève et fait résonner ses chants jusque « dans l'éclat doré des nuages.

» Lumière du soleil, aimable lumière, tu pénètres de ta cha- » leur la dureté de la pierre ! Il n'y a que dans mon cœur, mon » tendre cœur, que tu ne veux point pénétrer. »

Ailleurs au contraire l'aspect de la nuit ravive par l'espérance son pauvre cœur fatigué.

« Le soleil a disparu, la nuit est venue, la terre fatiguée s'en- » dort exempte de soucis ; jamais il ne lui est venu à la pensée » de se demander si elle doit se réveiller un jour.

» O tête malade, endors-toi tranquillement ! Ne t'épouvantes » point des ténèbres de la nuit, c'est un Dieu qui ferme tes yeux, » confie-lui ton réveil ! »

« Forêt de sapin, vêtue des couleurs de l'espérance, dit-il en- » core, reçois aujourd'hui dans ta verdoyante solitude *Celui* » pour qui tout espérance est anéantie, envoie tes couleurs à » son œil malade.

» Les branches me disent dans leur murmure : *Prosterne-toi* » *ici en adoration, comme un enfant plein de foi !* — Cependant » mon cœur laisse éclater ces tristes plaintes : *Dieu !* pourquoi » suis-je devenu aveugle ! Dieu ! pourquoi as-tu frappé la tête de » ton enfant ?

» Alors un petit oiseau s'envole en chantant, et ses joyeux

» accents se répandent dans le silence. Un coup part..... il » tombe mort dans la forêt. Je ne suis plus.... Dieu, que ta vo- » lonté soit faite ! »

Tel est, en effet, un des côtés particuliers du caractère de Kerner. Nul homme, nul poëte, n'a été plus que lui soumis et résigné aux décrets de la Providence. Jamais une plainte amère contre le ciel, malgré les nombreuses afflictions qui l'ont frappé. Il est riche de bonnes œuvres, mais plus riche encore de foi et d'espérance, ce baume salutaire des cœurs blessés.

Ecoutons plutôt le poëte lui-même !

« Tout dernièrement au sein de la nuit, je me mis à demander » en songe à mon vieux cœur : es-tu de pierre, es-tu de bronze, » pour pouvoir supporter si longtemps la douleur ?

» Et quand je serais de bronze, et quand je serais de pierre, » répondit mon cœur, mon vieux cœur, depuis longtemps la » douleur m'aurait fait une large fente.

» Je lui demandai encore : Qu'est-ce qui t'a conservé ? Mon » cœur me répondit : C'est, tu peux m'en croire, c'est qu'avec » mon sang a toujours coulé en moi un baume : la confiance en » Dieu. »

Nous ne pouvons mieux terminer nos citations que par l'ode admirable que notre poëte adressa aux médecins de son temps, et qui fut publiée en tête d'un almanach de médecine. Elle peint admirablement le caractère religieux, un peu mystique du poëte, mais surtout son caractère philanthropique.

« Recevez en tête de ce livre, pour souhait et salut de nouvelle » année, ô mes frères, non point des paroles savantes, mais un » lied seulement, un salut du cœur.

« Dieu soit avec vous, sur votre route, qui n'est point parée » de fleurs, non ! où souvent..... mais souvent pour votre bon- » heur, une épine vous est enfoncée dans le cœur.

» Cependant, pour que Dieu soit dans votre cœur, ne comp- » tez pas sur votre force seule, songez aussi, à la vue des souf- » frances du malade, aux prodiges que la foi opère !

» N'allez jamais ravir ce moyen de consolation à celui qui » souffre : car, si vous ne le guérissez pas, que lui reste-t-il,

» sinon de croire fermement en Celui qui est au-dessus des
» étoiles ?

» N'apprenez pas à gagner! apprenez à vous priver! prati-
» quez toujours la compassion et la patience ; guérissez les bles-
» sures, séchez les larmes brûlantes ! Mais, ô frères, pour l'a-
» mour de Dieu seul !

» Et quand même quelqu'un a évidemment été arraché à la
» douleur et à la mort par votre habileté, ne dites pas, ô frères :
» *Voilà ce qu'a fait ma science !* C'est Dieu qui l'a fait, Dieu,
» sans qui la science n'est que fumée !

» Un médecin qui a Dieu dans le cœur est doucement inondé
» de la vertu de Dieu ; souvent son apparition calme déjà les
» souffrances, et souvent sa parole seule opère la guérison.

» Frères, que pourrais-je vous souhaiter de mieux sinon que
» Dieu soit dans votre cœur et dans le mien? Seigneur, répands
» ton esprit sur nous, enrichis-nous de lui seul ! »

Le meilleur commentaire à des idées aussi élevées et aussi humaines, c'est de se rappeler que Kerner ne se contenta point de les professer en paroles, mais qu'il les pratiqua durant le long cours de sa vie. Sa maison ne désemplit jamais de malades de toute espèce, envers lesquels il ne fut avare ni de son argent, ni de son temps, ni de ces consolations religieuses qui font tant de bien ! Que de cœurs abattus il a relevés ! Que d'âmes malades il a guéries par une bonne parole, jusqu'au 21 février 1862, où son âme, mûre pour l'éternité, se sépara de son corps pour aller vivre de cette vie des purs esprits, après laquelle elle soupirait depuis si longtemps !

Résumons maintenant en quelques lignes le caractère propre et distinctif de Justin Kerner. Comme son ami Uhland, il a excellé dans la légende et dans la ballade ; néanmoins, même dans la légende, où le poëte n'invente rien et n'est, pour ainsi dire, que simple narrateur, se remarque déjà la différence de leurs caractères. Chez Uhland, c'est la légende héroïque et guerrière qui domine ; Kerner, au contraire, préfère la tradition pieuse, la légende morale, et lors même qu'il évoque le souvenir des héros de la patrie ou du temps passé, comme dans « *le voyage de l'em-*

pereur Rodolphe vers la tombe », ou dans « *le comte de Monfort,* » c'est toujours la pensée religieuse qu'il fait ressortir. Le cliquetis des armes, les roulements du tambour, la fièvre belliqueuse des chants guerriers d'Uhland, les paroles, pour ainsi dire menaçantes envers les princes et les rois que l'on retrouve dans ses chants politiques, sont remplacés chez Kerner par une sainte horreur du sang, par des conseils amicaux donnés aux grands, par l'invitation à la concorde adressée à la jeunesse impatiente d'avoir une patrie forte et puissante. Ses odes politiques surexcitent moins que celles de son ami, mais elles plaisent autant par le souffle de charité qui les anime.

Il y a autant de noblesse, de réserve, de pudeur et plus d'expansion que son illustre maître quand il chante l'amour qui est pour lui, comme pour le pieux Klopstock, une union sainte de deux cœurs purs, un stimulant à la vertu, et non pas une passion grossière et brutale comme chez le réaliste Gœthe. Kerner a plus que du respect pour la femme, il a un culte. C'est là qu'il est dans son élément et qu'il chante d'abondance. On sent à son émotion qu'il est dominé par cet amour fidèle qui s'avance à travers la nuit couronné de la lumière de Dieu. On pourrait presque affirmer que c'est dans le sentiment de l'amour qu'il trouve le gage le plus assuré de l'immortalité.

Il aime la nature parce qu'elle est l'œuvre de Dieu, et que tout ce que Dieu a créé, trouve place dans son cœur. Mais, homme de douleur et de tristesse, il porte la douleur et la tristesse dans les chants qu'il lui consacre. Le côté brillant du monde extérieur ne semble lui apparaître que pour lui faire sentir plus vivement les misères et le néant de cette vie terrestre. De là les nombreuses aspirations vers la vie future, les fréquents désirs de la mort. Le monde lui semble une prison plus ou moins embellie, où, résigné à la volonté du ciel, il attend, en faisant le bien, l'heure de la délivrance !

C. DIEZ.

ÉTUDE

SUR LA

SIGNIFICATION DES NOMS DE LIEUX

DU

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE (1).

Les études de philologie topographique sont du plus haut intérêt, puisqu'elles portent sur les plus anciens éléments de l'histoire d'un pays. Mais elles ne sont pas sans difficultés, parce que les sources font défaut, et que, souvent même, il faut être en défiance devant celles que nous ont laissées les annalistes. En effet, les documents écrits sont nuls, ou à peu près, pour les périodes celtique et gallo-romaine. Les grands centres de population seuls ont été indiqués. Ce ne sont même que les chroniqueurs de la féodalité qui ont pris un soin particulier d'enregistrer et d'inventorier les dons faits aux églises sous Charlemagne et sous ses successeurs. C'est, d'ailleurs, à cette époque que remonte le grand mouvement catholique qui s'est étendu jusqu'au dernier siècle, et qui, aux IXe et Xe siècles, a constitué la France religieuse et chrétienne que nous connaissons. Seulement, dans ces temps primitifs où tout converge autour d'un centre commun, l'Église, les faits ont souvent été dénaturés, suivant le caprice

(1) En général, nous avons consulté pour les noms anciens indiqués dans ce mémoire, la Géographie ancienne du Maine, par Cauvin. Ce livre qui ne contient guère que des nomenclatures nous a été d'un grand secours, et nous y renvoyons.

de chacun, et les noms eux-mêmes ont fréquemment subi des transformations qui les ont rendus méconnaissables. Il semble surtout que dans ces temps de ferveur l'on se soit attaché à faire disparaître jusqu'aux moindres traces du paganisme : aussi, par suite, des transfigurations notables ont-elles surgi de tous les côtés. Nous pouvons, pour exemple, citer les montagnes qui, consacrées autrefois à Jupiter et appelées Montjoie, *Mons Jovis*, sont devenues *Mons Gaudii* (Annalistes de l'abbaye du Mont-Saint-Michel). Jupiter a été remplacé par saint Michel, le céleste archange, qui est devenu le maître de la plupart des hauteurs escarpées. Les noms latins ont, presque partout, été supplantés par des noms de Saints. Je le répète donc, à bon droit, les études étymologiques sont devenues presque impossibles, et, souvent après de longues recherches, on n'est arrivé qu'à des résultats fort douteux.

Pas plus que bien d'autres, je ne prétends avoir rencontré partout la vérité dans cet essai sur les noms des communes du département de la Mayenne. Pourtant, j'ose espérer que l'on me concédera un bon nombre de ces étymologies : je m'estimerai alors heureux si pour les autres j'ai mis sur la voie quelques chercheurs plus habiles. Du moins, je les aurai peut-être stimulés et appelés à une étude qui n'a pas été sans attraits pour moi, puisqu'elle me rapprochait par la pensée d'un pays que j'ai habité trop peu de temps et que j'aimais.

Tout d'abord, remarquons que constamment, là où le sol a conservé les traces des générations qui l'ont habité, on rencontre des révélations de trois races successives, les Celtes, les Romains et les Francs, caractérisés les uns par leurs monuments de pierres brutes et colossales, les autres par leurs briques et leurs remarquables travaux-d'art; enfin, les derniers par leurs églises catholiques et toutes les merveilles de l'art chrétien.

Les Francs, derniers venus et implantés définitivement sur le sol, se sont donc étudiés à faire disparaître tout ce que leurs devanciers avaient fait; d'ailleurs le temps leur a été grandement en aide. Néanmoins ils ont accepté souvent et forcément ce qui, avant eux, existait déjà. Seulement, ils ont modifié, amélioré, car

enfin il n'est pas possible d'admettre que dans toute l'étendue du département de la Mayenne, il n'existât alors que quelques centres de population. Cependant il faut bien reconnaître que les églises, c'est-à-dire les communautés chrétiennes se sont souvent constituées de la manière suivante : l'individu a bâti la maison ; la famille a formé le hameau. En augmentant sa population, le hameau s'est transformé en village, et la multiplicité des villages a constitué la paroisse, au centre de laquelle les fidèles ont élevé d'abord une chapelle, qui ensuite a pris les proportions d'une église. C'est ainsi que, nécessairement, la paroisse a été constituée. Mais dans ces métamorphoses successives, le nom primitif s'est souvent altéré ; nous en verrons bien des exemples.

Entrons en matière, et en présence d'une série de près de trois cents noms, procédons par voie d'élimination, par groupes et par familles de noms et d'origines. C'est là le seul moyen d'arriver à un résultat; de plus, c'est le seul possible. Comme logique, nous adopterons aussi trois grandes divisions, comprenant : l'une, tout ce qui se rattache à la nature et au sol ; l'autre, ce qui rappelle l'homme et son culte ; la dernière, les fins et les œuvres humaines.

CHAPITRE PREMIER.

§ Ier. — *De 1 à 4.* — LAVAL, VAUTORTE, VAUCÉ, DENAZÉ.

Dans la linguistique, aussi bien que dans la philologie topographique, le vocabulaire de la nature et des accidents du sol, qui rappellent la mère-patrie, est fort riche, et il a été souvent mis à contribution. Les vallées, les cours d'eau, les fleuves, les étangs, les marais, les prairies, les montagnes, les collines, les déserts, les landes, les forêts, les bois et leurs diverses essences, les divisions du sol, les clôtures, les champs, leurs produits, le règne végétal, comme le règne animal, ont partout servi de types et laissé leurs impressions profondes. En cherchant à donner des

noms aux localités, il était tout juste, pour ne pas dire tout naturel, que l'on songeât de prime abord à la configuration des lieux, à leurs mœurs, à leur aspect individuel.

Laval, Vautorte, Vaucé, Denazé, sont des noms qui, au premier examen, semblent n'avoir aucun air de famille, et qui pourtant, grâce à leur position dans des vallées, doivent être groupés les uns auprès des autres. Laval est *vallis, Lavallis,* la cité des seigneurs qui adoptèrent un nom générique, celui de Guy, *Guido, vallis Guidonis*. Vautorte, *vallis tortuosa, vallis torta,* est la vallée sinueuse, tourmentée, accidentée. Vaucé, *Vacceium,* est toujours la *vallis*, le *vallum* dénaturé par la transposition des copistes de nos vieilles chroniques, qui remplacent les deux *ll* par deux *cc,* et rendent méconnaissable ce nom qui conserve toutefois son radical, vau, val, vallée ; à moins cependant que Vaucé, *vacceium,* ne soit une transfiguration de *vacca,* vache, ou même de *vaccinium,* plante ou arbrisseau aux baies noires, qui croît en abondance dans nos bois et dans nos landes. Saint-Ouen-des-Vallons n'a pas besoin de commentaire. Quant à Denazé, sous une forme étrangère, nous y retrouvons encore la vallée. Le radical de ce mot, *den,* est un vieux mot germanique dont le sens est celui de vallée, et littéralement vallée profonde. Dencourt, Denvon, Danvon (Calvados), comme Denazé, ont la même signification. En anglais, *den* double l'*e* et devient *deen,* Aberdeen, la vallée du hâvre.

§ II. — *De 5 à 28.* — LE RIBAY, RUILLY-FROIDFOND, RUILLY-LE-GRAVELAIS, JAVRON, GESVRES, BIERNÉ, AMBRIÈRES, LAUBRIÈRE, CHANGÉ, MAYENNE, LA DORÉE, ARON, DEUX-EVAILLES, EVRON, IZÉ, AZÉ, LANDIVY, LIVET, LEVARÉ, VAIGES, VIVIERS, BLANDOUET, FONTAINE-COUVERTE.

Les cours d'eau, en général, d'après leur importance, leur volume, leur nature, leur aspect, ont adopté bien des formes diverses. D'abord, c'est le ruisseau, c'est-à-dire le cours d'eau à sa source, *rivus, rivulus,* d'où Le Ribay, *Rivaium,* Ruilly-Froidfond et Le Gravelais, *Ruilleium* et *Ruliacus*, le petit ruisseau né dans un fond glacial et courant sur les cailloux.

Auprès du *rivus,* qui respire le calme, la fraîcheur et presque la monotonie, par contraste se place le torrent impétueux, le gave aux eaux mugissantes. Javron et Gesvres sont deux localités sœurs de naissance. Elles sont issues de *gave,* vieux mot celtique que dans nos contrées, comme dans les hautes chaînes des Pyrénées, dans le Bigorre et dans le Béarn, les habitants donnent aux torrents de leurs pays. Le gave a fait : Gavray (Manche), le Gavre (Loire-Inférieure), Gavre (Morbihan et Nord), Gavrelle (Pas-de-Calais), Gavrus (Calvados), Le Gaveron (Manche). Il se retrouve de même, avec le changement plus euphonique du *g* en *j,* dans Javrelière (Deux-Sèvres), Javrezac (Charente), et enfin dans Javron.

L'industrie a creusé, en détournant ces cours d'eau, des biez, biers, bieux, qu'elle a utilisés pour ses moulins, pour ses usines, pour ses fabriques. Les biez ont produit les Biars, les Biards, les Biers et Bierné.

La jonction de deux ruisseaux, *ambo rivuli,* nous a donné encore Ambrières et Laubrière, ou plutôt ces localités sont les bourgades bâties, construites sur les deux bords d'une rivière, *ambo ripæ.*

Changé est le confluent de deux rivières, comme Candé, Candes, Condate, capitale des Rhedones, Condat, Coudé, Coudeau, Coudes, Couty, Cosne et tant d'autres.

Fréquemment aussi les villes et les paroisses ont emprunté leurs désignations des cours d'eau sur lesquels elles sont placées. Mayenne, La Dorée, Aron, nous en fournissent des preuves, et c'est ici le lieu d'indiquer quelques étymologies à l'appui des nôtres : la Seine vient du verbe latin *sequor,* c'est le fleuve aux nombreux méandres ; le Rhin est celui qui se précipite, qui se rue, du mot *ruere,* le fleuve aux eaux impétueuses ; le Rhône, de *rotare,* revient sur lui-même par des mouvements circulaires. La Mayenne, de *medius, media, medium, Meduana,* n'est autre que l'intermédiaire, le milieu entre un fleuve secondaire et une petite rivière. La Dorée roule ses ondes sur un sol probablement doré de paillettes de mica. L'Aron, de *arare,* laboure ou rend fertiles ses rives peu profondément encaissées, ou peut-être cir-

cule-t-elle encore dans une contrée où le sol est labouré au lieu d'être couvert de prairies, comme c'est l'usage aux abords des cours d'eau.

Les eaux, *aquæ*, les réservoirs, *aquaria* des Gallo-Romains, sont traduits par *ève* dans la basse latinité. Ève voulait donc dire eau en gaulois. Ce nom primitif est resté en français dans le substantif évier, réservoir; dans l'adjectif éveux, humide, et dans le verbe éver, éver une prairie, l'arroser, la couvrir d'eau. Ève se rencontre à chaque page dans les ouvrages de langue romane. A l'appui, citons :

Ève (Oise), *eva*. — Evelle (Côte-d'Or), *Evalliliæ*. — Evaux (Creuse), *wahon*. — Evière (Maine-et-Loire), *aquaria*. — Ayvaille (Belgique), *aqualia*. — Deux-Evailles (Sarthe), *Duæ Avallæ, duæ aquæ, duæ aquosæ*. — Eviau (Haute-Savoie), *aquianum*. — Longeau (Meuse), *Longarva*. — Longuève (Manche), *Longa aqua*. — Bellève, rivière, *pulchra aqua*. — Megève (Haute-Savoie), *media aqua*. — Néauphle-le-Vieux ou l'Eveux (Seine-et-Oise), *nealpha aquosa*, etc., etc.

La forme *ive*, égale à ève, représente toujours le mot eau, *aqua*. De même yave ou yavette (petit ruisseau), qui correspondent évidemment à ive et à ivette, ainsi que ague, aigue, aique, egua et eigue. Ceci dit et expliqué, il n'est plus douteux que tous les noms suivants qui appartiennent à la Mayenne se rapportent aux cours d'eaux :

Deux-Evailles, *duæ aquæ, duæ aquosæ*. — Evron, *ebronium, evronium*. — Izé, *isiacus*. — Azé, *aziacus*. — Landivy, *landa yvæ, Landivium* (1). — Livet, *livetum*. — Levaré, *Levareium*. — Vaiges, *viva aqua*. — Viviers, *vivaria*. — Blandouet, *albus vadus*, le gué, et Fontaine-Couverte (2).

Nous ajouterons l'Erve, *arva*, rivière, qui ne se modifie que

---

(1) Landivy. — Landivaium, Landiveium, Landigesius, Landivium, Landevicus. Cette dernière orthographe ne date que de l'an 1546. Si on l'adoptait, Landivy pourrait-être *vicus landæ*, le bourg des landes ou Landeville; mais ce mot a certainement été altéré.

(2) Fontaine-Couverte. — Fons coopertus; année 1136, Baluzii miscellaneæ, II, 209.

par l'addition d'une lettre. Puis les paroisses qui se trouvent sur les cours d'eau, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Georges, Saint-Pierre-sur-Erve et Saint-Jean-sur-Mayenne. A la rigueur, Orthe, autre petite rivière, aurait la même étymologie que l'Erve ; cependant, elle pourrait être *orta*, *oriunda*, la rivière qui surgit, et qui en forme une autre plus importante, la Sarthe, c'est-à-dire qui donne naissance, du verbe *orior*. N'oublions pas Saint-Pierre-sur-Orthe.

§ III. — *De 29 à 38.* — MOULAY, LA PALLU, PRÉAUX, PRÉ-EN-PAIL, NEAU, NEUILLY-LE-VENDIN, NEUILLY-SUR-OUETTE, NEUILLY-LE-VICOIN, NIAFLE, GORRON.

Nous n'en avons pas fini avec les eaux. Il y a encore les marais formés par les eaux stagnantes, et puis les prairies qui bordent leurs courants et encore les terres tourbeuses. Ainsi, nous avons la ville marécageuse dans Moulay (1). La Pallu, Le Pail, Saint-Cyr-en-Pail, Pré-en-Pail, Vilpail, la forêt de Pail, sont dans les marais. Préaux est la prairie ; Neau, Neuilly, Niaffe sont les noës, les prairies closes de haies, d'après les locutions normandes.

Neuilly a pris des formes très-variées : c'est *now* en gaulois, *noa* et *noda* dans la basse latinité, *noue* en roman, *naffe* en lorrain. On trouve beaucoup de variantes de ce radical now ou noë, comme Neuillac (Charente-Inférieure), Neuillay (Indre), Neuillé (Indre-et-Loire), Noaillac (Corrèze), Noailly (Loire), Noulhac (Lozère), Noalhat (Puy-de-Dôme), Nouilhas (Haute-Vienne), Neuillé (Sarthe), Nully (Haute-Marne), etc., etc. L'une des plus curieuses est peut-être Niaffe. Du reste, Noë est synonyme de Néau, Neuil, Nuil, Noaille, Nueil, Nuelle, Nuejhol, etc. Ce dernier nom a sérieusement intrigué l'abbé de Sauvages, dans son Dictionnaire languedocien. Il est aussi l'égal de nave, nove, noue en vieux français, nava en espagnol.

---

(1) Moulay. — Auliacus. Le radical d'Auliacus, aul, se rencontre dans les dialectes celtiques avec un sens de terrain bas et enfoncé, d'étang, de marais. Alors Auliacus, Moulay, devra s'expliquer par la ville de l'étang. la marécageuse ; signification qui semble avoir un sens parfait, rapproché qu'elle peut être du mot mouillé, moulay.

Quelques mauvaises prairies marécageuses renferment de la tourbe. Gorban, tourbe, est un vieux mot de la langue germanique que nous pensons reconnaître dans Gorron.

§ IV. — *De 39 à 64.* — THORIGNÉ, DAON, HARDANGES, BRÉE, BRETIGNOLLES, BRECÉ, CHALONS, MONTAUDIN, MONTENAY, MONTFLOURS, MONTIGNÉ-LE-BRIANT, MONTJEAN, MONTOURTIER, MONTSURS, ENTRAMMES, BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF, GENNES, GESNES, LA GRAVELLE, GREZ-EN-BOUÈRE, GRAZAY, CHERENCÉ, DESERTINES, GASTINES, LA BRULATTE, CHAILLAND.

Tor et torp est un vieux mot scandinave qui veut dire montagne. Thor était le dieu et le cri de guerre des Scandinaves. Thorp est devenu le village situé sur la crête d'une montagne. Il y a la ville de Thor (Vaucluse). Thorigné, Thorigny, Thury, le mont Thuringe, près de Rouen, le cap Torin, près Avranches, ont cette étymologie et veulent dire montagne.

La langue armoricaine avait le *tun* et le *dun*, qui rappellent *dan* ou *din*, le *din* cambrique et le *dun* irlandais, qui signifient également montagne, d'où l'on a fait château, et qu'on traduisait en latin par *dunum*. Daon est bien le même mot. Nous le retrouvons de même dans Hardanges, que nous composons de l'article *ar* et de *dangia*. Or, ar = har et danger = dangeau, dangeul, qui se traduisent partout par château ou citadelle bâtis sur une montagne, ou même simplement par mont, motte ou montagne, parce que les lieux élevés et les montagnes ont été constamment choisis pour être les emplacements des forteresses.

Le mot berg, qui signifie hauteur, et qui est presque synonyme de montagne, mais qui implique une idée d'un sommet moins élevé, moins escarpé, a dû former Brée et son diminutif Bretignolles. Brecé, dont le radical et le sens sont les mêmes, a pour affixe le mot sée, rivière : Brecé devrait être alors la hauteur, la colline donnant sa source à une rivière.

A propos de Châlons, nous avons vu quelque part une dissertation dans laquelle on déclarait qu'il n'y avait rien de rusé comme les noms de lieux pour jeter les gens en fausse route. Ainsi

Châlons-sur-Saône (*Cabillo*) a bien plus de rapport avec Cavaillon (*Cabellio*) qu'avec Châlons-sur-Marne (*Catalauni*), et, Châlons (Mayenne) nommé dans un texte de l'an 710 (anal. Mabil., 282), *Caladunum*, signifie tout simplement dur-château, dur-mont, composé qu'il est de l'adjectif armoricain *kalet*, en vieux cambrien *callet* (*durus, firmus*) et du substantif *dun* (*mons, castellum*). Cette étymologie n'est pas de nous ; elle n'en est que meilleure.

Montaudin, Montenay, Montflours, Montigné, Montjean, Montourtier, Montsurs (1), ont pour radical le mot latin *mons*, montagne. Entrammes est l'*inter montes*, la colline resserrée entre les flancs de deux montagnes, ou plutôt la bourgade comprimée entre deux fleuves, *inter amnes*. La Baroche Montpinson et La Chapelle-Antenaise, *alta nosa*, que nous regardons comme un superlatif synonyme d'*altissima*, rentrent dans la même famille. Beaumont est le *bellus mons;* Buttavent (*de buto anteriori*), affixe de Saint-Georges, est la butte avancée ; Gennes et Gesnes, qui ont fait un emprunt au *gen* celtique, indiquent également un lieu élevé.

Quant aux montagnes et aux collines, elles ont de tout temps fourni des matériaux, des pierres, du gravier, d'où La Gravelle, Grez-en-Bouère, Grazai, Le Gravelais, affixe de Saint-Cyr et de Ruilly, de même que Le Gravier, Le Graveron, La Graverie. En langue celtique, Cherencé est la demeure, le village des pierres.

Souvent aussi ces montagnes étaient arides et sauvages. Elles sont fréquemment stériles et désertes, et leurs coteaux, comme les plaines qui s'étendent à leurs pieds, forment les paroisses de Desertines, lieu désert, le désert qui comprenait une vaste étendue au nord du département de la Mayenne (2). Gastines et Saint-Denis de Gastines, est le lieu des friches : le Gast, *vastum*, que nous avons trouvé accollé à Saint-Loup-du-Gast et à Montreuil-du-

---

(1) Montsurs. — Mons securus ; année 1125, cart. Ebron. — Mons Socal ; 1257, cart. Ebron.

(2) Le désert comprend Saint-Maurice, Maguy, Saint-Patrice, Saint-Calais, Pré-en-Pail, Saint-Cyr-en-Pail, Vilpail, Saint-Aubin, Saint-Mars-du-Désert, etc., etc. On y remarque les forêts d'Andaine, de Pail, etc., etc.

Gast, et La Brulatte est le lieu brûlé, ravagé, rendu impropre à la culture.

Chailland, *caill* (*silva,* forêt) et *landa,* la forêt mélangée de landes, nous servira de transition pour reporter notre pensée sur une nature plus riche, plantée d'arbres et couverte de verdure. Cependant n'oublions ni Saint-Hilaire-des-Landes, ni Saint-Pierre-des-Landes.

§ V. — *De 65 à 94.* — JUBLAINS, LES BOIS, ARQUENAY, COSMES, COUESMES, BOUCHAMP, BOULAY, POULAY, LAUNAY-VILLIERS, COUDRAY, CHAMMES, CHEMERÉ, HOUSSAY, HOUSSEAU, LE HORPS, QUELAINES, LA BOISSIÈRE, BOUESSAY, BOUÈRE, EPINEUX-LE-SEGUIN, SAULGES, SOULGÉ, LE GENEST, LE CHAMP-GENETEUX, ERNÉE, OLLIVET, COURBEVEILLE, CHEVAIGNÉ, POMMERIEUX, BELGEART.

Dans une contrée qui possédait plusieurs forêts importantes, et que l'on peut regarder comme très-bocagère, il n'est pas surprenant que beaucoup de paroisses aient pris leurs noms de ses forêts, de ses bois et des essences d'arbres que l'on y trouvait en plus grande abondance autrefois qu'aujourd'hui, puisque nous savons que plusieurs forêts ont disparu, entre autres la forêt de Nuz. Le règne végétal est donc richement représenté dans notre nomenclature topographique.

Ailleurs nous trouvons Saint-Charles-de-la-Forêt, Le Bourgneuf-de-la-Forêt, Saint-Germain-le-Fouilloux, Sainte-Marie du-Bois, Saint-Mars-sur-la-Futaie. Mais nous avons bien d'autres exemples à enregistrer. Ainsi Les Bois est fort significatif, et Jublains, dans sa forme celtique restée intacte, ne veut rien dire autre chose que bocage.

Le celte et le latin sont deux langues sœurs, qui avaient assez de ressemblance entre elles, pour que les Gaulois aient pu, sans perdre l'intelligence de leurs dialectes, adopter les terminaisons latines, et comprendre facilement le nouveau dialecte que leur faisaient entendre les soldats de César. Jamais, sans cela, la Gaule n'eût parlé latin : un peuple ne perd pas sa langue. Pour

faire disparaître la langue, il faut faire disparaître la race. Les rapports de ces deux langues, le mot breton *blinges,* voir confusément, clignoter; le mot anglais *blind*, aveugle, obscur, nous fournissent donc à peu près les preuves exigées pour le mot de Jublains, *Diablentes, Diablintum; dia* ou *dies,* traverse ou jour; *blind,* obscur, traverse ou jour obscur. Les Auberques Diablintes étaient alors les Auberques du bocage; étymologie d'ailleurs conforme à l'état du pays et juste comparativement aux Auberques Cénomans. *Noiodunum, Neufbourg*, ou *civitas Diablentum*, la capitale des Auberques du Bas-Maine, a conservé comme tant d'autres villes, Avranches, Rhedones, etc., le nom du peuple dont elle était la *civitas,* le chef-lieu.

Et puisque nous en sommes aux Aulerques, ajoutons que l'étymologie du mot Auberque sert encore à appuyer celle de Jublains : *aulam-arare, aula-arvum,* terre à sillons, pays de labour, d'où aulerque, laboureur, mot celte dont l'étoffe est aussi dans le latin *aula* et *aulax* et dans le grec αυλος, flûte, vallon, sillon, tout corps long et creux.

La cité gallo-romaine, si renommée, du Bas-Maine, valait bien la peine qu'on s'arrêtât quelques instants pour étudier ses origines. Nous serons plus bref pour prouver qu'Arquenay (ar est un article : ar-quenay), comme Arcenay (Côte-d'Or), comme Ardenay (Sarthe), comme Artenay (Loiret), sont pour la chenaye. Cosmes et Couesmes sont pour le cormier; Bouchamp (*campus betulæ*), Boulay, Poulay, pour le bouleau; Launay, pour l'aulne; Coudray, *Corylus,* pour le coudrier; Le Coudrai (Eure), *Corylétum,* la coudraie, lieu planté de coudriers; Chammes et Chemeré, ainsi que La Bazoge de Chemeré, pour le charme et la charmille; Houssay, Le Housseau, Le Horps et Quelaines, pour le houx. En breton, Quellenec veut dire la houssaie; Quelaines a le même sens.

La Boissière, Boissay, Bouère et Grez-en-Bouère, doivent être les lieux abondants en buis, *buxetum;* Epineux, l'épine sauvage; Saulges et Soulgé, le saule, *salix;* Le Genest, Le Champ-Geneteux, le genêt, *genista.*

Ernée, nom d'une ville et d'une rivière, est le figuier sauvage, *erinus*, ou la figue, le fruit de cet arbre, *erina.* Ollivet paraît

étrange sous un climat qui ne saurait produire l'olivier, mais Catulle, le poëte, emploie *olivum* dans le sens de parfum, et alors ce serait peut-être l'arbre odorant, parfumé, l'arbre aux senteurs embaumées et aromatiques, peut-être l'arbre résineux : pourquoi pas le sapin?

Courbeveille n'est peut-être que la vigne rampante, serpentante, *curva, curvata vitis, vitula, vetula,* et Chevaigné, *campus vineus,* le vignoble.

Pommerieux (1), beaucoup moins ancien, puisque ce n'est qu'au xve siècle que les pommiers ont été implantés de la Navarre dans nos contrées, est le plant de ces arbres qui, à défaut des vignes, donnent une boisson abondante et saine à ses habitants. Quant à Belgeart, c'est le breuil, *brolium,* le taillis, le bois, *Brolium-Gerardi,* le bois de Gérard.

§ VI. — *De 95 à 121.* — LA CROPTE, AHUILLÉ, LA HAIE-TRAVERSAINE, TORCÉ, COURBERIE, CHAMPÉON, CHAMFREMONT, BEAULIEU, BONCHAMPS, LARCHAMP, CARELLES, AVENIÈRES, FROMENTIÈRES, LIGNIÈRES-LA-DOUCELLE, ORGÈRES, AVERTON, FOUGEROLLES, LONGUEFUYE, LOIGNÉ, LIVRÉ, LE BIGNON, OISSEAU, SOUCÉ, FORCÉ, ARGENTON, ARGENTRÉ, MADRÉ.

Le sol a subi de nombreuses divisions; il a été partagé par des clôtures, par des haies vives ou mortes. L'agriculture s'en est emparée, et les champs ont fructifié des grains de toute espèce. Nous avons donc réuni dans une gerbe ses grains et ses productions de toutes sortes, industrielles, naturelles ou spontanées.

Dans la langue germanique, croft, la crotte, veut dire enclos. Crote, croute, La Cropte, en bas latin *crotum* et *crota,* est à

(1) Pommerieux. — Pomeruli, Histoire de Sablé, 1136. — Pomeroli, thes., anecd. I, 387.

Pommerieux est pour Pommereuil, le petit verger planté de pommiers. Il est traduit dans une confirmation de biens pour l'abbaye de Saint-Arnould, par Pomeriolum (Histoire de Metz, t. III, p. 154), qui est le diminutif latin de Pomerium. Les analogues sont : Pomereuil (nord), *Pomirolium ;* Pomerieux (Seine-Inférieure), Pomerolium, etc., etc.

proprement parler l'espace cultivé autour de la maison. Ce mot est resté dans un nombre considérable de champs ; il répond aux chènevières actuelles du Bas-Maine et aux vergers de la Normandie. Croft, en anglo-saxon, est également l'enclos. La Bazoge de La Cropte et La Cropte (1) sont dans le même voisinage.

Ces enclos, ces champs, ces héritages sont partagés les uns des autres par des haies, par des enceintes boisées généralement. La Haie-Traversaine est placée peut-être sur une ligne ou voie romaine ; Ahuillé est un diminutif corrompu de *haia*, *haga*, la petite baie.

La haie ordinairement est établie en ligne droite : *linea recta omnium brevissima*. Mais il y a aussi les lignes courbes, Torcé, Courberie : Torcé, *Tortiacus*, de *tortuatus* de la basse latinité, ou plutôt *tortuosus ;* torp, vieux mot allemand, a le même sens. Courberie, *Corberia, corbata, curva, curvata,* ligne courbe.

Les champs comptent Champéon, *campus Eudonis,* Chamfremont, *campus formosus,* que nous eussions traduit préférablement par *campus Fromundi,* Bouchamps, *bonus campus*, Larchamp, *largus campus,* Beaulieu, *bellus locus*. La Champagne, *Campania,* n'est qu'une certaine étendue de territoire consacrée à l'agriculture : Cossé-en-Champagne.

Nous avons ensuite la charrue qui sert aux labours, Carelles, *Carellæ*, qui vient de *carruca*, *carrucella*, le *carrus* de César. Puis les grains produits par le sol fertilisé : Avenières (*Avenaria*), les avoines ; Fromentières (*Frumentaria*), les froments ; Lignières (2) (*Linariæ*), les lins ; Orgères (*Orgeriæ*), les orges. Nous avons aussi le pain que donnent ces grains. Averton, dont le ra-

---

(1) La Cropte. — Cripta ; acte de l'année 1111. — Crypta ; inst. ecclesiæ Cenom. de 1554.

Si nous n'étions pas un peu en défiance vis-à-vis la transformation qu'ont fait subir les moines aux noms de lieux, nous eussions peut-être rangé La Cropte dans un autre chapitre, dans celui qui concerne les chapelles, les églises et les basiliques, et nous eussions adopté pour cette paroisse la cripte ou chapelle souterraine des édifices des IXe et Xe siècles. Nous avons cru plutôt être dans le vrai avec l'origine formulée par nous d'après les langues anciennes.

(2) Lignière-la-Doucelle. — On sait que le nom de Doucelle était celui des premiers seigneurs de cette paroisse.

dical *arton*, αρτος en grec, signifie le produit de la charrue, *aratrum*.

L'ivraie se rencontre auprès du bon grain ; la Sainte Écriture nous l'enseigne. Loigné est donc atteint par l'ivraie; *Loigniacus, Loliacus*, sont bien *lolium*, l'ivraie, le mauvais grain. Livré, *Livriacus*, semble plus moderne, le mot ivraie est déjà francisé.

La fougère envahit également les terres cultivées ; ses racines sont tenaces et difficiles à détruire. Fougerolles (*Fulgerolæ*) est le diminutif de fougère, dont la désinence est absolument la même, *fulgeriæ*. Nous retrouvons, du reste, cette plante dans la paroisse de Loup-Fougères. Mais elle est méconnaissable dans Longuefuye, *longa filgeria*. Sans les indications des chartes, nous eussions porté nos recherches ailleurs, et nous nous fussions égarés à coup sûr.

Le Bignon, *Bignio* ou *Bunio*, vient, d'après les présomptions, de *bunium*, navet, plante potagère. Oisseau, *Ossellum*, doit être l'*osellum*, l'oseille, autre plante champêtre, acclimatée dans nos jardins. Un auteur, linguiste distingué, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Le Héricher, a cru voir dans Oisseau tout bonnement *aucella*, petit oiseau. Nous nous en rapportons à nos lecteurs sur le choix de cette étymologie, et nous les faisons juges de cette question délicate.

Le mot latin de Forcé est *Floriacus*, fleuri, lieu fleuri, abondant en fleurs, et nous avons déjà signalé Montflours, la montagne des fleurs. Si cette signification est admise, nous demanderons également asile pour celle de Soucé, que nous transformons dans la plante nommée le souci; à moins que *scisciacus* ne soit l'arbre nommé le sureau, le seû, le sus, d'après la dénomination vulgaire.

Nous ignorons si la Mayenne possède des mines d'argent; de toute cette contrée et des contrées voisines, nous ne connaissons que les environs de Rennes qui en ont exploité une à Pontpéan, sur la route de Redon. Ainsi nous ne savons quelle peut être la valeur du métal, l'argent, que nous appliquons à Argenton et à Argentré. Pour Madré, *Materiacus, Materies*, ce sont simplement les éléments propres à la construction, que l'on trouve dans son

voisinage, les bois, les pierres, l'argile, qui ont fait tous les frais de son étymologie.

§ VII. — *De 122 à 138.* — TUBŒUF, BRAINS, LOUP-FOUGÈRES, LOUVIGNÉ, CHANTRIGNÉ, CRENNES, GRENOUX, RENNES-EN-GRENOUILLES, RENAZÉ, NIORT, LA POOTÉ DES NIDS, MESLAY, MELLERAY, MÉRAL, VOUTRÉ, CHARCHIGNÉ, ALEXAIN.

Le règne animal ne demandera de nous qu'une nomenclature.

Dans Tubœuf, nous avons la corne ou la tombe du bœuf, *tuba* ou *tumba*, mais plutôt la corne, de même qu'avec Beaumont, nous avons déjà remarqué son affixe Pied-de-Bœuf. Dans Brains, *stercus*, tiré du mot celtique *bren*, nous trouvons le fumier des étables. Dans Connée, affixe de Saint-Martin, nous avons remarqué le connin, le lapin. Le loup se reconnaît dans Loup-Fougères, Louvigné, Saint-Aubin-Fosse-Louvain (*Lupina*), Saint-Bertevin-la-Tannière. Les grenouilles chantent sur tous les tons les noms de Chantrigné (*Cantus ranarum*), de Crennes (*Ranæ*), de Grenoux, de Rennes-en-Grenouilles, de Renazé et de La Chapelle-Rainsouin, *rana sonans*, qui tous n'ont qu'une seule et même signification. Dans le département de Maine-et-Loire, Morannes est de la même famille : *mora-ranarum*, *mora*, vieux mot français qui signifie séjour, *ranarum*, des grenouilles.

Au tour maintenant de la gent ailée. Niort, *nidus aureus*, est le nid moelleux où naît la jeune famille ; La Pooté des Nids, *potestas nidorum*, le bocage qui abrite ces doux mystères, la paroisse sur les confins de la forêt de Pail, le lieu puissant, favorable par excellence, *potestas*, pour la multiplicité des nids. Après l'étymologie que nous avons donnée de Jublains, celle-ci doit sembler toute simple.

La Baroche-Montpinson nous a fait songer instinctivement à cet oiseau presque muet, le pinson, que nous eussions mieux aimé ranger ici qu'au mot Baroche. Pour le merle, siffleur émérite et presque babillard, il peut revendiquer sans crainte Meslay, Melleray et Méral. Personne n'ignore que, par euphonie, la lettre *r* est remplacée souvent par la lettre *l*, ou pour la lettre *s*, *Mer-*

laium, Merlay, Meslay. Les deux *ll* mouillées rendent encore plus douce la prononciation du mot Melleray. Quant à Méral, *Meraldus,* ce doit être un abâtardissement du même mot *merula.*

Nous indiquerons plus loin Colombiers, avec ses colombes. Voutré, *Vulteriacus,* est le vautour, *vultur,* soit qu'il s'agisse de l'oiseau lui-même, ou que Voutré, par sa position escarpée sur des rochers, soit une aire de vautour.

L'écrevisse, *carciniacus, carcinus,* a établi son domicile à Charchigné. Nous savons mieux que par ouï-diré que les ruisseaux de de ce pays produisent, en effet, de superbes écrevisses, et à la table de certains châtelains, nous avons fait mieux que les admirer!

Alexain ne saurait être bien éloigné de Charchigné, car *alex,* mot latin, signifie petit poisson.

HIPPOLYTE SAUVAGE.

(La suite au prochain numéro.)

LES STALLES ET LES TAPISSERIES

DE

SAINT-PIERRE-DE-SAUMUR.

L'histoire de l'art français intéresse de jour en jour davantage. On recherche, on conserve, on aime les œuvres antiques, objet longtemps d'un banal dédain ; et de l'œuvre mieux comprise la curiosité intelligente remonte et veut faire honneur à l'ouvrier. Ce que la critique la mieux avisée ne peut que deviner par conjecture, on le demande, de science certaine, aux archives qui gardent encore bien des secrets. Un tableau sans nom, un bas-relief sans date, une pièce de bois ou d'ivoire, ciselée par la main d'un inconnu, double ainsi tout d'un coup sa valeur d'étude ou même son prix de marchandise par le rapprochement fortuit d'une induction heureuse ou l'enseignement direct d'un document précis, qui en fait un spécimen, un modèle, le type d'une école, la relique d'un art perdu. A un autre point de vue, et quand les œuvres mêmes sont détruites, les documents les décrivent, parlent de l'artiste, indiquent les conditions du travail et abondent enfin en données précieuses qui permettent d'apprécier ce que valaient pour les contemporains l'œuvre et l'homme qu'il faut bien aussi ne pas savoir surfaire.

I.

Les stalles de l'église Saint-Pierre de Saumur existaient encore il y a trente ou quarante ans, et n'ont disparu, sans que j'en aie pu savoir d'autres renseignements, que dans les travaux qui

depuis cette époque ont renouvelé l'église. Ce sont les *frères et sœurs de la confrérie des prêtres fondée en l'honneur du Saint Sacrement de l'autel* qui en avaient fait les frais et surveillé l'exécution, dans des années de ferveur, où tous les ornements, les chappes et le mobilier du culte avaient été rajeunis ou transformés par le zèle des paroissiens. Pintart et Raoulet Michau, menuisiers, en passèrent avec eux le marché le 13 mars 1474 (n. s.), à raison de 11 livres tournois par stalle haute ou basse ; mais, au bout d'un an de travail, découragés et en perte de temps et de peine, ils laissèrent l'œuvre et quittèrent le pays. La tâche inachevée fut presque immédiatement reprise et confiée cette fois, non plus à forfait, mais à journées réparties entre de nombreux maîtres, Georges Lefèvre, Jean de Vernoil, Philippe Amy, Pacquet de Gasvres, Pierre Blatuet, occupés à l'œuvre pour une part inégale et entretenus, pendant le travail, de pain, de pitance, de vin blanc *et de quelque bonne victuaille aux grandes fêtes*. Georget Lefèvre, qui semble à lui seul avoir entrepris un des côtés du chœur, y travailla plus de deux ans (1476-1478), comme l'attestent, à défaut des marchés perdus, les comptes détaillés dont suivent les extraits.

II.

C'est la fabrique de la paroisse et non plus une confrérie dévote, qui près d'un siècle plus tard complète la décoration du chœur de Saint-Pierre, en commandant aux meilleurs maîtres une riche tapisserie où se déroulaient en groupes variés les *histoires* de la vie du saint patron. Robert de Lisle est l'artiste à qui l'on s'adresse pour peindre sur toile les dessins et modèles de l'œuvre (1542). Son nom indique peut-être une origine flamande ; mais à coup sûr il était dès lors fixé à Angers, où dix ans plus tard on le retrouve occupé par la ville (1) à organiser

(1) « A Robert Bélocier, marchand, 12 l. 10 s. t. pour la vendition de 20 draps de veille toille baillez à Robert de Lisle, peinctre, pour servir aux édiffices et bas-

les pompes de l'entrée du roi Henri II (1551). On le voit d'ailleurs si bien en vogue et retenu au château de Serrant par des travaux si importants, que nos paroissiens, en peine de l'y relancer et n'ayant pu obtenir qu'une partie de la tâche promise, sont réduits à recourir à un autre peintre pour l'achever. Jean de Lastre, qui fournit les cinq dernières *histoires,* habitait, comme Robert, la ville d'Angers, sans que je me souvienne avoir rencontré son nom dans aucun autre document du temps. — Des marchands tapissiers de Tours se chargèrent de la confection matérielle de l'œuvre sur les patrons de nos artistes, artistes eux-mêmes et aidés d'artistes capables d'apprécier et de refaire au besoin, comme on le voit dans le compte, les patrons qui dirigeaient leur travail.

Ces tapisseries, encore aujourd'hui conservées dans l'église Saint-Pierre, comprennent deux séries. La première représente la vie de saint Florent, et provient, croyons-nous, de l'église voisine, Notre-Dame de Nantilly. On l'a plusieurs fois décrite, et M. Courtiller, de Saumur, en possède le dessin complet par Hawke, artiste d'un talent très en vogue en Anjou il y a quelque trente ans. L'autre composition comprend actuellement cinq pièces, dont une simple et quatre doubles, représentant chacune deux scènes de la vie de saint Pierre, patron de l'église pour laquelle elle a été expressément commandée. C'est cette dernière œuvre dont le détail est donné par notre marché, et qui, dès maintenant, peut être attribuée à une date précise et à un artiste certain. Chaque cadre, entouré d'une ornementation à peu près identique, a son sujet déterminé par une légende en rimes françaises, que nous avons relevée, non sans quelque peine dans l'ombre des greniers sacerdotaux.

---

timans faicts pour ladicte entrée du roy, 20 mai 1554. » (*Archives municipales d'Angers*, CC 13, fol. 86.) — « A Robert de Lisle, la somme de 20 s. t. pour l'achapt de vert d'azur et de vert de vézie pour faire les peinctures qu'il convenoyt faire à ladicte entrée du roy, 14 avril 1551. » (*Ibid.*, fol. 86.) — « Aux peinctres de Lisle et Lagouz, tant pour avoir drogues que pour leurs peinnes, IIII^xx XI l. XVI s. » (*Ibid.*, CC 14.)

I.

Lorsque Thabite en Poppe mourut,
Sainct Pierre y vint qui tost la secourut;
Dont croire en Dieu plusieurs gens incita;
Car promptement il la résuscita.

Thabite est couchée sur son lit à baldaquin carré et se soulève à la voix de Pierre. A gauche deux pages admirent. Cette pièce de tapisserie ne contient pas d'autre scène. Les scènes suivantes se tiennent deux à deux sur une même pièce.

II.

Au languissant de mal presque péri
De ce que j'ay je teuvre mon thrésor.
Sainct Pierre dist : je n'ay argent ne or;
Ai nom Jesus; un teu, tu es guéri.

III.

Ananias, ayant devant sainct Pierre
Du champ vendu faussement dict le pris,
D'avoir menti tellement fut repris
Qu'il tomba mort, puys porté fut en terre.

On emporte sur le premier plan Ananias; à droite se tient saint Pierre; à gauche, groupe d'hommes et de femmes effrayés.

IV.

A Pierre dist Jésus, comme lisons :
Va-t-en pescher, un poisson tu prendras,
Dont le tribut pour nous aux Juifz rendras,
Affin que point ne les scandalisons.

La même pièce, et pour ainsi dire la même scène, est divisée en deux. A droite, Jésus donne l'ordre à saint Pierre, tandis qu'au centre, et presque sans qu'aucun ornement forme sépara-

tion, un autre saint Pierre, tenant d'une main sa ligne, tend de l'autre un poisson à un soldat. Au fond, la foule et Jérusalem.

V.

Quant Jésus-Christ, entre autres ses miracles,
Soy tranforma, Pierre luy a dist : Maistre,
Il nous est bon en ce lieu icy estre,
Si deulx faisons ici troys tabernacles.

Jésus apparaît à Pierre, à Jacques et à Jean. Pierre dit [dans un phylactère] : *Domine, bonum est nos hic esse; faciamus hic tria tabernacula* (Marc, 9).

VI.

Sainct Pierre fut prisonnier enchesné
Par Hérodes, mais l'ange hors l'a mys.
S'est dévestu, s'en va tout deschesné,
M[oyen]nant Dieu, visiter ses amys.

Pierre, à la fenêtre de sa prison, parle avec un ange, et ses fers tombent par morceaux; à gauche, les gardiens s'affaissent épouvantés; l'un deux se met en défense et tire son épée. A droite, d'autres gardes entourent Hérode et ne s'aperçoivent pas du miracle.

VII.

Théophilus en Antioche fist
Approprier une grant basilique,
Et à sainct Pierre une chairre on y mist
Pour y prescher la loy évangélique.

Dans une basilique, saint Pierre est assis à droite sur une chaise curule, la tiare en tête et revêtu des ornements épiscopaux. Devant lui, à quelque distance, un groupe de juifs debout admire sa parole et témoigne qu'elle les touche. Un d'eux porte un manteau fourré, dont la bordure inférieure laisse voir dans les replis ces lettres inscrites : P QVI NARIE MC HO.

VIII.

Sergeus de bas pris
Ont sainct Pierre pris;
Sans qu'il eut mespris,
D'Agrippe est repris
Dont ilz ont forfaict
Qui son procès faict.

Des soldats amènent saint Pierre, lié de cordes, devant Agrippa assis et tenant le sceptre. A sa droite, debout, se tient un docteur à bonnet carré plat et à grande barbe, qui regarde et médite, belle et remarquable figure.

IX.

Quand par Néron est condamné sainct Pierre,
Comme Jésus ne veult estre pendu;
A souffert mort en la croix estendu,
Mais les pieds haultz et le chief vers la terre.

Au centre, saint Pierre attaché sur la croix, la tête en bas; à droite et à gauche, des bourreaux; à droite, Néron donnant l'ordre du supplice.

Compte pour la façon des stalles du chœur de l'église de Saint-Pierre de Saumur (1474-1478).

Despence et mise de deniers faicte par les procureurs pour la faczon des chesres qui ont esté encommancées à faire au cuer de ladite église de Saint-Pierre, du cousté devers la chapelle de Monsieur Saint-Jehan :

A Pierre Pintart, menusier, lequel et ung nommé Raoullet Michau, aussi menusiers, ont prins à faire les dites chères et fournir de toutes matières pour la faczon d'icelles, ainsi que plus applain appert et est contenu ou marché sur ce fait le XIIIe jour de mars mil IIIIc LXXIII, qui est au pris de XI livres tournois par chacune chère, tant haulte que basse, a esté payé sur ce audit Pintart, en oultre les sommes de

deniers contenues et déclerées ou précédant (1) compte desdits procureurs, montans IIc XXVIII livres XII sols II deniers tournois, la somme de XIIII livres VII s. VII deniers tournois, comme appert par quictance dudit Pintart donnée le XIIe jour d'avril après Pasques mil IIIIc LXXV (1475), pour ce, cy..... XIIII l. VII s. VII d.

Audit Raoullet Michau, menusier, compaignon dudit Pintart, ont payé lesdits procureurs sur la faczon desdites chères, en oultre les sommes de deniers contenues oudit précédent compte, la somme de XXXV l. IX s. X deniers tournois, comme appert par quictance dudit Raoullet Michau, donnée le XXVIIe jour de may l'an dessusdit mil IIIIc LXXV, pour ce, cy..... XXXV l. IX s. X d.

Audit Raoullet Michau ont payé lesdicts procureurs, par autre part, sur la faczon desdites chesres, la somme de VIII livres II sols VI deniers tournois, pour ce, cy..... VIII l. II s. VI d. t.

Somme LVII l. XIX s. XI d.

Autre despense et mise de deniers pour le parachèvement d'un des coustez desdites chesres, c'est assavoir de cellui du cousté devers la chappelle de monsieur saint Jehan, que lesdits Pintart et Raoullet Michau avoient encommancé; lequel cousté desdictes chesres lesdits Pintart et Michau n'ont pas parachevé et l'ont lessé imparfait, et s'en sont allez et absentez du pays pour la perte qu'ils disoient y avoir selon le marché autresfoiz sur ce fait, et à ceste cause et du consentement des paroissiens de ladite paroisse, comme appert par lettres de leurdit consentement données le XXVIIIe jour de may mil IIIIc LXXV (1475), lesdits procureurs ont fait parachever ledit cousté des dites chesres par les ouvriers cy après nommez et à journées; et pour ce faire ont payé les sommes de deniers qui s'ensuivent :

A Georges Lefevre, menusier, pour avoir besongné de son mestier à parachever le cousté desdites chesres ès mois de juign, juillet, aoust, septembre, octobre, novembre et décembre mil IIIIc LXXV (1475), ont payé lesdits procureurs, sur ce qu'il pouvoit estre deu audit Georget, pour avoir besongné durant le temps dessus dict, la somme de VIII livres V sols tournois, comme appert par quittance dudit Georget donnée le premier jour de janvier l'an dessus dict mil IIIIc LXXV, pour ce, cy..... VIII l. V s.

(1) Ce compte est perdu.

A Jehan de Vernoil, menusier, pour avoir besongné de son dict mestier à parachever le cousté desdites chesres et y avoir vacqué par troys mois entiers durant le temps dessus dict, la somme de VII livres X sols tournois, qui est à raison de L sols tournois par moys, pour ce, cy..... VII l. X s.

Audict Jehan de Vernoil, pour avoir besongné de sondit mestier èsdites chesres par ung autre moys ou temps dessus dict, la somme de XL sols tournois, cy..... XL s.

A Philippon Amy, menusier, pour avoir aussi besongné à faire le cousté desdites chesres, qui estoit imparfait, comme dit est, par deux moys et demy, ou temps dessus décléré, la somme de IIII livres XVII sols VI deniers, et pour la faczon de XIX coulombectes qu'il a faictes pour lesdites chesres, la somme de LX sols tournois, qui est ensemble la somme de VII livres XVII sols VI deniers tournois, comme appert par quictance dudit Amy donnée le IIIIe jour de septembre l'an mil IIII^c LXXV, pour ce, cy..... VII l. XVII s. VI d.

A Pacquet de Gasvre, aussi menusier, pour avoir besongné de son mestier durant le temps dessus dict à faire lesdictes chesres par ung moys entier, contenant XXIII jours ouvrables, la somme de LV sols tournois, comme appert par quictance dudit Pacquet donnée le XIIIIe jour d'octobre l'an mil IIII^c LXXV, pour ce, cy..... LV s.

Audit Pacquet de Gasvre, par autre part, pour avoir besongné èsdites chesres durant ledit temps par l'espace de XXIII journées, la somme de LXXV sols VII deniers t. comme appert par quictance donnée le XXe jour de novembre l'an dessus dit mil IIII^c LXXV, pour ce, cy..... LXXV s. VII d.

A Pierre Bla[tu]et (1), aussi menusier, la somme de XIIII l. V s. t. pour avoir besongné de son dit mestier à faire les dites chesres par le temps et espace de six mois entiers, c'est assavoir juign, juillet, aoust, septembre, octobre et novembre et partie de décembre mil IIII^c LXXV, qui est à raison de XLII s. VI d. t. par moys, comme appert par quictance donnée le XVe jour dudict mois de décembre l'an dessus dict IIII^c LXXV, pour ce, cy..... XIIII l. V s.

A Olivier, menusier, pour avoir aussi besongné esdites chères par demy moys durant le temps dessusdict, la somme de XVII s. VI d. t. pour ce, cy..... XVII s. VI d.

---

(1) Ces deux lettres sont effacées.

A René de Cassy, pour son varlet, qui a pareillement besongné esdites chères durant ledict temps par deux moys et demy, la somme de XXV s. t. qui est X s. par moys, pour ce, cy..... XXV s.

Pour despence de pain faicte par lesdicts menusiers dessus nommez par eulx faicte durant le temps qu'ils ont besongné à faire le cousté desdictes chères et dont cy dessus est faicte mencion, qui est par l'espace de sept moys environ, a esté payé par lesdicts procureurs la somme de XIII livres V d. t. pour ce, cy..... XIII l. V d.

Pour despence de pictance faicte par lesdicts menusiers durant ledict temps qu'ilz ont besongné èsdictes chères, ont payé lesdicts procureurs la somme de XV l. XV s. X d. t. qui est à raison de XII s. VI d. t. par chacune sepmaine ou environ, pour ce, cy. XV l. XV s. X d.

Pour troys pippes de vin blanc, que lesdicts procureurs ont achactées pour la despence desdicts menusiers durant ledict temps qu'ilz ont besongné esdictes chères (1), la somme de dix livres dix solz t. qui est à raison de LXX s. t. chacune pippe pour ce, cy... X l. X s.

Autre despence et mise de deniers pour la faczon d'un des coustez desdictes chères que lesdicts procureurs ont fait faire ouvrer ou cuer de ladicte église de Sainct-Pierre, du cousté devers la chappelle de Nostre-Dame, tant pour la paine et sallaire des ouvriers qui ont fait lesdictes chères que pour achact de boys et autres choses nécessaires pour la faczon d'icelles.

A Georget Lefèvre, menusier, lequel a fait marché avecques lesdicts procureurs et a promis faire de son mestier de menuyserie le cousté desdictes chères, c'est assavoir cellui qui est du cousté devers ladicte chappelle de Nostre Dame, en le fournissant de tout boys nécessaire pour faire ladicte besongne et de logeys et ustencilles de maison, à la somme de deux cens soixante livres t. tant pour la faczon desdictes chères que pour ce qui lui povoit estre deu de reste pour la faczon de l'autre cousté desdictes chères, comme appert plus applain par ledict marché sur ce fait et passé soubz les contractz de Saumur le VIIIe jour de janvier mil IIII^c soixante quinze, sur quoy a esté payé audict Georget par lesdictz procureurs la somme de sept

(1) On trouve dans une autre partie du compte : « pour l'achact d'un mouton » que les dicts procureurs ont baillé aux menusiers qui besongnoient ès chères » de ladicte église de Sainct-Pierre le jour de l'Ascension Notre Seigneur mil IIII^c » LXXV, pour ce, VII s. VI d. »

vingts quatorze livres tournois, comme appert par quictance dudict Georget donnée le cinquiesme jour de may l'an mil IIII^c soixante dix sept, cy rendue, pour ce, cy..... VII^xx XIIII l.

Audict Georget ont baillé lesdictz procureurs sur ledict marché desdictes chaires, comme appert par quictance donnée le VIe jour de juillet l'an dessusdict mil IIII^c LXXVII, la somme de vingt livres tournois, pour ce, cy..... XX l.

Audict Georget, sur ledict marché ont baillé iceulx procureurs, comme appert par quictance donnée le XIe jour de novembre l'an dessusdict IIII^c LXXVII, la somme de vingt livres t. pour ce, cy.. XX l.

Item plus, audict Georget, sur ladicte besongne, le premier jour d'avril IIII^c LXXVIII, comme appert par quittance donnée le XXIXe jour de mars après Pasques mil IIII^c LXXVIII..... XX l.

A Jehan Piau, pour XIIII toysses de menbrures qu'il a baillées pour faire lesdictes chaires, la somme de X s. VI d. qui est à raison de IX d. la toysse, comme appert par quictance, pour ce, cy. X s. VI den.

[Il faut laisser le détail, qui serait trop long et fastidieux, des bois acquis ou donnés pour être employés au travail des chaires, des plateformes, des marchepieds, des portes, et dont partie était amenée de Chinon, — et terminer par quelques extraits qui intéressent nos maîtres-d'œuvre :]

A messire Guillaume Bérart, prestre, pour le louage de sa maison, en laquelle ung nommé Raouellet Michau, menusier, a demouré pour l'espace d'un an, comme il a besongné èsdites chaires, la somme de L s. t., comme appert par quictance, pour ce, cy..... L l.

A Gilles Hubert, pour le louage de la maison de Fontaines, en laquelle ledit Georget Leseure, menusier, a demeuré par deux années [le chiffre est omis].

A Jehan Puisson, claveurier, pour avoir fait l'égulle qui porte le pupitre d'un des coustez des chaires de ladicte église, cy, XVI s. VIII d.

..... A Guillaume Liénart et André Violète, maczons, pour avoir rompu les murailles d'un cousté et d'autre du cuer de ladicte église de Saint-Pierre, et maczonné ès lieux où il estoit necessaire pour assoir lesdictes chaires, et pour avoir pavé le cuer de ladicte église et muré l'usserie du gardien, où à ce faire ils ont vacqué par XLVII journées, dont lesdictz procureurs ont payé la somme de VI livres XII s. t., comme appert par quictance desdictz maczons, pour ce, cy..... VI l. XII s.

A Morice Viollète, aussi maczon, pour avoir vacqué à besongner

de son mestier pour faire l'assiète desdictes chaires, la somme de XXIIII s. t. qui est à raison de 2 s. t. par jour pour paye et despens, pour ce, cy..... XXIIII s.

Comptes de l'église Saint-Pierre de Saumur, 1475-1480.

Mise faicte pour la toille dont on a faict les patrons de la tapisserie du cueur (1542).

Premièrement, a esté achapté pour faire ladite toille trente livres de brin par une part, qui a esté troys soulz quatre deniers la livre, vallant..... C s.

Item pour quinze livres d'aultre brin, au pris de troys soulz six deniers la livre, vault..... LII s. VI d.

Item pour la façon d'une pièce de toille, contenant vingt huyt aulnes, au pris de deux soulz pour aulne, vault ladite toille la somme de LVI s.

Baillé à la gardianne, pour avoir mys ladite toille par quatre fois en la bué, à ce qu'elle fust plus unye à gecter les couleurs par dessus, et pour l'avoir orlée,..... X s.

Item pour l'avoir lavée à la rivière et mise en du bran, affin qu'elle fust plus unye,..... XII d.

Item pour avoir desvydé ledit filet,..... VIII s. IIII d.

Pour le vin de marché de ladite toille,..... XV d. t.

Aultre mise faicte pour les patrons de ladite tapicerye.

Baillé à maistre Robert de Lisle, peinctre, demourant Angiers, pour estre venu dudit lieu exprès pour marchander lesdits patrons, pour sa despense luy fut donné..... XXVI s. IIII d.

Pour le cost d'une obligacion passée par P. Outin entre ledit de Lisle et lesdits procureurs,..... XII d.

Baillé audit Robert de Lisle, quant il apporta une des hystoires desdits patrons, pour partie de sa despence,..... XII s. VI d.

Baillé à ung homme qui apporta une desdites hystoires d'Angiers..... II s.

Baillé pour le louaige d'une beste pour estre allé jusques au lieu de Serrant, Jacques Hamelin et moy, pour solliciter ledit de Lisle, par ce que n'en oyions aulcunes nouvelles,..... VIII s.

Pour la despence de nous deux,..... XLII s. VII d.

Item baillé audit maistre Robert, pour avoir apporté deux aultres des hystoires de ladite tapicerye, ... XII s.

Item pour estre allé jusques audit lieu d'Angiers, pour encor solliciter ledit maistre Robert, par ce qu'il ne rendoit la besongne, comme il estoict obligé, ... XXVII s. VI d.

Item baillé à maistre Nycollas Moreau, pour avoir apporté douze aulnes de ladite toille pour y faire besongner ung aultre painctre, V s.

Item pour une main de papier à mectre entre lesdits patrons, de peur qui ne s'effasassent, ... X d.

Item pour une missive baillé à ung homme qui alloit à Angiers. X d.

Item pour la façon desdits patrons estant de longueur de unze aulnes, à trente soulz par aulne, vallent XVI livres X s, XVI l. X s.

Pour le vin de marché, ... V s.

Item pour recompenser ledit de Lisle pour lesdits patrons qu'il avoit faictz, par ce que ladite toille estoit plus large que son aulne de plus d'ung quartier, est dit par l'obligation qu'il auroict la somme de deux escuz sol, ... IIII l. X s.

Aultre mise pour lesdits patrons où a besongné ung aultre painctre.

Baillé à maistre Jehan de Laistre, painctre, pour la façon de cinq hystoires de la vie monsieur saint Pierre, estant en toille, à raison de trente sept soulz six deniers tournois pour aulne de ladite toille ayant cinq quartiers de large, qui est pour..... XX l. XII s. 6 d.

Pour le cost de l'obligation, ... II s.

Pour le vin de marché, ... II s. 6 d.

Aultre mise pour la dicte tapicerie.

Baillé pour la despense de deux tapiciers de Tours, venuz pour marchander ladicte tapicerye, qui sesjournèrent deux jours, venuz exprès, ... XXII s. VII d.

Item baillé pour la despence dudict tapicier, quant il apporta une des pièces de ladicte tapicerie, pour avoir sesjourné ung jour et demy, luy deuxiesme, et avoir souppé et couché le jour d'avant, .. XXX s.

Item, par l'advis de plusieurs des frères (1), luy faict (*sic*) baillé, pour le recompenser d'avoir rabillé les faultes de ses patrons en faisant ladicte tapicerye, et comme il y avoit esté promis, XLVIII s. VI d.

---

(1) De la confrérie du Saint-Sacrement, desservie en l'église Saint-Pierre, lesquels frères avaient fait les frais de ces ornements du chœur.

Item pour leur en aller,..... XV s.

Item, quand il apporta le patron qu'il reffist de la prinse de saint Pierre, pour avoir disné, souppé, couché et disné le lendemain,..... XI s. VII d.

Item pour sa despence d'aller et venir,..... XVIII s. VI d.

Item pour le cost de l'obligacion,[1]..... II s.

Item pour la façon et advancement de ladicte tapicerye, tant de celle qui est livrée que de celle qui est à livrer, luy ay baillé la somme de six XX douze livres sept soulz, ainsy qu'il appert par neuf quittances, pour ce,..... VI^xx XII l. VII s.

Plus, pour doubler ladicte tapicerye, tant pour la façon que pour troys aulnes de toille,..... XV s. XI d.

St-Pierre de Saumur, Comptes de 1542-1545, fol. 29-31.

(*Archives de Maine-et-Loire.*)

CÉLESTIN PORT.

CHRONIQUE.

Pour toute chronique, aujourd'hui, nous donnons à nos lecteurs quelques extraits des dernières livraisons de la *Revue des Sociétés savantes*, qui se publie à Paris sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique. Cet emprunt ayant pour but de faire connaître ce qu'on pense en haut lieu des travaux historiques et scientifiques de l'Anjou, nous n'avons à redouter ni plainte ni réclamation.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

(LIV. DE MAI-JUIN 1868.)

Extrait du rapport de M. le marquis DE LA GRANGE sur le concours des Sociétés savantes, pour 1867.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS. — *Inventaire raisonné des principaux objets du musée des antiquités d'Angers*, par M. Godard Faultrier, directeur.

Le musée des antiquités d'Angers a été fondé, en 1841, par le conseil municipal, et organisé sous la direction de M. Godard-Faultrier. L'inventaire, publié par ce savant archéologue, témoigne à la fois de ses soins intelligents et des plus heureux résultats.

Ce qu'on y remarque, ce ne sont pas seulement les objets rares et précieux qu'il décrit, mais l'esprit dans lequel le musée d'Angers a été formé. L'Anjou y contribue pour la majeure partie; c'est le résidu de son passé, et le sol à toutes les époques fournit son contingent. Cette riche collection représente donc avant tout l'histoire locale par ses monuments et par ses traditions, et voilà ce qui assure à cet établissement le concours des populations.

Des objets provenant d'un lieu bien connu des visiteurs leur plaisent davantage; les noms se lient aux provenances et frappent les esprits.

Tout le monde aime son clocher; les archéologues, autant et peut-être plus que tout le monde, se passionnent pour leur nationalité provinciale; les objets qui attirent leur curiosité ne sont pas seulement les traces et les souvenirs des Celtes, des Romains et du moyen âge, mais les traces et les souvenirs des Celtes, des Romains et du moyen âge de l'Anjou.

L'auteur a distribué ses collections, d'après les matières qui les composent, en trente-six classes distinctes. L'ordre des numéros se continue du commencement jusqu'à la fin. Exemple : première classe, objets en pierre, de 1 à 108 ; objets en marbre, de 109 à 116 ; et ainsi de suite jusqu'au numéro 938, chiffre de la totalité des objets.

. . . . . .

Il y a quelque confusion dans l'ordre purement matériel adopté par M. Godard-Faultrier; on n'y trouve pas toujours ce qu'on cherche. Des objets semblables ont été forcément dispersés dans plusieurs classes; par exemple, il faut chercher les inscriptions à la pierre, au bois sculpté, au bronze et au cuivre. Une table rapprocherait les provenances, les styles et les époques. Après tout, M. Godard-Faultrier a rendu un véritable service en publiant ce catalogue ; d'abord, rien n'assure mieux la conservation d'une collection qu'un bon inventaire, et puis il fait connaître au dehors ce qu'il y a de plus curieux dans un département. Si nous possédions de pareils travaux sur tous les musées, on pourrait les refondre dans un ordre méthodique et en former un volume qui résumerait les richesses archéologiques de la France.

Extrait du Compte-rendu des lectures faites à la Section d'archéologie.

Séance du 14 avril 1868. — M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a donné lecture d'une *Étude sur quelques pierres sépulcrales récemment découvertes à Angers, place du Ralliement.* L'impulsion donnée aux travaux publics depuis vingt années a fait sortir de terre une foule de monuments du plus grand intérêt. On ferait un beau livre avec l'inventaire raisonné des découvertes opérées sur le territoire de l'Empire depuis son rétablissement. En attendant ce grand tableau d'ensemble, les savants de nos départements ne s'épargnent pas pour en rassembler les matériaux. L'étude de M. Godard-Faultrier sur les résultats des fouilles

faites à Angers sur la place du Ralliement ne serait pas un des chapitres les moins riches de cet ouvrage, qui se fera quelque jour.

Il semble qu'on soit transporté aux Aliscamps d'Arles, tant les fouilles de la place du Ralliement ont fourni de ces grandes tombes romaines, païennes, chrétiennes ou mixtes, car il en est qui, fabriquées pour servir à des païens, ont été adaptées à des sépultures chrétiennes du ve siècle. L'une de ces tombes, non pas la plus ancienne, car elle ne remonte qu'au IXe siècle, est des plus remarquables. On y lit avec intérêt l'épitaphe d'un abbé Ato, mort l'an 835, gravée sur une grande dalle d'ardoise, qui est peut-être le plus ancien vestige de l'industrie des ardoisiers, l'une des sources de la prospérité de la ville d'Angers. Cet abbé Ato, jusqu'à présent inconnu, aurait été de noble race, pieux, modeste et affable, et aurait mérité que le dernier vers de son épitaphe demandât pour lui au lecteur des larmes abondantes (1) :

PRO QVO QVI LEGITIS FVNDITE POSCO PRECES

D'autres tombes et des épitaphes non moins curieuses sont décrites et commentées par M. Godard-Faultrier dans ce travail: les lectures devront être contrôlées avec une attention nouvelle par M. Godard-Faultrier, s'il le destine à l'impression. Par exemple, la femme dont l'épitaphe est reproduite sur la planche VII se nommait-elle *Deingelsen?* c'est une vérification à faire; mais ne serait-il pas possible de lire ce nom *Ingelsen?* Dans ce cas, au lieu de supposer, comme M. Godard-Faultrier :

CONDITA SVNT TVMVLO DEINGELSEN FEMINA
MEMBRA SVB ISTO, etc.

il faudrait faire du *de* une préposition remplaçant le génitif, faute très-vraisemblable dans le latin de cette époque, et lire par conséquent:

Condita sunt tumulo de Ingelsen femina
Membra sub isto, etc.

Il n'y a pas que des tombes et des inscriptions dans le mémoire de M. Godard-Faultrier; on y trouvera encore la description d'une foule

(1) L'auteur du Compte-rendu veut dire « des prières. »

d'objets curieux qui malheureusement n'ont pas tous trouvé place sur les planches dessinées qui l'accompagnent. Remercions-le toutefois des douze planches dont il nous a gratifiés; précieux à titre de renseignements, les dessins de M. Godard-Faultrier paraissent exacts; cependant ils devront être refaits, en présence des originaux, par une main plus exercée que celle du savant conservateur du musée d'Angers, si l'on se décide à les publier. Ce mémoire, nourri de faits et de rapprochements qui témoignent de l'érudition de l'auteur, a dignement inauguré la session de 1868.

M. Armand Parrot, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, section des lettres, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches historiques et archéologiques sur le cœmeterium et sur les cryptes de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Angers.* Les tombeaux sont une des plus fécondes mines que puissent exploiter les archéologues; il n'y a donc pas lieu de s'étonner si l'on en entend si souvent parler à la Sorbonne. Consacré à des tombeaux découverts à Angers, le travail de M. Parrot, venant après celui de M. Godard-Faultrier, avait à vaincre la prévention qui s'attache à ce qui peut sembler une redite. Cette prévention, M. Parrot l'a vaincue. On a écouté avec intérêt les descriptions qu'il a données du cœmeterium d'Angers et d'édifices remontant, selon ce savant, aux premiers temps de l'établissement du christianisme dans l'antique Juliomagus. Cependant, si j'avais une critique à faire à M. Parrot, ce serait d'être parfois sorti du rôle d'archéologue pour se livrer à des considérations philosophiques ou à des théories générales qui, n'ayant pas le mérite de la nouveauté, font hors-d'œuvre dans son mémoire. Plus de précision serait aussi à souhaiter dans les indications de localités. L'auteur oublie trop qu'il n'écrit pas seulement pour des habitants d'Angers, et l'on a quelque peine à se diriger dans ses descriptions d'édifices ou de lieux de sépultures. On aurait aussi aimé à trouver dans le travail de M. Parrot des indications plus positives sur cette ample moisson de sarcophages de toutes les époques, faite, dit-il en finissant, par le musée de la ville d'Angers. A la vérité, un autre habitant de l'antique Juliomagus, M. Godard-Faultrier, celui-là même qui a été cité plus haut comme ayant dignement inauguré les lectures de 1868, a publié récemment un inventaire de ce musée, fondé en 1841 (1)

(1) *Musée des Antiquités d'Angers, fondé en 1841. Inventaire* par M. Godard-Faultrier, directeur. Angers, 1868, in-8°, de XVI-176 pages.

et organisé par ce zélé archéologue, avec le concours de la Commission archéologique de Maine-et-Loire, section de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Ce travail, que l'auteur perfectionnera dans les éditions nombreuses qu'il est destiné à avoir, peut, dès aujourd'hui, servir de complément au mémoire de M. Parrot. On le voit, Angers doit être comptée parmi les cités qui s'occupent sérieusement d'archéologie.

A. CHABOUILLET, secrétaire de la section.

COMITÉ DES SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES

(LIV. DE JUILLET-AOUT 1867.)

Extrait du rapport de M. DUCHARTRE, sur divers travaux de botanique.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE MAINE-ET-LOIRE, 9e ANNÉE, 1867.

Note sur le genre Chimonanthus *et sa propagation en Anjou*, par M. B.-H. Bielawski (p. 91-97). L'auteur de cette note fait ressortir l'intérêt qu'offre, pour les jardins, le *Chimonanthus fragrans*, arbuste spontané au Japon et en Chine, qui produit en hiver, comme l'indique son nom générique, des fleurs remarquables par la suavité de leur odeur et plus parfumées encore lorsqu'elles se flétrissent.

Dans une série d'articles relatifs à divers sujets d'histoire naturelle, par M. Aimé de Soland, se trouvent deux notes de botanique qui ont pour objet, l'une de signaler la découverte dans l'Anjou du Rosier à grandes fleurs (*Rosa macrantha* Desp.), qui n'avait été indiqué auparavant que dans la Sarthe; l'autre de faire apprécier l'intérêt qu'offre l'introduction récente, ou, pour employer le mot devenu à la mode malgré son inexactitude, l'acclimatation du Bambou dit *de Montigny* (*Bambusa mitis* Poir.). En effet, cette grande et belle Graminée, importée de la Chine, est non-seulement une remarquable

plante ornementale, qui forme de grosses touffes de tiges hautes de quelques mètres, mais encore une espèce utile, puisque ses jeunes pousses tendres sont excellentes à manger en guise d'asperges, et que, d'un autre côté, ses chaumes adultes peuvent être utilisés pour la confection de manches de parapluies, de fouets, etc. Ce Bambou a déjà supporté, en pleine terre et sans couverture, des froids de 14° c.; il peut donc être cultivé sans danger dans presque toute la France.

Étude sur les champignons de Maine-et-Loire, par M. Aimé de Soland (p. 169-192). Ce mémoire est le premier fragment d'un travail général dont ce botaniste annonce la continuation prochaine. Il est relatif à la division des Champignons entobasides de Léveillé, c'est-à-dire dans lesquels les cellules qui portent les spores sont intérieures. Le genre qui y est le plus représenté est celui des Lycoperdons, qui compte onze espèces. Deux de celles-ci sont figurées sur une planche qui accompagne le mémoire; ce sont le Lycoperdon justement appelé *gigantesque*, puisqu'il a quelquefois 0m,60 ou même davantage en diamètre (*Lycoperdon giganteum* Fries), et le curieux Lycoperdon tête d'homme (*L. craniolare* Paulet), qui, par sa forme et son volume, justifie la dénomination spécifique qu'il a reçue.

Extrait du rapport de M. CHATIN sur une suite de travaux de botanique.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE-ET-LOIRE, XXe VOLUME.

Précis des principales herborisations de Maine-et-Loire, en 1865, par M. Boreau.

M. le professeur Boreau, le savant auteur de la *Flore du Centre*, continue, avec une ardeur que les années ne ralentissent pas, ses explorations publiques des environs d'Angers. C'est là que, tout en initiant à la botanique des adeptes destinés à soutenir, dans le culte de Flore, la réputation de la vieille cité angevine, il recueille des matériaux pour la nouvelle édition d'un ouvrage qui en a déjà eu plusieurs, mêlant à ses découvertes de judicieuses considérations sur les caractères des espèces qu'il observe pour la première fois.

L'*Indicateur de Maine-et-Loire*, de M. Millet, publication impor-

tante dans laquelle sont consignés les résultats de soixante ans de recherches, venait d'annoncer la présence, aux environs de Tiercé, d'un assez grand nombre de plantes nouvelles pour la région. M. Boreau partit avec ses élèves le 5 juin, afin d'entrer en possession de richesses trouvées au milieu de son domaine. Il ne trouva ni le *Carex strigosa,* ni le *Carex cœspitosa*, ni le *Juncus squarrosus*, ni le joli petit *Pinguicula lusitanica*, que les étudiants de Paris, plus heureux, cueillaient cette année, aux vacances de la Pentecôte, par milliers dans les marais de Mézidon, ni le *Schœnus nigricans,* indiqués par le livre de M. Millet; mais il put faire, en traversant un terrain crétacé, d'amples récoltes de *Linum angustifolium, Bupleurum tenuissimum*, *Thymus subcitratus*, *Delphinium Ajacis*, et, à l'Étang Penai, de *Carex filiformis, Scirpus fluitans, Elodes palustris, Illecebrum verticillatum, Helosciadium inundatum, Littorella lacustris*, *Pilularia globulifera, Juncus uliginosus, J. pygmœus, Aïra discolor*, *Eleocharis uniglumis*, *E. multicaulis*, *Cladium mariscus*, *Lobelia urens*, *Scutellaria minor* et *S. galericulata, Cicendia pusilla, Gentiana pneumonanthe, Erica tetralix*, *Salix repens*, espèces que nous trouvons toutes réunies dans les marécages de la forêt de Rambouillet, qu'habite ainsi une véritable colonie de la Flore de l'Ouest. On récolta aussi l'*Eufragia viscosa*, parasite des Graminées comme la plupart des Pédiculariées, le *Nymphœa permixta,* l'*Alisma repens,* l'*Anthemis mixta.*

Une plante non encore signalée en France, le *Sparganium fluitans* (Fries) de la Flore scandinave, fut découverte par M. Ledantec. Distincte de notre *Sparganium minimum*, par sa plus forte taille, par de plus gros spadices et par l'ovaire atténué en pointe au lieu d'être brusquement mucroné, de la forme flottante du *Sparganium simplex* par ses spadices très-rapprochés, le mâle presque unique, cette plante est entièrement flottante. La découverte, dans l'ouest de la France, du *Sparganium fluitans* de la Laponie, y suit ainsi de près celle du *Coleanthus subtilis* du nord de l'Allemagne, dont les observations répétées de M. l'abbé Ravin, de M. Lloyd, etc., font décidément une espèce presque vulgaire de notre Flore, et semble appelé à avoir le même retentissement dans le monde botanique.

Près de Soucelles, la troupe de M. Boreau recueillit l'*Euphorbia pilosa*, et surtout de beaux spécimens de l'*Iris acoriformis*, espèce séparée avec raison par M. Boreau de l'*Iris Pseudacorus* en raison de ses pétales non longuement lancéolés, mais très-petits et en cuiller.

Entre Villelevêque et la station de la Guionnière, on observa deux formes spécifiques du *Ranunculus bulbosus* de Linné, le *Ranunculus bulbifer* de Jordan, dont le bulbe, assez petit, n'est qu'un collet renflé se détruisant chaque année après avoir produit des rejets latéraux, et le *Ranunculus brachiatus* de Schleider et de Boreau, à rhizome bulboïde certainement vivace. M. Boreau pense d'ailleurs que le *Ran. sparsipilus* de Jordan n'est autre que le *Ran. bulbosus* des Flores de Paris.

Une excursion dans la vallée de la Loire amenait la découverte, encore par M. Ledantec, chercheur heureux et aux yeux perçants, d'une nouvelle Spargoute que M. Boreau a nommé *Spergula linicola,* des champs de lin au milieu desquels elle a été trouvée. Assez semblable au *Spergula maxima* par ses dimensions, le *Spergula linicola* s'en distingue bien par ses graines pourvues d'un bord membraneux, mais non chargées de papilles. La nouvelle Spargoute diffère d'ailleurs des *Spergula pentandra* et *Morisonii* par l'étroitesse du bord de ses graines, et en particulier du *Spergula pentendra* par la teinte brune de ce bord.

M. Boreau consacre enfin un paragraphe à établir que l'*Equisetum tuberosum* d'Hectot doit être rapporté à son *Equisetum ramosum,* et non à l'*Equisetum palustre*, ainsi que l'a fait M. Duval Jouve dans sa belle Monographie.

Monographie de quelques Sedum du groupe TELEPHIUM, par M. Boreau.

Une grande confusion, à laquelle les plus éminents botanistes, Fuchs, Lonicer, Tragus, Dodoens, Dalechamp, L'Écluse, les deux Bauhin, Tournefort, Linné lui-même, avaient successivement contribué, obscurcissait la délimitation des *Sedum* du groupe *Telephium*. Quelques lumières avaient été jetées par de Candolle, par Reichenbach et par Kock ; mais il était réservé à M. Boreau, qui a pu cultiver dans le beau jardin botanique d'Angers la plupart des plantes de ce groupe difficile, et qui a possédé le reste en échantillons d'origines authentiques, de jeter un jour tout nouveau sur ce point intéressant de botanique descriptive.

Les caractères que présentent les bourgeons avant l'élongation de la tige ont paru à M. Boreau avoir une corrélation constante avec les espèces véritables ; leur forme, leur coloration, l'époque automnale ou vernale de leur développement, ont fourni des indications pré-

cieuses généralement en accord avec la structure des feuilles, de la tige, etc.

M. Boreau sous-divise le groupe *Telephium* en deux sections, suivant la forme des feuilles vers leur base.

M. Chatin donne ici une liste analytique des espèces comprises dans ces deux sections; après quoi il termine ainsi son rapport :

Ne pouvant reproduire ici les descriptions complètes consacrées par M. Boreau à chacune des espèces, je n'ai indiqué que le cadre du travail de l'auteur; mais cette analyse suffit pour apprendre aux botanistes que le savant professeur d'Angers a fait sortir du chaos, où elles étaient jetées pêle-mêle, les nombreuses formes spécifiques du groupe des *Sedum Telephium*. C'est un nouveau service rendu à la botanique descriptive par l'un des hommes à qui celle-ci doit le plus, et dont nous avons eu si souvent à rappeler les travaux dans les séances du Comité. La Flore du centre de la France, en deux volumes, arrivée à sa 3e édition, dit assez la place importante que tient cet ouvrage devenu classique dans les publications contemporaines.

M. Boreau, qui n'est plus jeune, n'a que faire de nos encouragements pour continuer des travaux auxquels il a consacré son existence; mais il a des droits à une haute récompense que nous appelons de nos vœux, et que, nous l'espérons, le Comité voudra prendre sous son haut patronage.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LA CONSCIENCE COMME IL LA FAUT, par le R. P. **MARCHAL**. *Paris*. Librairie catholique de Périsse frères. 1 vol. in-18.

La *Revue de l'Anjou* s'occupe d'ouvrages historiques, scientifiques ou littéraires, et ne rend compte des livres de piété que lorsqu'ils ont été composés par des Angevins. Or, le R. P. Marchal ne tient à l'Anjou, que nous sachions, par aucun lien. Nos lecteurs vont donc se demander pourquoi nous sortons de nos limites, c'est-à-dire d'un champ d'études déjà si vaste et si difficile à explorer.

N'ayons recours à aucun subterfuge. Un désir nous a été exprimé, dans une de ces lettres spirituelles et aimables, comme il s'en écrivait au temps de Mme de Lafayette et de la marquise de Sablé. Nous ne nous sentons pas le courage d'opposer un programme ou un règlement au souhait d'une âme délicate et pieuse : voilà tout simplement pourquoi nous appelons ici l'attention sur *La Conscience comme il la faut*. On voudra bien croire cependant que nous ne pousserions pas la courtoisie jusqu'à faire l'éloge de ce livre, dont le titre n'est pas tourné tout à fait à notre guise, s'il nous semblait une œuvre nulle ou de passagère valeur.

Le premier mérite, à nos yeux, de l'ouvrage du R. P. Marchal, c'est de venir très-opportunément. Toutes sortes de théories se produisent et se mêlent, dans notre société troublée par les révolutions. Chacun explique à sa façon l'univers et Dieu, l'avenir et le passé de l'humanité, les droits de l'individu et les obligations du pouvoir. Il y a des philosophies de toute nuance, depuis le matérialisme le plus lugubre jusqu'au plus insaisissable idéalisme. Ici, tout est rêve ou utopie ; là, tout est combinaison de forces mécaniques et dévoloppement fiévreux de la puissance industrielle. Aujourd'hui, c'est par le livre ou le cours public que se révèle une doctrine, bonne ou mauvaise, folle ou sage ; demain, c'est par le journal, le théâtre ou le roman qu'elle se propage. Il y a des esprits, nous le savons, que ravit cette activité désordonnée, et qui la saluent comme l'avant-courrière

d'une période d'or et d'azur. Mais en attendant que leurs espérances se réalisent, beaucoup de raisons sont inquiètes et de consciences désorientées, parce que l'effet immédiat de toute confusion est de rendre les passions plus hardies et plus impérieuses. Le R. P. Marchal, qui nous paraît avoir toutes les ardeurs, toutes les vigilantes sollicitudes auxquelles se reconnaissent les vrais apôtres, s'est ému du péril, et pour contribuer à ramener le calme dans quelques cœurs, à remettre l'ordre dans certaines têtes, il a publié le volume que nous annonçons.

Pourquoi s'écarte-t-on si souvent des routes sûres et va-t-on se faire prendre à tant de méchants piéges? C'est qu'on n'écoute pas assez le guide intérieur, qui jette toujours le cri d'alarme, mais dont la voix s'affaiblit de plus en plus, à mesure qu'on descend les pentes rapides sur lesquelles la témérité aime à s'aventurer. Il n'y a pas de vérité plus banale que celle-là, et pourtant il est nécessaire qu'on nous la redise sans cesse. Le R. P. Marchal s'est chargé de la tâche. Seulement il a compris qu'il fallait autre chose que du zèle pour secouer les torpeurs et s'emparer de l'attention. Autour de la maxime générale, il a groupé très-ingénieusement une foule d'exemples touchants ou graves, puisés tantôt dans l'histoire des sociétés disparues, tantôt au plus vif des événements ou des situations de notre siècle, et jamais il ne raconte ou ne conseille qu'en termes tempérés, ce qui est le meilleur des moyens, dit-on, pour insinuer les idées justes dans les esprits, comme les fécondes résolutions dans les cœurs.

Quelques pages de considérations psychologiques forment le début du livre. Qu'est-ce que la conscience, et comment régit-elle notre activité? Par quelles causes s'obscurcit-elle et sous quelle influence redevient-elle limpide? Telles sont les questions auxquelles répond d'abord le R. P. Marchal. Il nous déroule ensuite le spectacle de toutes les épreuves qui se rencontrent dans la vie, et nous enseigne l'art de les traverser, en nous retraçant avec une merveilleuse sagacité nos fautes et nos faiblesses. Chacun ici-bas est aux prises avec un obstacle ou avec un ennemi. L'un guerroye contre la tyrannie d'un penchant immodéré, ou contre le despotisme d'une habitude; l'autre se débat contre l'ignorance, l'injustice, la douleur ou l'infortune. De quelle manière parvient-on à sortir de toutes les difficiles conjonctures dans lesquelles l'âme peut se trouver ainsi engagée? Le volume du R. P. Marchal contient à ce sujet d'utiles indications qu'on chercherait en vain chez beaucoup de moralistes illustres.

Ce sont surtout les femmes qui liront un tel ouvrage avec intérêt. L'auteur connaît aussi bien leurs qualités que leurs défauts ; il sait quels prestiges les éblouissent et par quelles vertus elles sont protégées ; il n'ignore ni les sacrifices qu'elles s'imposent ni les généreux dévouements qu'elles suscitent, et quand il leur adresse un reproche, c'est toujours avec l'accent d'une paternelle bonté. Il est de ceux d'ailleurs qui réclament énergiquement pour la femme le droit à une forte et haute instruction, qui ne veulent point qu'on l'oblige à « déguiser ses aptitudes ou ses connaissances, comme on déguise une infirmité, » et qui s'effrayent bien plus pour elle de la frivolité que du savoir.

Au mérite de venir à propos rappeler un grand nombre de vérités fondamentales et d'idées justes, le R. P. Marchal joint encore celui d'écrire avec goût et délicatesse, de s'exprimer dans un langage très-pur, auquel il ne manque qu'un peu plus de timbre et de couleur. La qualité du style vaut la peine d'être remarquée, à une époque où tant d'informes et insignifiants petits livres viennent usurper la place réservée aux chefs-d'œuvre des François de Sales et des Fénelon, des Louis de Grenade et des Bossuet. Avez-vous parcouru quelques-uns des recueils d'instructions, de cantiques ou de prières dont les spéculateurs inondent nos villes et nos campagnes? Si vous n'avez pas ressenti une amère tristesse à la lecture de ces importunes et prolixes compositions, où les dogmes les plus sublimes disparaissent sous un nuage épais de périphrases puériles et de trivialités, c'est que vous n'avez jamais été sous le charme de ces œuvres immortelles où la perfection du dessin égale la grandeur du sujet; c'est que vous n'avez jamais mesuré combien est préjudiciable aux intelligences la séparation du Beau et du Vrai. Rien ne sert plus la fortune des brillantes productions de l'erreur que la multiplicité des « bons livres » mal écrits. Quand donc une voix éloquente et sainte viendra-t-elle disperser toute cette légion d'écrivains médiocres, qui encombrent de leurs vulgaires opuscules jusqu'aux bibliothèques chrétiennes placées sous les plus imposants patronages?

Nous entendons d'ici l'objection. Tout le monde, prétend-on, ne peut pas apprécier les créations du génie, et il faut bien se mettre à la portée du peuple. Ainsi raisonnent les gens qui se croient sensés, par cela seul qu'ils font peu de cas des grands artistes et des grands poëtes. Que ces sages nous pardonnent ; mais notre invincible sentiment, c'est que toute âme humaine est apte à discerner la beauté ;

et que l'élévation du goût est étroitement liée au progrès moral des esprits.

Nous avons assez loué le livre du R. P. Marchal pour avoir maintenant le droit de formuler un regret. L'auteur a consacré presque un chapitre entier à l'examen de la question si complexe du devoir des sociétés civiles, en matière de culte ou de doctrine. Nous n'oserions pas émettre le moindre doute sur l'orthodoxie de ses principes à cet égard; mais nous trouvons qu'il a usé de bien des ménagements envers les écoles où se perpétue, avec plus ou moins de précision, la théorie lamennaisienne. Le R. P. Marchal déclare dans sa préface que, tout en travaillant à guérir les cœurs malades, il veut « être de son siècle. » Nous n'aimons pas cette locution vague, qui prête aux malentendus. Le pape signale et condamne très-haut la plupart des doctrines modernes. Est-il de son siècle? Alors soyons-en avec lui, et redisons partout ses enseignements. Mais pourquoi choisir une expression qui est juste l'antithèse du *se custodire immaculatum ab hoc sæculo* de l'apôtre saint Jacques?

USAGES RURAUX DU CANTON DU LOUROUX-BÉCONNAIS. *Angers.* Lachèse, Belleuvre et Dolbeau. 1868. In-8° de 24 pages.

Un recueil des usages ruraux en vigueur dans le canton du Louroux-Béconnais avait été rédigé en 1855; mais il était tout à fait insuffisant, et le 6 septembre 1867, M. le préfet de Maine-et-Loire chargea une Commission de reprendre le travail, pour le corriger et le compléter. C'est l'œuvre de cette Commission, dont le rapporteur a été M. Hippolyte Sauvage, juge de paix au Louroux, qui vient d'être publiée par la librairie Lachèse. Tous les renseignements paraissent avoir été recueillis avec beaucoup de soin, et la rédaction du nouveau Code est d'une clarté qui se retrouvera dans les baux, il faut l'espérer.

ALBERT LEMARCHAND.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers. — Imp. E. Barassé.

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQ

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général

DEUXIÈME ANNÉE

TOME PREMIER.

Cinquième

[redacted] livraison. — Novembre 1868.

SOMMAIRE :

Récits du Xe siècle. Une Restauration (1er article).	Ernest MOURIN.
Quand même, Berquinade bretonne en un acte.	
Troisième lettre sur Fontevrault.	N. PLANCHENAULT.
Questions angevines : l'Idéal de Lancreau.	C. PORT.
Poésie.	Victor PAVIE.
Chronique et Bulletin bibliographique.	Albert LEMARCHAND.
Histoire de l'Université d'Angers (7e feuille).	Pierre RANGEARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1868

RÉCITS DU DIXIÈME SIÈCLE

UNE RESTAURATION

C'est au dixième siècle que s'achève la fusion des divers éléments dont a été composée la race française. Cette race mixte reste à son insu profondément pénétrée de l'esprit latin ; mais ce qui fait sa force et son éclat aux premières heures de la formation, c'est le génie des vieilles peuplades celtiques, réveillé, rajeuni, vivifié par le génie des libres tribus germaines. La tradition impériale est rejetée, la centralisation n'est plus qu'un souvenir odieux, l'unité romaine est brisée sans retour, et les anciens chefs de *trustes* devenus des barons, des comtes, des ducs féodaux, se partagent les lambeaux de la souveraineté. Toutefois, tant que restent debout sur les ruines de la monarchie les représentants couronnés du système vaincu, la féodalité n'est pas rassurée sur la durée de sa victoire, et son œuvre lui paraît incomplète. Elle s'efforce d'écarter du trône, qui n'est pourtant plus qu'une ombre, les petits-fils de l'empereur d'Occident, fantômes menaçants dont son sommeil est troublé, et elle entreprend de leur substituer une dynastie nouvelle, qui, sortie de ses entrailles mêmes, soit intéressée par son origine, son histoire et sa fortune, à rendre leur passé commun irrévocable. Les Carlovingiens se défendent ; ils ne sont pas des rois fainéants ; quelques-uns même sont des princes très-distingués. Ils trouvent en outre de puissantes alliances : au dehors, les rois de Germanie qui tentent de faire de la France un grand fief relevant de leur empire ; au dedans, du moins pendant les deux premiers tiers du dixième siècle, l'Église qui défend dans l'unité politique la garantie de

l'unité religieuse. Un des épisodes de cette grande lutte qui dura cent ans m'a paru curieux à étudier dans les rares monuments du temps. Les intérêts qui s'y agitent sont de premier ordre, les passions y sont véhémentes, les événements dramatiques, et le moment est grave entre tous, car c'est celui où le vieux monde finit, où le nouveau commence.

I.

Le roi Raoul était mort le 14 janvier 936. « Comme il n'avait pas de fils qui pussent lui succéder, » dit le moine Richer, « il laissa aux grands le soin de régler ce qui touchait l'administration du royaume (1). » Les seigneurs féodaux semblaient être, en effet, ses héritiers naturels, et personne n'eût songé à disposer du pays sans leur assentiment. Pourtant il y en avait un parmi eux, déjà assez fort pour finir l'interrègne à son gré et imposer ses vues et ses décisions à tous les autres ; c'était Hugues-le-Grand, comte de Paris et duc de France.

Pour la seconde fois depuis treize ans, Hugues voyait la couronne à la portée de sa main. En 923, il avait refusé de la ramasser, tombée toute sanglante de la tête de son père Robert sur le champ de bataille de Soissons. En 936, elle paraissait, comme celle d'Alexandre, léguée au plus digne, c'est-à-dire au plus puissant et au plus audacieux. Il n'eût tenu qu'à lui de s'en saisir. Ce n'était plus un enfant dont on dédaignât l'inexpérience : il avait vingt-huit ans, et, mêlé, dès sa première adolescence, à tous les événements de son temps, il avait mûri d'assez bonne heure pour avoir déjà donné la mesure de ses talents et de sa force. Héritier d'une race de guerriers populaires, petit-fils du *Macchabée des Francs*, neveu du héros de Paris, fils du vainqueur de Chartres et de Soissons, il avait la bravoure traditionnelle des siens, et n'hésitait jamais à payer de sa personne. Mais il possédait sur ses ancêtres, comme

(1) Richer, l. I, 65.

sur ses contemporains, une grande supériorité : il n'était pas seulement un soldat, il était un politique. Il savait juger les faits, en apprécier les conséquences, et en déduire nettement l'avenir. Il ne vivait pas au jour le jour, emporté par le mouvement de ses passions ou par le hasard des événements; le plan de sa vie était bien arrêté et il marchait d'un pas ferme et sûr vers un but déterminé. Ame froide et patiente, joueur habile à calculer ses chances avec une sorte de précision, attendant les occasions lorsqu'il ne pouvait pas les préparer, il semblait connaître ce mot d'un moderne, que l'empire est aux flegmatiques. Son originalité propre, ce qui lui donne une figure à part dans l'histoire, c'est que son ambition était impersonnelle ; il visait uniquement à assurer les grandeurs futures de sa famille. Certes il ne dédaignait pas le titre de roi qui conservait, malgré la révolution féodale, un très-vif prestige, mais il se défendait des vanités vulgaires et recherchait une œuvre plus haute qu'une stérile satisfaction d'amour-propre. Il renonçait à cueillir pour lui-même des fruits trop hâtifs, bornant sa tâche à consolider l'arbre, en enfonçant dans le sol ses robustes et indestructibles racines. Du reste, en ces temps troublés, où le sens moral semble oblitéré et la conscience publique le plus souvent muette, il ne valait ni plus ni moins que ses amis ou ses adversaires. Il ne se faisait aucun scrupule sur les moyens à employer, et il pensait que ce n'est pas par la voie étroite de la morale ou de l'honneur que se fondent les grandes maisons. Pendant les trente-trois années que dura sa carrière politique, il agrandit et affermit son patrimoine, tantôt par de savantes combinaisons, tantôt par la force, tantôt par la fraude et la violence, et les contemporains, frappés uniquement des progrès continus de sa puissance, lui donnèrent le nom de Grand, quoiqu'il n'eût accompli aucune de ces actions éclatantes qui justifient ordinairement ce titre. On peut dire de lui qu'il fut le véritable fondateur de la dynastie Capétienne (1).

---

(1) « Ce fut lui, » dit Pasquier en ses recherches, l. V, 29, « qui donna tant d'algarades à Charles-le-Simple et aux siens, et mêla tellement les cartes à son profit qu'enfin Hugues Capet demeura maître du tapis. »

Je ne sais si à la mort de Raoul Hugues-le-Grand fut tenté de brusquer la fortune et de précipiter hardiment les destinées de sa famille. L'illustration de sa race, sa popularité, la possession du plus important des fiefs de la France du Nord, son établissement à Paris, la capitale de cette société nouvelle dont la formation s'achevait, ses talents, sa supériorité personnelle, tout le mettait hors de pair, et, en faisant de lui l'arbitre de la situation, semblait l'inviter à franchir le dernier degré qui le séparait de la royauté. Mais ce titre de roi, quelque valeur qu'il eût encore en un temps où ceux qui avaient seuls le droit d'exprimer une opinion et de faire compter leurs suffrages n'avaient pas songé à le supprimer et le croyaient nécessaire, méritait-il la peine dont son acquisition serait inévitablement suivie? Hugues regardant autour de lui, comme autrefois dans la plaine de Soissons (1), n'apercevait que des alliés douteux et des amis jaloux. Il sentait qu'il serait sinon impossible, du moins bien difficile de conjurer ou de briser une coalition formée de tous ses voisins, unanimes à le suivre contre le César carlovingien, mais peu disposés à le subir lui-même comme un maître. Si du moins le comte de Paris avait trouvé un point d'appui solide dans le parti national, dans l'opinion publique. Mais il n'y avait pas d'opinion publique qui fût, comme de nos jours, la maîtresse des événements, et, quant au parti national, il était né sans doute, mais, pareil à l'enfant au berceau, il ne savait encore ni vouloir, ni agir, ni parler. La désagrégation féodale, réaction légitime et désormais victorieuse contre l'oppressive centralisation romaine, en faisant son œuvre, avait dépassé le but. La nation semblait dissoute, l'idée même d'une patrie semblait éteinte; les fiefs se trouvaient juxta-posés et non liés par une tradition et des intérêts communs. Le peuple, presque tout entier d'origine gauloise, se ressentait cruellement encore des quatre cents ans de césarisme qu'il avait subis, et, courbé silencieusement sous les protecteurs qu'il s'était donnés pendant la tourmente normande, il semblait qu'il lui suffît de vivre sur

(1) Richer, l. I, 46; l. II, 1.

sa glèbe, de recueillir et d'accroître ses forces dans le travail, et que, sans autre espérance pour lui-même, il léguât aux générations futures la pensée et le désir d'un affranchissement définitif. Sauf dans quelques villes où se conservaient les traditions municipales et où avait pénétré l'esprit plus énergiqne encore des ghildes germaines, les masses avaient perdu jusqu'au sentiment de la liberté et ignoraient leur droit d'intervenir souverainement dans les compétitions des princes. Quel rôle pouvait-il rester à la royauté dans une société ainsi morcelée, repoussant toute idée générale, vivant par groupes rivaux, répugnant avant tout à une loi commune ? A quoi bon échanger sa double couronne de comte de Paris et de duc de France contre celle d'un roi qui ne serait obéi, respecté, servi de personne ? Un jour viendrait sans doute où les membres épars de la nation sentiraient le besoin de se rapprocher et où se pourrait rétablir un pouvoir central qui, ramenant à une féconde unité tous ces petits états fragmentaires, reconstruirait le grand édifice social. Hugues-le-Grand avait assez d'intelligence pour pressentir ou deviner, au milieu du mouvement désordonné de son temps, l'œuvre glorieuse de l'avenir ; mais il sentait parfaitement qu'il était venu trop tôt, qu'il ne lui appartenait pas de l'accomplir et qu'il ne pouvait que la préparer. Dès lors, pourquoi se hâter vers de vains honneurs? Irait-il user sa dynastie dans d'obscures et misérables querelles ! Ne valait-il pas mieux la tenir en réserve pour sa haute mission, afin que le travail propre au temps s'étant accompli, elle pût se présenter dans toute sa force, sans blessure, sans diminution dans l'opinion, irrésistible par le prestige de ses souvenirs comme par la puissance de sa situation féodale ?

Ces considérations déterminèrent Hugues-le-Grand à rester comte de Paris. Mais en renonçant à prendre la couronne pour lui-même, il eut soin d'établir très-nettement qu'il en disposait. Il n'eut garde de l'offrir à un des grands seigneurs, ses amis ou ses rivaux, et de courir ainsi le risque de fonder une maison royale qui pût s'approprier les éventualités réservées dans sa pensée à ses descendants. Il ne voulut pas non plus prolonger l'interrègne et habituer ainsi la féodalité à l'idée que la royauté était un

rouage inutile. Il pensa que ce qu'il avait de mieux à faire était de restaurer l'héritier de Charles-le-Simple. Il espérait trouver dans ce roi de parade, bon à continuer la tradition, mais sans pouvoir effectif et facile à retenir sous sa tutelle, une sorte de roi fainéant avec lequel il recommencerait l'histoire des Peppins et des Karls jusqu'au jour où il se lasserait du jeu ou croirait possible de le finir. Son parti arrêté, il laissa à peine terminer les funérailles de Raoul et déclara publiquement qu'il était d'avis qu'on élût Louis, fils de Charles-le-Simple. Par ses soins, cette idée se propagea rapidement dans les fiefs de France ; puis il réunit les grands, et leur proposa lui-même la candidature carlovingienne. Les féodaux furent surpris peut-être d'une pareille proposition émanée d'une pareille bouche, mais ils ne résistèrent pas à l'influence du grand duc et peut-être adhérèrent-ils d'autant plus volontiers qu'ils faisaient les mêmes calculs que lui sur la faiblesse probable du carlovingien sans patrimoine. La restauration de la dynastie impériale fut donc décidée par l'accord unanime de ses ennemis naturels (1).

Au premier bruit de la captivité de Charles-le-Simple, la reine Ethgive, pour soustraire son fils à ses ennemis, s'était enfuie en Angleterre auprès de son père le roi Edouard. Le dernier rejeton de la race carlovingienne n'avait que trois ans. Il grandit à la cour anglo-saxonne. Son grand-père, et, après lui, son oncle Athelstan le firent élever avec des soins paternels. Les Anglo-Saxons étaient Germains de race pure, presque sans mélange avec les populations abâtardies par la domination romaine, de francs barbares, violents, batailleurs, partageant leur temps entre la guerre et la chasse. Athelstan passa la plus grande partie de son règne à guerroyer, détruisit dans de glorieuses luttes les derniers restes de l'invasion danoise, imposa son autorité à la Grande-Bretagne tout entière et prit le premier le titre de roi d'Angleterre. Bien

(1) Richer, l. II, 1 et 2. *Rerum Gall. script.*, t. VIII, p. 237, 238, 243, 322. Les chroniqueurs normands font à leur duc Guillaume l'honneur d'avoir rétabli Louis. Mais tous les autres sont d'accord pour en attribuer la pensée et l'initiative à Hugues-le Grand. Voir dans Pertz, t. IV, p. 95, le récit de Dudon.

qu'il fût le petit-fils d'Alfred-le-Grand, il ne paraît pas qu'il eût un goût bien vif pour les lettres et la philosophie. Ses rudes compagnons n'en avaient certainement aucun souci. Le descendant de Charlemagne ne reçut donc dans cette cour guerrière que les enseignements propres à faire de lui un vaillant chef de guerre. Il eut pour amis dans ses jeux à demi-barbares, outre ses cousins fils du roi, le comte Alain de Bretagne, exilé comme lui, et Haco, fils du roi de Norwége, que son père avait envoyé à la cour d'Athelstan comme à la meilleure école d'art militaire et de sagesse politique (1).

Tout en accueillant généreusement le prétendant, Athelstan ne s'était pas brouillé avec ses ennemis, les Capétiens. Ce n'est pas de nos jours seulement qu'on a vu les affections de famille subordonnées dans les maisons royales aux intérêts politiques. En 926, Hugues-le-Grand fit demander en mariage une des neuf sœurs d'Athelstan (2). Le comte de Paris était pour toute l'Europe l'égal d'un roi. Le *Witan*, ébloui d'ailleurs par de magnifiques présents au milieu desquels, entre les parfums, les joyaux, les reliques, les chevaux de prix, on voyait briller l'épée de Constantin et la lance de Charlemagne, s'empressa d'accorder la main de la princesse Ethilde. Cette alliance, qui faisait de Hugues-le-Grand l'oncle du jeune Carlovingien, fut l'occasion de rapports suivis entre le grand vassal français et le roi d'Angleterre, et ce fut peut-être dans ces conférences de famille que se prépara le rétablissement de Louis. Athelstan avait aussi noué des relations de bon voisinage avec le duc de Normandie, Guillaume-Longue-Épée, et avait gagné ce prince pieux au projet d'une restauration que désirait l'Église gallicane et que réclamait l'Église romaine (3).

A la mort du roi Raoul, Louis d'Outremer, comme l'appelèrent les Français, avait atteint sa seizième année. S'il savait lire, cet héritier d'une famille savante, amie des lettres, à demi-sacerdotale, il est permis d'en douter; mais il était hardi, vigoureux et robuste, rompu au maniement des armes comme le plus brave des

(1) Lingard., *Hist. d'Angleterre*, chap. IV.
(2) *Ibid.* Une de ces neuf princesses, Edith, épousa Othon-le-Grand.
(3) *Ibid.*

thanes saxons. Sa mère et ses amis l'avaient sans doute nourri dès son enfance de ces regrets et de ces espérances qui de tout temps ont accompagné les exilés sur la terre étrangère. Dans ses rêves d'adolescent, passaient la couronne de Charlemagne et les joies du pouvoir et les grandes aventures de la royauté. Tout à coup, il vit arriver à York une ambassade française conduite par Guillaume, archevêque de Sens, qui venait, au nom du duc de France et des autres seigneurs, le prier de repasser la mer et de rentrer dans son royaume où tous lui feraient bon accueil. Athelstan parlementa, n'ayant pas une confiance absolue dans la sincérité des féodaux, puis il donna son consentement, et il fut convenu que le duc et les princes se réuniraient à Boulogne pour y recevoir le jeune roi (1).

Comme le jour fixé approchait, les seigneurs de la France du Nord arrivèrent en grand nombre sur la plage de Boulogne. Chacun d'eux était accompagné d'un brillant cortége de vassaux, et les bannières aux couleurs éclatantes flottaient fièrement au-dessus des éclatantes armures des chevaliers. Entre tous comme un suzerain, déjà accepté ou subi des plus puissants, on distinguait Hugues-le-Grand qui, dans ses vastes domaines de la Seine à la Loire, pouvait lever des milliers d'hommes d'armes; les barons les plus fiers se pressaient sur son passage, tenant à honneur un signe amical de sa main, et par leur déférence attestaient sa force sans rivale. Le chroniqueur dédaigne de nommer tous les autres. Il y avait là cependant des souverains féodaux avec lesquels tout le monde était tenu de compter. On y voyait avec ses Normands farouches, à la rude physionomie, aux allures aventureuses, Guillaume-Longue-Épée, fils de Rollon, d'une humeur violente et brutale, mais qui, secrètement touché par la terreur religieuse, aspirait à remplacer sa cotte de maille par une robe de moine; Gislebert, duc de Bourgogne, gendre et successeur de Richard-le-Justicier, fondateur du fief et comme lui ennemi de la maison de Paris et dévoué à la dynastie carlovingienne; Arnoul-le-Vieux, comte de Flandre, d'Artois et de Boulogne, puissant

(1) Richer, l. II, 3.

seigneur terrien qu'on nommoit parfois le grand forestier de France, petit-fils de Baudouin Ier, Bras-de-Fer, qui avait enlevé Judith, fille de Charles-le-Chauve, fils de Baudouin-le-Chauve qui avait assassiné Foulques, archevêque de Reims, et lui-même digne de ces précédents, audacieux au crime, sans foi ni loi; Foulques-le-Roux, comte d'Anjou, fils d'Ingelger et petit-fils de Tertulle, lié à la fortune des ducs de France, et qui, par la réunion récente des deux comtés d'en deçà et d'au delà la Maine, avait constitué le principal fief des bords de la Loire; et sans doute aussi, Héribert lui-même, comte de Vermandois et de Champagne, odieusement célèbre par sa trahison, mais assez audacieux et dépourvu de sens moral pour venir saluer le fils de Charles-le-Simple (1). Tout autour de ces grands vassaux se groupaient, suivant les lois du vasselage, une multitude de seigneurs, comme le comte de Nevers, le comte de Sens, le comte de Chartres et de Blois, le comte de Corbeil, le baron de Montmorency, le comte du Vexin, le comte de Meulan, le comte de Roucy, le comte de Ponthieu, le comte du Maine, etc., noblesse de second ordre. mais très-puissante encore, se remuant beaucoup, fort turbulente et qui devait plus tard causer tant d'embarras aux premiers Capétiens. Il n'y avait dans l'assemblée aucun des seigneurs du Midi. Malgré leurs chaleureuses déclarations en faveur de la dynastie carlovingienne, ils s'abstenaient volontiers de tout acte qui les pût mêler aux barbares du Nord. C'étaient les hommes d'oïl qui avaient chassé la dynastie, c'étaient eux qui la rappelaient; la langue d'oc laissait faire, jouant parfois la fidélité, mais au fond très-indifférente.

A l'aube d'une claire matinée du mois de juin, les seigneurs s'étant réunis aux bords de la mer, mirent le feu à quelques chaumières de pêcheurs pour annoncer leur présence à ceux qui devaient se trouver en ce moment sur le rivage opposé. Quelques instants après des colonnes de fumée s'élevant sur la côte anglaise apparurent aux yeux perçants des féodaux que le roi Athelstan

(1) Le cartulaire de Folcuin, chap. LXXII, p. 138, le désigne parmi les principaux seigneurs présents à la réception de Louis.

et son neveu avaient été fidèles au rendez-vous. Les communications s'établirent aussitôt entre les Français et les Anglo-Saxons. Un évêque nommé Eudes, qui fut depuis archevêque de Cantorbéry, « homme éminent par son équité et son éloquence, » vint, au nom d'Athelstan, pour arrêter, de concert avec le duc de France et ses amis, les conditions définitives de la restauration. « Le roi Athelstan, dit l'évêque, est prêt à vous envoyer son neveu Louis, si vous voulez vous engager par le serment à l'honorer comme il a été jusqu'ici honoré par les Anglais eux-mêmes ; que si vous lui refusez cette garantie, le roi donnera à son neveu une partie de ses propres états et lui fera un royaume où il pourra régner sans envier celui d'autrui. » Le duc répondit en son nom et en celui des grands, qu'ils prenaient volontiers cet engagement et qu'ils le tiendraient avec fidélité tant que Louis devenu roi ne cesserait pas de suivre leurs conseils ; et pour prévenir toute défiance, il prêta serment, sans plus tarder, entre les mains de l'ambassadeur. Dès qu'au retour de l'évêque, Athelstan eût appris ce qui s'était passé, il n'hésita plus, il fit monter son neveu dans le plus beau de ses navires, l'entoura d'une suite nombreuse de thanes et d'évêques, et lui adressa ses adieux. Quelques heures après le proscrit abordait au rivage natal, salué par les acclamations populaires. Le duc était là pour le recevoir, la foule s'empressait, tous ceux dont le serment valait quelque chose se hâtaient de le donner. La première impression fut favorable au jeune prince. Son extrême jeunesse, les périls de son enfance et les malheurs de son illustre race remuaient les cœurs. La fierté de sa physionomie, l'assurance de son regard, sa prestance à la fois agile et robuste, sa démarche qui trahissait le soldat, tout frappait vivement des hommes qui, en ces temps de perpétuels combats, estimaient avant tout les qualités militaires. Le duc paraissait plus ravi que personne, et prodiguait les témoignages de respect et d'affection. Au moment de partir, il amena lui-même un magnifique cheval caparaçonné aux armes royales, et qu'on avait choisi, non sans intention peut-être, parmi les plus fougueux. Le cheval se cabrait, se jetant à droite et à gauche par de violents écarts, et le duc s'efforçait en vain de le calmer, de le mettre en

état d'être monté. Tout à coup le jeune roi s'élance d'un bond vigoureux, et sans toucher aux étriers, retombe en selle et maîtrise l'animal frémissant. La foule éclate en vifs applaudissements; quelques-uns seulement se regardent un peu déconcertés, et se demandant des yeux si d'aventure ils se seraient donné un maître. Le cortége se mit alors en route, le duc de France portant devant Louis d'Outremer l'épée royale et la main de justice. On eût dit une marche triomphale. La pompeuse escorte de la royauté revenant d'exil alla grossissant jusqu'à Laon, la dernière capitale des Carlovingiens ; l'Église devait y consacrer son rétablissement de ses plus ardentes bénédictions.

L'Église qui était née sous les Césars et avait achevé de se constituer sous leur patronage, conservait les théories de l'Empire. L'ordre politique comme l'ordre moral n'étaient possibles à ses yeux que dans l'unité : une seule loi comme une seule foi, un seul souverain comme un seul pasteur, telle était sa maxime. Les deux pouvoirs étroitement unis se devaient partager le gouvernement de la société, le trône s'appuyant à l'autel, le glaive protégeant le dogme (1). La féodalité, en morcelant la souveraineté, ruinait le savant édifice qui pouvait seul abriter les générations. Ajoutez que ces seigneurs féodaux la maltraitaient brutalement elle-même, bravaient ses foudres, pillaient ses couvents, usurpaient ses terres. L'Église appartenait donc par ses principes, par ses sympathies et ses intérêts, à la cause carlovingienne. Pour elle, les descendants de Charlemagne étaient les légitimes successeurs des Césars. Elle avait fait un pacte avec la dynastie, l'avait mise dès l'origine sous la garantie de ses plus formidables anathèmes et n'avait cessé de la présenter au peuple comme une délégation directe de l'autorité divine. Aussi salua-t-elle avec une joie profonde le retour du royal proscrit : ce n'était pas un roi seulement,

(1) Duo sunt quibus principaliter mundus hic regitur. auctoritas sacra pontificium et regia potestas..... sic actionibus propriis dignitatibusque distinctis ut et christiani reges pro æterna vita pontificibus indigerent et pontifices pro temporalium rerum dispositionibus uterentur. Concile de Saint-Macre, a. 881, ap. Labbe, t. VII, col. 337.

c'était un principe qui rentrait. Il ne fallait plus désespérer de l'unité puisque les féodaux eux-mêmes, en allant chercher son représentant traditionnel sur la terre étrangère, en confessaient par cela même la nécessité. Le sacre fut célébré le 19 juin avec une solennité extraordinaire. Artauld, le métropolitain de Reims, dont l'importance politique, les immenses domaines, l'ascendant séculaire sur l'épiscopat gallican, faisaient une sorte de patriarche français, présida lui-même la cérémonie. Vingt évêques, accourus de divers points, l'assistaient et s'efforçaient de donner à ces pompes magnifiques le caractère le plus imposant, comme pour imprimer dans les esprits et dans les consciences l'image éclatante et ineffaçable du droit carlovingien (1).

Après le sacre, Hugues enleva son jeune roi, le promena dans les villes voisines et lui fit visiter son domaine. Son voyage ne fut qu'une longue fête. Les cœurs volaient sur son passage, l'allégresse était universelle : il en est toujours ainsi. Le duc le conduisit jusqu'en Bourgogne. Tous les vassaux s'empressèrent à sa rencontre et lui firent serment. Un seul, Hugues-le-Noir, frère de Raoul, qui disputait le duché à Gislebert, refusa d'ouvrir les portes de sa ville de Langres au visiteur royal. Hugues en profita pour donner au roi le plaisir d'une petite campagne. On assiégea Langres, Louis déploya sa bouillante bravoure et les murailles furent emportées d'assaut. Mais en rentrant à Paris, le jeune souverain trouva fatigante la tutelle obstinée de son ami le grand duc. Il voyait bien qu'il avait en lui un maire du palais. Le peu de pouvoir central qui avait survécu aux empiétements successifs de la féodalité, Hugues le gardait entre ses mains ; il disposait à son gré des dernières prérogatives échappées au naufrage de la monarchie impériale. On retrouve les traces de cette prépotence dans les diplômes, — peu importants d'ailleurs et tous consacrés à de petits intérêts, particulièrement à confirmer des donations faites à des églises ou à des monastères. Hugues-le-Grand figure dans chacun de ces actes au début du règne, et la chancellerie du temps lui donne le titre asiatique de second personnage du

(1) Tout ce récit est tiré de Richer, l. II.

royaume après le roi (1). Louis d'Outremer se prêta, pendant quelques mois, avec une apparente bonne grâce, à ce rôle de roi mineur, de roi fainéant, dans lequel son puissant feudataire prétendait le retenir. Mais il n'avait pas en vain passé ses premières années à l'école de son oncle Athelstan ; il se sentait mal façonné au joug. Un matin il monta à cheval, et, sans faire ses adieux au duc, il courut tout d'une traite jusqu'à Laon. Il y trouva sa mère, l'énergique Ethgive et quelques amis dévoués à la fortune carlovingienne. Il annonça résolûment qu'il venait régner, et qu'il voulait désormais être roi dans son royaume comme Hugues était comte à Paris.

II.

Il était pardonnable à un enfant de dix-sept ans de se faire illusion. D'ailleurs, dans ces brillantes espérances qui flattaient sa jeunesse, tout n'était pas mensonge. Les démonstrations bruyantes dont il avait été l'objet ne prouvaient rien sans doute : la naïveté populaire a de tout temps prodigué cet enthousiasme banal à tous les princes qui passent. Mais, dans le cœur des masses, il y avait un sentiment sérieux qui pouvait devenir une force si on savait s'en servir. Louis était le petit-fils de Charlemagne ; quatre générations le séparaient du glorieux empereur, le plus grand des hommes qui aient régné, et dont la gloire remplissait encore les imaginations avec une toute autre puissance que ne peut le faire dans notre siècle sceptique le capitaine d'Austerlitz et de Waterloo. Etait-il impossible au chef de cette illustre race d'utiliser les souvenirs populaires, de réveiller les regrets, de grouper les sympathies, de rattacher à sa cause l'innombrable parti des opprimés ! Louis d'Outremer semblait fait pour tenter cette contre-révolution. On vantait partout, même parmi les seigneurs, la beauté virile, l'audace impétueuse, la fermeté indomptable de ce jeune homme qui, dans ses traits comme dans son génie, faisait revivre les pères

(1) *Rerum Gall. script.*, t. IX, p. 585. « Hugonis.... qui est in omnibus regnis nostris secundus à nobis. »

légendaires de la dynastie. Du tronc sacré du vieux chêne austrasien, ébranlé par les tempêtes, ravagé par la foudre et déjà incliné vers la mort, était sorti tout à coup un vigoureux rejeton. Depuis le Débonnaire, aucun Carlovingien n'avait annoncé autant de qualités royales. On peut dire que si la dynastie avait pu être relevée et sauvée, elle l'eût été sans doute par la bravoure, l'activité, l'intelligence, la résolution et la persévérance de Louis IV. Mais il eut le malheur de lutter contre une force supérieure, et son exemple servit à prouver une fois de plus, qu'un homme, quelle que soit son énergie, est impuissant à arrêter ces grands mouvements historiques qu'on nomme des révolutions, et qui, prenant leur cause de haut, emportent avec une puissance irrésistible tous les obstacles. Il eut du moins le mérite de se lancer bravement dans une carrière qu'il savait semée de périls, mais où il espérait trouver l'honneur de sa vie comme l'indépendance de sa couronne. On le vit durant dix-sept ans d'une lutte inégale, féconde en tragiques péripéties, se débattre courageusement contre les fatalités de sa situation, épuiser tour à tour les courtes joies du triomphe et les longs ennuis de la défaite, sans avouer jamais sa lassitude, sans abjurer ses héroïques chimères. Ce fut en somme un cœur bien trempé, et il honora le déclin de la race carlovingienne.

(La suite au prochain numéro.)

ERNEST MOURIN.

QUAND MÊME

Berquinade Bretonne en UN petit acte.

PERSONNAGES :

MAURICE, jeune Officier.
Mme DAUBRAY.
MARGUERITE, sa Fille.
MARCEL, leur Serviteur.

La scène se passe à Liffré, sur la lande de Bretagne.

Un intérieur de famille. — Salon orné avec une élégante simplicité. — Porte au fond. — Deux portes latérales.

SCÈNE PREMIÈRE.

MARGUERITE, MADAME DAUBRAY, MARCEL.

(Au lever du rideau, la table est servie.— Marguerite et Madame Daubray se lèvent pour écouter l'orage qu'on entend au dehors.)

MARGUERITE, Mme DAUBRAY, *ensemble.*

Quel temps ! le ciel tonne ;
La tourmente tourbillonne ;
Battu par l'orage et les vents,
Notre toit frissonne
De lugubres gémissements.
Triste festin que la peur assaisonne !

MARCEL.

La soif vient, quand s'en va la faim.
Allons ! un doigt ou deux de vin

A la santé de qui s'amuse en route !
Marchand, soldat ou pèlerin,
A sa santé !

MARGUERITE.

Marcel, c'est mal de rire ! écoute !
Quand j'entends l'orage gronder,
Je me sens triste et me prends à songer.
Nous avons là bonne table et bon gîte...
Combien je sais autour de nous, hélas !
De pauvres gens qu'à peine un chaume abrite,
Dont le foyer ne s'éclairera pas !
C'est l'heure où, las de leur journée,
Vers leur demeure abandonnée,
Pieds nus, de froid le corps transi,
Tremblant la faim, ils s'en reviennent !
Ah ! nous fûmes pauvres aussi.
Que les malheureux s'en souviennent !

MARCEL.

La brave enfant ! plutôt souffrir la faim,
Ne plus jamais goûter de vin,
Que lui causer quelque chagrin !

Mme DAUBRAY.

Ah ! près de nous à cette heure attardée,
Si par les champs
Errent perdus sans guide sous l'ondée
De braves gens,
Dieu les conduise ! et sans crainte qu'ils viennent
Frapper ici !
Nous avons bien souffert aussi.
Que les malheureux s'en souviennent !

(*On entend une cloche au dehors.*)

(*Ensemble.*)

MARCEL.

On sonne... !
Si l'on veut m'en croire, en vain
On sonne ;
Personne
N'entrera jusqu'à demain.

Mme DAUBRAY.

On sonne
Je ne priais pas en vain !
On sonne ;
Personne
Ne maudira son chemin.

Mme DAUBRAY.

Rassure-toi, Marguerite ;
Et toi, Marcel, tu m'entends,
Si c'est un hôte, ouvre vite,
Ouvre vite à deux battants.
Dieu protége les bonnes gens.

MARGUERITE.

Qu'ai-je donc en moi qui s'agite et crie,
Un trouble inconnu m'oppresse... ai-je peur ?
Non... mais tout mon cœur se recueille et prie
Comme à l'approche d'un bonheur !

MARGUERITE.

Ne crains rien pour Marguerite,
Mon bon Marcel, tu m'entends,
Si c'est un hôte, ouvre vite,
Ouvre vite à deux battants.
Dieu protége les bonnes gens.

MARCEL.

Pour vous et pour Marguerite,
Vrai Dieu ! j'ai peur, et j'entends
Que l'hôte me plaise, ou vite
Je referme à deux battants.
Dieu conduise les bonnes gens !

Mme DAUBRAY.

Rassure toi, Marguerite,
Et toi, Marcel, tu m'entends,
Si c'est un hôte, ouvre vite,
Ouvre vite à deux battants,
Dieu protége les bonnes gens.

(*Marcel sort.*)

SCÈNE II

Les précédents, MAURICE.

MARCEL, *à la cantonnade.*

Si l'on peut vous recevoir vrai Dieu! un soldat! par le temps qu'il fait, mon officier ! — Entrez donc, sans vous commander.

MAURICE, *entrant.*

Le temps, mon brave, de respirer un peu et de retrouver la route ; car, à vrai dire, je suis perdu.

MARCEL.

Perdu ! comment l'entendez-vous ? Pas si perdu, vrai Dieu ! *(Montrant Madame Daubray)* Voici ma colonelle.

Mme DAUBRAY.

Entrez, Monsieur, et ne vous excusez pas. Une mère, sa fille, un vieux serviteur, — et si le cœur vous en dit, une place, en se serrant un peu, à la table de famille, voilà tout ce qui vous fera fête ici. De fait, nous attendions un convié, l'appétit, qui retardait bien un

peu ; s'il nous arrive amenant un hôte, que tous deux soient les bienvenus !

MAURICE.

Que de bonté, Madame ! Je cherchais de simples cœurs, la bonhomie, la franchise qui m'accueillirent jadis ; — j'ai cru m'être égaré ; j'étais dans la bonne route.

MARGUERITE (*bas*).

Ma mère, c'est lui ! Monsieur Maurice !

Mme DAUBRAY (*de même*).

Eh ! oui, sans doute ! Crois-tu donc que je m'y sois trompée ?

MARGUERITE.

Il ne nous reconnaît pas, lui !

Mme DAUBRAY.

Vous êtes venu déjà dans ce pays, Monsieur ? On n'y passe rarement ; on n'y revient guère. Des mares boueuses, des bruyères, des landes, bien loin quelques cabanes, plus loin encore la ville. Il faut y être né pour avoir besoin d'y venir mourir !

MAURICE.

J'y ai souffert et j'y ai été aimé ! — Voilà de cela cinq ans ! Bien des choses ont changé depuis. Mais ici, à cette petite table, quand j'oublie ce qui m'entoure, à votre voix douce et bonne, à tout ce qui me parle (*regardant Marguerite*) et me regarde, il me semble que tout me reconnaît et que je ne suis jamais parti.

MARGUERITE.

Laissez venir les souvenirs, Monsieur ; cela porte quelquefois bonheur.

MAURICE.

J'étais soldat, — comme tant d'autres. Le sort n'en épargnait guère, il y a cinq ans. — Si j'étais gai au départ, ce n'est pas à dire. Je laissais ma mère vieille et infirme — et la misère chez nous. — Je fis de mon mieux pourtant et regardant le drapeau — qui me disait bien aussi quelque chose, — je suivais, traînant la jambe, mes compagnons de voyage et le tambour....

Un soir, à bout de mon courage,
Je m'affaissai ; quand je rouvris les yeux,
J'étais couché, pauvre soldat fiévreux,

Dans un bon lit ; et comme en un mirage
Passait une confuse image
De ma jeunesse aux jours heureux !
Les vieux amis, et la vieille famille...
Ma bonne mère — et près de mon chevet
Dans mes visions rayonnait
Un sourire de jeune fille ;
Et deux voix tremblantes, tout bas,
Disaient : Dormez, ne vous éveillez pas !
Dormez, dormez, ne vous éveillez pas !
Épris de ce chant qui s'achève,
J'écoute... Est-ce un rêve trompeur !
O mon cœur ,
Est-ce un rêve ?
Non, non, ce n'était pas un rêve !

Oh ! les braves gens ! — on n'était pas toujours riche, et le mal dura un bon mois ! — mais jamais pour l'étranger, inconnu, malade, le feu ne manqua dans l'atre, non plus qu'au matin, un peu de lait cherché bien loin !... La jeune fille ! un enfant ! quatorze ans à peine ! une sœur !.... je l'entends : « Hé bien ! Monsieur le soldat, on ne veut donc pas guérir ? » Je la vois penchée, attentive, tout près assise et souriante...

Puis un jour il fallut sans doute
Quitter ce nid d'amour et de repos ;
Plus d'un pleurait, si j'avais le cœur gros !
L'instant venu, je dus, coûte que coûte,
Du régiment prendre la route,
Clopin clopant, le sac au dos !
Jusqu'aux confins de la bruyère,
La mère et l'enfant par la main
Reconduisirent mon chemin,
Et montrant de loin leur chaumière,
M'embrassaient et disaient : Là bas,
Où vous allez, ne nous oubliez pas !
Adieu ! surtout ne nous oubliez pas !
Oh ! qu'un Dieu juste vous protége !
Mais oublier tout ce bonheur,
O mon cœur,
Le pourrais-je ?
Quand je le voudrais, le pourrais-je ?

Mme DAUBRAY.

Allons, Monsieur! on a raison de le dire; il n'y a que le premier pas qui coûte. Une fois parti, il y paraît bien, vous marchiez d'un bon train, ce semble — et vous avez eu vite rejoint. A la bonne heure! La croix! la double épaulette! Quand vous reverrez votre monde, bien sûr, personne ne pourra prétendre être triste.

MAURICE.

Que vous dirai-je? — Étrange, merveilleuse vie que la nôtre! — Un jour — je suis payé pour me rappeler ce jour-là — nous étions là sous le feu des canons, l'arme au bras, m'entendez-vous? en pleine mitraille. Il ne s'agissait pas d'avancer, mais d'attendre et de laisser monter les autres. A chaque fois que s'illuminait au loin la fournaise rouge, tous nos moments, à tous, étaient comptés. Eh bien! à cette heure-là, comme je vous vois aujourd'hui, j'ai vu, dans un rayon intérieur, la pauvre chaumière, le foyer béni, les traits, les regards des absents! La vision durait encore, quand on me releva de terre atteint en pleine poitrine. — J'étais lieutenant!

MARGUERITE.

Gageons que ce jour-là, Monsieur, est un de vos beaux jours?

MAURICE.

Oui, certes, un beau jour! — Le reste est venu de son mieux, à son heure! Les occasions n'y manquaient pas! — Mais croyez-le bien, Mademoiselle, un beau jour aussi pour le soldat — pour moi, surtout, fils de paysan échappé à ma charrue, est le jour où le drapeau se déploie dans une marche joyeuse et se dirige vers la patrie. Avec quelle impatience je l'attendais! — J'avais fait mon devoir; j'étais libre après tout! Libre! Croyez-vous que j'aie pu hésiter longtemps?

MARGUERITE.

Et votre avenir, Monsieur?

MAURICE.

Et s'il était ailleurs? Une pensée me poursuit: revoir la famille qui m'adopta tout un mois, le dirai-je? une espérance? la retrouver pauvre, comme autrefois!

MARGUERITE.

Pauvre, Monsieur! que voulez-vous dire?

MAURICE.

Laissez-moi un secret! — Je parle à cœur ouvert. — C'est le voisinage qui fait cela sans doute! — Mais voilà pourquoi je me suis si vite remis en chemin. Et comme je marchais, les arbres flétris, les haies poudreuses, les toits penchés terre à terre et jusqu'à ces bruyères nues et désertes, il me semblait à chaque pas tout reconnaître. J'avançais! L'orage est venu! J'avançais toujours, à chaque pas plus heureux! Ce n'est qu'à cette porte, cherchant des yeux la chaumière aimée, que je me suis aperçu que les landes sont vastes et longues — et qu'il y a place deux fois pour y loger la charité!

Mme DAUBRAY.

Vous retrouverez vos amis, Monsieur! mais demain — demain seulement. Ne me refusez pas! On ne vous attend guère, je pense — et ne nous enviez pas cette joie d'être un peu jalouses — jalouses de vous prouver que le monde d'aujourd'hui vaut bien celui d'il y a cinq ans. Marguerite, prépare la chambre, sur la campagne. Vous y verrez de plus loin à vous retrouver, dès l'aube. — Mais j'y songe! les jeunes gens aiment la jeunesse, et vous ne regretterez rien aux vieilles façons d'une vieille. — Vous êtes notre hôte — et puis je vais vous envoyer Marcel — pour causer bataille.

(Elle sort.)

SCÈNE III.

MARGUERITE, MAURICE.

MAURICE.

Marguerite! Non, c'est une folle pensée!
C'est une illusion dont s'abusent mes sens!....
— Mais cette voix, ces traits, ces regards innocents...?
— Mais la chaumière, où je l'avais laissée...?
— Mais le trouble que je ressens...?
Non, c'est une folle pensée!

MARGUERITE.

Dans un doute mystérieux
Son âme s'agite....
Il s'avance.... hésite!
Un rayon de lumière a brillé dans ses yeux!

MAURICE.

Est-ce elle ? ainsi muette et fière ?

MARGUERITE.

Gardons bien de nous dévoiler !
Mais qu'il m'en coûte de me taire !

MAURICE.

Oh ! qu'il me tarde de parler !

Ensemble.

MARGUERITE.

Pour ne m'avoir pas reconnue
Tout d'abord, monsieur le soldat,
Nous ferons durer l'entrevue.
Pourtant le cœur me bat !

MAURICE.

Mais non ! elle n'est pas émue ;
Et moi, moi qui suis un soldat,
Je tremble et me trouble à sa vue !
Si fort le cœur me bat !

MAURICE.

Vous vous appelez Marguerite ?

MARGUERITE.

Oui, Marguerite, c'est mon nom.

MAURICE.

Et quand en moi tout ce passé palpite,
Aucun écho ne parle.....

MARGUERITE.

Mon Dieu, non.
Mais je m'appelle Marguerite.

MAURICE.

Marguerite, c'était son nom !

Ensemble.

MARGUERITE.

Pour ne m'avoir pas reconnue
Tout d'abord, monsieur le soldat,
Nous ferons durer l'entrevue.
Pourtant le cœur me bat !

MAURICE.

Pourtant elle n'est pas émue ;
Et moi, moi qui suis un soldat,
Je tremble et me trouble à sa vue !
Si fort le cœur me bat !

MAURICE.

Une pauvre robe de bure
Habillait la modeste enfant ;
Et son front pour toute parure

S'ombrageait d'un bonnet flottant.
Mais sous la soie et la dentelle,
Comme une autre, elle eut été belle...
Et je crois voir quand je vous vois,
— Pardonnez-moi, Mademoiselle,
Comme elle, —
La Marguerite d'autrefois.

MARGUERITE.

Quand votre souvenir la pare
De tant d'attraits et de vertus,
Prenez garde qu'il ne s'égare
A ne la reconnaître plus.
De la flatter je vous soupçonne...
Elle était douce, elle était bonne,
Belle encore?... Eh! bien, je vous crois.
Que le ciel, Monsieur, qui pardonne,
Vous donne
La Marguerite d'autrefois.

Ensemble.

MAURICE.

Mon âme en peine
Flotte incertaine;
Est-ce une erreur?
Ou faut-il croire
A la mémoire
De mon cœur.

MARGUERITE.

Son âme en peine
Flotte incertaine,
De son bonheur,
Il ne peut croire
A la mémoire
De son cœur.

MAURICE.

Oh! tenez, chantez-moi de ces airs de village,
Comme autrefois Marguerite chantait!
En cherchant bien, je trouverais, je gage,
Quelqu'un des chants, qu'elle me répétait
Tout en menant l'ouvrage.

MARGUERITE.

Voyons, Monsieur, cherchez; nous chanterons.
Est-ce la ronde des garçons
Qui donne du cœur aux poltrons?

Marche! en avant! bon militaire,
Entends-tu l'appel du tambour?

Au régiment se fait... — l'amour?
— Nenni, la guerre;
Et la guerre, comme à la guerre!

Que dites-vous de cette chanson-là?

MAURICE.

Je dis... je dis que ce n'est pas cela!

MARGUERITE.

Je sais très-bien celle qui vous plaira.

Après sept ou huit ans d'absence
Ma fé!
J'y pense;
Un soldat s'en vient chevauchant
Au champ,
Lan laire, ma fé!
Au champ,
Lan laire!

Il s'en vient demandant nouvelle
Ma fé!
La belle.
La fillette qu'il aimait tant
L'attend
Lan laire, ma fé!
L'attend,
Lan laire!

Que dites-vous de cette ronde-ci?

MAURICE.

Je dis... je dis... que c'est une folie...
Une ombre fausse..., un songe où je m'oublie...
Ah! Marguerite eut compris son ami!

MAURICE.

Oui! quand ici mon amitié l'outrage,
A rêver d'elle et du bonheur passé,
La simple enfant, sans tant de badinage,
Comme une sœur d'abord m'eut embrassé!

MARGUERITE.

Cessons un jeu qui l'attriste et l'outrage!
De son tourment mon cœur est oppressé!
Je n'ose plus..... sans tout ce badinage,
Comme une sœur, que ne l'ai-je embrassé!

MARGUERITE.

Vous semblez souffrir.

MAURICE.

Non, ce n'est rien!

MARGUERITE.

De sa peine
Ah! j'ai souffert autant que lui!

MAURICE.

Non, c'est une illusion vaine,
Dont je veux sourire aujourd'hui...
Mais contre moi-même... oh! supplice!
Je lutte en vain!... je crois!

MARGUERITE.

Hélas!
Je n'y tiens plus... Pauvre Maurice!
Et ma mère qui ne vient pas!

MAURICE.

Mais quand ici mon amitié l'outrage
A rêver d'elle et du bonheur passé,
La simple enfant, sans tant de badinage,
Comme une sœur d'abord m'eut embrassé!

MARGUERITE.

Cessons un jeu qui l'attriste et l'outrage!
De son tourment mon cœur est oppressé!
Je n'ose plus..... sans tout ce badinage,
Comme une sœur, que ne l'ai-je embrassé!

(*A la vue de Marcel qui entre, Marguerite s'écrie :* Ah! Marcel, *et s'enfuit.*)

SCÈNE IV.

MAURICE, MARCEL.

MAURICE.

Marcel! Ah! lui, ne me trompera pas! — Ecoute! Tu as été soldat, n'est-ce pas?

MARCEL.

Et plus que mon temps encore!

MAURICE.

Réponds-moi donc franchement, réponds-moi vite. Où suis-je?

MARCEL.

Où vous êtes, vrai Dieu! — Mais à Liffré, en pleine lande de Bretagne.

MAURICE.

Mais ta maîtresse ? Son nom ?

MARCEL.

Madame Daubray. N'est-ce que cela ?

MAURICE.

Tu dis ?

MARCEL.

Madame Daubray, et Mademoiselle Marguerite — pour vous servir, et bien heureuses, vrai Dieu !

MAURICE.

Ah ! merci ! je me trompais donc ! Merci ! ce que tu me dis me fait du bien !

MARCEL.

M'est avis que les gens du pays les appellent bien autrement encore par habitude et par souvenir. — Ça ne les fâche pas, au contraire. — Mais moi, je lui dis toujours, à Marguerite : « Or ça, vous êtes demoiselle ; faites la demoiselle ; il n'est que temps encore. » A quoi elle me répond toute souriante et à sa manière : « Mon bon Marcel, nous sommes nées Léry, nous mourrons, que tu le veuilles ou non, Léry ; et c'est tant mieux. »

MAURICE.

Léry ! Ah ! Marguerite Léry ! — Mais explique-toi. Qu'entends-tu dire ?

MARCEL.

Quand mon vieux maître, Monsieur Daubray, mourut, il appela la mère et la fille — ses parentes et ses voisines — d'un peu loin — et leur dit : « Voisines, mon fils le soldat s'est fait tuer. Il ne me reste plus qu'un brin de vie et de fortune ; j'ai honte de ne savoir plus que faire de tout cela : l'une au moins s'en va, que l'autre vous reste ; vous n'êtes pas en peine de bien l'employer : je vous lègue mon peu de bien, mon nom, si vous daignez l'honorer, — et Marcel qui m'a bien servi. — Faites-les tous trois bénir des pauvres. — Vous en savez bien le secret ! »

MAURICE.

Allons ! mon sort est fini !

MARCEL.

Et voilà, mon capitaine, comment leur chaumière un peu vermoulue, dont je connaissais déjà le chemin, s'est blanchie, un beau matin, de notre pierre bretonne ; les fenêtres arrondies sur la campagne, les chambres un peu exhaussées et de bienvenue meilleure. — Vous en jugerez par la plus belle, — car on vous traite en ami.

MAURICE.

C'est bien! Marcel! Merci! — Merci! mon manteau, veux-tu? et n'avertis personne! Je pars — à l'instant!

MARCEL.

Vous partez, vrai Dieu!

MAURICE.

Pas un instant de plus... Hâte-toi!

MARCEL.

Ah! par exemple! faudra voir!

(*Il sort.*)

SCÈNE V.

MAURICE, *seul.*

Récitatif.

Je m'étais dit : J'irai vers la pauvre chaumière
Et je dirai : C'est moi qui reviens partager!
Vos souhaits ont béni ma rapide carrière.
Accueillez-moi, non comme un étranger,
Mais comme un frère, un fils, qui ne veut plus changer.

Air.

Elle est riche! allons! du courage!
O mon doux rêve de bonheur!
Mon épée et ma croix d'honneur,
O le pauvre petit bagage!
Elle est riche! allons! du courage!

Qu'ai-je à faire ici maintenant?
Suis-je encore de la famille?
J'ai fait rougir la jeune fille
Qu'au départ j'ai laissé enfant!

O la pauvre chambrette
Aux lambris de bois noir !
Et la couche proprette,
Et le petit miroir !
O la chaumière nue,
Et le large foyer !
Et la place connue
Sur le banc de noyer !
Vains oripeaux ! apprêts impies !
Me rendrez-vous mes souvenirs si doux ?
L'abandon de nos causeries,
Et nos lointaines rêveries,
Et Marguerite, ah ! me la rendrez-vous ?
Je partirai... l'ombre viendra sans doute
Sur ce rayon, dont s'éclairait ma route ;
Mais s'il me faut t'aimer toujours,
Ange de mes premiers amours,
Je trouverai bien, j'imagine,
Un jour ou l'autre, en mon chemin,
Quelque balle qui frappe en plein
Dans ma poitrine !

Elle est riche ! allons ! du courage !
O mon beau rêve de bonheur !
Mon épée et ma croix d'honneur.
O le pauvre petit bagage !
Elle est riche ! allons ! du courage !

(Sur la ritournelle de cette reprise, les portes s'ouvrent doucement, et Marcel, Mme Daubray et Marguerite, vêtues de leur ancien costume breton, s'avancent à petits pas jusqu'au milieu de la scène.)

SCÈNE VI ET DERNIÈRE.

MAURICE, MARGUERITE, MADAME DAUBRAY, MARCEL.

MARGUERITE, Mme DAUBRAY, MARCEL.

A petit bruit, à demi-voix,
Gardons que rien ne nous trahisse,
Pour que son cœur se réjouisse
Aux chers souvenirs d'autrefois !

Mme DAUBRAY.

Air breton.

Vous allez partir vers les villes lointaines,
Vous allez partir,
Pour ne plus revenir !
Vous allez trouver d'autres soins, d'autres peines,
Des amis jaloux
Qui vaudront mieux que nous !
Dieu soit en aide au soldat qui chemine,
Et puis quelque jour
Le guide à son retour !
Pour qu'un bonheur reste à notre chaumine,
Au moins là-bas
Où vous allez, ne nous oubliez pas !

MAURICE.

A ces accents, à cette voix
Mon cœur s'apaise à la souffrance,
Et dans un rayon d'espérance,
Passent des pensers d'autrefois !

MARGUERITE, MARCEL, Mme DAUBRAY.

A ces accents, à cette voix
Son cœur s'apaise à la souffrance ;
Et dans un rayon d'espérance
Passent des pensers d'autrefois.

MARGUERITE.

Vous allez partir vers des villes lointaines !
Vous allez partir
Pour ne plus revenir!
Vous allez trouver d'autres soins, d'autres peines,
Des amis jaloux,
Qui vaudront mieux que nous !

(*Se rapprochant de Maurice.*)

Ah! si jamais votre cœur s'abandonne
Aux plaisirs si courts
Des faciles amours,...
Pour que le Dieu des bons cœurs vous pardonne...
Au moins là-bas
Où vous allez, ne nous oubliez pas !

MAURICE.

Ah! Marguerite ! cette fois, n'est-ce pas, c'est bien vous !

Mme DAUBRAY.

Oui, Marguerite, et sa bonne vieille femme de mère que vous ne voulez pas non plus reconnaître, parce qu'un peu tard peut-être,

l'envie leur est venue de suivre la mode des villes.—Mais là, dans notre plus belle armoire, nous l'avons gardé, notre ancien costume Bretonnant, qui fait le fier, lui aussi, le jour des dimanches! — Et si l'on avait pu vous attendre, Monsieur l'officier, bien sûr vous nous auriez trouvées sous les armes, comme aux jours de grandes fêtes, et il y eut paru, croyez-vous? — Dieu! que je suis bavarde! Embrassez-moi donc! *(Il l'embrasse.)*

Et Marguerite... Allons! osez donc! *(Il l'embrasse.)*

MAURICE.

Oh! Mademoiselle Marguerite! Madame Léry! que vous êtes bonnes! que je suis heureux! — (*Avec effort.*) — C'est égal! je partirai! — non pas demain, — dès ce soir — l'orage est tombé! la nuit est calme maintenant! — Marguerite! Madame Léry! — Adieu! — A mon tour, je vous dis: Ne m'oubliez pas! Adieu!

MARGUERITE.

Monsieur Maurice!

Mme DAUBRAY.

Il a raison. — Marcel, attèle au moins la carriole! Il a besoin d'arriver vite. — (*A Marguerite.*) — N'as-tu pas compris qu'il a hâte de revoir sa mère?

MAURICE.

Ma pauvre bonne mère! voilà quatre ans qu'elle est morte!

Mme DAUBRAY.

Votre chaumière!

MAURICE.

Vendue!

Mme DAUBRAY.

Votre famille? vos amis?

MAURICE.

Dispersés! Perdus!

Mme DAUBRAY.

Et vous partez! Où allez-vous? — C'est donc nous que vous fuyez? — Quoi! parce que nous sommes plus riches peut-être.... Et que vous pensez....

MARGUERITE.

Ah! Monsieur, c'est d'un mauvais cœur!

Mme DAUBRAY.

Mais regardez-la donc, Monsieur Maurice! — N'est-ce pas là une jolie sœur? Est-ce qu'elle n'a pas grandie, comme il faut, à vous attendre!.. Ou ne voyez-vous pas comme son cœur bat, et comme elle est rouge de vous retrouver si méchant au retour...? Une sœur! Allons donc! Regardez-la bien! Ce n'est plus un enfant, non. Si c'était une femme! Qu'en pensez-vous, Maurice?

MAURICE.

Oh! bonne mère!

Mme DAUBRAY.

A moins.... que vous ne regrettiez tant les combats, la gloire,... que sais-je?

MAURICE, *tendant la main à Marguerite.*

J'ai de mon sang payé mon épaulette;
Mais auprès de vous volontiers
Je donnerais tous les lauriers
Pour une violette.

MARCEL, MARGUERITE, MAURICE, Mme DAUBRAY.

A l'amitié fidèle
Offrons nos heureux jours.
Pour rester dignes d'elle,
Souvenons-nous toujours!

Mme DAUBRAY.

Riche ou pauvre, allons! quand même!

MAURICE.

Aimons! le reste n'est rien.

MARGUERITE.

On est heureux où l'on aime.

MARCEL.

Riche ou pauvre, aimons-nous bien.

MARCEL, MARGUERITE, MAURICE, Mme DAUBRAY.

A l'amitié fidèle
Offrons nos heureux jours !
Pour rester dignes d'elle,
Ah ! répétons toujours :

Riche ou pauvre, allons ! quand même !
Aimons ! le reste n'est rien.
On est heureux où l'on aime.
Riche ou pauvre, aimons-nous bien.

FIN.

TROISIÈME LETTRE

SUR

FONTEVRAULT.

ÉPITAPHES ET TOMBEAUX DU CIMETIÈRE DES ROIS.

Partout où se forme une agglomération humaine, monastère ou cité, le jour qui voit s'élever la première habitation voit aussi se creuser le premier tombeau. La nécropole commence en même temps que la ville des vivants et marque la patrie avec le sceau de la mort. C'est là surtout que la grande pensée de Dieu et le souvenir de la famille font appel à l'âme.

En la longue série des tombes de Fontevrault, quelle fut la première? On ne saurait le dire. Dans les premiers temps de la fondation d'un monastère, où trois mille personnes affluaient et se logeaient dans des grottes ou des cabanes, il fut difficile de dresser la liste de ces nouveaux habitants du désert. Plusieurs mois se passèrent sans doute avant qu'on pût la composer. Il dût en être de même pour les décès.

Cependant le besoin de l'ordre se fit sentir, et on appliqua à Fontevrault les règles qu'on suivait à cet égard dans tous les cloîtres.

Dans chaque monastère on inscrivait avec sollicitude les deux grandes dates de la vie religieuse : celle des vœux, qui étaient la naissance du néophyte, et celle des décès, formulés comme un départ de ce monde vers le ciel. *Die... migravit ad Dominum;*

transivit, etc. En effet, le chrétien n'appartient point à la terre : condamné à y accomplir mystérieusement une tâche d'expiation et un labeur temporaire, ainsi que tous les enfants d'Adam, il le fait avec conscience et dévouement ; il accepte et bénit sa chaîne. A Fontevrault, le jour où finissait l'épreuve, s'ouvrait, pour le constater, la page de l'in-folio auquel, par allusion à cette vie de souffrance, on donnait le nom de Martyrologe. Mais il ne faut pas croire que c'était un enregistrement exact et restreint aux décès arrivés dans le monastère. On inscrivait là encore, par une touchante communauté de sentiments et de pensées, les noms des parents, des amis et de tous ceux pour lesquels on demandait des prières et des messes. La foi dans l'oraison collective et la sainteté du couvent expliquent cette pieuse coutume.

Au Martyrologe étaient d'ailleurs enregistrés tous les services funèbres qui devaient se célébrer périodiquement au cloître. Le plus ancien fragment qui reste du livre mortuaire de Fontevrault, est relié avec d'autres papiers aux Archives de la préfecture de Maine-et-Loire, et voici les premiers noms qu'on y rencontre :

III NON. JANUAR. *Transitus domini Benecaudi Moldanensis canonicus.*

NON. JANUAR. *Elisabeth de Ballanda, amica et benefactrix mea.*

VIII NON. JANUAR. *Joannes de Fregnor.*

IV NON. JANUAR. *Supplicia, cognomine Pagana.*

XV NON. JANUAR. *Gaulterius de Alnato.*

NON. FEBR. *Orvandis mater dom. Roberti.*

Orvende, mère du fondateur ! Touchant souvenir du fils ! Reconnaissance d'un cœur que Dieu a occupé tout entier, sans y effacer l'image de cette douce figure de la mère, penchée vers l'objet de sa tendresse pour y verser, avec le lait de la vie, les traditions de l'âme la plus dévouée ! Orvende ou Orgende n'était point morte à Fontevrault (du moins l'âge de Robert, né en 1047, ne permet guère de le supposer) ; mais sa mémoire avait bien le droit de cité dans ce martyrologe du grand monastère fondé par son illustre fils.

De combien d'autres noms fameux ne sollicita-t-on pas ensuite l'admission au même livre, comme une grâce, une faveur, ou une

expiation? car à côté de la fosse ouverte dans le sein de la terre, où rentrait la dépouille mortelle de la pauvre et sainte religieuse, non loin de celle du moine son frère, viendront successivement et rapidement se ranger, sinon les corps entiers des rois et princesses de la race des comtes d'Anjou, du moins leurs cœurs légués avec larmes par les testaments de leur repentir et de leurs amers souvenirs.

Mais le tombeau de Robert d'Arbrissel devint comme le centre d'où rayonnèrent ces illustres sépultures. Ce fondateur de l'ordre avait rendu son âme à Dieu le 24 février 1117 (1). Son corps fut rapporté par les soins de Pétronille au grand monastère, et il fut mis au tombeau le 5 des calendes de mars. L'inscription commémorative fut faite dans le style de cette Rome qui laissa si longtemps encore les traces de sa domination sur les Gaules. Ce premier monument, consacrant la mémoire de Robert, était placé au côté droit du grand autel de l'abbatiale ; il reçut aussi la crosse et les ornements de l'abbé. L'épitaphe énonce son origine de la province de Rennes, rappelle son zèle, sa foi, ses vertus et sa fondation, en exprimant l'amour et les regrets de ses enfants.

Le tombeau de Robert fut transféré, au commencement du XVIIe siècle, sous une arcade construite exprès, entre les grandes colonnes qui soutiennent la voûte du chœur (côté droit). Il a été détruit, en grande partie, en 1793. Il n'en reste plus qu'une décoration composée de petites colonnes d'ordre ionique dont les chapiteaux sont exécutés avec soin et délicatesse, mais dont l'ensemble est sans caractère.

J.-F. Bodin rapporte qu'en 1809, en faisant des démolitions dans cet endroit, on trouva un coffret de plomb qui, d'après l'inscription gravée sur le couvercle, avait reçu les restes de Robert d'Arbrissel. Cette précieuse relique est aujourd'hui gardée par les Fontevristes de Chemillé.

On voyait autrefois sur le tombeau de Robert sa statue en

---

(1) Cette date est contestée (V. *Chronique de Maillezais*). On a voulu la remonter à 1116 ; mais nous adoptons celle de 1117, qui est la plus généralement admise.

marbre blanc. Evidemment ce n'est pas celle de 1117, qui présenterait un bien grand intérêt sous le rapport de l'art, mais qui a disparu en 1623, ainsi que le rapporte l'historien de l'ordre.

Quand le tombeau fut transféré à la place où on le voit encore, avec ses pierres de marbre noir, où on lit beaucoup de traits de l'Écriture sainte, gravés en lettres d'or, on y voyait, dit Bodin, la statue du B. Père, en marbre blanc, avec les habits sacerdotaux et le bâton pastoral, gisant sur une tombe de marbre noir, sous la courbure de l'arcade. Cette description est inapplicable à la première statue de 1117, dont le style devait être celui des statues tumulaires de Henri II, d'Aliénor, de Richard-Cœur-de-Lion, conservées à Fontevrault.

La statue du monument de 1623 a été détruite en 1793; mais elle est reproduite dans une gravure sur cuivre que possède le Musée d'Angers, et que nous avons fait photographier par M. Roch, de Saumur. Bodin ignorait cette gravure.

La statue de 1117 fut remplacée sans doute par cette dernière dont le style est grec-renaissance, comme celui du nouveau tombeau. Je suppose même que ceux qui ont fait ce monument pourraient bien avoir eu la malheureuse idée de tailler la nouvelle statue dans l'ancienne pour raccorder le tout.

Passons en revue les autres sépultures et les inscriptions funèbres les plus mémorables de Fontevrault.

Tombeau de Foulques, comte d'Anjou, puis roi de Jérusalem.

Ce tombeau, qui n'existe plus, portait une épitaphe ainsi conçue :

MCLXII. Ides de nov.— Il s'était rendu familiers Robert et Pétronille, qu'il venait souvent visiter. Il commença la structure de la basilique. (Suit l'énumération de ses immenses bienfaits.) C'est pour tous ces dons et largesses, chères sœurs, et par reconnaissance, qu'il faut réunir nos prières pour obtenir de Dieu qu'il lui pardonne ses péchés et lui donne ce repos qu'il a tant désiré.

Tombeau de Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre.

Ce roi, qui a donné son nom à sa race, avait eu un règne agité, mais glorieux, par le succès de ses armes autant que par son génie.

Il fut le cinquième roi d'Angleterre depuis la conquête, et moins d'un siècle après Guillaume, en 1060. De nombreuses et sanglantes guerres civiles avaient désolé ce royaume, et les Anglais voulaient y mettre un terme. Étienne, quatrième roi, venait de mourir (1154); il avait désigné Henri pour son successeur, d'accord avec les seigneurs. On attendit six semaines le nouveau roi. Il arriva de Normandie, où il avait terminé de graves différends relatifs à ses états, la Guyenne, le Poitou, la Saintonge, le Maine, l'Anjou, la Touraine et la Normandie, qu'il apportait à l'Angleterre. A côté de lui se trouvait son illustre mère, Mathilde, qui avait, avec un grand courage, défendu et sauvé cet héritage glorieux. Dans son conseil siégeaient d'éminents personnages : Thibaud, archevêque de Cantorbéry; Thomas Becket, grand chancelier; Robert, comte de Leicester.

Pour consolider sa dynastie, il fit de suite prêter serment par les seigneurs à ses fils Guillaume et Henri, et, de son propre mouvement, confirma la charte d'Henri I. Ce fut un gage de paix, accepté avec confiance et reconnaissance par tous les gens de bien qui y voyaient la garantie de leurs libertés et d'un avenir tranquille. Henri II voulut en même temps assurer la paix à ses états de France, et, dès 1155, il y vint pour rendre hommage de ses provinces au roi.

Il eut aussi l'avantage de voir Adrien IV, anglais, succéder au pape Anastase. Il put se faire relever d'un serment solennel fait par lui à son père, qui avait, par son testament, donné à Geoffroy, son second fils, l'Anjou, la Touraine et le Maine. Henri fit déclarer que cette disposition était attentatoire aux droits qu'il tenait de la naissance, et fit chasser Geoffroy de l'Anjou. Cette province eut préféré alors former un comté séparé de l'Angleterre et des autres états d'Henri II. Cette réunion fut longtemps la cause de grandes guerres entre la France et l'Angleterre.

La conquête et la soumission de l'Irlande, divisée en sept royaumes, appartient à ce roi et fut opérée par des aventuriers anglais que les Irlandais avaient appelés à leur secours, pour résister à l'Angleterre. C'est par un pareil moyen que les Maures avaient soumis les Espagnols, et les Anglo-Saxons la Bretagne.

Cet aperçu général du règne d'Henri II était nécessaire pour bien comprendre la glorieuse épitaphe qu'on lisait sur son tombeau. En voici la traduction.

MCLXXXIX. Nones de juillet. — Alla au ciel Henri, de bonne mémoire, illustre roi des Anglais, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, père pieux, défenseur intrépide, bienfaiteur magnifique de l'église de Fontevrault. Le suprême et éternel auteur de toutes choses enrichit, plus qu'aucun autre prince ou roi, notre cher père, de sorte qu'il le plaça au-dessus d'Alexandre pour le courage, et de Salomon pour la sagesse. Ce roi prévoyant dans le gouvernement de ses sujets, vengeur des injures, s'inspirant de la divine sentence, confondait les superbes, relevait les pauvres et les humbles, réchauffait dans son sein la veuve et l'orphelin; appui des mœurs, doux dans son langage, il se montrait aimable et bon pour tous. Brûlant de l'amour de Dieu dès sa jeunesse et avec les conseils de sa tante Mathilde, de très-heureuse mémoire, il entreprit de tirer de sa pauvreté notre église abbatiale, de la maintenir, de la protéger et de l'enrichir en l'augmentant. Il fut sa providence et son patron par excellence. Ses bienfaits sont innombrables et inénarrables. L'esprit ne pourrait le comprendre et la langue le dire. Mais nous ne pouvons taire ce que son cœur et sa piété nous ont accoutumés à sentir. De plus, il a répandu ses bienfaits sur les maisons de notre ordre dispersées dans les autres provinces. Il a renouvelé notre quartier de Saint-Lazare; celui de la Madeleine a été réédifié par ses largesses. Nous ne devons pas omettre que, sans lui, Fontevrault eut péri de faim, si la Providence ne se fût servi de sa main pour venir à notre secours.... Enfin, préférant notre monastère à tous ceux de la terre, et abandonnant les églises plus vastes et plus riches par lui fondées, il a voulu que son corps vînt reposer au milieu des pauvres vierges et servantes de Jésus-Christ. Pourquoi nous supplions Dieu, dans son immense clémence, de donner à l'âme de notre très-cher père le repos éternellement heureux.

Henri II mourut à Chinon en 1189. Il fut apporté à Fontevrault en grande pompe, une couronne sur la tête, revêtu de ses habits royaux, avec bottines de drap d'or et les éperons dorés, l'épée au côté, un grand anneau au doigt et le sceptre à la main. Ainsi le représente encore sa statue, sur son tombeau.

Ambitieux, il répétait souvent que la terre ne devait pas suffire à un prince de sa valeur. Une autre épitaphe que lui valut cet orgueil, est loin des termes pleins d'amour et de reconnaissance que nous venons de traduire. La voici :

Rex Henricus eram mihi plurima regna subegi
Multiplicique modo duxque comesque fui.
Cui satis ad votum non essent omnia terræ
Climata, terræ modo sufficit octo pedum.
Qui legis hæc, pensa discrimina mortis et in me
Humanæ speculum conditionis habe :
Sufficit huic tumulus cui non suffecerat orbis (1).

On lui doit à Angers les moulins des Treilles, l'église et le magnifique hôtel Saint-Jean, modèle du style auquel il a donné son nom et qu'il a doté de la terre de Désert, dans l'île de Chalonnes, possédée encore par les Hospices. Il prolongea la levée de la Loire jusqu'à Sorges, et la répara dans sa partie d'amont (2).

L'ambition, et peut-être l'attrait d'une rare beauté, lui avaient fait épouser Éléonore de Guyenne, répudiée du roi de France, Louis-le-Gros. Elle lui apportait en dot de magnifiques états. Il en eut trois fils qui, devenus grands, se liguèrent avec leur mère contre lui. Il les vainquit et renferma celle-ci dans une prison jusqu'au moment où il mourut des chagrins causés par la révolte de ses enfants, et plus encore par l'assassinat de Thomas Becket, son ancien chancelier et favori, auquel il avait conféré la dignité d'archevêque de Cantorbéry pour régler les grandes difficultés de l'Église, et qui se ligua avec le clergé contre les prétentions du roi. Henri voulait être absolu ; il exprima indiscrètement, dans un instant de colère, le vœu d'être délivré de l'opposition de Becket,

(1) Histoire d'Angleterre, t. II.
(2) Chronique d'Anjou.

qui fut frappé à l'autel même, par des assassins partis du palais du roi, mais sans son aveu. Henri en fut navré et porta en pénitent ses regrets à Rome, où il fut absous.

Après la mort de ce prince, Aliénor (Éléonore) se retira à Fontevrault, où elle prit l'habit de l'ordre. Nous allons reproduire bientôt son épitaphe.

Tombeau de Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre.

L'épitaphe loue la bienfaisance de ce prince, qui continua les largesses de son père Henri II, et mourut le 7 des Ides d'avril 1199. Elle mentionne son expédition à Jérusalem; sa valeur; son zèle pour les lieux saints; son retour vers son royaume agité par les attaques du roi de France; son passage par l'Allemagne; sa captivité; les gémissements et les prières de Fontevrault pour obtenir sa délivrance; son arrivée en Angleterre; son voyage en Anjou; ses visites à son cher monastère, où il apporte la vraie croix et les cheveux de la sainte Vierge, la dixième année de son règne; ses confessions, ses regrets amers et sa communion dernière.

Richard avait recommandé qu'on l'enterrât à Fontevrault, aux pieds de son père qu'il avait tant outragé, voulant ainsi témoigner de sa soumission à une autorité trop longtemps méconnue.

Ses pompes funèbres, dit l'épitaphe, durèrent cinq jours, et le vœu de Richard fut accompli. Ses restes mortels furent placés dans le tombeau royal, sur lequel on coucha cette statue riche de sculpture et de peintures, drapée avec tant de noblesse et de grandeur, qui est un des plus beaux types de l'art du moyen âge.

J.-F. Bodin, dans sa première notice, 1809, exprime son étonnement en remarquant que les statues des Plantagenets sont drapées horizontalement. Il nous semble qu'il en devait être ainsi : le lit funèbre est tendu à terre, ses draperies traînent à terre et le corps y est couché.

Telle est la tombe de ce roi, célébré par l'histoire des croisades et la poésie du temps, qui a placé à ses côtés le fidèle Blondel, les unissant tous deux dans ce naïf récit de la délivrance

de Richard, que nous empruntons au recueil de Fauchet, dans son *Origine de la langue et poésie françaises* :

« Le duc qui savoit sa venue, le fit arrêter et enfermer dans » son château, où il demoura prisonnier, sans que l'on sçut de » longtemps où il estoit. Or ce roi, ayant nourri un ménestrel » appelé Blondel, il pensa que ne voyant pas son seigneur, il lui » en étoit pis et en avoit sa vie à plus grande mésaise. Et si estoit » bien nouvelles qu'il estoit parti d'outre-mer; mais uns ne sça- » voit en quel pays il estoit arrivé. Et pour ce Blondel chercha » maintes contrées sçavoir s'il en pourroit ouir nouvelles. Si vint, » après plusieurs jours passés, il arriva d'aventure en une ville » assez près du chastel où son maître, le roi, estoit, et demanda » à qui estoit ce chastel, et l'hoste lui dit qu'il estoit au duc » d'Autriche. Puis demanda s'il y avoit un prisonnier, car tous- » jours en enquerroit secrètement où qu'il allast; et son hoste » lui dit qu'il y avoit un prisonnier, mais il ne sçavoit qui il es- » toit, fors qu'il y avoit bien plus d'un an. Quand Blondel entendit » ceci, il fit tant qu'il s'accointa d'aucuns de ceux du chastel, » comme ménestrel s'accointent légèrement, mais il ne put voir le » roi, ne sçavoir si c'estoit il. Si vint un jour endroit une fenestre » de la tour où estoit le roi Richart prisonnier, et commença à » chanter une chanson en françois que le roi Richart et Blondel » avoient une fois faitte ensemble. Quand le roi Richart entendit » la chanson, il connut que c'estoit Blondel; et quand Blondel ot » dit la moitié de la chanson, le roi Richart se prit à dire l'autre » moitié et acheva. Et ainsi sçut Blondel que c'estoit le roi, son » maître. Si s'en retourna en Angleterre et aux barons du pays » conta l'aventure. »

On sait qu'étant en Palestine, le roi Richard apprit que son royaume était menacé par le roi de France. Il partit soudain, et pour éviter ce pays, il se dirigea par l'Allemagne, sous l'habit de chevalier. Mais là aussi il avait un ennemi, Léopold, duc d'Autriche, qu'il avait mécontenté en Palestine, et qui le fit prisonnier. Léopold exigea rançon de 200,000 marcs d'argent (8,000,000 fr.), qu'Aliénor d'Aquitaine envoya d'Angleterre, pour tirer son fils de cette odieuse et perfide captivité.

Tombeau de Jeanne, reine de Sicile.

Cette princesse, fille de Henri II et d'Aliénor, fut élevée à Fontevrault. Mariée d'abord à Guillaume II, roi de Sicile, puis à Raymond VI, comte de Toulouse, elle avait eu toujours le désir de revenir à la sainte maison où elle avait passé ses jeunes années, et c'est à peine si l'on peut croire jusqu'à quel point elle l'a voulu et réalisé. Niquet et Pavillon racontent ce qui suit, avec cette seule différence que le premier place la scène en Angleterre, et le second à Rouen, où la reine serait venue momentanément avec l'archevêque de Cantorbéry.

Jeanne était, disent-ils, sur le point d'accoucher, et la mort paraissait imminente, dans les circonstances de cet accouchement. Elle veut cependant mourir avec le voile de Fontevrault; mais mariée, elle ne le peut sans le consentement de son mari. D'ailleurs elle ne peut se vouer à Dieu avec son enfant, s'il n'est baptisé et chrétien. Elle obtient le consentement du comte de Toulouse.

Mais Fontevrault est au loin, ainsi que son abbesse, qui seule peut donner le voile tant désiré et que la mort va rendre insaisissable pour Jeanne. Elle sollicite l'archevêque de le lui donner. Après beaucoup d'hésitation et pour calmer la malade, il y consent. Jeanne ordonne au médecin de pratiquer l'opération césarienne; un fils naît; il est baptisé et meurt. Mais peu de temps après, le 5 des kalendes de juin 1199, expira aussi la mère, et les deux corps furent transportés à Fontevrault.

Epitaphe de Jean, surnommé Sans-Terre, roi d'Angleterre.

On connaît l'histoire de ce fils d'Henri II, époux de la belle comtesse Isabelle d'Angoulême, qu'il avait enlevée le jour même où elle allait se marier à Hugues IX, comte de la Marche; de ce prince fougueux et cruel, qui fut rebelle contre son père, qui assassina l'héritier du trône d'Angleterre encore enfant, et qui fut

cité pour son crime à la cour des pairs de France, où il n'osa paraître. Jean Sans-Terre, qui mourut le 15 des calendes de novembre 1216, avait passé cinq ans de son enfance à Fontevrault. Il eut là, non un tombeau, mais seulement une épitaphe, où n'entrait aucune louange. Fontevrault le remercie de quelques dons, et, changeant la formule de son *exeat* pour l'éternité bienheureuse, se borne à demander que la clémence divine le délivre des peines de l'enfer. Ici Fontevrault était à la hauteur des jugements de Dieu !

Tombeau d'Éléonore de Guyenne.

Dans la vie d'Aliénor ou Éléonore de Guyenne, il y a deux phases bien différentes. Ici d'abord c'est la plus séduisante femme de son époque, avec ses passions, ses erreurs, ses fautes et ses crimes ; c'est l'épouse adultère de Louis-le-Gros, se plaignant d'avoir été mariée à un moine, et cherchant au milieu des croisés des amours nouveaux ; affichant au milieu de la cour de Raymond d'Antioche, son oncle, le déshonneur de son époux, et essayant de captiver Saladin lui-même, à travers mille intrigues politiques ; c'est l'épouse répudiée du roi de France, qui, devenue la femme de Henri II, poursuit de sa jalousie Rosemonde de Clifford, jusque dans le labyrinthe où le prince anglais croyait avoir mis sa favorite à l'abri de tout péril ; c'est enfin la mère des trois fils d'Henri, liguée avec eux pour le détrôner, sous prétexte qu'il voulait leur ôter les états par lui donnés ou qu'ils tenaient de leur mère. Mais là, c'est-à-dire au-delà de 1140, c'est une princesse devenue veuve, touchée de repentir, courant à Fontevrault ensevelir une vie criminelle, y mourant sous l'habit de Robert d'Arbrissel, auprès des tombeaux de Henri II et de Richard, avec l'espoir, sans doute, que l'amour maternel fera oublier ou pardonner les erreurs de son cœur coupable.

Car si Robert avait réuni à Fontevrault les grands moyens d'expiation, la discipline, la prière et les rigueurs de la pénitence, il avait aussi promis, avec son divin maître, la réhabilitation du

pécheur. Voilà pourquoi l'épitaphe d'Aliénor ne contient que des éloges et des actions de grâce pour ses bienfaits. Elle dit :

« Le 6 des kalendes de juin, quitta le siècle, Mme Aliénor, du-
» chesse d'Aquitaine. Elle illustra le monde et releva la noblesse
» de sa race par ses actions, l'enrichit de sa grâce, l'orna des
» fleurs de ses vertus. Par l'incomparable honneur de sa probité,
» elle fut supérieure à presque toutes les reines du monde. »

Suit l'énumération de ses dons et la mention de sa prise d'habit à Fontevrault.

Tombeau d'Isabelle d'Angoulême.

Isabelle était fille d'Aimar, comte d'Angoulême, et d'Alix de Courtenay. Enlevée par Jean Sans-Terre, comme nous l'avons dit, le jour où elle allait épouser Hugues IX, comte de la Marche, elle monta sur le trône d'Angleterre. Mais, devenue veuve, elle se remaria avec le fils de son premier fiancé. Après une vie agitée et en butte à la haine du peuple, elle mourut en 1246 à l'abbaye de Fontevrault, couverte du voile de l'ordre, et voulut être enterrée au cimetière du chapitre. Son fils Édouard III l'en fit extraire huit ans après pour la placer au cimetière des rois, où l'on trouve encore sa statue, en bois, parfaitement conservée.

A la suite des noms illustres que nous venons de rappeler, se remarquent encore, au nécrologe de Fontevrault, ceux d'Éléonore de Provence, de Julienne et de Raymond VII de Toulouse.

Éléonore de Provence, femme de Henri III, se fit religieuse à Fontevrault et fut sans doute inhumée au chapitre ; mais elle n'a pas de tombeau au cimetière des rois.

Julienne était une fille naturelle de Henri Ier. Orderic Vital rapporte que, dans une querelle avec son père, elle lui lança une flèche pour le tuer. Son repentir l'amena à Fontevrault où elle mourut religieuse ; elle n'a pas de tombeau.

Raymond VII, comte de Toulouse, fils de Jeanne d'Angleterre et de Raymond VI, était né à Beaucaire en 1197. Il avait embrassé

le parti des Albigeois, et mourut le 12 septembre 1249. Par son testament, il disposa ainsi :

« Nous choisissons pour lieu de notre sépulture, le monastère » de Fontevrault, où repose déjà le roi Henri d'Angleterre, notre » ayeul, et le roi Richard, notre oncle, et la reine Jeanne, notre » mère, et voulons être placé à ses pieds. »

La statue renouvelée de Raymond VII, œuvre en marbre blanc qui représentait ce prince à genoux et se frappant la poitrine comme s'il eût voulu confesser son hérésie, a été brisée en 1793.

N. PLANCHENAULT.

(La suite au prochain numéro.)

QUESTIONS ANGEVINES.

I.

L'HOTEL DE LANCREAU.

Il y a eu à Angers deux hôtels de Lancreau, tous deux dignes de mémoire, — tous deux bien connus, car il n'est faiseur d'historiettes qui ne les ait mêlés à quelque anecdote,— tous deux bien plutôt inconnus, car il n'est personne absolument qui ne les confonde dans une erreur légendaire, — tous deux autrefois rue Saint-Michel, existant tous deux encore à leur place antique, quoique la rue Saint-Michel ait perdu l'un d'eux, tout d'un coup dépossédé au profit d'un nouveau venu, aussi ancien que lui, — et qu'une rareté archéologique a frauduleusement recommandé au détriment même de ses légitimes traditions. C'est là une série de paradoxes, que j'ai peur de transformer trop facilement en banalités d'évidence.

I.

La terre de Lancreau est un petit fief dans la paroisse de Chantocé que possédait jusqu'au XVIe siècle une famille noble en portant le nom. Le manoir venait d'être rebâti avec douves et fossés, quand vers 1538 il fut acquis par Guillaume de Lesrat, qui devait lui donner une bien autre illustration.

La famille de Lesrat était à cette époque, depuis un siècle, une des plus puissantes d'Angers. Déjà, au dire du bénédictin Roger, Jean de Lesrat passait de son temps (1491) pour le premier homme de la ville. Mais c'est Guillaume surtout qui fonda en Anjou l'influence politique de la maison, en y transportant à demeure et son foyer domestique et le centre de ses actives et loin-

taines relations. Né dans la petite ville, alors angevine, de Villiers-Charlemagne, son doctorat passé et ses premiers succès remportés de haute lutte au barreau, une occasion l'avait emmené à Rome, où il devint sans peine auditeur de Rote, puis chargé de missions actives, puis, ses preuves faites d'homme de main autant que de parole, mis par le pape Clément VII à la tête d'un corps d'armée, qui, sous ses ordres, fit merveille. Il était déjà chevalier, comte et destiné aux plus hautes dignités de la cour romaine, mais les instances de sa famille et de l'ambassade française, appuyées du titre de conseiller au grand conseil du roi, le décidèrent au retour. Sept ans après il était installé à Angers dans la charge de lieutenant général, et, en 1557, dans la présidence nouvellement créée du présidial. Les guerres civiles et religieuses le mirent suffisamment en évidence sans compromettre sa popularité. Il mourut le 19 juillet 1563 au retour d'un voyage en cour et fut enterré dans l'enfeu de sa famille à l'église Saint-Michel-du-Tertre. Mais il faudrait sans doute raconter cette curieuse existence autrement encore que d'après son épitaphe, qui l'appelle Père de la patrie. Son fils aîné, Guillaume, « ayant toutes les perfections qui peuvent être en un homme de bien pour rendre la justice » (*Louvet*), lui succéda dans la charge du présidial qu'il quitta plus tard pour le Parlement de Bretagne. Son second fils, Guy Lesrat des Briottières, chanoine d'Angers, conseiller au Parlement de Bretagne, puis président et lieutenant général d'Angers, et, pendant la tyrannie de Bussy d'Amboise, sénéchal de Nantes où il avait émigré, revint mourir à Angers en 1583, où son aîné fut rapporté mort en 1586 ; — tous deux hommes de mérite et de littérature, ayant inauguré, pour le dire en passant, l'art de faire des livres avec des arrêts et des harangues de palais, mais sans laisser oublier le grand président, leur père, dont le souvenir resta toujours populaire à Angers pendant les absences trop fréquentes de ses fils.

C'est bien certainement à lui qu'était due la reconstruction, sinon la construction première de l'hôtel patrimonial des Lesrat, comme l'atteste son titre de Lancreau, resté à la demeure, où il s'était plu à vivre et que ses enfants eurent presque hâte de déserter. Elle s'élevait à la porte du palais, sur un terrain autrefois dépen-

dant, comme tout le quartier, du temporel de l'aumônerie voisine de Saint-Michel. Au-devant seulement, sur la rue, une large et profonde cour, bordée quelque temps de petites maisons, puis déblayée, formait au logis une entrée princière. Quand la maison devint vide par la dispersion ou l'indifférence de la famille, la ville, toujours en peine de loger quelque grand seigneur, y songea pour faire honneur à son hospitalité.

Le 7 mars 1598, le roi Henri IV, qui avait couché aux Ponts-de-Cé, s'en vint escorté des habitants en armes jusqu'à la porte Saint-Aubin, d'où « il fut conduit en la rue Saint-Michel, par le palais, au logis de feu M. le président de Lancreau. » A peine entré et libre des cérémonies, le roi s'en alla jouer une partie de paume au Pélican avec d'Épernon et Lavardin et n'en dormit que mieux le soir dans son lit de brocart semé de fleurs de lis d'or.— Le mercredi 8 août 1614, l'hôtel était de nouveau en fête pour la visite de la reine-mère Marie de Médicis et du petit roi Louis XIII. Cinq ans plus tard, le 16 octobre 1619, la reine y revint, mais seule et sans son fils, passé déjà sous une autre tutelle. Malheureusement le logis, quoiqu'il eût servi quelque temps au maréchal Boisdauphin, était déjà tout à l'abandon. La ville en fit refaire à la hâte les jardins, étayer les salles, restaurer, parer les appartements d'honneur par charpentiers et maçons à son service, et remit aux mains de la souveraine, alors séditieuse, une belle clef neuve en argent doré. Mais le délabrement du gîte était tel que Marie de Médicis s'y trouvant mal à l'aise, n'y voulut rester que le temps à peine de remettre en état le logis Barrauld. Quelques mois tout au plus après sa sortie, le 2 novembre 1620, le Père Mathurin Dugué, agissant au nom de la communauté de l'Oratoire, prenait possession de l'hôtel et de ses vastes dépendances. Il l'avait acquis l'avant-veille 18440 livres de Françoise Harouys, veuve de Pierre Bernard de la Turmelière et fille de Charles Harouys de la Rivière, président au présidial de Nantes, mari de Françoise de Lesrat, héritière de Guillaume Lesrat de Lancreau.

Tous ces détails que je puise et recueille dans les actes mêmes, ne sont certainement pas connus de façon aussi précise; mais le

fait principal l'est depuis longtemps ; et Louvet, Roger, Rangeard, Péan de la Tuilerie, Bodin, Blordier-Langlois, tous ceux même encore qui s'oublient à d'autres aventures, ont raconté—au moins une fois, — que les Oratoriens se sont installés définitivement en 1620 dans l'hôtel de Lancreau (1).

N'est-ce pas indiquer de façon bien nette et suffisante l'emplacement certain d'un hôtel que tous les récits anciens placent avec raison dans la rue Saint-Michel, où se trouvait son unique entrée, mais que les récits modernes ont seulement le tort d'y chercher encore. Le porche est tombé, la *Cour du roi*, ainsi dénommée depuis les visites royales, attaquée de çà de là, nivelée, rasée, bordée, envahie par une église nouvelle, s'est transformée, et, la voirie municipale aidant, la rue de l'Oratoire et la rue Flore se sont fait passage à travers les ailes du vieux logis et ont comme déplacé l'Oratoire même, en égarant l'imaginative des chroniqueurs.

Les Oratoriens ont beaucoup bâti, beaucoup entrepris, terminé peu d'entreprises. Il n'est pas à croire qu'il reste rien autre chose que quelques murs de l'hôtel historique du président de Lesrat : — mais c'est à l'Oratoire pourtant qu'il faudra saluer, quand la mémoire reviendra aux cœurs angevins, le souvenir, sinon du piètre Louis XIII et de sa triste mère, tout au moins du grand Henri, le roi le plus français, j'allais dire le plus parisien de notre histoire.

II.

Tout au contraire une illusion s'est produite, que la réflexion n'eût pas eu de peine à confondre mais qui a dérouté tout d'abord les récits sans autrement les déconcerter. L'hôtel de Lesrat

(1) M. Godard-Faultrier, qui a rendu assez de services aux antiquités angevines pour qu'on le nomme, fait mieux dans cette question. Il nie le fait en affirmant que les Oratoriens se sont établis « dans la maison de Lanereau et non pas de Lancreau, ainsi qu'on l'a prétendu. » C'est une erreur d'un autre genre et dont l'origine est curieuse. Elle repose uniquement sur une de ces fautes typographiques, dont fourmille le livre de Péan de la Tuilerie, qui a en effet imprimé *Lanereau*, au lieu de Lancreau. M. Godard évite ainsi d'ailleurs une inconséquence, mais non la confusion des deux histoires.

disparu, on en est venu, par une inconséquence qui s'explique sans se justifier, à décorer de sa tradition usurpée et de l'honneur des visites royales un second logis voisin, dans cette rue Saint-Michel où l'on cherchait vainement l'autre, et que d'une voix unanime — et avec raison — le populaire désigne du nom d'*hôtel de Lancreau*. Tout ce qu'on en a raconté étant faux, il reste entièrement à en retrouver l'histoire.

Au fond d'une large cour, s'élève le vieil hôtel mutilé, à fenêtres et frontons autrefois fleuris et écussonnés, dont la seule aile existante, à gauche, porte au pignon la date : 1589. Converti aujourd'hui en ouvroir, l'édifice a subi bien des transformations, mais il garde encore pour mériter une visite, — on est sûr d'y trouver une aimable et douce bienvenue de sœur, — une de ces œuvres de la Renaissance dont l'art un peu sensuel et excessif saisit toujours pourtant d'un charme imprévu. Dans la salle principale, où travaillent autour de quatre tables alignées les pauvres enfants de la maison, s'ouvre une vaste et haute cheminée, dont le manteau, comme les pieds, est surchargé d'arabesques et d'entrelacs capricieux. Au-dessus court une gracieuse frise, surmontée de trois pilastres blancs cannelés, avec couronnement de riches moulures à lozanges et quatrefeuilles, entre lesquels s'encadrent, dans un triple rang de bordures ornementées, deux plaques de marbre noir, portant en belles majuscules grecques des sentences de philosophie morale. On comprend combien il a pu être agréable de mettre là devant, à se chauffer, Henri IV et d'Épernon, Louis XIII et Marie de Médicis, qui auraient pu vraiment y rêver des élégances de leur Louvre (1).

A la fin du XVIe siècle, dès avant la date de 1589, seul titre qu'ait conservé l'hôtel, il appartenait à François Bitault de la Raimberdière, élu échevin le 15 décembre 1564 et maire d'Angers le 1er mai 1582. On le voit dès 1571 traiter pour l'agrandis-

(1) On peut signaler encore sur la fenêtre de l'aile droite, dans la cour postérieure, un écusson effacé, et au rez-de-chaussée la porte en bois de la cuisine, qui date de la construction primitive. M. d'Andigné, en vendant l'hôtel aux sœurs, s'est réservée la propriété de ce curieux meuble.

sement de son terrain avec les Cordeliers, et c'est bien certainement à lui qu'est due la construction de ce nouveau type des opulentes demeures de magistrats municipaux, dont les Barrauld et les Pincé lui avaient laissé déjà des modèles à défier toute envie. Il tenait le logis primitif de la succession directe des frères Jacques et Jean de La Vallée, qui, partagée et advenue en partie aux Ayrault, se trouva de nouveau réunie par le mariage de notre François Bitault avec Renée Ayrault, la sœur du grand justicier. Leur fils, François Bitault de Chizé, mari de Renée de Charnières, était conseiller du roi en son conseil, maître des requêtes de l'hôtel, intendant de justice en Languedoc. L'hôtel, qu'il avait à peu près délaissé, revint à Pierre Ayrault, sieur de la Lande et de la Moizandière, lieutenant général criminel, mari en premières noces (1600) d'Anne Boylesve de la Morousière, et fut apporté successivement en dot ou en héritage par Anne Boylesve (1618) à Pierre Lechat, sieur de la Touche, lieutenant général d'Anjou, et par Perrine Lechat, leur fille, à Louis Boylesve de la Gillière, lieutenant général au présidial d'Angers, mort en 1708. C'est dès lors et pour un temps l'*Hôtel de la Gillière,* et sous ce titre qu'il figure sur le plan d'Angers, publié par Simon en 1736.

On voit quelle série de nobles et puissants maîtres l'avaient maintenu en sa splendeur. Il ne perd rien de sa tradition opulente en passant encore par le mariage de Françoise-Madeleine Boylesve de la Gillière à Pierre Leroy de La Potherie, seigneur de Chandemanche ; et des documents certains nous permettraient aisément de revoir dans tout son luxe évanoui la demeure seigneuriale. A l'entrée, dans l'antichambre, des tapisseries de haute lice, représentent l'histoire de Joseph ; à côté, la *Chambre de Madame* est parée de portières de velours rouge à galon d'or, avec lits de damas à fonds rouge et fleurs aurore ; pour haute lice, les *divinités de l'Olympe ;* — au bout d'un petit couloir, une chapelle, l'autel garni de points d'Espagne, avec carreaux à prier de satin bleu, et nombre de tableaux sur l'autel et sur les lambris ; la grande salle couverte d'un tapis de Turquie, outre sa cheminée splendide, se pare d'un lustre de cristal, avec garniture de porcelaine fine, six figurines et plusieurs statues de

marbre ; sur les murs, les *Métamorphoses d'Ovide*, en tapisserie ;— au bout la *Chambre dorée*, décorée de *l'histoire de saint Julien et de saint Clément*, en haute lice ; au-dessus, le cabinet du maître, enrichi d'une très-belle et savante bibliothèque de jurisprudence et d'histoire, et, sur les murs, la *légende de Pharaon ;* à côté, les chambres des enfants et des domestiques. Dans le garde-meuble, en réserve pour les grandes occasions, l'*histoire de Jacob*, en tapisserie de Flandres (25 aunes de tour), et la *bataille de Pharsale* (28 aunes de tour), en haute lice d'Angleterre. On a l'idée, sans grande peine, du mobilier qui devait faire figure dans cet encadrement aristocratique (1).

Une dernière vicissitude était enfin réservée à l'hôtel des Bitault, des Ayrault, des Lechat, des Boylesve et des la Potherie. Par

---

(1) Voici tout au moins le détail des tableaux. Je résume autant que possible le document qui me le fournit. « Premièrement, 8 parquets d'ébène, enrichis de grotesques et ornements de cuivre doré, qui renferment quantité de tableaux sur cuivre, représentant l'*Histoire d'Astrée et de Céladon*, et autres petites figures peintes en camayeu ; un petit paysage oblong avec son cadre, peint à gaze ; un tableau de vases, tapis et fruits ; — dans la salle, deux tableaux sur la cheminée ; sur la porte, le *roi Louis XIV* peint en Hercule ; — dans la chapelle, une *Vierge* avec un petit Jésus et un Saint-Joseph derrière, une *Vierge* tenant le petit Jésus avec un Saint-Jean, la *Présentation de Jésus* au Temple, une *Vierge* « en manière de Raphaël » avec un petit Jésus et une Sainte-Catherine, un *Saint-Sébastien*, une *Vierge* avec un petit Jésus et un Saint-Jean qui se caressent, une « *Sainte-Anne* faisant lire la sainte Vierge, éclairée d'une chandelle », une *Vierge* avec un petit Jésus et un Saint-Jean qui l'adore, un *Saint-Sébastien* en buste, sur l'autel, une *Vierge* à genoux, avec un petit Jésus, Saint-Jean debout, Saint-Joseph derrière la Vierge, deux tableaux de *fleurs*, un *Saint-Jean l'Évangéliste*, une *Sainte-Potentienne*, un *Ecce Homo*, une *Assomption*, le *Jugement universel* sur bois, accompagné des quatre docteurs de l'Église, un petit tableau oblong « d'*un Christ portant sa croix*, les bourreaux et les Maries suivent avec Saint-Jean » ; une tête de *Saint-Pierre* en mignature, une petite *Vierge* donnant à téter au petit Jesus, avec deux autres petits tableaux en mignature ; — dans la galerie, « un tableau représentant *une Musicque* », un grand tableau d'une *sainte Famille*, quatre grands tableaux de poissons, de fruits, « de pièces de chair » avec figures et personnages ; une *Famille de gueux*, de neuf figures, « un tableau de nuit de *Psyché avec l'Amour* qui dort » ; — dans la chambre qui mène à la galerie, un tableau d'*oiseaux, lièvres et fruits*, sur la cheminée, une *guirlande de fleurs*, un tableau représentant une *Tête de Saint-Jean* dans un plat ; — enfin, dans la *chambre dorée*, une *Lucrèce* en grand, et *Suzanne* avec les deux vieillards. — *Arch. de Maine et Loire*, Série E. 3161. Inventaire après le décès de Pierre Leroy de la Potherie, 1628.

acte du 13 avril 1787, Urbain Leroy de la Potherie, seigneur de La Bourgonnière, vendit sa maison de la rue Saint-Michel à Marie Rodais, veuve d'Édouard Pissonnet de Bellefonds. Depuis plus de 60 ans, le fief de Lancreau, acquis sur Jacques Avril (25 octobre 1688), était entré dans la famille, et les Pissonnet de Bellefonds de Lancreau, qui, en venant s'installer dans l'hôtel autrefois *de la Gillière*, faisaient revivre à son profit l'antique nom, ainsi deux fois populaire, d'*hôtel de Lancreau*.

Tous ces détails, pour être bien précis, sont peut-être aussi trop arides et de peu d'élégance; et il m'eût été facile, je crois, d'y intercaler quelque fadaise. Mais à quoi bon perdre le temps du monde? Et quel plaisir, quel honneur d'écrire, si ce n'est au moins en toute illusion pour le régal, comme on disait autrefois. « des honnêtes gens »?

CÉLESTIN PORT.

POÉSIE.

NUNC ET SEMPER.

A ALBERT LEMARCHAND.

Saint-Briac, août 1868.

Que vivre c'est un rêve,
Vos pas ineffacés
Sur l'or de notre grève
Le redisent assez.

Votre nom bat encore
L'air robuste et salin
Qui fait la voix sonore
A l'écho du moulin.

Votre ombre, l'infidèle,
Qui vous manque là bas,
Nous suit à tire d'aile
Sur la pointe des ras.

Huit jours. — Dieu! que de choses
En ces jours agités
Par des métamorphoses
D'hommes et de cités!

Ici, le temps s'épuise
A tourner contre lui
Chaque trait qu'il aiguise.
Hier, c'est aujourd'hui.

Aux dunes, l'humble scille,
De vous toujours rêvant,
Tremble, frémit, oscille
A tout souffle de vent.

La mouette criarde
Et le pierre-garin
Font toujours bonne garde
A la garde Guérin.

En juin comme en décembre
Le tenace corbeau
Plane autour de Césembre,
Son nid et son tombeau.

Le baigneur de Port-Hue
Lorgne au loin les sommets
Du cap, toujours en vue
Et qu'on n'atteint jamais.

Sur sa base immobile,
Jamais la tour d'Ebbien,
Dont l'îlot vaut une île,
N'avait trôné si bien.

Quand le soleil se couche
En sa pourpre de roi,
Toute âme que Dieu touche,
Vieille tour, monte à toi.

C'est là qu'à l'heure sombre,
Chaste et dernier foyer,
Tout ce que poursuit l'ombre
Vient se réfugier.

Le maire est toujours maire,
Et Monsieur le Recteur,
De la crèche éphémère
Où Dieu loge, — ô lenteur !

Voit de sa chère église,
Mensonge du maçon,
Se traîner chaque assise
A pas de limaçon.

Dans leurs courses lointaines
Attardés ou perdus,
Les mornes capitaines
Sont toujours attendus.

Par les brises marines
Le Guildo visité
Vous garde ses ruines
En leur virginité.

Sur le ciel qu'il agace,
Votre profil aigu
Toujours grince et grimace,
Ormes de Saint-Jégu !

L'herbe, en respect tenue,
N'a point encor germé
Sur la motte chenue
Du plateau renommé,

Où jadis saint Lunaire,
Au signal attentif,
Par un coup de tonnerre
Amarra son esquif ;

Quand, sur la dure pierre,
L'apôtre fier et doux,
Ployé par la prière,
Imprima ses genoux.

Saint Briac, sans mémoire,
A vos poudreux missels,
Vêtus d'or et de moire,
Redouble ses appels.

Ainsi, bien que l'absence
Sévisse, et que, parfois,
Monte votre silence
Au-dessus de nos voix,

Rien sur les dunes blondes,
Sur les rochers ardus,
Sur les sables, par l'onde
Lavés, baisés, battus ;

Dans les vagues fumées,
Panaches des steamers,
Sur nos algues aimées,
Chevelure des mers ;

Rien dans les nuits sans voile
D'où le phare émergeant
Allume à deux étoiles
Son feu d'or et d'argent,

Rien, des champs au village
Dans la brume engagé,
Rien du port à la plage,
Ami, rien n'est changé.

Silence! une rumeur qui frappe à ma fenêtre
Met en émoi les gens. Un sinistre peut-être!
Les matrones d'ici, leur tricot à la main,
S'en vont, gesticulant aux abords du chemin.
Propos heurtés, clameur d'une foule effarée,
Qui, sur l'aile du vent, monte avec la marée :
Sombrés... sauvés.... perdus! De ces diverses voix
Que l'écho du moulin redit jusqu'à trois fois,
A laquelle se rendre ? Un homme enfin (les hommes
Sont rares au pays par les mois où nous sommes ;
Dessus comme dessous, c'est la mer qui les a)
Un vétéran de bord que le hâle bronza,
D'un pied ferme et hâtif descend de la falaise.
Il a tout recueilli.

« Les femmes qu'on se taise !

» La chose est sans réplique, et le malheur certain.
» Voici : Deux écoliers, arrivés du matin,
» Enfants du haut pays, que nos gouffres affolent,
» En vrais oiseaux lâchés sur la côte s'envolent.
» La côte, c'est la terre. Il leur faut cet îlot
» Couronné tour à tour par l'algue et par le flot,
» Et que relie au sol, ainsi qu'au tronc, la branche,
» Un sillon prolongé de grève fine et blanche.
» La plage est libre encore ; ils partent, les voilà
» Passés, d'un bond rapide et que rien ne troubla.
» Leur mère les veillait ; — mère de l'un, de l'autre
» Gardienne seulement. Lequel est plus le nôtre
» En ce cas, je l'ignore, et vous ? — La mère donc
» S'accouda sur la berge, et le temps lui fut long,
» Pour eux si court ; jeunesse obstinée et cruelle,
» Que sa peur excitait, et qui se raillait d'elle.
» — Le flot, enfants, à terre ! — Eux, dans leur cécité,
» Fredonnaient sur l'abîme et sur l'immensité.

» Le signal était bon. Sainte Anne ! C'était l'heure
» Où le sillon blêmit sous l'onde qui l'effleure,
» Où, sur la tour d'Ebbien le soleil qui reluit,
» Nous fait songer au port. — Le flot, enfants, la nuit !
» — En sursaut réveillé, l'aîné tourne la tête,
» Et du sillon partout voit s'abîmer la crête.
» Ah ! cherchez maintenant votre route, insensés !
» Ils vont, par les courants deçus ou devancés.
» Le plus jeune s'élance en pointant vers sa mère.
» Il tient le fil. — Courage, un pas encor. — Chimère !
» Le fil manque. Il dérive. Oh ! s'il n'était point né !
» Car c'était le vrai fils. En vrai frère, l'aîné,
» Bon nageur, disent-ils, mais nageur de rivière,
» Plonge en désespéré, fend le flot, fend la pierre,
» Et, dans ce feu croisé de flux et de reflux,
» Coule avec la victime, et ne reparaît plus.

» La chose en était là, quand, pour dernière alerte,
» Un cri, Jésus, quel cri ! de la côte déserte

» Par le vent apporté, fit tressaillir le port.
» J'étais seul, je suis vieux, mais un vaillant effort
» Décuple et rajeunit. Allons, force de rames,
» Bonhomme ! Au moins les corps, si Dieu retient les âmes.
» J'ai lutté, vent debout, contre lames et ras,
» Tantôt baigné, tantôt brisé. Voyez mes bras !
» Je sens frémir encor de frisson chaque membre.
» Du jour où je partis, mousse à bord du *Césembre,*
» J'ai vu bien des pays ; mais sous aucun soleil
» Jamais je n'affrontai de voyage pareil.

» Hélas, et pour si peu ! Triste et mince capture!
» Avoir, dans les recoins de cette crique obscure,
» Fouillé tant de récifs, et n'en avoir tiré
» Que ce pauvre petit, fraîchement expiré!..
» Laissez monter la mer, et je réponds du reste. »

Ainsi parla cet homme ; et sa voix, et son geste
M'émurent. Vers minuit je regagnai le port
D'où mes regards erraient par delà l'autre bord,
Vers le toit inconnu de cette infortunée,
Par le désir des siens sur la plage entraînée,
Pour les voir d'un seul coup et dans leur fleur fauchés,
L'un sur la berge, hélas ! l'autre en la mer couchés,
Frères par la tendresse et jumeaux par la tombe...
De la *Croix des marins* est-ce un reflet qui tombe ?
Sous mes pieds étendue on dirait une croix ;
Le drap qu'elle décore est sinistre, et je vois
Dans l'ombre de la nuit vaguement ébauchées
S'allonger sous ses plis deux formes rapprochées ;
Une torche éclairait ce lugubre tableau ;
Une barque glissait, passant le tout sur l'eau.

Elle aborde. A pas lourds on monte la ravine
Dont le tour sinueux par les miels se devine
Aux plongeantes lueurs, à l'errante clarté
Du cierge par le vent dans la brume agité.

Où vont-ils, où vont-ils ? Celle qui les réclame
Est là, dans cette nuit invoquant cette flamme ;

Ouvrant de ses deux bras vers les cieux érigés
Un port, le port suprême aux pâles naufragés.

Sur ces lieux ramené, que le soleil redore,
J'en presse les aspects, et j'interroge encore
Plage et rochers, témoins de la funèbre nuit.
— Rien. L'aube me renvoie à l'ombre qui s'enfuit.
Tout s'abîme et s'éteint, victimes et mémoire,
Dans cette coupe immense où l'oubli se vient boire,
Où ce que l'on a vu l'on croit l'avoir songé.
Ami, que vous disais-je ? Ici rien de changé.

VICTOR PAVIE.

CHRONIQUE.

L'*Union de l'Ouest* nous a plus d'une fois adressé des paroles encourageantes que nous n'avons certainement point accueillies d'un cœur ingrat. Mais quelques lignes de notre dernière livraison lui ont donné un peu d'humeur. Elle nous reproche de ne pas entendre l'apôtre saint Jacques, et de chercher querelle aux aimables esprits qui ont adopté pour devise : « Il faut être de son temps. »

Dans le *Bulletin bibliographique,* a-t-elle dit, nous recommandons de lire la notice sur un livre de piété du P. Marchal, *La Conscience comme il la faut.* On n'ira pas loin dans cette lecture sans deviner le nom qui a signé l'article. C'est celui d'un philosophe un peu sévère, un peu trop peut-être pour le temps présent, et dont l'opinion finit par éclater dans la dernière critique qu'il adresse à son auteur. M. Albert Lemarchand reproche au P. Marchal de vouloir « être de son siècle. » Nous n'aimons pas, dit-il, cette locution vague, « qui est juste l'antithèse du *se custodire immaculatum ab hoc sæculo,* de saint Jacques. » N'en déplaise à M. Lemarchand, nous croyons que le P. Marchal a bien dit : il faut être — non pas « du siècle » — mais de son siècle, et saint Jacques n'a point écrit *se custodire immaculatum a suo tempore,* ce qui est tout autre chose que *se custodire ab hoc sæculo.* J. A.

Il ne nous déplaît nullement qu'on nous contredise ; mais l'*Union de l'Ouest* voudra bien, de son côté, nous permettre de conserver notre premier sentiment sur la maxime qu'elle prend à son compte.

N'embrouillons pas la question par des subtilités. Sans doute, l'expression dont se sert saint Jacques a une portée générale et s'applique à l'erreur ou à l'immoralité de tous les siècles. Mais elle a aussi son sens particulier, et les chrétiens auxquels l'apôtre adressait son Epître, comprenaient apparemment très-bien qu'ils devaient se tenir en garde contre la corruption, fort grande, de leur époque.

Vous, aujourd'hui, vous nous recommandez d'être de notre

temps, et vous affirmez que ce conseil n'est pas du tout opposé à celui de saint Jacques. Quelques mots d'explication ne seraient pas inutiles, pour nous autres « philosophes un peu sévères, » comme qui dirait esprits mal faits et un peu boudeurs. Que voulez-vous dire, ô frères libéraux et conciliants? Qu'il ne faut pas condamner à tort et à travers le siècle présent, pleurer sans cesse sur les ruines du passé, désespérer de l'avenir, et accréditer ainsi l'idée que le catholicisme est ennemi de tout perfectionnement, de toute institution nouvelle?

Si c'est là tout ce que vous souhaitez de nous, il n'y a pas lieu à contestation. L'avis nous semble excellent, et quand il nous arrivera de confondre dans un même blâme les bonnes et les mauvaises conceptions de notre âge, ce sera par pure impétuosité de caractère, croyez-le bien, non par préméditation ou système. Qui peut se vanter d'être toujours impartial et modéré?

Mais votre sentence n'exprime pas clairement cette pensée. Il nous répugne de prêter aux gens des énormités, ou de dénaturer leurs opinions, pour les combattre ensuite plus facilement, et nous ne supposerons même pas un seul instant que vous ayez le dessein de nous faire admirer tout ce qui de nos jours est en crédit ou en vogue. Nous vous lisons avec assiduité, et nous savons quelles vertes et spirituelles répliques vous adressez souvent à certains théoriciens du temps actuel.

Pourquoi donc défendez-vous si vivement une maxime qui a comme un air de parenté avec les aphorismes chers aux partisans du progrès indéfini? Serait-ce précisément à cause de sa forme un peu vague et flottante, et voudriez-vous que les catholiques eussent recours de temps en temps à des formules de ce genre, afin de se ménager quelques alliances avec les esprits polis et tempérés du grand diocèse rationaliste, sans se mettre littéralement en désaccord avec les principes de l'Église romaine? L'intention pourrait être louable; mais nous n'avons aucune confiance dans ces moyens stratégiques. Le pacte se signe, et tout va bien pendant quelque temps; puis arrive une heure décisive où le malentendu éclate, et l'on est contraint de se séparer, dans des conditions presque toujours funestes au parti

condescendant. Nous préférons de beaucoup les situations tranchées, ce qui ne signifie nullement qu'à nos yeux la colère et l'intolérance soient de bons auxiliaires de la vérité.

L'admirable pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église s'est énergiquement élevé, dans toutes ses Lettres et ses Allocutions, contre les doctrines les plus répandues de notre siècle, et dans sa dernière Encyclique, Pie IX s'exprime ainsi :

Nous avons déjà, Vénérables frères, condamné les principales erreurs de *notre si triste époque;* Nous avons excité votre haute vigilance épiscopale, et Nous avons averti et exhorté avec instance tous les enfants de l'Eglise catholique, Nos fils bien-aimés, d'avoir en horreur et d'éviter la contagion de cette peste cruelle..... Nous avons condamné les monstrueuses opinions *qui dominent surtout aujourd'hui,* au grand malheur des âmes et au détriment de la société civile elle-même, et qui, source de presque toutes les autres erreurs, ne sont pas seulement la ruine de l'Eglise catholique, de ses salutaires doctrines et de ses droits sacrés, mais encore de l'éternelle loi naturelle gravée par Dieu même dans tous les cœurs, et de la droite raison.

Cependant, bien que Nous n'ayons pas négligé de proscrire souvent et de réprouver les plus graves de ces erreurs, l'intérêt de l'Eglise catholique, le salut des âmes divinement confié à Notre sollicitude, enfin le bien même de la société humaine demandent impérieusement que nous excitions de nouveau votre sollicitude à condamner d'autres opinions sorties des mêmes erreurs comme de leur source. Ces opinions fausses et perverses doivent être d'autant plus détestées que leur but principal est d'entraver et de détruire cette puissance salutaire que l'Eglise catholique, en vertu de l'institution et du commandement de son divin Fondateur, doit librement exercer jusqu'à la consommation des siècles, non moins à l'égard des particuliers qu'à l'égard des nations, des peuples et de leurs souverains, et de faire cesser cette mutuelle alliance et concorde du Sacerdoce et de l'Empire, qui a toujours été utile et salutaire à la religion et à la société.

Direz-vous aussi que le pape est « un philosophe un peu trop sévère pour le temps présent » ? Vous avez comme nous le res-

pect, nous n'en doutons pas, de tous les enseignements qui émanent du Saint-Siége, et vous devez être jaloux de l'honneur de les propager dans le cercle assez vaste où votre influence s'exerce. Quelle peut donc être l'opportunité de votre maxime, en regard d'un langage aussi précis et aussi solennel? Ce ne serait pas répondre à l'objection que de nous rappeler qu'un jour le mot a été employé par un illustre et vigilant prélat, fort alarmé lui-même des périls de la société moderne.

Non, nous ne dirons à personne : « Soyez de votre temps, » parce que cette expression est équivoque et ne nous semble propre qu'à faire naître de graves méprises. Nous approuverons le bien, même chez nos adversaires les plus déterminés ; nous rejetterons le mal, en prenant pour guides notre conscience et les décisions du Souverain Pontife, et nous nous efforcerons de n'apporter jamais ni une perfidie dans nos discussions, ni une complaisance dans nos éloges : *ibi abscondita est fortitudo.*

L'*Union de l'Ouest* soutient chaque jour, pour les intérêts catholiques, des luttes où elle ne déploie pas moins de courage que de talent, et, bien que nous ne soyons pas de son sentiment sur toutes choses (la liberté ne saurait être restreinte à cet endroit), nous tenons beaucoup aux liens de cordiale affection qui nous unissent depuis longtemps à ses rédacteurs. C'est donc à regret que nous nous défendons ici publiquement contre elle. Mais le ton de sa note sur un article consacré à l'examen d'un ouvrage du R. P. Marchal, nous a causé, s'il faut l'avouer, une surprise un peu pénible, et nous n'avons pas eu la vertu de nous taire. Que les lecteurs de la *Revue* et les amis de l'*Union* veuillent bien se montrer indulgents à notre susceptibilité.

Nous recevons la lettre et le document qui suivent :

MONSIEUR,

Dans un ouvrage rare aujourd'hui, *le Trésor des harangues, par L. G. (Gilbault), Paris, Robin,* 1680, *in*-12, j'ai rencontré un dis-

cours du président Ayrault à la reine Marie de Médicis, de passage à Angers. Pensant que cette pièce pourrait intéresser les lecteurs de la *Revue de l'Anjou*, je prends la liberté de vous l'adresser.

Agréez, Monsieur, etc.

H. DIANEZ.

Harangue prononcée par le président Ayrault, au nom de la Justice de la Province d'Anjou, à la Reyne, lors Régente, et faisant son entrée en la ville d'Angers.

MADAME,

Cette compagnie, qui porte le titre et les marques du corps de la Justice sous l'autorité du Roy en cette province, m'a donné charge de vous dire qu'elle bénit ce jour heureux de l'entrée de votre Majesté en cette ville : car outre qu'elle nous représente la personne sacrée du Roy, nostre souverain Seigneur, par la qualité qu'il vous a donnée et que vous avez prise à nostre grand contentement au gouvernement de cette province, par laquelle il vous a déposé et mis en main son autorité et sa puissance sur l'Eglise, sur la Noblesse et sur le Tiers-Etat, nous pensons encore bien davantage voir reluire en vous la présence et la face de nostre Roy, par le nom sacré et vénérable de Mère, que vous avez sur luy, qui fait que nous vous reputons tous deux une mesme personne ; composez, pour le corps, d'un mesme estre, d'un mesme sang, et pour l'âme, de mesmes vœux, mêmes affections et de mesme intérest, puisée dedans les loix de la nature au bien de cet estat. C'est ce qui nous oblige, Madame, de venir aujourd'huy rendre à vostre Majesté les mesmes sermens d'honneur, de fidélité et d'obéissance que nous devons au Roy, que nous vous supplions très-humblement accepter, et croire que le service que nous devons à vos Majestez sera autant inséparable de nous que nous espérons les devoirs de la nature estre à jamais inviolables entre vous. Nous vous rendons encore, Madame, cette soumission pour une autre considération, qui est, que nous tenons du Roy la Justice que nous exerçons : car Dieu a donné à luy seul l'autorité de rendre ou faire rendre la Justice à ses subjets, à quoy vous l'avez si bien nourry pendant vostre régence, et luy avez si amoureusement fait sucer le laict de cette vertu, qui vous est naturelle, qu'il en a à bon droit acquis le nom de Juste. C'est pourquoi nous nous prosternons au pied de vostre Majesté,

Madame, pour faire la foy et hommage que nous vous supplions très-humblement recevoir, et nous avoüer pour vostres, prendre en main nostre protection, et nous maintenir en l'exercice de nos charges, lesquelles estans éclairées par les lumières, et échauffées par la chaleur du soleil de votre présence, auront bien plus de force, et plus d'autorité qu'elles n'eurent jamais. Nous espérons cette faveur de vostre Majesté, Madame, par les mérites de laquelle, et des obligations qui nous sont communes avec toute la France, et de celles qui nous sont particulières avec cette Province, nous vous supplions très-humblement de croire que nos vies, nos biens et nos fortunes demeureront à jamais consacrées à vostre service.

Nous détachons du compte-rendu des séances tenues par le Conseil général de Maine-et-Loire quelques lignes relatives à l'un de nos artistes les plus distingués :

Séance du 29 *août* 1868. Un membre de la deuxième commission prend la parole en ces termes, au sujet d'une demande adressée à M. le Préfet par M. David, graveur en pierres fines, ancien pensionnaire du département :

« MESSIEURS,

» M. David, statuaire et graveur en pierres fines, a été pensionnaire du département en 1852. Dès 1861, il a été chargé d'importantes commandes de l'Etat ; mais, en 1864, un affreux accident manqua lui ôter la vie. Il est encore aujourd'hui à peine convalescent des suites d'un empoisonnement.

» M. Lefuel, dans son rapport à l'Institut, parlait de lui dernièrement dans ces termes :

« Le prix Maillé de la Tour-Landry est venu soulager une poi-
» gnante infortune : M. Ad. David, victime d'un empoisonnement
» qui, pendant six mois, l'a mis dans l'impossibilité absolue de tra-
» vailler, ne peut s'occuper encore que par rares intervalles, tant
» sa santé reste altérée. — Artiste de talent, graveur en pierres
» fines, il est chargé de l'exécution d'un grand camée, représentant
» l'Apothéose, peinte par M. Ingres, pour l'Hôtel-de-Ville. On con-
» çoit la douleur d'un artiste auquel sont confiés de beaux travaux,

» qui doivent lui donner réputation et bien-être, et qui voit la mala-
» die introduire à son foyer la gêne, la misère peut-être, sans pou-
» voir les éviter à sa famille, malgré l'ardeur de sa volonté, et
» quand le travail est là qui l'attend ! Espérons que cet adoucisse-
» ment aura une heureuse influence sur l'état de santé de M. David
» et lui rendra des forces qu'il saurait si bien employer ! »

» M. David a reçu d'importants à-comptes sur les commandes qui lui ont été faites, les règlements s'opposent à ce qu'on lui donne davantage. D'un autre côté, il est obligé de donner à ce travail tout le temps que ses forces lui permettent d'y consacrer, et il lui faut au moins une année avant de terminer, pour recevoir le complément de rénumération. Pendant ce temps la misère est à son foyer.

» Les renseignements que M. le préfet a demandés constatent l'excellente réputation et la conduite de ce jeune artiste. Plusieurs membres du Conseil connaissent et déplorent cette situation. M. Bonassieux, membre de l'Institut, son professeur, appuie la demande d'allocation, que forme M. David auprès du Conseil général de Maine-et-Loire.

» Votre quatrième commission, touchée de cette position, demande instamment que le Conseil général accorde à M. David une somme de 1,000 fr. une fois donnée sur les fonds libres de l'exercice 1869.»

Cette proposition est accueillie, et le Conseil vote pour M. David, comme témoignage de ses sympathies, une allocation de 1,000 fr. qui sera prise sur les fonds libres de 1869 et qui prendra place au sous chapitre XI, art. 2 du budget de cet exercice.

La Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire a fait insérer la note suivante dans les journaux de notre ville :

Prorogation du concours pour un prix de 500 francs.

Le 17 juin 1867, la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire avait mis au concours, pour le prix de 500 fr., la question suivante :

« Progrès en agriculture, depuis 1830, dans le département de

» Maine-et-Loire. — Institutions, découvertes et travaux, en géné-
» ral, qui ont le plus aidé à ce progrès. »

Les concurrents pourront traiter la question dans toute sa généralité, ou se renfermer dans une ou plusieurs des spécialités qu'elle comporte.

Le terme fixé pour la remise des mémoires était le 30 juin 1868.

Les travaux qui se sont produits n'étant pas parvenus à la Société dans le délai fixé, ou ne remplissant pas les conditions imposées relativement aux formalités à suivre pour l'indication du nom de leurs auteurs, la Société, dans ses séances des 9 juillet et 20 août 1868, a décidé que le délai pour les mémoires serait prorogé jusqu'au 30 juin 1869.

En conséquence, les mémoires manuscrits devront être adressés au siége de la Société (hôtel de la Préfecture, à Angers), avant le 1er juillet 1869.

Chaque mémoire portera une devise qui sera reproduite sur un paquet cacheté, renfermant une indication du nom de l'auteur et qui devra être remis en même temps que le mémoire.

Le président, BOUTTON-LÉVÊQUE.

Le secrétaire général, BROSSARD DE CORBIGNY.

Le Conseil général de Maine-et-Loire, dans sa dernière session, après avoir examiné les deux premiers volumes de la *Revue de l'Anjou,* a bien voulu témoigner ses sympathies à notre œuvre et la prendre sous son haut patronage.

L'éditeur est très-reconnaissant de cette approbation donnée à ses efforts ; mais il se croit le devoir d'en faire rejaillir tout l'honneur sur les diverses collaborations qui ont jusqu'ici répondu avec tant d'empressement à son appel.

ALBERT LEMARCHAND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

L'ÉGLISE DU MANS DURANT LA RÉVOLUTION. Mémoires sur la persécution religieuse à la fin du XVIIIe siècle, par le R. P. DOM PAUL PIOLIN, bénédictin de la Congrégration de France. *Le Mans*, Leguicheux-Gallienne, 1868; tomes I et II, in-8.

A Solesmes, maison d'étude en même temps que de prière, chaque religieux a son occupation très-distincte, sa lande à défricher ou son filon à exploiter. Aux uns la liturgie, aux autres l'histoire ; à ceux-ci, les questions philosophiques, à ceux-là, les problèmes de l'archéologie. Rien n'est négligé d'ailleurs pour que toute besogne soit menée à bonne fin. On ne travaille pas seulement avec ardeur, mais avec ordre. On compulse tous les livres, tous les manuscrits où il peut y avoir quelques renseignements à recueillir sur le sujet qu'on traite; mais la critique la plus scrupuleuse dirige les recherches et les choix, et l'œuvre la plus achevée ne sort du monastère qu'après avoir passé par une cellule ou une docte autorité l'examine encore sévèrement. Ce sont là des garanties peu communes dans le monde littéraire. Aussi fait-on généralement très-bon accueil, même chez les libres-penseurs, à tout ce qui est signé du nom d'un bénédictin.

Le R. P. Dom Paul Piolin s'est chargé de l'histoire du diocèse du Mans, dans lequel est située l'abbaye de Solesmes. Déjà depuis longtemps la première partie de cet ouvrage est terminée. Elle ne forme pas moins de six volumes, et contient le récit de tout ce qui s'est passé de remarquable dans le Maine, entre les origines chrétiennes et la fin du règne de Louis XVI. C'est un immense travail, où se rencontrent mille détails attachants sur les hommes et les choses, sur les institutions et les mœurs, et qui témoigne de l'érudition autant que des saines doctrines de l'auteur.

Restait à publier l'histoire de la période révolutionnaire. Dom Piolin s'est occupé sans relâche de cette seconde partie; il a mis tous ses soins à la rendre digne de la première, et deux des quatre volumes dont elle doit se composer sont aujourd'hui à la disposition du public. Le tome premier a paru au commencement de 1868, et nous l'avons annoncé en avril ; le tome second date d'hier.

La Révolution ! Voilà encore une de ces matières sur lesquelles il est bien difficile de s'entendre, malgré toutes les élucubrations et toutes les polémiques dont elle a été l'objet.

Pour M. Michelet, la Révolution française, c'est l'avénement de la Loi, la résurrection du Droit, la réaction de la Justice. Avant 1789, l'individu était captif de l'arbitraire et du dogme : la Révolution l'a délivré et a fait disparaître toutes les fausses solidarités imaginées par des pouvoirs tyranniques.

Pour M. Edgard Quinet, au contraire (le cœur en lui saigne), la Révolution n'est qu'une entreprise à peu près avortée, et cela parce qu'au lieu d'anéantir radicalement l'Eglise, les révolutionnaires ont eu la funeste prétention de la gouverner. Où en sommes-nous, dit-il, aujourd'hui ? La liberté est en péril, et la France est en voie de retourner au Bas-Empire. C'était bien la peine de soulever une si grande tempête et de faire une si prodigieuse dépense d'hommes !

D'autres, qui tiennent à ne pas être pris pour des philosophes de mauvaise humeur, et qui ne veulent pas cependant qu'on les incorpore dans la légion des montagnards, essayent de concilier la Révolution avec le Catholicisme. Ils liment ici et là ; ils amincissent et ils contournent. Mais il ne nous semble pas que le résultat soit en proportion du zèle et du talent dépensés : beaucoup de catholiques ont des doutes sur la solidité du travail, et les démocrates les plus doux demeurent dans une extrême défiance, parce qu'ils ont peine à reconnaître les « immortels principes » dans l'œuvre mixte qu'on leur présente.

Dom Piolin pense, sur la Révolution, à peu près comme Joseph de Maistre. La France avait une haute mission à remplir ; elle était à la tête des peuples chrétiens, et aucune nation ne pouvait contribuer plus qu'elle au progrès de la civilisation évangélique. Elle a méconnu son rôle, déserté son devoir, et une longue prévarication a été punie d'un châtiment terrible. La puissance qui s'est levée, pour corriger une société dissolue, s'est laissée dominer par les sophistes et par la haine de l'Eglise. Aux réformes nécessaires, elle a mêlé des violences sauvages ; en détruisant des abus réels, elle a renversé des institutions bienfaisantes et sacrées ; elle a proclamé une foule de maximes incompatibles avec les aspirations les plus légitimes de la conscience ; sa Constitution civile du clergé a été un acte d'intolérable despotisme, et sa Déclaration des droits de l'homme, un manifeste contre la religion révélée ; elle a fait surgir partout des

théories folles ou anarchiques, et le mouvement perturbateur continuera de se produire, tant qu'on fermera l'oreille aux enseignements de l'autorité pontificale, gardienne des vraies notions du droit public, parce qu'elle l'est de la morale comme des principes religieux, et que sans la morale, qui découle de ces principes, il ne saurait y avoir de droit. Tel est à peu près le sentiment de dom Piolin ; telle est l'idée générale à laquelle se rattachent tous ses jugements sur les faits qu'il rapporte ou sur les personnages qu'il met en scène.

Le nouvel ouvrage du savant bénédictin est-il une histoire proprement dite? Non; c'est bien plutôt une collection de documents relatifs à la persécution religieuse dans le Maine. Mais tous ces documents sont reliés entre eux par des commentaires, ou accompagnés d'explications assez amples, et le recueil, ainsi composé, n'offre pas moins d'intérêt qu'un récit continu. Peut-être même a-t-il l'avantage de faire revivre plus fidèlement l'époque, de mettre plus en relief les physionomies et de mieux éclairer les situations. Le labeur a été dur, sans qu'il y paraisse trop, et il a fallu beaucoup de sûreté de main et de regard pour l'exécuter. L'auteur avait devant lui un amas considérable de matériaux de toute espèce : il y avait nécessité de choisir et d'éliminer. Les Mémoires rassemblés concernaient plus de trois mille prêtres, huit cents paroisses et des administrations très-diverses : beaucoup de méthode et de clarté étaient indispensables dans l'arrangement des pièces, pour que le lecteur ne pût ni se fatiguer ni s'égarer. Dom Piolin ne s'est laissé rebuter par aucune difficulté, intimider par aucun péril. Il a étudié lentement et patiemment; il a examiné avec conscience, classé avec sagacité, et si ses opinions ne sont pas du goût de tout le monde, personne du moins, il nous semble, n'osera contester le mérite et l'importance de son œuvre. Que les travaux de ce genre se multiplient, et une histoire exacte de la Révolution française deviendra bientôt possible.

Le premier des deux volumes publiés commence par un exposé très-complet de l'état dans lequel se trouvait le Maine au début de l'année 1789. Dom Piolin décrit les mœurs du clergé, de la noblesse et de la magistrature, la situation des villes et celle des campagnes. Il indique quelles réformes on désirait, particulièrement dans les classes aisées, et raconte comment se firent les élections des députés aux États-Généraux. Vient ensuite le compte rendu des troubles suscités par les actes révolutionnaires. Des récits d'émeutes et d'assassinats se croisent avec des relations où sont rappelées d'héroïques

résistances et de sublimes vertus. En continuant de lire, on apprend quels furent dans nos provinces chrétiennes les effets de la Constitution civile du clergé, quelles cruelles rigueurs furent exercées contre les prêtres fidèles, et comment aussi les doctrines gallicanes aidèrent à de trop nombreuses apostasies.

Dans le tome second, nous avons la suite de tous les événements qui se sont accomplis entre la déportation des prêtres catholiques, en 1792, et la chute de Robespierre. C'est un saisissant tableau du régime de la Terreur, avec l'historique des scènes et des combats dont le Maine a été le théâtre pendant l'insurrection vendéenne. Des détails fort intéressants pour l'Anjou se rencontrent dans ce volume, à la fin duquel l'auteur donne les noms d'une multitude de membres du clergé déportés en Espagne ou à Jersey.

Nous recommandons vivement cette grave et instructive publication aux lecteurs de la *Revue*. Dom Piolin signale sans ménagement tous les excès des révolutionnaires ; mais il n'accuse qu'après s'être muni de témoignages irrécusables, et il est en histoire de l'excellente école du cardinal Billiet, c'est-à-dire qu'il n'hésite jamais, quand les faits sont bien authentiques, à démasquer la conduite d'un prêtre faible ou égaré. On peut lui appliquer l'éloge que M. de Montalembert adressait naguère, à peu près en ces termes, à M. Jules Sauzay, auteur d'une Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs : Vous avez voulu servir la vérité et la dire tout entière, persuadé qu'une demi-vérité n'est pas la vérité et ne vaut guère mieux qu'un mensonge ; dût cette sincérité être odieuse aux partis et vous rendre impopulaire, vous avez mille fois bien fait.

Deux ouvrages viennent de paraître, qui seront lus en Anjou avec un intérêt tout particulier. L'un a pour titre *Histoire de l'art grec avant Périclès*, et il est signé du nom de M. E. Beulé. L'autre est un *Voyage en Espagne* de M. Eugène Poitou, avec dessins de M. V. Foulquier. Il sera rendu compte dans la *Revue* de ces deux beaux volumes.

ALBERT LEMARCHAND.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers. — Imp. E. Barassé.

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

DEUXIÈME ANNÉE

TOME PREMIER.

Sixième livraison. — Décembre 1868.

SOMMAIRE :

Fleur de l'Air.	Théodore PAVIE.
Récits du xe siècle. Une Restauration (2e *article*).	Ernest MOURIN.
Questions angevines. La Godeline.	C. PORT.
Chronique.	Albert LEMARCHAND.
Histoire de l'Université d'Angers (8e *feuille*).	Pierre RANGÈARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1868

FLEUR DE L'AIR.

I.

Connaissez-vous ces charmantes orchidées que l'on nomme Fleurs de l'air? De couleurs variées, mais exhalant toutes un suave parfum, ces plantes étranges n'ont pas besoin de terre pour végéter et s'épanouir ; l'air leur suffit! De là le nom poétique de *Flor del Aire* (1) qu'elles portent dans l'Amérique du Sud. Comme la cuscute de nos pays enlace de ses radicelles effilées la tige des genêts et des bruyères, de même la Fleur de l'air enfonce ses racines dans la mousse qui couvre les branches des gros arbres et s'y développe avec rapidité. Dans la pluspart des villes du Rio de la Plata, les dames se plaisent à fixer ces végétaux odorants aux grilles de leurs balcons, et bientôt il se forme au-devant de la fenêtre comme un vaste bouquet dans lequel s'encadre le gracieux visage des señoras qui se penchent vers la rue pour voir passer les hardis cavaliers. Mais pour trouver ces plantes parasites à l'état de nature, il faut s'avancer bien loin du littoral, et par delà les Pampas où les hautes herbes et les chardons couvrent la surface du sol. Traversons donc la province de Buenos-Ayres, qui ressemble aux steppes de la Tartarie, puis celle de Santa-Fé un peu moins denudée, puis celle de Córdova que de petites montagnes assez boisées rendent plus pittoresque ; nous arrivons à la province de San-Luis-de-La-Punta. A perte de vue, vers l'ouest, se dresse au milieu d'un ciel pur une immense barrière de pics neigeux : ce sont les Andes, mais quatre-vingts lieues encore nous séparent de leur base.

(1) Prononcez a-i-ré, en trois syllabes.

Marchons, marchons toujours à travers ces terres incultes entrecoupées de broussailles, au-dessus desquelles plane déjà le grand condor de la Cordillière, attiré par le cadavre de quelque mule morte de fatigue ; traversons le Rio-Quinto presque toujours guéable pour les chariots à bœufs, passons, sans nous y arrêter, à travers la ville de San-Luis, que son mur en terre haut de six pieds défend tant bien que mal contre les invasions des Indiens, et nous arriverons bientôt en vue des forêts sombres au milieu desquelles se plaît la tribu nombreuse des Fleurs de l'air.

Ce qui donne un aspect tout particulier à cette contrée sauvage que l'on nomme la *Travesia de San-Luis*, c'est qu'on l'aborde par un passage étroit que la nature a pratiqué entre deux montagnes abruptes, comme pour la dérober à tous les regards. Une fois que l'on a franchi cette gorge un peu menaçante, on se trouve dans un monde à part. La forêt s'étend librement à droite et à gauche ; ce ne sont que vieux arbres aux formes fantastiques, à demi-morts, moussus et marqués à des intervalles irréguliers par des nœuds, des touffes arrondies pareilles à d'énormes bracelets, d'où s'élancent les tiges élégantes des fleurs de l'air. A voir ces plantes si gaies, si fraîches, si verdoyantes, qui embaument la forêt solitaire, on se demande comment un si riche manteau de fleurs peut revêtir l'écorce de ces arbres vermoulus : ainsi la vie surgit du sein même de la mort !

II.

C'est à l'entrée de la gorge qui conduit à la *Travesia* que je me trouvais campé, — il y a longtemps ! — par une morne soirée de juillet, c'est-à-dire en plein hiver. Partis de Buenos-Ayres depuis deux mois, nous avions pu constater de nos yeux l'effet désastreux de trois fléaux qui ravageaient périodiquement la République Argentine..... en ces temps-là ! Une sécheresse excessive avait tari les ruisseaux trop souvent changés en marais fangeux et fait périr de soif presque tous les innombrables bes-

tiaux qui constituent la richesse de la Pampa; par suite, des myriades de grosses souris envahissaient les fermes pour y tout dévorer; dans la ville de Córdova, nous avions assisté à un *Pronunciamento* et à un combat, préludes d'une longue guerre civile; enfin, il nous avait fallu traverser plus de cent lieues d'un pays saccagé par les Indiens. Après deux jours de repos à San-Luis, — où nous avions trouvé asile chez un forgeron provençal qui jouissait d'une grande considération dans cette petite localité, — nous poursuivions notre route vers les Andes. Le pays boisé et accidenté, l'aspect pittoresque des petites montagnes groupées devant nous et quelques échappées sur la chaîne lointaine de la Cordillière, rendaient le chemin fort agréable. Nous marchions gaiement, heureux de laisser derrière nous les steppes brûlées par le soleil, les souris qui couraient par troupes sur nos visages pendant la nuit, les bandes de *guerilleros* toujours dangereuses à rencontrer et les tristes vestiges du passage des Indiens, — arbres noircis par les flammes, fermes détruites, ossements blanchis et têtes de mort éparses dans la plaine; — qui avaient plus d'une fois affligé et épouvanté nos regards.

Cependant nous n'étions pas à bout de nos peines. Le soir même de notre départ de San-Luis, nous arrivions devant une maison de poste entièrement abandonnée : c'était la dernière que les Indiens eussent attaquée dans cette direction ; nous n'y trouvâmes donc ni chevaux de relais, ni vivres, ni eau. Vainement passai-je une partie de la nuit à creuser le sable au bord d'un ruisseau voisin du lieu de notre halte : je n'en pus retirer que de l'eau saumâtre ; la petite rivière, dont le doux murmure nous faisait éprouver le supplice de Tantale, sortait d'une lagune salée. Le lendemain matin, nous expédiâmes l'un de nos *gauchos* vers une ferme située à vingt lieues de là, dans l'intérieur de la province, avec ordre de nous amener des chevaux, et, en attendant son retour, chacun de nous partit à la recherche de quelque source et de quelque gibier. Comme la rosée était fort abondante, je pus me désaltérer tant bien que mal en léchant les herbes toutes constellées de gouttes d'eau qui étincelaient comme des

rubis, mais je ne rapportai au camp qu'un tatou-encoubert (1), dont la chair mangeable pour qui a faim, me procura un déjeûner quelconque. Toutefois j'avais poussé une pointe jusqu'au bord de la forêt, et détaché d'une branche tortueuse, abaissée vers le sol, une jolie petite fleur de l'air, couleur d'azur, qui s'épanouissait tardivement au soleil de l'hiver.

Assis devant le feu, je m'amusais à faire sauter dans le creux de ma main la fleur azurée, en récitant ces vers qu'un poëte argentin a écrits à sa louange :

Tu trono digno y tu morada hiciste
Del aire puro, y si las otras flores
Reciben de la tierra su alimento ;
Tù del sereno viento,
Del céfiro apacible,
Que divaga invisible,
Y del plácido aliento
Que los silfos exhalan voladores (2).

J'achevais la stance, lorsqu'un vieux *gaucho*, qui poussait les tisons avec la pointe de son éperon, se mit à dire : *Pobrecita*, pauvre petite !... Puis, rallumant une cigarette à moitié fumée qui était placée derrière son oreille, il lança dans l'air cinq ou six bouffées accompagnées d'autant de soupirs.

Le *gaucho* n'est pas très-sensible de sa nature, et cet élan de tendresse à l'endroit d'une fleur des bois, me surprit fort de la part du cavalier de la Pampa.

— Eh ! bien, lui dis-je un peu confus, j'aurais dû laisser cette fleur sur sa tige, je l'avoue.... Elle y eût vécu ce que vivent les fleurs, peu de temps, mais enfin elle y eût accompli sa destinée...

— Ah ! repartit le cavalier, ce n'est pas la vue de cette fleur

(1) Petit quadrupède couvert d'écailles que l'on nomme dans le pays *cirquinçon* et *kirkincho*.

(2) Tu as fait de l'air pur le lieu où tu triomphes et où tu habites, et si les autres fleurs reçoivent de la terre leur aliment, toi tu le reçois de l'atmosphère sereine, du doux zéphyr qui se répand partout invisible et du souffle adouci qu'exhalent les sylphes au vol léger. (Estevan Echeverria, *Consuelos*.)

arrachée de sa tige qui me fait soupirer; il en reste assez d'autres dans la *Travesia;* non, ce n'est pas cela!... Je songeais à la petite *Flor-del-Aire,* à la pauvre jeune fille que l'on avait surnommée ainsi.

— Mais c'est un nom charmant!...

— Oh! celle à qui on l'avait donné méritait bien de le porter! Elle avait tant de grâce dans toute sa personne; elle marchait et courait avec tant de légèreté, qu'on eût dit qu'elle se balançait en flottant dans l'espace comme ces fleurs aériennes qui ne touchent jamais la terre. D'où venait-elle? quels étaient ses parents? Personne n'a pu le savoir. Mais ce que je sais bien, c'est que je l'aimais comme si elle eût été ma fille: et d'ailleurs, j'avais bien le droit de la chérir, la pauvre petite! c'était moi qui l'avais trouvée; oui, trouvée dans la Pampa, où elle eût péri si je ne l'avais recueillie....

Ici le cavalier fit une pause; puis après avoir marché en long et en large devant le foyer, en laissant traîner le sabre pendu à sa ceinture, il revint s'asseoir à mes côtés.

— Tenez, *senor caballero,* reprit-il avec énergie, vous jugerez par vous-même si j'avais véritablement le droit de regarder *Flor-del-Aire* comme ma propre fille. Ma vie se passe, vous le savez, à conduire les coches (1) qui voyagent de Buenos-Ayres à Mendoza, à Tucuman, à la Rioja, enfin de la mer aux Andes: il y a plus de trente ans que je fais ce métier-là, et j'ose dire qu'il n'y a pas un *gaucho* qui sache mieux que moi atteler son cheval au timon de ces lourdes voitures et les conduire de nuit comme de jour à travers des pays où l'on ne trouve pas, quand on le veut, quelqu'un à qui demander son chemin. Il m'arriva une fois, — il y a de cela une vingtaine d'années, — d'être engagé pour mener à Mendoza une grande dame brésilienne qui se rendait au Chili. Le mari de cette dame, nommé consul à Valparaiso, s'était rendu à son poste par mer, en doublant le cap Horn; mais la *senora* qui craignait les tempêtes et le froid de ces régions mau-

(1) *Coche-galera,* voiture à quatre roues à laquelle on attèle quatre chevaux montés chacun sur un *peon.*

dites avait préféré la route de terre. Elle s'était donc fait débarquer à Buenos-Ayres où elle avait loué une grande voiture et quatre postillons pour le voyage : moi, j'étais le chef des quatre, le *capataz*, et, je veillais à ce que nous fussions toujours suivis d'une troupe de vingt à trente chevaux parmi lesquels nous choisissions les relais, lorsque les postes se trouvaient trop éloignés les uns des autres.

Tout alla bien jusqu'à Córdova ; mais au-delà de cette ville, les Indiens ayant recommencé leurs incursions, les chevaux devenaient rares ; les maîtres de poste avaient fui dans l'intérieur des terres et le pays offrait cet aspect de désolation dont nous sommes témoins depuis près d'un mois.

— Et aujourd'hui même, si nous campons en plein air, c'est grâce à ces Indiens *pamperos,* répliquai-je en allumant un de ces cigarres de Corrientes, gros et courts, qui sont bien les meilleurs que l'on fume dans ces contrées. — Vous en offrirai-je, *amigo ?*

— Le cavalier accepta le cigarre, le coupa par morceaux et l'égrena dans le creux de sa main pour en faire des cigarettes. Ces gens-là qui ne peuvent rester une demi-heure sans fumer, trouvent le moyen de faire durer tout un jour ce qu'un Européen consommerait en vingt minutes.

— C'est vrai, reprit le cavalier, dormir dehors n'est pas un grand malheur, mais manquer d'eau et n'avoir rien à se mettre sous la dent, cela deviendrait ennuyeux à la longue. La dame que je conduisais dans le voyage dont je vous parle avait une peur affreuse de rencontrer ces mécréants de sauvages ; elle nous pressait d'aller plus vite, elle aurait voulu que nous eussions toujours marché au triple galop, mais nos chevaux n'en pouvaient plus.... Un soir donc que nous trottions lestement, la nuit nous surprit dans un lieu fort désert ; il faisait sombre à ne pas distinguer un cheval blanc d'un cheval noir ; le ciel était gris, tout chargé de nuages. Tout à coup une lueur apparaît, une lueur rouge comme celle du soleil qui se couche ; nous piquons de l'éperon pour hâter la marche, et le mouvement de la voiture roulant dans des ornières profondes, éveilla la dame brésilienne qui commençait à s'endormir.

— Pourquoi me secouez-vous ainsi, s'écria-t-elle en murmurant, je veux reposer.

— Madame, lui répondis-je, la nuit il faut bien suivre le *carril* (1), et puis voici venir un terrible ennemi.

— Qui, quoi, les Indiens? demanda-t-elle en tremblant.

— Le feu, Madame, et peut-être sont-ce les Indiens qui l'ont allumé? Dans ce cas, ils ne doivent pas être loin.

— Oh! alors, courez, volez, répliqua la dame brésilienne terrifiée; en vérité, j'aurais mieux fait de me risquer à doubler le cap Horn, — et elle se laissa tomber en gémissant dans les bras d'une grosse négresse qui l'appelait Madame la comtesse, ou Madame la marquise, je ne sais trop lequel.

C'est qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Il fallait fuir l'incendie qui marchait vite, fauchant devant lui les hautes herbes qui se fondaient en cendre, et les flammes ardentes léchaient le sol, et des tourbillons de fumée se déroulaient au-dessus d'elles tout comme l'écume blanche couronne les flots un jour de tempête. Par bonheur nous arrivâmes au bord d'un ruisseau assez large, que le feu ne pouvait franchir, et nous nous y arrêtâmes un instant pour laisser souffler nos chevaux. Sur la rive opposée de ce ruisseau, une troupe de chevreuils affolés bondissaient sans oser se jeter à l'eau; en les voyant ainsi gambader devant moi, j'eus l'envie d'en lacer quelqu'un, et détachant mon cheval du timon, je m'élançai le *lazo* au poing dans le milieu du courant. La comtesse poussait des cris perçants: Ne m'abandonnez pas, *capataz*, je suis perdue!... Et moi, sans répondre, je gagnai l'autre rive. Mais, bah! les chevreuils ahuris par la frayeur se précipitèrent au-devant des flammes, et comme j'allais traverser de nouveau le ruisseau pour reprendre mon poste au timon du coche, mon cheval s'arrêta court en abaissant ses naseaux. Je l'éperonne, il recule, et hennit.....

Il y a là quelque chose d'extraordinaire, pensai-je aussitôt! peut-être quelque Indien caché..... Et je portai la main à la

(1) Trace que laissent dans la Pampa les roues des chariots.

poignée de mon sabre. Ah! pauvre créature, c'était la petite fille dont le souvenir m'arrachait tout à l'heure des soupirs, celle que je devais tant aimer sous son nom de *Flor-del-Aire*. Elle était là, transie de peur, à demi-suffoquée par la fumée, étourdie par les évolutions fantastiques des chevreuils qui avaient foulé le terrain tout autour d'elle.... Oui, pareille à l'oiseau abandonné dans son nid, et qui n'a pas encore ses ailes pour voler, elle se repliait sur elle-même comme si elle eût voulu entrer sous la terre et s'y tapir.

Je la pris dans mes bras, et m'approchant du coche où la dame brésilienne à moitié évanouie poussait des soupirs et des sanglots : Madame, lui dis-je, voulez-vous avoir la bonté de me garder ceci jusqu'au prochain relai ? — Je refermai la portière et nous partîmes au grand trot, échappant à l'incendie que le cours du ruisseau éloignait de nous.

III.

La dame brésilienne passait toujours la nuit couchée sur les coussins de sa voiture, et elle n'aimait point à se mettre en route de trop bonne heure. Dès qu'il fit jour, je m'avançai tout doucement vers la portière ; la petite fille dormait sur les genoux de la négresse qui ronflait à faire peur. Un petit chien sans poils que la dame brésilienne portait d'ordinaire entre ses bras et qui tremblait toujours, s'étant mis à aboyer, sa maîtresse ouvrit les yeux et me dit avec humeur : Est-ce que vous voulez déjà partir ?

— Si votre intention est d'aller coucher ce soir à San-Luis, lui répondis-je, il serait temps d'atteler, Madame ; et la petite ?

— Elle dort, répondit la négresse qui s'éveillait en bâillant ; je lui ai donné cette nuit des gâteaux sucrés que Madame a emportés pour son *caninho*, et elle les a joliment croqués. Pourriez-vous nous procurer un peu d'eau, car elle doit avoir soif.

— Voyons, voyons, dit à son tour la *senora*, elle est gentille, cette enfant, quoique fort mal vêtue... Comment te nomme-t-on, petite ?

— Juana, répondit en balbutiant la pauvre créature à peine assez grande pour se tenir debout. — Juana... qui ? Où sont tes parents. — L'enfant ne répondit rien, secoua les longs cheveux noirs qui couvraient son visage et se prit à pleurer en appelant sa mère. C'était à tirer des larmes des yeux ; la négresse lui ayant lavé le visage avec l'eau que j'apportais, la comtesse l'embrassa et lui donna un quartier d'orange, mais la petite appelait sa mère à grands cris et voulait sauter par la portière.

— Madame, lui dis-je, si vous voulez me faire le plaisir de la garder dans votre voiture jusqu'à ce soir, je la placerai chez une sœur que j'ai à San-Luis et qui est veuve : ma sœur en prendra soin, elle l'élèvera et je contribuerai selon mes moyens à payer la dépense de son éducation. C'est le bon Dieu qui me la donne, cette pauvre créature, et je la reçois de grand cœur..... Ses parents auront été massacrés par les Indiens, tandis qu'ils fuyaient, emmenant leur enfant avec eux ; elle aura glissé de la croupe du cheval.....

— Eh bien, répliqua la comtesse, laissez-moi prendre ma part de la bonne action que vous voulez faire, *capataz*, voici cinq doublons que je vous donne pour alléger le sacrifice que vous vous imposez.

— Grand merci, Madame la marquise, répliquai-je en ôtant mon chapeau ; — les doublons étaient si brillants qu'ils ne pouvaient sortir que de la cassette d'une très-grande dame, — et nous attelâmes aussitôt pour marcher vers San-Luis.

Après avoir bien pleuré, la petite Juana finit par s'endormir sur les genoux de la négresse, et avant la fin de la journée elle jouait avec les gros pendants d'oreille de celle-ci, avec le *caninho*, et même la marquise qui avait pourtant l'air fier et hautain : mais les enfants, vous le savez, quand ça se voit traité avec douceur, bien choyé, bien gâté, ça s'apprivoise vite et ça tirerait les moustaches du Grand-Turc. Tout en trottant sur mon cheval, je me retournais vers le coche, je regardais la pauvre créature en lui faisant de petits signes de tête ; je ne voulais pas qu'elle gardât toute sa tendresse pour les autres, car j'en étais déjà jaloux. A force de me voir occupé d'elle, la Juanita avança

sa tête à la vitre de la portière, y frappa avec ses petits doigts et se mit à crier en m'appelant son père.

— Oui, oui, répondis-je tout ému; je serai ton père, Juanita, je remplacerai celui que tu as perdu et ma sœur sera ta mère.

Il semblait qu'elle eut compris, car elle ne cessa de me regarder à travers la vitre. Il est probable que sa mère se trouvait déjà veuve lorsqu'arriva la catastrophe qui la fit périr elle-même, et comme cette enfant n'avait pas vu son père depuis longtemps, elle croyait le retrouver dans le premier cavalier venu qui lui souriait avec affection. Oh ! comme les enfants ont besoin d'être aimés, et combien je plains les parents qui tout occupés de leurs plaisirs et d'eux-mêmes, abandonnent ces petits êtres à des mains étrangères pour courir plus librement à des fêtes où ils ne trouvent bien souvent que la fatigue et l'ennui ! On m'a pourtant affirmé que cela se voit tous les jours dans les grandes villes !

— *Quien sabe !* Qui sait ? Telle est la réponse de celui qui ne veut dire ni oui ni non, et ce fut la mienne.

A notre arrivée à San-Luis, continua le cavalier, j'arrêtai le coche devant la maison de ma sœur. Quand je voulus remettre entre ses bras la petite orpheline, la marquise hésita à me la donner ; la négresse poussait de grands cris et le *caninho* se prit à japper : c'était un bruit à fendre les oreilles.

— *Capataz,* dit la marquise en prenant ses grands airs, laissez-moi cette petite, elle me plaît, et sa présence charmera pour nous les ennuis d'un trop long voyage.

— Pour cela, non ! avec tout le respect qui vous est dû, Madame la marquise, répliquai-je résolûment ; voici vos doublons, reprenez-les, mais laissez-moi la Juanita..... Je l'ai trouvée ; elle est à moi !...

— Et qu'en ferez-vous, brave homme ?

— J'en ferai, avec l'aide de Dieu et les bons soins de ma sœur, une honnête fille...

— Une honnête fille pauvre et sans éducation, murmura la grande dame.

— Pauvre, c'est vrai, Madame, répondis-je avec un peu d'humeur ; quant à l'éducation, je vous réponds qu'elle apprendra ici

à lire, à écrire, à devenir bonne chrétienne ; n'est-ce donc rien que cela ! — Et je remis immédiatement les doublons sur les coussins de la voiture, en ajoutant : Adieu, Madame, cherchez ici un autre que moi pour conduire votre coche jusqu'à Mendoza ; je prends Juanita, et je vous quitte.

Parlant ainsi, je m'emparai de la petite fille que cette discussion un peu vive avait effrayée, et je la déposai entre les bras de ma sœur.

— Voyons, *capataz*, reprit la marquise, vous ne me laisserez pas ici : vous êtes un brave homme, il y a moyen de nous entendre.

Je feignis de ne pas comprendre et je m'éloignai ; j'étais furieux à la pensée que cette dame étrangère voulait me ravir la pauvre orpheline qui m'appartenait. Voyant que je me fâchais tout de bon, la marquise me rappela, et la négresse, allongeant ses grands bras vers moi, criait à tue-tête : *Capataz, Capataz !*. .

— Et bien quoi? répondis-je en m'arrêtant.

— Ces doublons, dit la marquise, je vous en ai fait don et ils sont à vous ; je ne suis pas dans l'habitude de reprendre ce que j'ai une fois donné : que la petite reste ici, j'y consens, mais vous me conduirez jusqu'à Mendoza, entendéz-vous ; d'ailleurs le contrat passé entre nous vous force à remplir vos engagements.

Elle avait raison, la marquise, et je me rendis à sa demande ; mais en vérité j'aurais mieux aimé être condamné par l'alcade à perdre deux mois de gages que de lâcher ma proie. On a, dans la vie, de ces moments d'entêtement et d'amour-propre où l'on ne céderait pour rien au monde...

IV.

En prononçant ces paroles, le vieux cavalier avait rejeté en arrière le bonnet pointu orné de longs rubans verts qui flottaient sur son dos et fait résonner, en frappant son talon sur le sol, les molettes de ses éperons d'acier. Son visage respirait la fierté de l'homme indépendant plus accoutumé à suivre les instincts de la nature qu'à obéir aux lois de la raison.

— Bien que l'affaire fut terminée à l'amiable, reprit le cavalier, je priai ma sœur de cacher la petite dans une maison voisine, tant j'avais peur que la négresse ne fît des scènes le lendemain au moment du départ. J'eus soin d'atteler de bonne heure ; la marquise et sa noire caméristé dormaient encore d'un profond sommeil, et nous trottions si doucement qu'elles ne s'éveillèrent l'une et l'autre qu'à trois grandes lieues de San-Luis.

Maintenant, *senor caballero,* revenons à ma sœur. On la nommait la Mariana ; elle était veuve depuis dix ans. Quoique jeune encore, elle ne voulait pas se marier. Son mari, mauvais sujet, s'était fait fusiller avec d'autres bandits de son espèce, à la suite d'un soulèvement organisé dans le but de piller les campagnes. Restée veuve, elle avait vu mourir ses deux fils de mort violente : l'un enlevé par les Indiens, l'autre foulé aux pieds par un taureau furieux. La pauvre Mariana vivait dans la retraite, travaillant à tisser des *ponchos,* soignant les malades et se faisant aimer de tout le monde : elle qui avait tant souffert, elle trouvait encore de bonnes et douces paroles pour consoler les malheureux. Quand je lui remis entre les bras la Juanita, qui pouvait bien avoir trois ans, des larmes coulèrent de ses yeux et elle me dit : N'est-ce point encore une nouvelle douleur que le bon Dieu m'envoie !

— Oh ! que non, lui répondis-je en souriant ; c'est une consolation pour le reste de tes jours que la Providence tenait en réserve et qu'elle t'offre par mes mains, Mariana ! — C'est égal, les paroles prononcées par ma sœur m'avaient fait une impression pénible, et j'en étais tout affecté. Peu à peu elles s'effacèrent de mon esprit, et quand je repassai par San-Luis, quelques mois plus tard, je trouvai la Juanita si bien habituée auprès de ma sœur, et celle-ci si contente d'avoir sous son toit solitaire cette gentille et douce créature, que je m'applaudis plus que jamais de ne l'avoir pas laissée emmener par la marquise brésilienne. La petite Juana me sautait au cou en me nommant toujours son père, et sa tendresse me rendait tout fier. Il me semblait que je valais mieux depuis que j'avais arraché cette enfant à la mort. Oh ! si l'on savait le bien que fait une bonne action, on en commettrait moins de mauvaises !..

Je faisais danser sur mon genoux la Juanita, je la lançais bien haut pour la recevoir dans mes bras, et ce fut en jouant ainsi avec elle que dans un accès de joyeuse humeur et d'attendrissement, je la surnommai *Flor-del-Aire*... Le nom lui en resta.

Elle grandit, la petite fleur ; elle s'épanouit, gracieuse, aimable, reconnaissante et attentive pour sa mère d'adoption. A chaque voyage, je lui apportais des cadeaux : mon bonheur était de la rendre heureuse ! A la voir si bien parée, on disait que la dame brésilienne m'avait donné de quoi la doter et qu'elle appartenait à une grande famille ! Ces contes-là me faisaient rire. C'est que *Flor-del-Aire* ne ressemblait point aux autres filles de San-Luis ; petite, élégante et distinguée dans tous ses traits, sérieuse et un peu triste parfois, à d'autres moments vive et enjouée, on ne pouvait la voir sans être attiré vers elle ; et souvent j'entendais ceux qui passaient à ses côtés répéter ce proverbe des femmes de Lima : *muger chiquita, regalo de Dios !* (1) J'en étais fier ; et la pensée que jamais je n'aurais eu fille aussi parfaite de corps et d'esprit, si je m'étais marié, cette pensée-là me consolait d'être resté garçon. Ma sœur l'aimait... à en être folle. Elle l'habituait à prier avec elle, et dès que la cloche sonnait, on était sûr de les voir toutes les deux se glisser en un coin de l'église pour s'y agenouiller. L'une ressemblait à ces dames sérieuses et pâles, que les peintres représentent dans leurs tableaux, à genoux devant la Madone et les mains jointes ; l'autre aurait pu servir de modèle pour les anges aux beaux yeux qui se tiennent en contemplation devant l'Enfant-Jésus. Ma sœur était une sainte, et, dans le monde des saints, voyez-vous, une pauvre veuve ne le cède en rien à la plus riche des marquises. Cette idée-là me venait quelquefois en songeant à la dame brésilience qui me demandait quelle éducation Juana pourrait recevoir chez ma sœur !

Elle reparut cette marquise, elle revint dix ans plus tard, bien engraissée, et les cheveux grisonnants, accompagnée de sa fidèle négresse toute bouffie et toute ridée ; le *caninho* était

(1) Femme petite, présent du ciel.

mort de froid dans les Andes. Elle repassait par la même route pour retourner à Buenos-Ayres, et ce fut encore moi qui lui servis de *capataz*. En vérité, j'ai tort de lui en vouloir, car elle s'est toujours montrée généreuse envers moi et envers ma sœur. Quand je la retrouvai à Mendoza, cherchant des cavaliers pour tirer sa voiture, la première question qu'elle m'adressa fut celle-ci :— Et la petite orpheline ?

— Vous la verrez, Madame, lui répondis-je fièrement, et toutes les fois qu'elle m'en parla, je m'obstinai à ne lui rien dire de plus. Aussi, en arrivant à San-Luis, resta-t-elle ébahie de revoir Juana si belle. La négresse battait des mains et trépignait de joie.

Tout aussitôt, la marquise se mit à converser avec *Flore-del-Aire*, à l'interroger, à la faire lire, et la jeune fille, qui avait alors treize ans, se montra si bien élevée, si discrète, si intelligente, que la grande dame se tournant vers ma sœur et vers moi, nous dit d'un ton sérieux : Il est impossible qu'elle reste ici !

— Et pourquoi, Madame ? demandai-je avec étonnement.

— Parce qu'il faut que son éducation s'achève dans une grande ville..... C'est un prodige que cette enfant ?

Mais je compris la portée de ces paroles, et arrêtant tout court cet éloge un peu exagéré : Madame la marquise, répliquai-je, *Flore-del-Aire* est notre fille, elle restera près de ma sœur qu'elle nomme sa mère..... Elle vous plaît, et je n'en suis pas surpris.... Mais elle a beau être un prodige, vous ne l'aurez pas !

La marquise rougit en m'entendant parler avec tant de fermeté ; elle se pinça les lèvres de dépit, et jetant sur moi un regard courroucé : Ces gens de la Pampa sont entêtés comme leurs mules, dit-elle à demi-voix ; ils ne connaissent que leurs pauvres *ranchos* (1) perdus dans les plaines, et la vie au grand air..... Pauvre jeune fille, si bien douée et si bien faite pour briller dans une grande ville ! qu'en feront-ils ? Ils lui ont déjà donné un surnom qui convient mieux à la fille d'un sauvage qu'à celle d'un chrétien !.....

---

(1) Cabane, habitation rustique.

— *Flor-del-Aire*, fleur de la forêt, fleur qui flotte dans l'air entre la terre et le ciel, oui, Madame, tel est le nom que je lui ai donné !.... Cet enfant est notre trésor à nous qui n'avons que le salaire de nos rudes labeurs pour vivre et pour la faire vivre. Le ciel nous l'a donnée, et nous sommes le seul lien par où elle tienne à la terre, puisque sa famille est détruite..... Oui, Juana, *Flor-del-Aire*, la bien nommée, tu nous resteras ; et vous, Madame, vous qui êtes si riche et si généreuse, vous trouverez aisément sur votre route quelque autre orpheline abandonnée sur qui verser vos bienfaits.

Ces paroles-là, dites avec l'accent de la conviction, me valurent encore quatre doublons, qui servirent à grossir le capital de la future dot de notre enfant adoptive.

— Avouez, mon ami, dis-je au cavalier, que vous êtes peu charitable envers cette grande dame qui l'était beaucoup elle-même. Si elle manifestait le désir de faire bien élever Juana et de lui préparer un sort heureux, pourquoi l'en empêchiez-vous?

— Ah ! *senor caballero*, vous n'y êtes pas, interrompit le cavalier, se redressant avec impétuosité. Je me défie, moi, de ces riches planteurs de sucre et de café, qui aiment à traîner à leur suite des petits chiens, des perroquets, toutes sortes de choses curieuses et rares, et la Juana n'eût été que cela pour la marquise, croyez-le bien. Combien de temps eût-elle pris intérêt à cette pauvre petite ? Il y a parfois du bon cœur dans un caprice, c'est vrai, mais pas assez pour produire rien de durable. Pour ma sœur et pour moi, *Flor-del-Aire* n'était ni une curiosité, ni une rareté ; les Indiens ont fait tant d'orphelins sur les frontières !..... Exposés nous-mêmes aux calamités du genre de celle qui l'avait privée de sa famille, nous comprenions mieux que ne le pouvait faire une dame étrangère la triste position de cette enfant abandonnée, et nous l'aimions sincèrement, en raison même du service que nous lui avions rendu. Elle nous aimait aussi de tout son cœur, la pauvre petite ; et plût à Dieu qu'elle eût su modérer les élans de l'affection qu'elle me portait.

V.

— Depuis que nous avons conquis notre indépendance, continua le vieux *gaucho*, il est rare que notre pays soit parfaitement tranquille. Unitaires et fédéraux, *bleus* et *rouges* se disputent le pouvoir, sans compter les chefs ambitieux qui se mettent en campagne à propos de rien, entraînant avec eux quelque régiment de l'armée et bon nombre de cavaliers de la plaine. Un jour que je passais à San-Luis, en route pour Mendoza, un jeune homme riche et de bonne mine, qui demeurait près de la maison de ma sœur, vint me trouver secrètement. Je savais qu'il avait remarqué notre Juana et que celle-ci lui portait un certain intérêt. Vers le soir, le jeune homme entre, — il se nommait Don Jaime, — et me propose de prendre le commandement d'une troupe de *gauchos :* il s'agissait d'un soulèvement au nom du parti unitaire, alors vaincu et opprimé. Don Jaime, qui jouissait d'une grande considération dans la contrée, devait se mettre à la tête du mouvement. — Nous sommes sûrs de réussir, disait-il, et après la victoire je vous ferai obtenir une récompense proportionnée aux services que vous aurez rendus à notre parti.

Il me développa ses plans avec enthousiasme ; tout était prêt, il n'y avait qu'à se mettre en campagne, et avant deux mois la *Federacion* abattue et humiliée cesserait d'imposer son joug tyrannique à la grande République Argentine. Je le crus, parce que j'espérais ce qu'il espérait lui-même, et de plus je voyais un chef de parti triomphant, acclamé, devenir l'époux de notre fille adoptive..... Ma sœur ne devait rien savoir, et je lui laissai ignorer nos desseins. Quant à *Flor-del-Aire*, je crois qu'elle avait deviné quelque chose de ce qui passait.

Au jour fixé, je pars de grand matin suivi des gens que je devais commander : nous marchons rapidement vers la province de Córdova, pour opérer notre jonction avec les bandes qui nous y attendaient : ces bandes étaient peu nombreuses, mal armées et très-mal disciplinées. Don Jaime en m'apercevant courut vers

moi pour me serrer la main : Ayez bon courage, me dit-il, faites votre devoir comme je ferai le mien, et nous remporterons la victoire. Le mot de ralliement est *Flor-del-Aire !*

En parlant ainsi, notre jeune chef fit briller au-dessus de sa tête la lame de son sabre et nous le suivîmes. Pauvre Don Jaime ! Il n'espérait déjà plus rien de sa téméraire entreprise ; son visage avait une expression d'abattement qu'il s'efforçait vainement de dissimuler. Le lendemain nous trouvâmes l'ennemi rangé en bataille sur un monticule ; de cette position avantageuse, il commença à nous mitrailler avec deux pièces de campagne auxquelles nous ne pouvions répondre, n'ayant pas d'artillerie. Il nous fallut donc attaquer avec nos lances les deux canons et l'infanterie cachée en arrière du mamelon. La charge fut brillante ; Don Jaime sabra le seul artilleur qui eût osé nous attendre ; je me jettai après lui dans la mêlée, et mon cheval tomba mortellement blessé. En cherchant à me relever, j'aperçus tous nos *gauchos* qui fuyaient, à l'exception du petit groupe de braves que nous avions entraînés. Don Jaime lui-même dut tourner bride, et comme il montait un coursier de race, je le perdis bientôt de vue. Tout ce que je raconte là n'avait pas duré cinq minutes ; lorsque je parvins à dégager ma jambe prise sous le flanc de mon cheval, j'étais prisonnier. Combien je regrettai ma folle équipée ! Espérance d'un bel établissement pour *Flor-del-Aire*, perspective d'une carrière plus brillante pour moi que celle de conducteur de coches, tout venait de s'évanouir ! Ce rêve avait duré moins d'une semaine ! Et puis être prisonnier ou périr fusillé, c'était tout un. Le général contre lequel nous avions marché ne faisait jamais de grâce : *cuatro balazos ;* il n'en disait pas davantage, et quatre coups de feu étendaient raide mort quiconque tombait entre ses mains. Vous savez qui je veux dire ?

— Parfaitement, répondis-je à demi-voix ; son nom est de ceux que l'on ne prononce qu'en tremblant.....

— Et encore vaut-il mieux ne jamais le mêler à ses discours, reprit le cavalier... On me conduisit à San-Luis sous bonne escorte, moi et mes compagnons d'infortune : nous étions

dix en tout. Le général arriva bientôt de sa personne dans cette petite ville épouvantée, où il lui plut d'établir ses quartiers d'hiver.

En apprenant que je me trouvais au nombre des prisonniers, ma sœur fondit en larmes et tomba à genoux devant la Madone. *Flor-del-Aire* se jeta à son cou, la couvrit de baisers et lui dit d'une voix ferme : Ma mère, priez, priez pour lui et pour moi, mais reprenez courage..... tout n'est pas perdu.

Ma sœur secoua tristement sa tête : pris les armes à la main ! Avant que le soleil se lève, ton père ne sera plus !....

— Courage, ma mère ! répétait *Flor-del-Aire*. Son regard était étincelant ; ma sœur m'a dit bien des fois depuis que la voix inspirée de cette enfant l'avait fait tressaillir comme si un ange lui eût parlé du haut du ciel.

Il était tard ; le jour baissait, et, dans notre petite ville en proie à la consternation, il régnait un silence de mort : on n'entendait que le bruit des chevaux traversant les rues au galop. *Flor-del-Aire* ouvre la porte du côté de la rue et s'avance d'un pas ferme vers la demeure du général. Un groupe de cavaliers armés de lances, de carabines et de sabres, veillait devant l'antre du lion ; quelques officiers causaient à voix basse en se promenant sous le péristyle.

Flor-del-Aire va droit à eux : Son Excellence est-elle visible ? demande-t-elle en baissant les yeux.

— Que lui veux-tu, *nina,* demanda un jeune capitaine qui commandait la grand'garde.

— Je veux lui parler d'une affaire pressante, très-pressante.

— Oh ! la petite ! fit l'officier, on n'aborde pas ainsi Son Excellence... Le général est à table ; reviens demain.

Comme il parlait ainsi, le général, qui avait entendu un bruit de voix sous le péristyle, fit appeler le capitaine : De quoi s'agit-il ?

— D'une jeune fille qui veut à toute force pénétrer près de votre personne.

— *Si es bonita que entre* (1). Si elle est jolie, qu'elle entre, répondit le général, et la porte s'ouvrit devant *Flor-del-Aire*.

---

(1) Le mot est historique.

La pauvre enfant, voyant le général quitter la table pour prendre place dans un fauteuil, se précipita à ses pieds et saisit le coin de son *poncho* en criant : grâce, Excellence ! grâce pour mon père !....

— Qu'a-t-il fait, ton père, demanda le général en fronçant ce sourcil noir qui inspirait de l'effroi aux plus braves.

— Je n'en sais rien, dit *Flor-del-Aire;* on veut le fusiller demain, mais vous ne le permettrez pas, Excellence !

— Un insurgé, un rebelle, un *bleu,* répliqua le général, un de ces bandits qui se flattent de me prendre vivant pour me promener à travers toutes les provinces de la République, enfermé dans une cage de fer !

— Un digne homme, général, qui a combattu bien jeune encore pour l'indépendance du pays, comme Votre Excellence l'a fait elle-même...

— En vérité elle est charmante, dit l'Excellence un peu troublée par la voix angélique de *Flor-del-Aire;* relève-toi, *nina !...* Tu n'as donc pas peur de moi, petite ?

— Oh ! non....

— On me dit pourtant pire que le diable, et j'en ai fait tant fusiller !....

Flor-del-Aire se tenait debout devant la terrible Excellence qui la contemplait avec étonnement ; elle avait les mains croisées sur sa poitrine et levait les yeux vers le ciel tout en priant avec ferveur.

— Eh bien, *nina,* puisque tu m'as cru capable d'une bonne action, reprit le général, tu en seras recompensée.

— Puis se tournant vers un de ses aides-de-camp : Expédiez vite l'ordre de mettre en liberté le père de cette jeune fille ; il y a des moments dans la vie où l'on est si las de faire du mal à ses ennemis que l'on se décide à leur faire du bien !.... Après tout, l'espèce humaine est aussi digne de mépris que de haine !

Ayant ainsi parlé, le général prit sa tête entre ses deux mains et tomba dans un de ces accès de sombre humeur auxquels il était sujet. *Flor-del-Aire* voulut se jeter à genoux de nouveau pour le remercier ; il la repoussa et elle sortit accompagnée de

l'aide-de-camp qui portait l'ordre de me mettre en liberté. Un quart d'heure plus tard, je me trouvais dans les bras de ma sœur.

VI.

Flor-del-Aire me rapporta en quelques mots la scène que je viens de vous raconter, poursuivit le cavalier. Elle était si émue encore que ses genoux tremblaient : Oh ! comme je la pressai sur mon cœur. N'était-ce pas à elle que je devais la vie !

— A-t-on des nouvelles de Don Jaime ? lui demandai-je aussitôt qu'elle eût un peu recouvré son sang-froid.

— Sauvé ! mon père ; le lendemain du combat, il a passé par ici.... et s'est procuré deux chevaux pour gagner au plus vite la Cordillière et passer au Chili.

— Tu l'as donc vu ?

Flor-del-Aire baissa les yeux en rougissant un peu, puis serrant ma main dans les siennes : mon père, dit-elle, vous n'êtes pas en sûreté ici !.... La figure du général, quand je l'ai quitté, avait pris une expression de férocité qui m'a fait frémir : en prononçant les paroles de pardon, ses yeux avaient paru si beaux, sa physionomie si noble !... Mais il a passé comme un brouillard sur son front (1). Fuyez, fuyez, mon père ; cherchez un refuge par delà les Andes !

Je compris que l'enfant avait raison : As-tu un cheval à me donner ? lui demandai-je.

Elle me répondit par un signe de tête affirmatif ; puis se penchant à mon oreille : Laissez-moi partir avec vous, dit-elle de sa plus douce voix ; je n'ose plus rester ici... Ces officiers m'ont regardé avec des yeux.... Fuyons !

— Dis adieu à ma sœur, à celle que tu nommes ta mère, et

---

(1) Peu d'années après les événements auxquels se rapporte ce récit, le personnage fameux et vraiment remarquable dont nous esquissons ici le profil d'après nature, périt lui-même assassiné en se rendant de San-Luis à Buenos-Ayres, et jamais on n'a pu savoir au juste quelle main l'avait frappé.

qui mérite si bien que tu lui donnes ce nom.— Ainsi parlai-je, cédant au désir de ma fille adoptive et trop pressé de partir pour discuter avec elle sur l'opportunité de sa fuite. La pensée que j'entendrais fusiller mes compagnons d'infortune m'obsédait; il me semblait que j'étais un lâche de me sauver sans eux. Nous quittâmes donc San-Luis dès qu'il fut nuit. Ma sœur, habituée à souffrir et à se résigner, éprouva, au moment de la séparation, une angoisse inexprimable. Nous montâmes à cheval, marchant d'abord au petit pas, comme des gens qui se promènent; nous sortîmes de la ville sans être remarqués, et dès lors nous hâtâmes notre course : il s'agissait pour nous de gagner le pied des Andes en passant par la *Travesia :* dans cette forêt sauvage, nous étions assurés de ne rencontrer aucune *partida suelta* (1) qui pût nous inquiéter.

Vous savez que dans ce pays les femmes ont l'habitude de monter en croupe; assises sur la *manta* dont nous garnissons le dos du cheval, en-dessous du bât, elles s'accrochent de la main droite à la ceinture du cavalier. La petite *Flor-del-Aire* ne pesait guère, et l'animal qui nous portait, belle bête de haute taille, ne s'apercevait pas même du surcroît de charge que je lui avais imposé : il galopait comme s'il eût compris que notre salut dépendait de la rapidité de sa course. Vers minuit nous arrivions à la *Travesia.* Les pâles rayons de la lune glissant à travers les rameaux des arbres, projetaient ça et là une lumière douteuse. Un vent frais murmurait tristement dans cette forêt sombre, et nous, gens de la Pampa, peu accoutumés à ce gémissement de la brise qui semble pleurer et rire en même temps, nous éprouvions une vague inquiétude. Que voulez-vous ? On peut-être brave devant l'ennemi, affronter un péril visible et se sentir mal à l'aise en pleine nuit au milieu d'une forêt à demi-éclairée par la lune, parmi des troncs d'arbres blanchis qui prennent des apparences de fantômes avec leurs branches étendues comme des bras menaçants. De temps en temps j'adressais la parole à *Flor-del-Aire* pour m'assurer qu'elle ne dormait pas, car il y

(1) Troupe détachée, bande de partisans.

avait des moments où sa main ne serrait plus ma ceinture que d'une étreinte affaiblie : elle pouvait glisser à terre et se blesser en tombant.

Après plusieurs heures d'une marche fatigante au milieu des broussailles et des arbres entrelacés, je pris le parti de faire halte : mon cheval avait besoin de se reposer. Je n'en pouvais plus moi-même, et *Flor-del-Aire,* vaincue par le sommeil, laissait sa tête flotter sur ses épaules. Nous mîmes pied à terre sous un gros caroubier aux rameaux noueux qui formait au milieu d'une clairière comme un vaste parasol. Dès que nous eûmes mis pied à terre, je débarassai le cheval de son *recado* (1) et de sa bride, ne lui laissant au cou que le licol avec lequel je l'attachai à une racine : il pouvait paître ainsi à dix ou douze pas autour de lui. Il y avait là une belle herbe fine, sur laquelle nous nous étendîmes ; l'air était froid, et quand la lune se fut couchée, la nuit devint horriblement sombre : à peine nos yeux découvraient-ils quelque étoile scintillant à travers les branches du vieux arbre qui nous abritait, et la vue de ces lumières d'en haut nous faisait du bien ! N'est-il pas vrai, *senor caballero,* que les astres nous regardent et nous protègent ?

— Il y a pourtant dans les villes, répondis-je, une foule de gens qui n'ont jamais passé une nuit dehors, ni sur terre, ni sur mer, et qui n'ont jamais goûté la douce consolation qu'éprouve le voyageur à contempler la marche silencieuse des astres, exécutant à travers l'espace leurs évolutions mystérieuses !...

— *Flor-del-Aire* ne disait rien, reprit le *gaucho;* elle était lasse et souffrait du froid. L'ayant appuyée contre le tronc du gros arbre, j'allumai un peu de feu devant elle ; son visage était pâle, sa main glacée.

— *Probecita,* pauvre petite ! lui dis-je ; les émotions que tu as ressenties hier et les fatigues de cette course nocturne te donnent la fièvre. Tiens, enveloppe-toi dans les couvertures de mon *recado* et tâche de dormir.

---

(1) On nomme ainsi dans les Pampas l'ensemble de toutes les pièces, mante, bât, couverture, surfaix, etc., qui composent le harnachement d'un cheval de selle.

— Mon père, répliqua-t-elle d'une voix si douce que des larmes me vinrent aux yeux, mon père, embrassez-moi !...

Je la pressai contre mon cœur.—Sans toi, chère enfant, répliquai-je d'une voix étouffée, sans toi, je n'aurais plus que quelques heures à vivre !.... Oh ! mes pauvres compagnons !.... Et je retombai anéanti !

Flor-del-Aire avait croisé ses deux mains sur sa poitrine, elle récitait sa prière du soir, et quand elle l'eut achevée, elle s'endormit. Depuis plusieurs heures la croix du sud (1) avait tourné sur elle-même ; le jour ne devait pas tarder à paraître. J'essayai de dormir, moi aussi ; mais j'avais beau fermer les yeux, l'agitation à laquelle j'étais en proie écartait le sommeil. Qu'allais-je devenir ? Où était Don Jaime ? Combien devais-je rester en exil ? Oh ! je passai là une triste nuit, et pourtant cette nuit si triste qu'elle fût, allait être suivie d'une journée si lamentable qu'elle me semble douce au souvenir, et je me plais à me la rappeler.

Il y avait une heure que *Flor-del-Aire* sommeillait; j'entendais le bruit de sa respiration régulière, et j'évitais de faire le plus léger bruit dans la crainte de l'éveiller. Tout à coup notre cheval qui paissait à quelques pas de là, pousse un hennissement d'effroi, se précipite en arrière, brise le lien qui l'attache et disparaît à travers la forêt.

— Qu'y a-t-il, mon père ? s'écrie *Flor-del-Aire* s'éveillant en sursaut.

— Je n'en sais rien, répliquai-je en faisant quelques pas en avant ; peut-être des fugitifs comme nous, peut-être quelque bête sauvage ?....

Vous comprenez, *senor caballero*, que ceux qui m'avaient fait prisonnier s'étaient empressés de m'enlever toutes mes armes, et dans ma fuite précipitée je n'avais pas eu le temps d'en chercher d'autres. Il ne me restait donc ni lance, ni sabre, ni carabine, ni couteau, pour me défendre, et j'eus peur. C'était la première fois de ma vie que je me trouvais complétement

(1) Constellation en forme de croix qui marque le pôle sud.

désarmé. Or, la peur est mauvaise conseillère ; au lieu d'attendre de sang-froid l'ennemi quel qu'il fût et de me rendre compte du danger, je me décidai à courir à la recherche du cheval échappé. La sollicitude que j'éprouvais pour *Flor-del-Aire* troubla mon jugement, et la crainte de la voir exposée à un grave péril fut cause que j'attirai imprudemment sur sa tête un malheur irréparable !... La laisser seule la nuit en pareil lieu, c'était folie !... Et pourtant, si je m'arrêtai à ce parti, c'est que honteux de me sentir envahi par la peur, je m'efforçais de ranimer mon courage en me précipitant à l'aventure dans cette forêt inhospitalière.

A la selle de mon cheval pendaient deux lourds étriers ; je les passai tous les deux dans la même courroie pour m'en faire une arme défensive, une sorte de fronde capable de porter des coups terribles. *Flor-del-Aire* inquiète de me voir m'éloigner, me dit à voix basse : mon père, est-ce que vous me quittez !...

— Ces paroles me troublèrent jusqu'au fond du cœur ; et sans rien répondre, je faisais tourner autour de mon front les étriers qui sifflaient dans l'air.

— Mon père, reprit *Flor-del-Aire,* baissant encore la voix, restez, restez, je vous en conjure....

Un nouveau bruit se fit entendre, c'était le cheval qui bondissait en hennissant ; ses sabots résonnaient sur les cailloux recouverts par les hautes herbes.

— Chut! cache-toi derrière l'arbre, dis-je à *Flor-del-Aire;* jette des branches sèches sur le feu pour que sa lumière écarte les bêtes sauvages... Mais non, non, la flamme pourrait nous trahir... Peut-être sont-ce des ennemis qui nous cherchent !

Je ne savais plus ce que je disais !... L'idée de reprendre le cheval, de fuir cette solitude effrayante et d'arracher *Flor-del-Aire* à ces dangers invisibles me dominait complétement. Je cours, je m'élance à la poursuite de l'animal qui recule et se dérobe, fuyant devant moi. Combien de temps m'entraîna-t-il ainsi à travers les halliers et les broussailles, je ne sais ; toujours est-il que les premières lueurs de l'aube blanchissaient le ciel et une vapeur humide s'étendait sur le sol de la forêt, quand je revins au lieu de la halte, fatigué, meurtri et sans avoir pu

rattraper le cheval effaré, dont les traces se perdaient sous les herbes. Mes yeux, cherchant à percer les ténèbres à peine éclairées par les lueurs du crépuscule se portent instinctivement vers le gros arbre sous lequel était établi notre campement. Je regarde, j'approche plus près, je ne suis plus qu'à dix pas du tronc noueux, le long duquel j'avais adossé ma chère enfant ; rien, je ne vois rien ; j'appelle...

Oh ! ce que j'entendis alors, ce qui me répondit, ce n'était ni une voix, ni une plainte, ni un gémissement, mais un râle, un sanglot qui venait d'en haut : il y a des oiseaux de nuit qui poussent de ces cris désolés, mais ils n'ont pas un accent aussi déchirant !.. La pauvre *Flor-del-Aire* demeurait invisible, et pourtant je comprenais qu'elle était là, quelque part, aux prises avec un ennemi redoutable.... Terrifié, je m'avance jusqu'au pied de l'arbre, et levant les yeux je vois.... Oh ! si j'avais eu ma carabine, ma lance !... Mais non, je ne tenais à ma main que mes étriers liés en forme de fronde ! Tenez, *senor caballero,* il faut que j'en finisse avec ce récit qui me fait trop de mal. Montée au sommet du grand arbre, accrochée par les mains à des branches couvertes de ces fleurs dont elle portait le nom, ma fille adoptive, ma joie, ma *Flor-del-Aire* pâle comme une morte fixait son regard immobile sur un tigre (1) qui s'avançait lentement vers elle. La bête altérée de sang montait, montait toujours, allongeant une patte, puis l'autre, et comme collée au tronc de l'arbre à la façon d'un serpent.

Flor-del-Aire ne pouvait grimper plus haut ; les branches fléchissaient déjà sous le poids de son corps si léger qu'il fût. De son côté le tigre hésitait à la suivre à travers les rameaux flexibles, et d'en bas je me mis à pousser des cris pour attirer sur moi la colère de l'animal : il se retourna en poussant un rugissement hideux, puis reprit sa première position : aucun mouvement

(1) Il s'agit ici du jaguar, improprement appelé tigre par les habitants de ces contrées : beaucoup plus petit que le tigre du Bengale, il n'en est pas moins très-redoutable : doué d'une force musculaire vraiment prodigieuse, il attaque les hommes et les chevaux en plein jour.

n'agitait son corps à l'épaisse fourrure marquée de larges plaques noires. Il ne me restait plus qu'à l'attaquer moi-même sur la branche où il demeurait en observation, et si près de la jeune fille que celle-ci devait sentir le souffle ardent qui s'échappait de sa gueule.

En un instant j'eus détaché mes éperons, et, par un effort surhumain, je grimpai le long du tronc de l'arbre; arrivé aux premières branches, je montai plus facilement et plus vite; le soleil qui se levait à ce moment lança à travers la forêt un pâle rayon qui me donna du courage.

— *Juana, Juana,* m'écriai-je, fais un signe de croix, ma chère fille ! — Dans cet instant suprême, je l'appelais de son nom chrétien.

La pauvre enfant essaya de porter à son front sa main droite; la gauche mal assurée lâcha prise et elle tomba, roulant de branche en branche, doucement et sans bruit comme un oiseau soutenu par ses plumes. Moi, je montais toujours, j'allais toucher la queue de la bête, et les étriers que je faisais tourner dans l'air sifflaient autour de son front; tout à coup, elle se laisse choir comme l'avait fait *Flor-del-Aire,* et, bondissant d'un élan rapide, se précipite sur sa proie. Un cri perçant me fait comprendre l'imminence du danger; je glisse le long du tronc, je saisis une branche élevée d'une vingtaine de pieds au-dessus du sol et, lâchant la poignée, je tombe auprès du tigre qui tenait *Flor-del-Aire* sous ses griffes acérées. Oh! alors, une rage furieuse s'empare de moi; je frappe à coups redoublés le tigre qui se retourne pour m'assaillir. Les étriers le blessent au crâne, lui crèvent les yeux; il rugit, se débat, et je continue de faire pleuvoir sur sa tête une grêle de coups. Dans ma colère, je poussais des cris rauques et sauvages; la bête étourdie se tordait à mes pieds, palpitante, la gueule entr'ouverte : sans perdre une seconde, je lui passe autour du cou ma ceinture de cuir pour l'étrangler. Il y eut entre moi et le tigre expirant une lutte effrayante; ses griffes me firent aux bras et aux jambes plus d'une cruelle blessure, mais je tirais toujours, et le désespoir doublant mes forces, je vins à bout de lui arracher la vie.

Triste et inutile victoire ! *Flor-del-Aire* avait eu le cou broyé par la dent du tigre, et le sang s'échappait en abondance d'une plaie béante : en vain j'essayai de l'étancher ; il sortait à flots, et la pauvre enfant étendue sur l'herbe ne donnait plus signe de vie ! Je la pris sur mes genoux ; ses yeux s'ouvrirent une fois encore, je crus sentir sa main presser la mienne, et elle expira.

Combien de temps restai-je assis à la même place, abîmé dans la douleur, et mêlant le sang de mes blessures à celui de *Flor-del-Aire*, je ne sais !... Oh ! si l'on m'avait fusillé à ce moment-là, — et c'était l'heure où je devais l'être, sans le dévouement de ma fille adoptive, — j'aurais béni mes bourreaux ! Aussi, lorsque relevant la tête après cet accès de désespoir qui ressemblait à un long évanouissement, j'aperçus devant moi un cavalier armé jusqu'aux dents ;

— Si c'est moi que vous cherchez, dis-je sans faire le moindre mouvement, me voici ; frappez, et que je meure avec ma fille !..

Ce cavalier, c'était Don Jaime ; comme nous, il avait fui dans la forêt pour y trouver un asile. Le bruit de mes cris pendant le combat que je soutenais contre le tigre l'avait attiré sur nos traces. En apercevant *Flor-del-Aire*, étendue sans vie sur mes genoux, il se précipita à terre et vint baiser son beau front souillé de sang C'était lui qui avait attiré sur nous toutes ces douleurs !...

— Vous ne pouvez rester ici plus longtemps avec cette précieuse dépouille, me dit-il en me pressant la main; j'ai un second cheval, que des amis compromis par moi et dévoués à ma fortune tiennent en réserve à peu de distance de ce lieu fatal. Venez, nous creuserons une tombe à Juana dans le coin le plus retiré de la forêt dont je connais tous les sentiers, et puis, reprenant notre course vers les Andes, nous passerons au Chili, s'il plaît à Dieu !...

— Et votre sœur, la Mariana, habite-t-elle encore San-Luis ? demandai-je au *gaucho* qui essuyait une larme.

— Ma sœur, *senor*, elle habite là-haut ; elle est allée rejoindre sa petite *Flor-del-Aire :* ce coup-là la tua net, voyez-vous !

Puis, après une courte pause il ajouta : Ce fut ainsi qu'une

créature d'élite sauvée du désert par un *gaucho* errant, et sagement élevée par la pieuse sœur de celui-ci, alla périr sous la dent d'une bête féroce, après avoir, comme une vision de bonheur, embelli pendant quinze ans la vie de ses parents adoptifs ! Non, elle n'était point destinée à laisser de traces sur la terre, et je ne l'avais que trop bien nommée en l'appelant *Flor-del-Aire*.

TH. PAVIE.

RÉCITS DU DIXIÈME SIÈCLE [1]

UNE RESTAURATION

Hugues-le-Grand fut peu surpris de l'émancipation de son pupille; il l'avait déjà apprécié à sa valeur et il montra qu'il le prenait au sérieux en se hâtant de former des alliances contre lui. Il se rapprocha même de son ennemi personnel, Héribert de Vermandois. Il s'entendit aussi avec Guillaume de Normandie et avec Arnoul de Flandres. Le réveil de la royauté carlovingienne lui paraissait assez menaçant pour nécessiter une sorte de coalition féodale. Le bruit de la rupture eut un si grand éclat qu'Athelstan en fut troublé dans son île; il envoya une flotte croiser sur la côte française, soit pour soutenir son neveu en cas de succès, soit pour le recueillir en cas de malheur (2).

Les féodaux s'inquiétèrent peu de ces démonstrations. Ce n'est pas de ce côté que pouvait venir l'arbitre de la querelle; il n'y avait sur la frontière qu'un seul souverain assez puissant pour prétendre à ce rôle. Hugues-le-Grand ne s'y trompait pas, et, en 538, après avoir perdu sa première femme, il s'était tourné vers l'est et avait demandé la main d'Hatwide, fille de Henri-l'Oiseleur et sœur d'Othon Ier.

C'est Charlemagne qui avait créé la nouvelle Germanie ou Allemagne : par ses victoires, il y avait tué la barbarie militante; par ses évêques et ses moines, il y avait répandu la civilisation chrétienne et établi les habitudes de la vie policée. Après avoir vécu près d'un siècle d'une existence commune avec la Gaule carlovingienne, l'Allemagne avait profité de la dissolution de

(1) Voir la livraison de Novembre, p. 257.
(2) Lingard, *Hist. d'Angleterre*, ch. IV.

l'Empire pour rompre ses liens. En 919, Henri-l'Oiseleur y avait commencé la grande maison de Saxe qui, dans le cours du dixième siècle, constitua la nationalité germanique, l'assit solidement au centre de l'Europe et lui assura une sorte de suzeraineté sur tous les états de l'Europe occidentale. L'année même où Louis-d'Outremer était rappelé d'Angleterre, les Allemands avaient élu pour roi le fils de l'Oiseleur, celui qui, sous le nom d'Othon-le-Grand, devait relever l'empire d'Occident à son profit et porter si haut la gloire et la puissance de son pays, qu'aujourd'hui encore l'Allemagne, en ses heures d'orgueil et d'enivrement, en évoque volontiers l'éclatant souvenir.

Hugues-le-Grand, devenu le beau-frère du roi de Germanie, ne se fit aucun scrupule de provoquer son intervention dans sa lutte avec les Carlovingiens. Le sentiment depuis si vif, que nous nommons le sentiment national, n'était pas encore bien susceptible. La patrie n'avait chez aucun peuple des frontières nettement marquées. On voyait bien partout, en raison même du progrès féodal, que la séparation des nationalités se faisait, mais on se sentait membres de la même famille, avec des mœurs et une langue peu différentes; c'étaient des frères que les intérêts divisent, qui s'éloignent peu à peu les uns des autres, mais qui n'ont pas oublié encore qu'ils ont longtemps vécu sous une loi commune, dans des rapports d'intimité, au même foyer paternel. D'un côté du Rhin on se nommait Allemands, et de l'autre Français, mais on était né et on avait grandi dans le même berceau, et les intérêts avaient été si mêlés, si souvent confondus, que l'action d'un peuple sur l'autre ne pouvait avoir évidemment le caractère que le patriotisme lui donnerait aujourd'hui. Si donc les féodaux recherchèrent l'alliance du roi de Germanie, ils ne soupçonnèrent pas qu'ils commissent un crime de trahison et manquassent à ce qui pour les hommes de nos jours est une obligation sacrée. Les rois carlovingiens ne le soupçonnèrent pas davantage. Ils ne se montrèrent d'ailleurs ni plus scrupuleux, ni plus délicats, et Louis-d'Outremer, loin de reprocher à Hugues-le-Grand l'amitié d'Othon Ier, devait bientôt mettre tous ses soins à la lui disputer. Si le comte de Paris l'emporta d'abord,

ce fut uniquement parce qu'il y avait entre les rois carlovingiens et ceux d'Allemagne une pomme de discorde qui rendait un rapprochement très-difficile.

La Lorraine était à peu de chose près l'ancienne Austrasie des francs-mérovingiens. Elle s'allongeait sur la rive gauche du Rhin de Bâle à la mer, en s'élargissant vers l'ouest jusqu'à la Meuse. Ce beau pays avait fait partie de la Gaule indépendante, puis de la Gaule romaine et de la Gaule franque. Il avait été détaché de la France carlovingienne par ce funeste traité de Verdun, qui depuis mille ans pèse encore sur nous. Mais les populations, quoique allemandes par le fonds depuis l'invasion, étaient françaises de mœurs et de sympathie. Les lois géographiques, l'histoire du sol, les traditions régionnaires, les rattachaient étroitement à leurs voisins de l'Ouest. On ne faisait point un pas dans le pays sans éveiller les souvenirs nationaux de la Gaule. Toutes ces grandes villes du Rhin, Strasbourg, Mayence, Cologne, Nimègue, n'étaient-elles pas d'origine gauloise ou latine? Trèves avait été longtemps la capitale de la Gaule romaine; c'est à Metz qu'avaient régné les rois d'Austrasie; c'est à Aix-la-Chapelle que le plus illustre des Francs avait établi la capitale de son empire. Les inclinations populaires n'étaient pas douteuses, elles se manifestaient à chaque occasion; elles avaient éclaté sous Charles-le-Chauve et même sous ce malheureux Charles-le-Simple, à qui elles avaient fourni sa dernière armée. Depuis surtout l'extinction de la branche allemande de la maison de Charlemagne, les Lorrains témoignaient vivement de leurs aspirations françaises. Pour eux, les Carlovingiens étaient des princes nationaux, et ils souffraient d'appartenir aux rois nouveaux de la Germanie. Dès les premiers jours du règne de Louis-d'Outremer, ils étaient entrés en rapport avec lui; ils le pressaient de venir à eux, lui offraient leurs cœurs, leurs bras, leurs biens. Le jeune roi déclina d'abord leurs ouvertures pour ne pas jeter Othon dans le camp de ses ennemis, puis il céda à de nouvelles instances et se rendit en Lorraine. Le duc Gislebert, bien qu'il fût un des principaux auteurs de la chute de Charles-le-Simple, poussé par la mobilité de son humeur ou peut-être emporté

malgré lui dans le courant national, se hâta de faire hommage avec le plus grand nombre des seigneurs; quant aux populations où se retrouvaient pêle-mêle les descendants des Belges, des colonies romaines, des tribus saliennes, Sicambres et Ripuaires, elles accouraient au-devant du fils de Charlemagne, du roi austrasien, de l'héritier de ces glorieux compatriotes qui, partis du château d'Héristal, avaient étendu leur règne de l'Elbe aux Pyrénées et au Tibre, avaient fait de leur Aix-la-Chapelle le centre du monde et dormaient maintenant pour la plupart sous leur garde dans la basilique de Metz.

Il est rare qu'une cause, si désespérée qu'elle soit, ne rencontre pas, comme un dernier sourire de la fortune, une occasion de relever son drapeau. Dans la partie qu'ils jouaient, la Lorraine mettait aux mains des Carlovingiens une merveilleuse chance de succès. Si Louis-d'Outremer l'avait bien compris; si, au lieu d'user ses forces dans de misérables débats avec les féodaux, il s'était établi à Aix-la-Chapelle ou à Metz, au milieu de cette population guerrière, dévouée à sa famille, plus française dans le sens originel du mot que celle des provinces où dominait l'esprit féodal, il eût trouvé là un point d'appui qui lui eût permis de défier toutes les attaques de ses grands vassaux, et, en réalisant dès le dixième siècle l'unité territoriale de la France, il eût changé le cours d'une grande partie de notre histoire.

Il avait suffi de l'apparition de Louis pour soulever la Lorraine, tant était puissante l'attraction qui la poussait vers la France. Othon essaya vainement de lutter contre cette irrésistible popularité. Dans sa colère, il ravagea le pays et en emporta les dépouilles de l'autre côté du Rhin; mais, après son départ, ses lieutenants et ses amis furent attaqués, poursuivis, chassés. Malheureusement le duc Gislebert était un des hommes les plus aventureux du dixième siècle : non content d'avoir défendu l'autonomie de son pays et d'en avoir expulsé l'étranger, il aspira à un plaisir plus vif et voulut exercer des représailles sur le patrimoine d'Othon. Toute la nation le suivit au-delà du Rhin, « ne laissant derrière lui que les vieillards qui avaient déjà bien mérité

de la patrie ». Ils traitèrent l'Allemagne en pays conquis, brûlèrent les campagnes, se chargèrent de butin et revinrent en poussant devant eux les immenses troupeaux qu'ils avaient enlevés. Ils allaient repasser le fleuve, lorsque survint Othon avec l'armée allemande. Une effroyable mêlée s'engagea, et après une longue lutte les Lorrains succombèrent. Gislebert, voyant son armée en déroute, essaya de fuir et lança hardiment son cheval dans le Rhin. Mais les eaux étaient fortes : cheval et cavalier furent emportés dans le courant et y périrent (939) (1).

Louis pleura, dit Richer, sur la triste fin de Gislebert. Mais il se consola assez vite, car ayant recueilli les débris de l'expédition et reçu de nouveaux serments, il épousa la veuve du duc, la belle Gerberge, sœur du roi Othon. Ce mariage le faisait beau-frère de Hugues-le-Grand. Gerberge n'était pas seulement renommée dans toutes les Allemagnes pour sa rare beauté : elle avait de l'esprit, l'intelligence très-vive et le cœur très-haut. C'était bien la compagne qu'il fallait à un prince qui, destiné à passer sa vie entière dans de dramatiques alternatives, avait besoin, pour fournir la carrière qu'il s'était bravement choisie, de sentir sa main dans une main douce et ferme.

Si Louis IV avait été un politique, sa conduite était désormais tracée. Il resterait en Lorraine pour s'approprier l'héritage de Gislebert, grouper solidement autour de lui les ardentes fidélités et les intérêts du pays, et s'y retrancher comme dans une sorte de citadelle dynastique inexpugnable. Hugues-le-Noir, en Bourgogne, lui était acquis ; le comte de Flandre semblait bien disposé ; l'archevêque de Reims lui appartenait avec ses vastes domaines et ses nombreux soldats. Avec de pareilles forces dans sa main et un peu d'activité, il pourrait dompter les plus fiers, et peut-être jouer en France le rôle qu'Othon avait pris en Allemagne. Mais quoi ! Il avait dix-neuf ans à peine, il était à cet âge heureux où il arrive aux rois eux-mêmes d'oublier leurs couronnes dans l'ivresse des joies printanières. Louis enleva sa blonde épousée

(1) Frodoard, *Chron. a.* 939. — Richer, l. II, p. 19. — Sigebert, dans *D. Bouquet*, t. VIII, p. 313.

pour aller la montrer à ses vassaux de Laon et de Compiègne ; il la fit sacrer à Reims par l'archevêque Artauld et la promena de fête en fête. Tout paraissait sourire aux jeunes souverains : Hugues-le-Grand (1) et les princes s'étaient rapprochés du roi, et Gerberge ne voyait sur son passage que des fidèles inclinés dans l'admiration et le respect. Ce bonheur fut de courte durée. Comme Louis s'attardait à être simplement un homme et se laissait bercer par son doux rêve, l'implacable réalité le réveilla durement et le ramena à son office de roi. Othon-le-Grand avait en effet profité de l'absence du roi pour rentrer en Lorraine avec des forces considérables. Sans bruit, il avait repris possession du pays, accablé les seigneurs, et imposé à tous, comme successeur de Gislebert, son propre frère Henri. Quant aux grands vassaux, ils avaient eu peur, s'étaient réconciliés avec le roi, étaient revenus à sa cour et avaient renouvelé leur hommage. Guillaume-Longue-Epée, le plus redoutable après le duc de France, dans une entrevue qu'il avait demandée et qui eut lieu à Amiens, s'était lié au roi par les serments les plus solennels (2). Tout à coup, sur la nouvelle de l'occupation de la Lorraine par Othon, la scène change, les grands prennent les armes, et, oublieux de leurs serments, se lèvent tous à fois contre Louis. Le jeune prince s'arrache des bras de Gerberge et se remet en campagne. Ce sera sa vie désormais : toujours la lance au poing, il court d'un fief à l'autre, épuisant son activité dans de mesquines luttes, n'ayant que de loin en loin des trêves pleines d'alarmes. Les faits sont sans éclat et n'ont d'importance que par leur nombre ; les plus petits le relèvent ou le mettent à bout. Il marche sur un sol mouvant, prêt à disparaître à chaque pas, entouré de dévouements passionnés ou en butte aux trahisons les plus inattendues. On se rapproche de lui, on s'éloigne, on revient : péripéties sans grandeur, sans l'attrait fortifiant de la gloire, et

---

(1) Son nom reparaît dans les diplômes royaux. *Rerum Gall. script.*, t. IX, p. 592.

(2) *Rerum Gall. script.*, t VIII, p. 261. — Richer, l. II, 20. — Frodoard, *Chron. a.* 940.

bien capables d'user par leur répétition les plus fiers courages, les caractères les plus solides.

Parmi les rares amis du roi, il n'y en eut guère que deux qui restèrent constamment attachés à sa fortune, Hugues-le-Noir, duc de Bourgogne, et Artauld, archevêque de Reims. A part tout autre mobile, leur intérêt répondait de leur fidélité. Hugues-le-Noir avait deux compétiteurs en Bourgogne : Gislebert, son beau-frère, et Hugues-le-Grand. Un arrangement intervenu en 938, avait partagé le fief entre eux ; mais ce n'était là qu'une solution provisoire, et les trois rivaux restaient en présence et en observation. Hugues-le-Noir évidemment le plus faible des trois eût été perdu, s'il ne fût resté sous la sauvegarde de la royauté. Louis IV avait en lui une confiance absolue, et à chaque revers il se réfugiait dans ses terres pour s'y reposer en sécurité et y préparer une nouvelle campagne.

Quant à Artauld sa situation avait aussi quelque chose d'équivoque. Il avait été élu en 932 par le peuple et le clergé de Reims, mais sur l'injonction du roi Raoul et sous la pression d'une armée. Il est vrai que le pape, en lui envoyant le pallium, avait sanctionné et régularisé cette élection tumultuaire. Mais il ne manquait pas de gens qui contestaient sa légitimité et qui regrettaient son prédécesseur. Or, ce prédécesseur vivait encore ; c'était le jeune Hugues, fils d'Héribert et neveu du comte de Paris. On l'avait élu en 925 à l'âge de cinq ans, au mépris des lois canoniques ; mais Rome avait ratifié cette dérogation à la règle, et les sympathies de la population s'étaient prononcées en sa faveur. Depuis son élection il vivait à Auxerre sous la direction de l'évêque, et s'y préparait par l'étude aux fonctions qu'on lui avait dévolues si prématurément. Artauld voyait avec inquiétude grandir ce prétendant. C'est pourquoi il confondait sa cause avec celle du roi, et combattait de son double pouvoir l'opposition féodale, tantôt excommuniant le comte Héribert, tantôt, revêtu de la cotte de maille, guerroyant hardiment contre l'ennemi commun. Outre l'autorité morale qu'il devait à son siége, le premier des Gaules, il était aussi le plus riche et le plus puis-

sant des évêques ; il fallait compter avec sa petite armée de quinze cents hommes levés sur ses terres. Le roi reconnaissant de ses services ajoutait chaque jour par des faveurs nouvelles à l'éclat et à l'importance de son siége. En 940, il lui accordait le droit de battre monnaie à son effigie et lui conférait le comté de Reims (1). La grande difficulté de la situation pour Artauld, ce qui l'obligeait sous peine de périr de s'appuyer au roi, c'est qu'il voyait dans l'opposition la plupart de ses suffragants. Les évêques de la province, issus presque tous de puissantes maisons féodales, étaient les amis d'Héribert et de Hugues-le-Grand, et ne dissimulaient pas leur dédain pour un ancien moine, sans naissance, sans éclat personnel, si obscur que le chroniqueur contemporain ne sait d'où il était venu (2).

Le comte de Paris qui s'était contenté de harceler Louis d'Outremer, de l'affaiblir, de le fatiguer, désespérant de le faire rentrer sous sa tutelle par de simples escarmouches, se décida à frapper les coups décisifs en s'attaquant aux deux alliés du roi. Ce fut d'abord à l'archevêque Artauld qu'il s'en prit.

Vers le mois de juillet 940, pendant un des fréquents voyages que Louis faisait en Bourgogne, il réunit ses forces à celles d'Héribert et aux Normands de Guillaume-Longue-Epée, et, accompagné de quelques évêques de France et de Bourgogne, il vient camper sous les murs de Reims. Artauld pris au dépourvu essaie de se défendre, mais ses soldats le trahissent, les bourgeois se déclarent contre lui, et le sixième jour du siége, sans combat, sans assaut, les portes de la ville sont ouvertes aux assiégeants. L'archevêque abandonné de tous se retire au monastère de Saint-Rémy, « épanchant sa plainte devant Dieu qui voit tout. » Les vainqueurs parlementent avec lui, emploient tour à tour la persuasion et les menaces, et lui arrachent enfin une abdication sous serment. Comme compensation on lui donne deux abbayes,

(1) Frodoard, *Chronique* et *Hist. de l'Église de Reims*. — Dom Marlot, dans son *Histoire de Reims*, t. II, p. 728, fait connaître par le détail l'étendue et l'importance du domaine des archevêques.

(2) Frodoard, *Histoire de l'Église de Reims*, « quemdam Artaldum elegerunt. »

et « satisfaisant à ces chiens, » dit Richer, l'ardent Carlovingien, il se retire dans le cloître de Saint-Basle (1).

Les féodaux, enhardis par ce prompt succès, installèrent à la hâte au palais épiscopal le jeune Hugues qui n'était encore que diacre, et marchèrent sur Laon, qu'ils espéraient enlever aussi d'un coup de main (2). Si Louis eût perdu à la fois Reims et Laon, il eût été réduit à merci, et il ne lui fût pas resté dans son propre patrimoine une pierre où reposer sa tête. Mais la petite capitale Carlovingienne, bien fermée, sur un rocher inexpugnable, protégée en outre par la citadelle qu'Héribert lui-même avait récemment bâtie, n'était pas facile à prendre. Les habitants étaient très-sincèrement royalistes ; les soldats de la garnison, choisis avec soin, formaient une sorte de *truste* attachée à la personne de Louis ; enfin les deux reines étaient là, Ethgive et Gerberge, toutes les deux belles, passionnées, énergiques, excitant, comme il arrivait en ces temps féodaux, l'enthousiasme de leurs fidèles jusqu'au dévouement absolu. Depuis plus de six semaines, Hugues et ses amis s'épuisaient donc en vains efforts sous les murs de Laon, lorsque Louis fut enfin informé en Bourgogne de ce qui se passait. Les nouvelles à cette époque circulaient lentement et aucun courrier des deux reines n'avait pu traverser les lignes ennemies. Le jeune roi partit aussitôt avec Hugues-le-Noir et une poignée d'hommes. Il traversa la Champagne, prit en passant à Saint-Basle l'archevêque déchu, ses parents et ses amis, et avec sa bravoure impétueuse, sans calculer, sans compter, passa l'Aisne et courut droit aux féodaux. Soit que la petite armée royale eût grossi sur la route, soit que les ennuis et les longueurs du siége eussent éclairci les rangs de l'armée féodale, Hugues et Héribert ne jugèrent pas à propos d'accepter le combat qui leur était offert. Ils levèrent le siége, licencièrent leurs vassaux et se rendirent en Lorraine pour y conférer avec Othon. Ils conduisirent le roi de Germanie à la résidence impé-

---

(1) Richer, lib. II, p. 23. — Frodoard, *Chronique et Hist. de l'Eglise de Reims.*

(2) « Après avoir conféré avec quelques gens de Lorraine », dit Frodoard, c'est-à-dire avec les gens d'Othon. *Hist. Rem. eccl.*, lib. IV, p. 28.

riale d'Attigny, se donnèrent à lui par des engagements personnels, et en obtinrent une intervention directe contre Louis (1). Celui-ci, après avoir vu ses ennemis se disperser devant lui, était entré à Laon, avait ravitaillé la place et il retournait en Bourgogne avec Hugues-le-Noir. Il était en outre accompagné du duc d'Aquitaine, Guillaume, qui était venu le rejoindre à Laon. Othon, « avec une multitude de diverses nations qu'il avait amenées de l'autre côté du Rhin, » poursuivit Louis en Bourgogne. Mais il s'arrêta sur les bords de la Seine, et exigea seulement de Hugues-le-Noir qu'il livrât des ôtages, et s'engageât sous serment à ne rien entreprendre contre Hugues et Héribert, « qui s'étaient soumis à lui Othon » (2).

Bien que le succès de cette courte campagne ne fût pas aussi complet que le comte de Paris l'avait espéré un moment, il se tint pour satisfait. Des deux alliés du roi, l'un était dépossédé, et l'autre restait les mains liées. Il ne semblait pas difficile désormais d'achever le téméraire carlovingien.

Cependant Héribert rentré à Reims travaillait activement à régulariser la situation de son fils Hugues. Cet archevêque élu était diacre, et bien jeune, vingt ans à peine, pour s'élever plus haut. Le comte de Vermandois pria Guy, évêque de Soissons, de lui conférer la prêtrise. Ce prélat était fils de Foulques-le-Roux, comte d'Anjou, c'est-à-dire vassal du duc de France ; il vint à Reims et ordonna Hugues. On s'en tint là pour le moment. Il semble que pour faire un pas de plus on avait besoin de lever certains scrupules, de vaincre certaine résistance du clergé. Artauld avait laissé des amis, et il y avait en outre, dans cette grande église de Reims, des esprits assez indépendants pour ne pas subir en silence l'immixtion brutale des féodaux dans l'élection des évêques (3). D'ailleurs la réunion d'un concile provincial n'était pas facile. Le roi, suivi d'Artauld et de ses fidèles,

(1) Frodoard, *Chronique a*, 940.

(2) Ibid.

(3) Frodoard était un des opposants. Héribert le dépouilla de ses bénéfices et le fit enfermer pendant cinq mois dans un couvent. *Chronique a*. 941.

tenait la campagne, courait autour de Reims et aurait pu enlever l'assemblée. Au commencement de l'année 941, Héribert se hasarde enfin à convoquer les évêques. Mais Hugues-le-Grand qui, tout en prêtant la main à la restauration de la puissance d'Héribert, le tenait en grande défiance et le croyait capable de toutes les volte-faces et de toutes les trahisons, empêcha la réunion, « dans la crainte, dit Frodoard, qu'elle n'eût pour objet de prêter hommage et de porter secours au roi Louis (1). » Le jeune roi allait, venait sans cesse sur les chemins, affrontant et provoquant ses ennemis. Vers la fin de 940, il avait poussé jusqu'en Lorraine pour défier Othon lui-même et l'avait forcé à revenir d'Allemagne. Mais au moment de combattre, les deux princes avaient ouvert des pourparlers, et une trêve intervenue entre eux pouvait en se prolongeant amener un rapprochement sérieux.

Héribert était opiniâtre en ses desseins; il en avait donné sous le règne précédent des preuves éclatantes. Au bout de cinq mois, ses savantes manœuvres triomphèrent de toute opposition. Les bourgeois étaient déjà pour lui presque à l'unanimité; le clergé avait été gagné; Hugues-le-Grand ne faisait plus d'objection. Il pouvait donc en finir. Les évêques de la province de Reims, convoqués en son nom et en celui du duc de France, se réunirent au mois de mars 941 dans l'église de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, à Soissons. C'était à eux à décider à qui resterait le siége métropolitain. Le jeune Hugues vint au concile, accompagné de ses amis et même des clercs et curés, autrefois opposants, et aujourd'hui ralliés (2). Une députation des habitants de Reims fut introduite dans l'assemblée. On voulait donner à la décision du synode un caractère populaire. « Nous sommes depuis longtemps privés de pasteur, dirent les notables bourgeois, et nous venons vous supplier de nous dire à qui nous devons désormais nous soumettre et obéir. Nous ne voulons plus

(1) *Chronique a.* 941.

(2) Entre autres Frodoard, dont la constance avait succombé dans sa demi-captivité. *Chronique a.* 941.

d'Artauld, puisqu'il a abdiqué l'épiscopat sous serment. Mais donnez-nous Hugues, que nous avons tous unanimement élu et qui nous agrée à tous. » Les évêques ne pensaient pas autrement que les bourgeois, et leur décision était connue d'avance. Mais ils auraient voulu sauver les apparences, échapper au reproche de faiblesse et prévenir tout débat ultérieur. Avant donc de se prononcer, ils envoyèrent l'un d'eux et quelques clercs, à Laon, où s'était retiré Artauld, et l'invitèrent à paraître au synode pour confirmer son abdication et consentir publiquement à la consécration de Hugues. Artauld refusa de se rendre dans une assemblée où siégeaient en majorité ses ennemis, mais il offrit à ses suffragants une conférence qui fut acceptée dans un lieu qu'il désigna lui-même (1). A peine au milieu d'eux, l'archevêque déposé se jette à genoux et les supplie, pour l'amour et l'honneur de Dieu, de se prononcer pour son droit. Les évêques repoussent ses prières et insistent pour qu'il consente à l'ordination de Hugues. Après un long silence, Artauld se lève et prononce l'excommunication contre ceux qui oseraient, lui vivant, procéder à une élection, ajoutant que, si on le faisait, il en appellerait au Siége apostolique. Quelques jours après, interpellé de nouveau à Laon, devant la reine et ses fidèles il renouvela énergiquement sa déclaration. Les évêques passèrent outre et décidèrent solennellement que Hugues de Vermandois avait été légitimement élu archevêque de Reims. Ils faisaient valoir dans leur décret que la pureté de ses mœurs le recommandait autant que la noblesse du sang, mais que l'éclat d'une si haute dignité serait singulièrement rehaussé aux yeux de tous par l'illustre naissance du prélat (2). Le jeune archevêque fut ensuite conduit par ses suffragants au monastère de Saint-Remy de Reims, où ils le consacrèrent avec toutes les pompes d'usage. Puis ils le ramenèrent triomphalement dans le palais archiépiscopal, où il

(1) Voir le curieux récit d'Artauld au concile d'Engelheim, dans Frodoard, *Hist. de l'Église de Reims.*

(2) Richer, l. II, 25. — Frodoard, *Chronique* et *Histoire de l'Église de Reims*. Il paraît toutefois que la sentence ne réunit pas l'unanimité des évêques.

reçut, comme toute puissance à son lever, les hommages empressés de la foule.

Richer dit à ce sujet un mot qui peint d'une façon saisissante l'abandon et la misère de la royauté. Louis ne sut que « par le récit des voyageurs » l'événement qui venait de s'accomplir (1). Il comprit que non-seulement il perdait l'évêché de Reims, mais que sa capitale allait de nouveau être attaquée. Il courut donc à Laon, déjoua par sa présence un complot qui se nouait déjà, renforça la petite garnison, lui donna pour chef le comte Roger, puis, comme il le faisait toujours dans ses moments de détresse, il rentra en Bourgogne pour y rassembler les forces nécessaires à une action décisive. Il se voyait arrivé à ce point où l'honneur comme l'intérêt exigent qu'on joue le tout pour le tout.

A peine arrivait-il auprès de son allié qu'il apprit que Hugues-le Grand et Héribert avaient repris le siége de Laon. Sa fougue ordinaire l'emporta aussitôt, et, sans prendre le temps de réunir l'armée qu'il venait chercher, il ramassa à la hâte le plus de gens qu'il trouvât sous la main, et, remontant par la Champagne, il arriva à marches forcées dans le voisinage de Rethel, au pays qu'on appelait le Porcien, près d'un château de ce nom. Là, il s'arrêta cependant pour organiser sa petite armée et faire ses derniers préparatifs. Mais Hugues et Héribert, mieux servis que lui, étaient bien informés de ses mouvements. Tout à coup ils lèvent le siége de Laon, joignent l'armée royale à l'improviste, l'attaquent, la mettent en déroute et en exterminent la plus grande partie. Louis se battit comme un chevalier, fut dégagé à grand peine par les siens et s'échappa presque seul suivi de l'archevêque Artauld et du comte Roger (2).

Le combat de Château-Porcien fut un véritable désastre pour Louis IV et Artauld. Ils restaient l'un et l'autre sans ressources. L'archevêque pensa même que tout était fini, et, après avoir partagé pendant quelques semaines la fuite et la misère du roi, poursuivi de retraite en retraite, dans la campagne et dans les

(1) « Viatorum relatu. » Richer, l. II, 25.
(2) Richer. — Frodoard.

bois, il se résigna à la mauvaise fortune, vint trouver Hugues-le-Grand et Héribert, prêta tous les serments qu'on lui demanda, fit la paix avec son jeune successeur, qu'il reconnut sans doute, et se retira dans l'abbaye de Saint-Basle (1).

Quant au jeune Carlovingien, il ne fléchit pas encore. Il avait vingt-et-un ans ; à cet âge on ne désespère pas. Il reconnut seulement qu'il s'y était mal pris : il avait combattu ses ennemis avec une étourderie héroïque, sans tactique, à peu près seul contre tous. Évidemment il devait succomber dans une lutte corps à corps avec les quatre grands vassaux, France, Normandie, Flandre et Vermandois. Mais il pensait qu'une cause n'est tout à fait perdue que lorsque ceux qui la défendent n'ont plus foi en elle ; il avait les espérances obstinées de sa jeunesse. La première étape de son règne se terminait par une défaite ; il prendrait sa revanche en parcourant plus prudemment les autres. Il avait fait en politique ce qu'il faisait dans les combats : il s'était lancé au plus épais de la mêlée, suivi ou non, ne songeant qu'à frapper de grands coups. Voici que son bras se fatiguait, que ses forces allaient s'épuisant, et, malgré la fermeté de son cœur, tout en continuant la bataille, il regardait à droite et à gauche s'il ne lui viendrait pas quelque renfort. Les secours n'arrivant pas, il fallait bien aller les chercher. Il revint en Bourgogne, puis descendit au sud jusqu'à Vienne, où il fut reçu avec honneur par Charles Constantin. Tous les seigneurs aquitains s'empressèrent comme à un rendez-vous et prodiguèrent au fils de Charlemagne leurs protestations de fidélité et de dévouement. Mais Louis avait trop vu déjà pour être dupe : il comprit bientôt qu'il n'y avait aucun fond à faire sur cet enthousiasme platonique. Il sut en outre que ses ennemis ne sommeillaient pas dans leur victoire : Hugues, Héribert, Guillaume et Arnoul resserraient leur alliance, tentaient deux fois sans succès de surprendre Laon et envoyaient Héribert au-delà du Rhin pour s'assurer de nouveau l'amitié d'Othon. Louis prit alors son parti, et, fatigué des stériles démonstrations des Aquitains, il regagna le nord, résolu

(1) Frodoard. *Hist.* et *Chronique*. — Voir le récit d'Artauld déjà cité.

de ne reprendre la lutte qu'après avoir obtenu le concours actif de deux puissances qui pouvaient faire échec à la féodalité, celui de l'Église romaine et celui du roi de Germanie.

III.

Il s'adressa d'abord à Rome. Ses envoyés y furent reçus par Étienne VIII, un Allemand parent d'Othon Ier, qu'une fantaisie du patrice Albéric avait mis dans la chaire de Saint Pierre. Le pape était fort impopulaire à Rome (1) et y vivait d'ailleurs sous la main du fils de Marozia, qui exerçait la dictature. Mais il n'en était pas moins pour le monde chrétien le souverain pontife. Chose remarquable ! Tandis que la papauté, devenue l'enjeu des guerres civiles, semblait à la merci des chefs de factions, son influence extérieure ne cessait pas de grandir et sa suprématie morale s'imposait de jour en jour avec une force irrésistible. A cette heure où le vieil empire romain était en pièces et que, le droit antique étant mort et le nouveau n'étant pas encore fixé, tout semblait livré aux hasards de la force, la voix qu'on entendait venir de Rome semblait écoutée avec plus de respect, comme si, dans le désordre universel, on eût senti le besoin d'une magistrature suprême ou que cette société réduite en poussière pensât qu'il y allait de son salut de conserver l'unité spirituelle lorsque l'unité politique se brisait sans retour.

Les prières de Louis IV touchèrent vivement Étienne VIII. Entre le Saint-Siége et la famille Carlovingienne les liens étaient étroits ; les deux puissances avaient été depuis Pépin-le-Bref tour à tour protectrice et protégée l'une de l'autre.

Le pape s'empressa donc d'envoyer en France avec le titre de légat l'évêque Damase, porteur de lettres pontificales adressées aux princes du Royaume et à tous les habitants pour leur enjoindre de reconnaître sans retard le roi Louis et de cesser

(1) Baronius, *Annal. eccles.*, t. XVI, raconte qu'il fut cruellement mutilé par les Romains.

de lui faire la guerre sous peine d'excommunication. L'effet fut très-prompt. Les évêques de la province de Reims qui, en consacrant le fils d'Héribert, avaient servi la cause des féodaux, troublés par l'anathème du pape, vinrent supplier le père de leur archevêque de s'employer auprès du comte de Paris pour qu'il fît la paix avec le roi (1). Mais Hugues-le-Grand n'avait pas sur l'intervention du pape le même sentiment que les évêques. Cette ingérence du pouvoir spirituel dans des débats purement politiques ne lui semblait pas légitime, et il n'était pas homme à céder à des menaces venues de si loin, sans aucune sanction possible et procédant d'une autorité très-contestable sur ce point. Le pape n'aurait eu qu'un moyen de l'atteindre et de lui créer des difficultés sérieuses, c'eût été d'infirmer l'élection de l'archevêque Hugues. Faire du fils d'Héribert un intrus, le dénoncer aux populations comme usurpateur, affirmer la légitimité d'Artauld, il eût ainsi peut-être annulé les résultats des dernières victoires féodales. Mais, par une inconséquence singulière, qu'on a peine à s'expliquer, Etienne VIII accorda le pallium au jeune prélat, acceptant le fait le plus important accompli par une révolte dont il condamnait le principe. Seulement il fit suivre les évêques qui rapportaient en France les insignes du métropolitain, d'un nouveau légat chargé de publier une seconde sommation apostolique, à tous les princes de mettre bas les armes, de rendre au roi les honneurs qui lui étaient dus, et de faire connaître leur soumission à Rome avant la Noël, sinon ils seraient excommuniés de fait (2). Hugues-le-Grand et Héribert résistèrent encore. Mais l'émotion publique, la pression des évêques, la défection de leurs alliés devaient les forcer bientôt à incliner leurs bannières devant le roi.

Guillaume-Longue-Épée était pieux, nous l'avons dit, jusqu'à vouloir prendre le froc ; il n'était pas capable de braver les foudres de l'Église. Le roi le savait bien : il engagea donc des négociations avec lui et fut bientôt prié par une ambassade de venir

(1) Richer, l. II, 27.
(2) Ibid.

à Rouen. Il s'y rendit, fut reçu avec magnificence, comblé de présents, et entendit le fils de Rollon lui renouveler ses serments de fidélité que cette fois il ne devait plus violer.

La soumission de Guillaume rompit la coalition des grands vassaux. En outre, de nombreux seigneurs s'empressèrent de faire comme le duc des Normands, et se donnèrent au roi ; entre autres Guillaume-Tête-d'Étoupes, duc d'Aquitaine, et Alain, duc des Bretons, son ancien compagnon d'exil à la cour d'Athelstan. Dès lors la fortune de Louis changea de face. Appuyé sur les vassaux de l'ouest et du midi, pouvant au besoin opposer une invasion de Northmans à une invasion de Germains, il était en mesure de lutter contre le parti Capétien. Il s'avança donc jusqu'à l'Oise, suivi de tous ces nouveaux amis qu'il devait à l'Église. Hugues et Héribert, accompagnés d'Othon, le nouveau duc de Lorraine, campaient déjà sur la rive gauche, et, de crainte de surprise, avaient fait sauter les ponts et enchaîner tous les bateaux. Les négociations s'ouvrirent, et des barques allant d'une rive à l'autre portaient les commissaires chargés de débattre les prétentions réciproques. On convint enfin d'une trève de deux mois, et pour marquer qu'elle était sous la garantie d'Othon Ier, on lui envoya des ôtages de la part du roi, comme de celles de Guillaume et de Hugues-le-Grand (1).

Mais Louis IV ne s'en tint pas là. L'Église l'avait relevé, Othon pouvait faire mieux encore et l'aider à refaire la royauté sur les ruines des féodaux. Il se rendit auprès de lui, invoqua son titre de beau-frère, ses intérêts de souverain, et sans doute abandonna ses prétentions sur la Lorraine (2). C'était une faute capitale : sa politique cessait d'être nationale pour devenir purement personnelle et dynastique. Dès ce moment Othon fut acquis aux Carlovingiens : il reprit son métier de roi, en cessant de soutenir les seigneurs français qui, après tout, ne faisaient que tenter d'un côté du Rhin ce qu'il avait réprimé de l'autre. Pour ramener les

(1) Guillaume de Jumièges dans D. Bouquet, t. VIII, p. 261.—Richer, l. II.—Frodoard, *Chronique*.

(2) Richer et Frodoard le font entendre.

princes à la subordination, il devait un jour employer la force; il n'usa d'abord que de son ascendant, de ses conseils, de ses amicales remontrances. Hugues-le-Grand ne se méprit pas sur le sens de ce nouveau langage : il céda prudemment, ajourna ses projets, renvoya ses hommes d'armes dans leurs châteaux et s'en alla trouver le roi. Son exemple entraîna tous les autres, et en peu de jours la paix fut rétablie, des bords de la Loire à la mer du Nord.

Pour achever le règlement de toutes ses querelles, Louis voulut tenir une sorte de plaid suivant la coutume de ses ancêtres. Tous les seigneurs furent invités à se rendre sous trente jours à la résidence royale d'Attigny-sur-l'Aisne. Le duc de France et les trois grands vassaux du Nord s'y présentèrent avec une foule d'autres. Le roi se flattait peut-être qu'en reprenant les formes du passé, il reconstituerait en même temps la réalité du pouvoir. Mais qu'on était loin de ces *Champs de Mai* où les premiers Carlovingiens, dans tout l'éclat d'une majesté royale incontestée, traitaient directement avec la nation des grands intérêts communs! Louis d'Outremer faisait pâle figure au milieu de ces redoutables vassaux dont chacun séparément pouvait le tenir en échec et qui, réunis, pouvaient l'écraser. D'ailleurs que débattre dans ces conférences, sinon de mesquines questions? Il n'existait plus de ces intérêts étendus auxquels on pourvoyait autrefois par des lois générales, par des capitulaires reçus et appliqués sur tous les points du territoire. En outre, il y avait là un étranger dont la présence suffisait pour détruire le peu de prestige restant à la descendance de Charlemagne. Othon Ier avait été convié aussi aux fêtes d'Attigny, et c'était lui qui de fait présidait l'assemblée française. La suprématie affectée par le souverain allemand n'était pas, il faut le dire, du goût de tous les féodaux. Le sentiment national commençait-il à poindre? Quelques-uns souffraient-ils de voir abaissée, comme une cliente de l'étranger, cette royauté qu'ils avaient combattue, qu'ils avaient réduite à l'impuissance, mais dont l'humiliation, lorsqu'elle venait du dehors, retombait tout entière sur eux-mêmes? On peut, ce semble, l'inférer d'un curieux incident raconté par Richer. Un jour Louis

s'était enfermé dans une salle du palais avec Othon et les princes. Soit à dessein, soit par hasard, Guillaume-Longue-Épée n'avait pas été invité à cet entretien. Le duc attendit longtemps devant la porte qu'on l'appelât. Aucun message ne venant, la colère le gagne, et, comme il était plein d'audace et prompt à la main, il enfonçe les portes, les rejette avec fracas derrière lui, il s'avance. En entrant il aperçoit un lit de repos sur lequel étaient assis Othon, au chevet, et Louis, à l'autre extrémité au-dessous. En face d'eux Hugues-le-Grand et Arnoul, chacun sur un siége, attendaient le moment de donner leur avis. Ce spectacle achève d'irriter Guillaume qui ne peut supporter l'injure faite au roi. « Ne devais-je pas, s'écrie-t-il, assister à ce conseil ? Me suis-je donc jamais souillé de trahison ? » Puis s'approchant vivement de Louis : « Levez-vous, roi ! » Louis se lève ; Guillaume s'assied sur le lit et continue : « Il est indécent que le roi se trouve au-dessous de qui que ce soit ; il faut qu'Othon lui cède sa place. » Othon rougissant de confusion se lève en effet, et tandis que Louis s'assied au-dessus de Guillaume, il reste lui-même debout, appuyé sur son bâton, dévorant l'outrage et pressant la délibération. Les conclusions ayant été adoptées, le roi se retire avec ses conseillers (1).

La réconciliation du roi et des seigneurs féodaux n'était ni sincère ni durable. Il y avait entre eux autre chose que des intérêts personnels. On abdique parfois des haines et des ambitions ; mais les principes ne désarment pas, et, une fois aux prises, se combattent avec l'implacable persévérance des forces de la nature. Cependant Louis respira pendant quelques mois. Il jouit enfin d'une trêve sérieuse et d'une sorte d'éclaircie bleue dans ce ciel toujours couvert d'orages. Mais il ne se faisait pas illusion ; et comme il n'était pas roi fainéant, il profitait de la paix pour réparer ses forces, chercher des alliés, s'enquérir activement des ressources qu'il pourrait trouver plus tard sous sa main. Il ne s'endormait pas, comme l'avait fait son père, au fond d'un château. Il voyageait volontiers, visitait ses vassaux, leur imposait

(1) Richer, l. II, 30.

sa présence, se montrait au peuple et faisait, autant qu'il le pouvait, acte d'autorité royale. D'ailleurs vrai roi féodal lui-même, n'ayant plus rien de la majesté impériale, bon compagnon avec les vassaux, chassant avec eux, jouant son rôle dans les fêtes militaires, et recevant à merveille les leçons qu'on lui donnait parfois avec cette liberté de ton que les mœurs du temps avait mise de mode. Il vint un jour en Touraine, accompagné de jeunes seigneurs de son âge. Il y trouva le comte d'Anjou, Foulques-le-Bon, fils et successeur de Foulques-le-Roux. Ce vassal contrastait par ses goûts et ses habitudes pacifiques avec la rudesse de sa batailleuse génération. Son administration paternelle donna de longues années de repos à l'Anjou. On est agréablement surpris de voir les chroniqueurs d'une pareille époque louer le prince du soin qu'il prenait de faire fleurir l'agriculture et les arts paisibles. Foulques était, en outre, fort lettré, chose bien rare aussi, et il lisait Aristote et Cicéron ; à l'occasion même il composait, paroles et musique, des poëmes en l'honneur de saint Martin. Lettré et pieux, c'était tout un, dans ce siècle où la science était le monopole des clercs. Foulques poussait la dévotion un peu loin et s'était fait inscrire parmi les chanoines de Tours : les jours de fêtes, il tenait sa place dans le chœur. Le roi étant donc à Tours la veille de la Saint-Martin, se rendit le soir à la basilique. En apercevant le comte d'Anjou, revêtu de l'habit des clercs et chantant les vigiles, les jeunes courtisans se mirent à rire et raillèrent de leur mieux ce chevalier qui s'était, disaient-ils, fait ordonner prêtre et psalmodiait comme un prêtre. Le roi qui avait les goûts de ses amis et n'estimait comme eux que les passes-d'armes, la chasse ou la guerre, encourageait leurs plaisanteries et partageait leur gaîté. Le lendemain il reçut ce bref message : « Au roi des Français le comte des Angevins. Vous saurez, seigneur, qu'un roi illettré est un âne couronné. » Louis ne rit plus, mais ne se fâcha point. S'il faut en croire le chroniqueur, il prit même un air très-grave et dit : « Il est bien vrai que la science, l'éloquence, les belles-lettres conviennent grandement aux rois et aux comtes ; plus quelqu'un est élevé et plus il devrait briller par ses mœurs et ses connaissances. » Si bien

que les courtisans cessèrent leurs moqueries et tinrent Foulques en grand respect, d'autant plus que ce comte lettré, qui chantait comme un chanoine, n'en était pas moins à l'occasion un brave et vigoureux soldat (1).

De ses chevauchées et de ses observations à travers le pays, Louis d'Outremer rapporta cette conclusion que, pour reprendre son rang dans un monde où toutes les forces étaient constamment en mouvement et en action, il fallait que la royauté disposât d'une force propre qui l'élevât au-dessus de tous. Avec Compiègne et Laon, quelques châteaux, un petit nombre d'amis douteux, que pouvait-il sinon user sa vie dans des débats sans gloire ? Ah ! s'il parvenait à planter la bannière carlovingienne sur de bonnes citadelles, dans une vaste province, riche et peuplée, devenue son domaine royal, comme il aurait bientôt rétabli les droits de la souveraineté, forcé l'obéissance de tous, ramené les féodaux au respect de leur roi ! La fortune sembla tout à coup répondre à ses secrets et ardents désirs, et lui offrir les moyens d'achever sérieusement la restauration de sa race.

ERNEST MOURIN.

---

(1) *Chroniques d'Anjou.* Édition Marchegay et Salmon, p. 70.

(La suite au prochain numéro.)

QUESTIONS ANGEVINES.

II.

LA GODELINE.

On restaure en ce moment, dans la rue *du Grand-Talon*, un hôtel de grande et belle apparence, dont le caractère nettement tranché, à défaut de la date, 1641, inscrite sur un tuffeau, accuserait suffisamment une œuvre des dernières années du règne de Louis XIII. Le grand corps du bâtiment, autrefois évidemment encadré de deux ailes, ne garde plus que celle de l'ouest, surmontée d'une lucarne armoriée. En bas, sur la rue, des lignes de petites fenêtres en plein cintre présentent cette décoration d'un faux air roman, si commune à Angers dans les édifices de cette époque, moins originale que bizarre. Tous les angevins connaissent celui-ci, mais ils seraient bien en peine, je gage, de lui donner un nom ou d'en rien dire. Aucun de « nos annalistes » n'a trouvé le temps d'en parler — et pour cause. Je sais pourtant quelque chose de son histoire, qu'il vaut la peine de redire et qu'il est facile surtout de raconter en moins de temps qu'il ne m'a fallu pour l'apprendre.

I.

La rue du *Grand-Talon*, primitivement *des Écuyers* (XIIIe siècle) et, par corruption, *de l'Écurie*, doit son nom d'aujourd'hui à l'enseigne d'un rôtisseur-pâtissier-traiteur, qui tenait au XIIIe siècle ses fourneaux tout flambants aux abords de la rue Saint-Laud. Mais jusqu'au XVIIIe siècle, comme aussi du plus loin qu'on y puisse entendre, de son vrai nom, du nom populaire et cher aux oreilles angevines, c'est la rue *de la Godeline*, — et *la Godeline*,

c'est notre hôtel. Le mot en soi a comme un murmure de gaîté gentille, qui donne à penser de quelque maison de plaisir ou tout au moins de plaisance. Je ne sais ce qu'il en faut croire ; mais les titres nous montrent que, dès les premières années du XIIIe siècle, le logis avec son enclos appartenait à l'évêque de Nantes et resta pendant trois cents ans du domaine de son évêché. Comme son collègue de St-Mâlo, qui avait vers le même temps en St-Barthélemy son manoir entouré de vignes, le prélat Nantais trouvait à Angers, en pleine ville, au milieu de vastes jardins, un pied-à-terre ou un refuge, à mi-chemin de sa cathédrale et de la métropole. C'est à l'évêque Galeran, je crois, qu'en est due l'acquisition première. Errant pendant près de dix ans, après son élection, sans occuper son siége épiscopal (1241-1250), on le voit l'année même où il revient s'installer à Nantes, aggrandir sa maison de la *rue des Écuyers*, à Angers, de la maison et du jardin voisin acquis par lui du prêtre Guillaume d'Aunet et de Tiphaine « la prêtresse » (1). Il y revint au moins une fois, allant à Rome, et s'y arrêta en 1255, pour assister à la translation des reliques de saint René. Ses successeurs y firent sans doute des apparitions de plus en plus rares, puis peu à peu le délaissèrent. Une partie des dépendances, plus tard même de l'habitation se donnait à louage. Au devant, de l'autre côté de la rue, ouvrait une petite place où débouchait par une venelle sombre la maison *du Moulin*, centre des écoles universitaires,

---

(1) « *G. Dei gratia Nannetensis ecclesie minister humilis, in Vero salutari salutem. Noverint universi, quod cum Guillelmus de Aunet, presbiter, et Theophania dicta pretresse vendidissent nobis et ecclesie Nannetensi domum suam cum orto et aliis pertinentiis, sitis in feodo beati Petri Andeg. prope domum nostram in vico qui dicitur* aus Escuiers..... *dictum capitulum beati Petri Andeg. predictam venditionem ratam et gratam habens, nobis et ecclesie nostre liberam concedit et concessit, ut dictam domum pacifice teneamus ad voluntatem nostram... salvis tamen dominio ipsorum et quinque solidis assignatis, diu est, ipsis annuatim pro quodam aniversario faciendo. Conventum insuper extitit quod post mortem nostram quislibet noster successor, in ecclesia Nannetensi creatus episcopus, primo anno tantummodo, semel in vita sua, pro vendis et aliis redevanciis dictos quinque solidos censuario dicte ecclesie beati Petri dupplicabit.... Datum mense junio anno Domini M° CC° quinquagesimo.* » Arch. de Maine-et-Loire, *Saint-Pierre*. B. f. 16.

qui s'en déplacèrent à peine en 1472, pour aller loger, tout à côté, dans la rue Chaussée-Saint-Pierre. On peut penser si pendant de longues années *la Godeline* (1) fut à portée d'entendre de beaux tapages d'études et d'étudiants. Tout d'un coup, à la fin du xve siècle, ses destinées s'élèvent et en font le centre même de la cité angevine : l'Hôtel-de-Ville.

La mairie, « octroyée » en 1475 par Louis XI, s'était organisée tant bien que mal et de haute lutte, grâce à l'habileté doublée de ruse et d'énergie du premier maire Guillaume de Cerisay, « esleu, ordonné, institué et establi en nostre présence, dit le roi (2), d'un commun accord, sa vie durant, » c'est-à-dire imposé d'autorité sur la ville, ainsi que le sous-maire, autre compère. Même sous le coup pourtant des internements et des proscriptions, même sous la terreur du vieux roi, impitoyable à tout rebelle et qu'une dévotion subite ramenait bien souvent à Béhuard, les Angevins n'avaient pas cessé de défendre pied à pied et à tout risque leurs franchises antiques dans l'exercice mal aisé des grâces nouvelles. La charte municipale, après huit années à peine d'expérience, était à la fois menacée par les officiers royaux qui demandaient qu'elle fut « abattue, cassée, annullée » et par tous les ordres de la ville, qui la voulaient transformer à leur usage et avaient appris à s'en servir. Les « rancunes, clameurs et dissensions (3) », qui ne se contenaient plus, éclatèrent à la première nouvelle de la mort de Louis XI (1 décembre 1483) ; et l'avénement du nouveau roi se célébra par l'octroi d'une charte nouvelle (12 juin 1484), sollicitée, débattue à l'avance par les deux partis, qui, en réduisant certains droits et priviléges, attribuait au moins aux Angevins la nomination annuelle de leur maire et l'administration libre de leurs deniers

(1) Je trouve pour la première fois ce nom sur un acte de 1309, par lequel l'évêque de Nantes, Daniel Vigier de Guéméné, arrenta un emplacement voisin, *quandam parvam plateam Andegavis manerio nostro de vico Armigerorum contiguam.* Le scribe ajoute au dos du parchemin : *domus prope Godeline*, et encore : *littera de Godeline.*

(2) Dans la charte de création de février 1475 (N. S.)

(3) Charte de 1484.

patrimoniaux. Sans même attendre la ratification royale et au lendemain du pacte consenti, après discussion solennelle, entre les commissaires du roi et les bourgeois, le 4 mai, Guillaume de Cerisay avait dû quitter l'administration municipale, et le premier maire élu, Guillaume de Lespine, entrait en sa charge. A quelques semaines de là, une des premières délibérations de la mairie transformée déléguait deux échevins pour aviser à l'installation régulière du conseil dans une maison qui fut au moins maison de ville.

Avant la charte de Louis XI, le conseil des bourgeois réglait d'ordinaire les affaires communes dans une salle de la chambre des comptes, avec les officiers du prince; depuis les premiers jours de la mairie naissante, les séances assez irrégulières avaient dû se tenir dans une chambre à louage, entre les deux tours, au-dessus du porche de la porte Chapelière, organisation toute improvisée et à peine provisoire. Il fallait quelque nouveauté publique à l'organisation de la mairie nouvelle. Le 29 juillet 1484, une convention particulière délia la ville du bail passé pour la porte Chapelière avec la veuve Jarry, qui lui rendît ses meubles, « coffres, comptouers, selles, avecques une prison de boys et autres ustencilles et certaines armoires cousues o crampons de fer et ung tuhevent faiz à neuf » ; le même jour, un autre acte traita avec Colas Guyet, qui sous-louait des fermiers de l'évêque de Nantes ce qui restait de logement habitable en la maison de *la Godeline*. Depuis un mois déjà, avant tout autre négoce, la ville y avait installé ses maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs, qui y besoignèrent pendant tout l'été (1). A l'hiver tout était prêt, et le concierge institué par le maire prit la garde du logis et des archives. Angers avait dès lors son hôtel

(1) Estat de la despence et mise faicte en la maison Godeline, que tiennent et occupent Messieurs de la mairie d'Angers, laquelle maison lors que lesdits sieurs de la mairie la prindrent pour faire leur maison de ville estoit en ruyne et a esté requis y faire des réparacions nécessaires, lesquelles ont esté faictes par Jehan Fallet, ainsi que cy après est desclairé, ès moys de juingn, juillet, aoust et septembre l'an 1484.

Archives municipale. CC. 4, f. 77.

de ville, où sa vie allait pouvoir s'organiser à l'aise dans son activité indépendante. Si la cité fut en fête ce jour là, les Angevins l'ont si bien oublié qu'il me faut venir leur montrer la place inconnue du foyer, où pour la première fois s'assit maîtresse d'elle-même leur magistrature communale !

La mairie se pouvait croire tout à fait à demeure dans *la Godeline*, usant et abusant du gîte sans réclamation aucune depuis trente ans, quand en 1514 le nouvel évêque de Nantes, François Hamon, revenant du concile de Latran, envoie parler de sa maison d'Angers. Le maire pourtant, et quelques conseillers de ville, amis particuliers de l'évêque, l'apaisent pour cette fois tant bien que mal ; mais tout le monde a compris que l'affaire est à reprendre et qu'il y faudra énergiquement aviser. Dès 1520 la question se reproduit. « Messieurs, écrit l'évêque, à vous, tant comme je puis, me recommande. Messieurs, par cy-davant avez tenu et occupé une maison mienne à cause de mon éveschié de Nantes, dont n'ay esté et ne suys desplaisant ; car en ce et plus grant chose vous pouvez croire que vouldroys faire plaisir et me employer pour vous.. » Mais ses deux délégués, Léonard Guidonis, son official, François du Tertre, son secrétaire, expliquent à nouveau nettement qu'il entend toucher ses loyers et redevenir maître. La ville laisse suffisamment comprendre qu'elle se croit quitte et que la restauration du logis faite à ses frais est une indemnité qui peut suffire ; mais elle négocie ; elle se trouve en peine. Elle a essayé de prendre à temps ses mesures, mais sans succès. L'achat de la *Cour-Jouye*, projeté en 1519, n'a pas abouti ; la maison de la porte Chapelière, où elle a mis la main de vive force, et par expropriation, en 1520, n'est prête ni restaurée ; avant même qu'elle soit libre ou habitable, elle déplaît déjà et ne suffit plus. Le conseil offre à l'évêque de la lui céder en échange et le prie par maintes lettres gracieuses, de prendre patience, de vendre à bon prix l'hôtel ou d'en passer nouveau bail (1520-1525). En fin de compte, un dernier bail est consenti pour trois ans, en juillet 1526 ; mais dès novembre le maire Jean Cadu notifie expressément au conseil qu'il faudra prendre un parti et que l'évêque entend rentrer dans sa demeure.

En conséquence, au mois de février 1527, un marché fut passé par le maire avec Pierre Boismery et maître Michel, maîtres d'œuvres, pour la construction de la grande maison près les Halles. Les travaux n'étaient pas encore achevés en 1531 (1). Pourtant la mairie s'y installa au milieu de l'été de 1529. Au printemps de cette même année elle siégeait encore, et depuis près d'un demi-siècle, — il faut le redire, pour que la mémoire au moins en revive, — dans la maison Godeline, vide aujourd'hui de tout respect et de tout souvenir. Plus de trente maires, élus là, y ont dirigé, dominé tous les tumultes de la vie publique du vieil Angers, et parmi eux, nos plus grands maires, les Binel, les Fallet, les Barrault, les Fournier, les Cadu, les Landévy, les Poyet, les quatre Pincé !

Tout a péri de cette tradition communale ! L'évêque de Nantes ne revendiquait la place que pour l'arrenter à meilleur prix à des particuliers. En 1563, la *Godeline* et ses jardins étaient ainsi venus aux mains de Françoise de Bardi, veuve de Laurent Duplessis. Elle céda le tout le 17 février à Jacques Thévin de la Chotardière, trésorier des finances au duché de Bretagne, qui amortit même la rente dont la maison était chargée vers l'évêque. En 1610, c'est un des hôtels de Richard de Boistravers, qu'il était question de louer pour le logement du maréchal de Bois-Dauphin. Charles Davoust de la Marignerie, conseiller au Présidial de La Flèche, et Joseph Le Coq de Villiers, greffier des finances au bureau de Tours, en héritèrent et le vendirent le 14 janvier 1617 à noble homme Gabriel Jouet de la Saulaye, procureur du roi en la Sénéchaussée, maire d'Angers de 1613 à 1625. Sa veuve, Philippe Esnault, l'aliéna de nouveau à Claude Dupont, sieur du Ruau, le 14 avril 1638. L'hôtel déjà bien souvent remanié depuis le xve siècle, dut alors subir une reconstruction complète et prendre sous ce nouveau maître la

(1) Je prie que l'on compare ces dates aux dates qui courent dans tous les livres. Tous les récits placent l'hôtel de ville primitif à la porte Chapelière, où il n'y eut jamais qu'une « chambre », comme disent les registres, à peine suffisante aux réunions très-rares pendant les huit années du mairat imposé de Cerisay, et — sa translation directement aux Halles en 1480, suivant d'autres en 1489.

physionomie qu'il a conservée jusqu'à nos jours, comme l'atteste la date 1641 qu'il porte encore. Vis-à-vis, à la lucarne restaurée de l'aile gauche, éclate l'écusson chargé *de trois coquilles, deux et une, et une molette en cœur*. Il serait curieux de pouvoir vérifier l'attribution inconnue de ces armoiries, qu'il faut se garder de confondre avec celles des Louet (1). Plus tard encore, *la Godeline,* déchue et à peu près abandonnée à des locataires, faillit de nouveau revenir aux honneurs publics. Quand il s'agit en 1716 de rétablir la Monnaie d'Angers, l'intendant Chauvelin acquit notre hôtel le 20 janvier 1717 du sieur de la Rochefordière, conseiller au Parlement de Bretagne, mari de la demoiselle Dupont; mais un arrêt du Conseil d'État rompit le traité (22 avril 1721). La maison était habité en dernier lieu par l'avocat Marchand de La Roche et appartenait à Mme Provenza de Mauny, qui le légua par testament du 25 brumaire, an XII, à Mlle Innocente de Lantivy, femme de Pierre Leroy de la Potherie de Neuville. C'est depuis 1841 la pension Chevrolier.

III.

J'ai eu une fausse joie. Je m'étais laissé dire et j'avais cru que la ville était pour moitié dans la restauration du vieil édifice dont je viens d'esquisser l'histoire. M. Chevrolier m'a détrompé. Mais puisqu'à lui seul en revient la charge et l'honneur, qu'il y prenne cœur et plaisir, je l'en prie, et qu'il glorifie, comme il convient, la tradition retrouvée de la cité. Cette façade blanche et nue saura parler, s'il le lui veut dire, et mieux encore, le cœur de ces jeunes générations, qui se succèdent là en grand désir d'appren-

(1) On a désigné aussi bien à tort comme l'hôtel Louet, qui se trouvait tout près de la Mairie aux Halles, un hôtel de la rue du Grand-Talon, le premier à gauche en entrant par la rue Chaussée-Saint-Pierre. C'était l'hôtel des Grimaudet dont héritèrent seulement à la fin du XVIIe siècle, par alliance, les Louet de la Romanerie, qui ne l'habitaient pas. La cage de l'escalier conserve encore dix-huit admirables caissons du XVIe siècle, sculptés d'armoiries ou de gracieuses arabesques. Au préau du rez-de-chaussée, le premier, à droite, porte la date de 1577.

dre. Je voudrais, chez lui surtout, mais dans toutes nos écoles aussi, qu'après l'histoire de la grande patrie, qui devrait passer avant toute histoire, un jour, une heure vint et revint de temps en temps où les souvenirs de la petite patrie, de la commune, de la ville, où chacun est né et doit vivre, fussent racontés avec piété à nos enfants, et que chaque Angevin au moins put dire, en passant devant la Godeline :

Ici fut le premier Hôtel-de-Ville d'Angers.

1484-1529.

CÉLESTIN PORT.

CHRONIQUE.

Le vrai temps du renouveau, pour nous, ce n'est pas avril ni mai; c'est novembre. Avec ce mois vêtu de brume et couronné de feuilles mortes, reparaît subitement à la ville tout ce qui lit, tout ce qui parle et tout ce qui écrit. La vie intellectuelle éclate de tout côté; on exprime sous toutes les formes ce qu'on a senti, conçu, rêvé ou découvert pendant la saison des longs jours, et le mouvement continue ainsi jusqu'aux premiers soleils de l'autre printemps, de celui qui ramène les cardamines et les primevères, les tièdes brises et la gaie chanson des nids.

Cette année, la sève a remonté plus vive peut-être et plus abondante encore que de coutume. Une telle fermentation est de bon augure, et si nulle intempérie ne survient, nous aurons de beaux fruits littéraires à toutes nos branches, avant qu'un bouton seulement se balance à la tige des églantiers.

Le signal du rajeunissement est parti, comme toujours, de la magistrature, qui, par une coïncidence heureuse — et non fortuite peut-être — reprend ses graves travaux dès le lendemain de la Fête des Morts : *hæc est resurrectio prima.* A l'occasion de la rentrée de la Cour Impériale d'Angers, M. l'avocat général Bigot nous a fait entendre un de ces fermes et instructifs discours qu'on se plaît à ressaisir par la lecture, longtemps encore après qu'ils ont été prononcés. C'est la seconde harangue de ce genre que nous devons à M. Bigot. En 1865, ce magistrat laborieux et d'un talent si élevé nous racontait la vie de François Prévost, qui fut avocat du roi au Présidial d'Angers, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Son récent discours est une étude sur l'enseignement du droit en Anjou, depuis les origines de notre université jusqu'à la Révolution. M. Bigot affectionne, comme on le voit, les sujets d'intérêt local, et ce n'est pas chez nous assurément qu'on se plaindra de pareils choix. Tout en s'acquittant de la tâche particulière que

lui imposent ses fonctions, il contribue puissamment ainsi à entretenir parmi nous le goût de recherches dont l'importance est trop souvent méconnue, et de plus il aide nos meilleurs érudits à débrouiller certaines questions de notre histoire dans lesquelles il est très-facile de se perdre. Que de détails curieux et attachants ne vient-il pas de nous donner sur notre ancienne école de droit, sur les maîtres habiles qui en ont successivement occupé les chaires, sur les doctrines qu'elle a professées, les services qu'elle a rendus et les vicissitudes qu'elle a subies ! Mœurs, institutions et physionomies, tout est reproduit avec justesse et sagacité, commenté loyalement et avec indépendance. Les faits sont bien étudiés et bien enchaînés ; il n'en est aucun qui ne soit appuyé de sa preuve, et les réflexions dont ils sont accompagnés témoignent d'un esprit philosophique qui tient pour vaine ou dangereuse toute science dépourvue de principes invariables.

Quelques jours après la rentrée de la Cour Impériale, notre Ecole d'enseignement supérieur, qui ne cesse pas d'être en grande faveur près du public, reprenait ses cours. Au lieu d'une harangue, il se fait là une leçon d'ouverture. L'année dernière, à même date, c'était M. Farge qui portait la parole, et beaucoup se souviennent encore, sans doute, de sa docte et spirituelle conférence sur les oiseaux. Cette fois, les études ont recommencé avec M. Biéchy, par un entretien littéraire. M. Biéchy professe depuis longtemps à Angers, et nous le regardons comme l'un de nos concitoyens. C'est un esprit aimable et d'un mérite sérieux ; il parle aussi bien métaphysique que littérature, et, par la sagesse de ses doctrines, il ne s'est pas concilié moins de sympathies que par l'affabilité de son caractère. Dans la séance que nous rappelons, il a examiné comment l'homme a été conduit à créer deux grandes formes de langage, la prose et les vers, pour manifester ses idées et ses sentiments. Il a montré que ces deux modes d'expression ne sont pas nés du caprice ou de la fantaisie, qu'ils procèdent des lois mêmes de la raison, des besoins de notre intelligence, et que le génie ne les emploie jamais arbitrairement. C'est là une thèse classique et qui s'impose à tout professeur de belles-lettres. Mais M. Biéchy a su la renouveler par des aperçus qui

sont le fruit de ses méditations personnelles, et à des détails didactiques que son goût pour la méthode ne lui permettait pas d'écarter, il a trouvé le moyen de mêler les plus belles considérations morales sur la poésie et sur les poëtes.

Un changement est survenu dans le personnel de l'Ecole supérieure. M. Zévort n'y enseigne plus, et la chaire d'histoire est maintenant occupée par M. Antoine, qui a fait ses débuts il y a quelques jours seulement. La première leçon du nouveau professeur a été consacrée à l'Anjou. C'est une délicate prévenance dont nous savons gré à M. Antoine; mais nous le félicitons surtout de la manière dont il a traité son sujet. Jamais le rôle de l'Anjou, dans l'histoire générale de France, n'a été mieux indiqué ; jamais les figures de nos comtes et de nos ducs n'ont été retracées plus exactement. Ajoutons que M. Antoine a parlé de l'Eglise et de la Papauté, des institutions et des œuvres du moyen âge, avec un respect dont tous ses prédécesseurs n'ont pas été constamment animés.

Ce n'est pas tout ce que nous avons à consigner sur notre mémorial de novembre. Il faut dire aussi deux mots de la Société d'agriculture, sciences et arts, qui n'a pas tenu moins de deux séances dans le mois, et deux séances présidées par M. de Falloux. L'ordre du jour de la première réunion (celle du 13) était ainsi composé : Une Note de M. Godard-Faultrier sur une ancienne croix de la commune de Chantocé ; une Etude de M. Rondeau sur l'église Saint-Pierre d'Angers et le curé Robin ; des anecdotes en vers, par M. J. Daillière ; un poëme humoristique de M. F. de Perrochel sur les derviches tourneurs; et enfin une Ode de M. le docteur Grille, à la louange de l'académicien qui occupait le fauteuil de la présidence. On n'imagine pas un programme plus attrayant, et il est aisé de deviner si l'auditoire était nombreux. Aucune espérance, nous l'affirmons, n'a été deçue. L'archéologie et l'histoire ont captivé les esprits, soit par l'exposé de leurs curieuses découvertes, soit par leurs savants commentaires; la poésie a été tour à tour vive et touchante, originale et gracieuse, éloquente et enjouée, et, à travers toutes les lectures, comme pour en mieux faire étinceler les reliefs, est venue se jouer encore,

pendant plus d'une heure, la brillante imagination de M. de Falloux, dont la parole avait ce soir-là les jaillissements de l'éclair, sans receler, bien entendu, rien d'orageux.

Dans la seconde réunion (celle du dimanche 15), où se remarquait un groupe élégant qui manquait à la précédente, M. Daillière a lu les trois premiers actes d'un drame qu'il vient de terminer, et qui a pour titre : *La Mission de Jeanne Darc*. Le poëte n'a voulu prendre, dans la vie de l'illustre héroïne, que la période triomphante, celle qui s'est écoulée entre Domremy et Reims. Est-ce là une conception d'un ordre supérieur? On pourrait discuter longtemps à ce sujet, et prouver par d'excellentes raisons que l'histoire de la seconde période, évidemment plus dramatique que la première, n'est pas moins féconde en graves enseignements. Mais à quoi servirait d'agiter un tel problème? Laissons à chaque auteur la liberté d'adopter l'idée qui seconde le mieux son inspiration. Ce qui importe, c'est que l'œuvre soit belle et émouvante; c'est que l'action soit bien conduite et se déploie selon les mœurs du temps auquel appartiennent les personnages; c'est que toutes les situations soient vraies et tous les caractères bien compris. M. Daillière, par une sorte de pieux respect, s'est presque borné à mettre en vers ce que les historiens fidèles ont écrit sur l'héroïque vierge de Lorraine. Il ne s'en suit pas qu'il transporte toujours la pensée dans le sombre siècle où vivait Jeanne Darc, parce que, tout en traduisant, il emploie parfois des termes familiers et des images d'école qui dépaysent l'esprit. Mais son drame est une composition pathétique et chrétienne; les événements qui s'y déroulent s'emparent fortement de l'attention, et de toutes les scènes qui s'y succèdent, il n'en est pas une qui n'ait été dictée par le plus pur et le plus ardent patriotisme. Aussi M. Daillière a-t-il été vivement et plusieurs fois applaudi. La séance s'était ouverte par une fantaisie égyptienne de M. Fernand de Perrochel, qui, à propos de momies, comme de derviches tourneurs, sait ciseler des vers où l'idée élevée s'enlace sans cesse au détail ingénieux et piquant. Elle s'est terminée par une rapide improvisation de M. de Falloux, qui, après quelques réflexions littéraires, exprimées dans le meilleur style académique,

sur les principales tragédies composées en souvenir de Jeanne Darc, a loué l'œuvre nouvelle de M. Daillière, en des termes dont l'auteur d'*André Chénier* a le droit d'être très-fier.

On signale une belle édition des Œuvres de Charles Loyson. Ce poëte, trop oublié, était de Châteaugonthier et avait fait ses études au collége de Beaupréau. La nouvelle ne saurait donc être accueillie chez nous avec indifférence, et dès que le volume nous sera parvenu, nous l'étudierons ici avec une attention toute spéciale. En attendant, nous nous croyons le devoir d'annoncer que cette édition paraît à Paris chez Joseph Albanel, et qu'elle est publiée par les soins de M. Emile Grimaud, rédacteur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Les poésies sont précédées d'une lettre du R. P. Hyacinthe, neveu de Ch. Loyson, d'une notice biographique écrite par M. Sainte-Beuve, et d'une étude littéraire par M. Patin.

Il est encore des bois que la hache n'a pas entamés, et pour les trouver, il ne faut aller ni jusqu'au Taunus ni jusqu'à l'Erz-Gebirge. Laissez-moi, cher lecteur, vous entraîner un instant (mes intentions ne sont point perfides) dans une forêt que j'ai visitée, sur les confins du Maine et de la Normandie. Je dis une forêt : c'est une accumulation de forêts. Voici d'abord celle de Perseigne ; un peu plus loin, c'est celle du Mesnil-Broult ; à l'horizon, ce sont les futaies d'Ecouves, de Brousses et de Seez, qui, bleuies par l'éloignement, ressemblent à des monts d'azur sombre. Partout des arbres, sur les collines et dans les vallons, au fond des ravins et sur les pentes des prairies. Et quels arbres ! Des chênes de plusieurs siècles, dont les mâles rameaux ombragent de larges zones de mousse ou de bruyère ; des hêtres au tronc tacheté de lichen, qui s'élancent à des hauteurs où le regard distingue à peine les branches légères de leur cime ; des bouleaux dont les tiges blanches et lisses se balancent comme de minces fantômes dans la sombre épaisseur des massifs ; des trembles dont le mobile feuillage tressaille comme au jour du

Calvaire ; des sapins gigantesques, destinés à nos flottes, et qui, comme par un pressentiment de l'avenir, ont des bruits de vagues et de tempêtes.

Un jour, un orage a éclaté, au moment où je traversais la forêt de Perseigne. Le bruit de la foudre, répété par les échos, se propageait de tous côtés en formidables retentissements, et celui de la pluie sur les feuilles égalait la voix des torrents débordés. La tempête calmée, un rayon de soleil a lui, et, éclairant la forêt jusque dans le mystère de ses profondeurs, m'a révélé des prodiges de tendre et délicate végétation

Sur la lisière, ce sont des villages de bois et d'ocre, des hameaux en colombage qui s'appellent les *Ventes du Four* et le *Goulet de la Fresnaye*. Dans l'intérieur, ce sont les carrefours de *Pergeline*, de la *Croix Samson*, de la *Vallée d'Enfer*, des *Marnières*, des *Quatre Gardes*, de la *Marette*, des *Trois-Ponts* et des *Noëbiches*. Autrefois chacun de ces carrefours était marqué par une croix de bois. Aujourd'hui s'élèvent à leur centre de hideux et bavards poteaux. Mais, à Pergeline, un paysan indigné a pris un fragment de la vieille croix abandonnée, et l'a lié à un arbre voisin, où le pieux débris demeure comme un signe commémoratif et vengeur de la profanation. Quand on avance au cœur de la forêt, on rencontre tantôt des cabanes de bûcherons, tantôt des huttes de charbonniers ; puis des landes aromatiques où paissent de petites vaches rousses dont on entend de loin sonner les grelots ; puis des sources qui bruissent sous les fougères ; puis des gîtes de bêtes fauves, des rendez-vous de sorcières, les ruines d'une abbaye de Trappistes, et enfin un château dévasté (la Tournerie), où vint plusieurs fois se reposer Henri IV.

Cette solitaire demeure, où l'on remarque encore une salle ornée de fines peintures du XVIIe siècle (une Junon sur des nuages, Prométhée dévoré par un vautour, des génies enchaînant des aigles, etc.) appartenait, au temps de la Ligue, à un seigneur nommé Hartré, moitié don Juan, moitié Barbe-Bleue, dont l'histoire s'est conservée traditionnellement parmi les gardes. Un jour, Henri IV, à la suite d'une grande chasse, dit au sire de la Tournerie :

— Que te donnerai-je en échange de tes vaillants services ?

— Je ne vous demande, sire, que vos broussis de Perseigne et votre mare du Gué-Chaussée.

Le roi consentit; mais quand l'acte de cession fut remis à Sully :

— Savez-vous, dit le ministre au roi, ce que vous avez abandonné au seigneur de la Tournerie ?

— Un broussis et une mare.

— Mais, sire, ce broussis est une de vos plus vastes forêts, et cette mare, un de vos plus larges et de vos plus poissonneux étangs !

— Ventre-saint-gris, le traître m'a trompé ! Qu'on lui donne quelques arpents de terre autour de son domaine, et que l'acte soit déchiré.

Telle était la réputation du sire de Hartré, qu'on sonnait les cloches au bourg de Louzes toutes les fois qu'il sortait de son château, afin d'avertir les femmes de se tenir renfermées dans leurs maisons. Lui-même devait d'ailleurs, par ordre du roi, sonner du cor, pour que chacun se mît sur ses gardes. Un soir que Hartré soupait chez son oncle (le curé de la Fresnaye), un paysan dont il avait outragé la femme, le tua d'un coup d'arquebuse. Le père du sacriste actuel de la paroisse affirme avoir vu dans sa jeunesse, sur la cheminée de la grande salle du presbytère, la trace d'une main sanglante, à l'endroit où le sire de la Tournerie s'était appuyé en tombant. D'aucuns ajoutent que Hartré reparaît encore quelquefois le soir dans les fermes, au grand effroi des métayers, et surtout de leurs femmes. On entend à son approche comme le craquement d'un os sous la dent d'une bête carnassière, et le revenant est connu des paysans sous le nom de *croqueur*. Un garde m'a juré qu'il avait été poursuivi par le fantôme de Hartré. On ne s'en débarrasse qu'en lui jetant de l'eau bénite.

ALBERT LEMARCHAND.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant*.

Angers. — Imp. E. Barassé.

TABLE

DES

MATIÈRES DU TROISIÈME VOLUME

JUILLET-DÉCEMBRE 1868.

JUILLET.

Les fortunes diverses d'un fureteur de vieux livres, par le sieur **Treysouville**. 1
Le pays d'autrefois (Confidences d'un ami), par **M. Georges Pavie** . . . 28
Sur un livre de M. Eugène Poitou, par **M. Albert Lemarchand**. . . . 62
Les Carmes patriotes, par **M. C. Port**. 69
Chronique 71
Bulletin bibliographique 75

AOUT.

Le cardinal de Retz, par **M. Hippolyte Durand** 77
Le coup de Jarnac, par **M. le chevalier de Glouvet**. 101
M. Bordillon, par **M. Albert Lemarchand**. 111
Stances et sonnets, par divers auteurs 118
Chronique 124
Bulletin bibliographique 127

SEPTEMBRE.

Un professeur à l'Université d'Angers : Joseph du Mabaret, par **Dom Paul Piolin** 129
Les théories et la science, par **M. A. Biéchy**. 145
Des droits et usages extraordinaires et abusifs de la féodalité, spécialement en Anjou, par **M. Albert Bruas**. 155
Chronique 181
Bulletin bibliographique 187

OCTOBRE.

Etudes sur la littérature allemande. — L'Ecole Souabe : André-Justin Kerner, par M. C. Diez. 193
Etude sur la signification des noms de lieux du département de la Mayenne (*1er article*), par M. Hippolyte Sauvage. 215
Les statues et tapisseries de Saint-Pierre de Saumur, par M. C. Port . . 231
Chronique 244
Bulletin bibliographique 253

NOVEMBRE.

Récits du xe siècle. Une restauration (*1er article*), par M. Ernest Mourin. 257
Quand même, berquinade bretonne en 1 acte, par ***. 271
Troisième lettre sur Fontevrault, par M. N. Plauchenault. 289
Questions angevines : l'Hôtel de Lancreau, par M. C. Port. 302
Poésie, par M. Victor Pavie. 310
Chronique 317
Bulletin bibliographique 325

DÉCEMBRE.

Fleur de l'Air, par M. Théodore Pavie. 329
Récits du xe siècle. Une restauration (2e *article*), par M. Ernest Mourin. 357
Questions angevines. La Godeline, par C. Port. 378
Chronique 386

Angers. — Imp. E. Barassé.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Revue de l'Anjou. Prix : par an. . . . . **10 fr.**

Bulletin historique et monumental de l'Anjou. . **8 fr.**

Les deux publications réunies. **16 fr.**

Les auteurs qui désirent un tirage à part de leurs travaux, sont priés de vouloir bien en donner avis à l'éditeur avant la publication du numéro de la *Revue* contenant leurs écrits. Voici les conditions :

Pour 50 exemplaires d'une feuille de 16 pages, avec couverture imprimée. . . . . 9 fr.

Pour 100 exemplaires d'une feuille de 16 pages, avec couverture imprimée. . . . . 12 »

Chaque cent en plus. . . . . 8 »

Au-delà *de deux* feuilles, le brochage est payé à part.

HH

JAN 7 1938